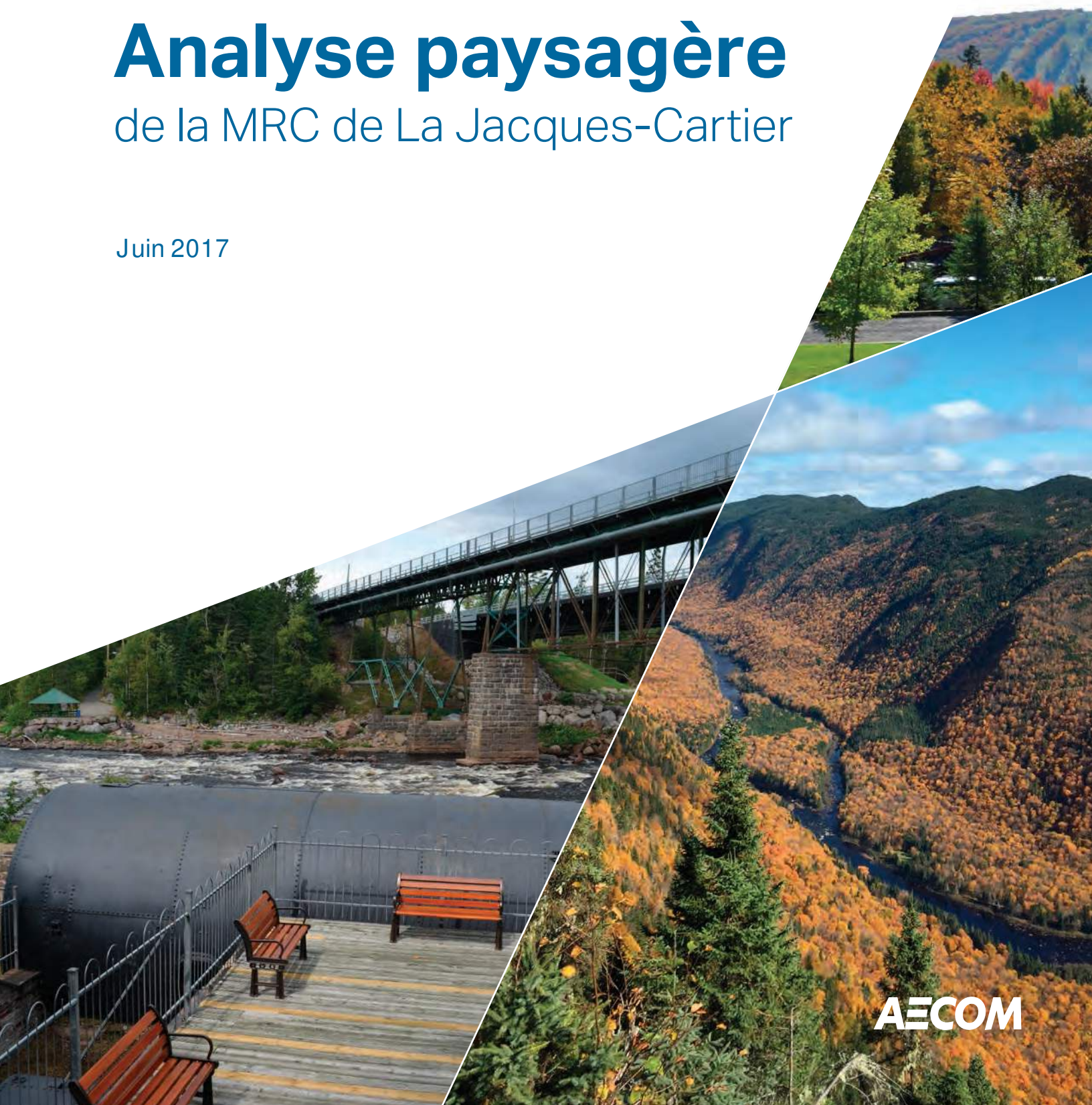




Analyse paysagère

de la MRC de La Jacques-Cartier

Juin 2017



AECOM

Analyse paysagère de la MRC de La Jacques-Cartier

60509744

Juin 2017

Signatures

Rapport préparé par :


Emilie Forget, urbaniste, géog., M.ATDR

Le 16 juin 2017

Rapport vérifié par :


Jean-François Rolland,
architecte paysagiste, AAPQ-FCSLA
Directeur de projets

Le 16 juin 2017

Sommaire

La MRC de La Jacques-Cartier est reconnue pour son milieu de vie exceptionnel situé au cœur d'une nature omniprésente où abondent les grands espaces naturels. Les paysages de La Jacques-Cartier revêtent donc une importance majeure en constituant à la fois un héritage, un caractère distinctif et un élément identitaire à part entière, mais également un considérable vecteur de développement économique et touristique.

La caractérisation des paysages de la MRC s'inscrit dans cette volonté. Elle vise plus précisément à fournir à la MRC une connaissance plus précise des paysages ce qui permettra, entre autres, de faciliter la mise en place de mesures visant la protection et la mise en valeur des paysages d'intérêt de son territoire, de bonifier le contenu de son schéma d'aménagement en lien avec les territoires d'intérêt et de donner à la MRC un outil facilitant la prise de décision dans l'analyse de certains projets sur son territoire.

Les objectifs de l'analyse paysagère sont :

- d'identifier et de documenter les caractéristiques significatives des unités de paysage;
- d'identifier des secteurs visuels d'intérêt;
- de formuler des recommandations afin de préserver, mettre en valeur et gérer les éléments paysagers.

À cette fin, la première étape a consisté en une mise à jour du contenu descriptif des 23 unités de paysage d'intérêt local, supralocal et métropolitain tirées de l'Atlas des unités de paysage de la CMQ qui composent le territoire à l'étude. Les différents corridors et points de vue d'intérêt ont par le fait même été identifiés et cartographiés.

Dans un deuxième temps, des secteurs visuels d'intérêt caractéristiques et représentatifs du territoire de la MRC de La Jacques-Cartier ont été identifiés, délimités et caractérisés. Ces secteurs correspondent à des zones de forte valeur paysagère et dotées d'un paysage unique ou typique qui contribue à l'identité de la MRC. Ils sont définis par une délimitation spatiale assurée par les formes du terrain et se distinguent par l'homogénéité relative des éléments paysagers, naturels et humains. Les éléments caractéristiques et discordants de chaque secteur ont été identifiés et cartographiés.

Les secteurs visuels d'intérêt du territoire municipalisé de la MRC de La Jacques-Cartier sont :

- A. Bassin visuel du lac Saint-Joseph (Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Saint-Joseph, Sainte-Cath.-Jacques-Cartier);
- B. Noyau villageois de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;
- C. Chutes de Saint-Gabriel, Shannon;
- D. Secteur des Équerres, Saint-Gabriel-de-Valcartier;
- E. Bassin visuel des lacs Delage et Saint-Charles;
- F. Hameau de Tewkesbury;
- G. Corridor de la route 175 / Laurentienne;
- H. Bassin visuel du lac Beauport;
- I. Noyau villageois de Sainte-Brigitte-de-Laval;
- J. Bassin visuel de la rivière Jacques-Cartier.

La valeur des secteurs visuels d'intérêt a ensuite été évaluée grâce à une analyse multicritères, qui prend en compte trois grandes catégories de critères : l'accessibilité visuelle, la qualité scénique et la valeur attribuée. Trois classes de valeur ont par la suite été définies, soit « bonne », « distinctive » et « exceptionnelle ».

Des enjeux associés aux secteurs visuels d'intérêt ont par la suite été identifiés :

1. Accessibilité visuelle et physique aux plans d'eau;
2. Intégration de l'environnement bâti dans le paysage;
3. Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel;
4. Maintien des paysages agricoles;
5. Maintien de la qualité des paysages forestiers;
6. Appropriation collective du paysage;
7. Concertation entre les différents intervenants.

Les recommandations s'articulent autour d'une grande orientation, qui est de « Reconnaître, préserver et mettre en valeur les secteurs visuels d'intérêt de la MRC », et de cinq objectifs spécifiques :

1. Préserver le caractère naturel des versants boisés, des sommets et les lignes de crêtes;
2. Favoriser le maintien des activités agricoles;
3. Maintenir, favoriser et développer des accès visuels au paysage;
4. Favoriser et assurer un développement et un cadre bâti harmonieux;
5. Sensibiliser la population envers les attraits du paysage de la MRC.

À la suite de l'identification des enjeux et de l'élaboration des recommandations, divers outils et actions pourront être mis en place. Mentionnons à cet effet des outils de communication (comité de paysage de la MRC, agent de paysage à la MRC, une page spécifique au paysage sur le site web de la MRC, etc.), des mesures réglementaires (dispositions spécifiques aux corridors et secteurs visuels d'intérêt dans le SAD, encadrement des développements résidentiels et commerciaux dans chaque municipalité, contrôle du déboisement, etc.), des programmes spécifiques (soutien à l'agriculture, subventions patrimoniales), diverses actions concrètes (aménagement de sentiers et belvédères, aménagement de parcs mettant en valeur certaines vues, signalisation, etc.) ainsi que des études spécifiques (plan de conservation, guide d'aménagement, mise en valeur de corridor routier, etc.).

Enfin, le processus de caractérisation des paysages, de délimitation des secteurs visuels d'intérêt, d'identification des enjeux et d'élaboration des recommandations a été appuyé par des ateliers de travail avec une vingtaine d'intervenants de la MRC ainsi que par une consultation publique qui a eu lieu en mars 2017. Enfin, la préservation et la mise en valeur des paysages de la MRC de La Jacques-Cartier représentent une démarche impliquant la participation globale de toutes les instances et de tous les acteurs jouant un rôle dans le développement du territoire. C'est pourquoi la MRC doit prendre en charge les discussions afin de mettre en place des actions concrètes qui se répercutent au municipal et chez les citoyens. Ainsi, la mise en place d'un comité de paysage et/ou d'un agent de paysage à la MRC pourrait être envisagée.

Équipe de réalisation

MRC de La Jacques-Cartier

Nicolas Talbot

Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Stéphanie Laperrière

Conseillère à la culture

Anthony Savard-Goguen

Conseiller en aménagement du territoire

Ressources externes

Chantal Prud'homme

Architecte paysagiste, conseillère senior en paysage,
Communauté métropolitaine de Québec

Mickaël Boutin

Urbaniste, Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

AECOM

Jean-François Rolland, AAPQ-FCSLA

Directeur de projet

Emilie Forget, urbaniste, géog., M. ATDR

Chargée de projet, analyse, rédaction et géomatique

Laurence Goesel, aménagiste, M. ATDR

Analyse et rédaction

Patrick Hébert, anthropologue, M. A.

Analyse et rédaction

Michèle Pilote, tech. géomatique

Géomatique et cartographie

Michèle Gagnon, éditrice

Édition

Référence à citer :

AECOM. 2017. *Analyse paysagère de la MRC de La Jacques-Cartier*. Présenté à la MRC de La Jacques-Cartier. Rapport préfinal. 208 pages et annexes.

Table des matières

1	Introduction	1
2	Méthodologie.....	3
2.1	Caractérisation des unités de paysage	3
2.2	Identification des secteurs visuels d'intérêt	3
2.3	Conception de fiches et cartes	4
2.4	Identification des enjeux et élaboration de recommandations.....	4
3	Diagnostic paysager	5
3.1	Description générale.....	5
3.2	Unités de paysage.....	7
Fiche n° 1 :	H-06-08 – Collines du mont Bélair et G-01-01 – Buttes du Capsa	9
Fiche n° 2 :	G-02-01 – Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Shannon et Sainte-Catherine.....	13
Fiche n° 3 :	H-07-04 – Collines de Duchesnay.....	21
Fiche n° 4 :	H-07-03 – Lac Saint-Joseph.....	27
Fiche n° 5 :	H-07-01 – Collines de Shannon	33
Fiche n° 6 :	H-06-07 – Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Saint-Gabriel et base militaire	37
Fiche n° 7 :	H-06-06 – Collines du lac Saint-Charles	43
Fiche n° 8 :	H-06-02 – Vallée des lacs Saint-Charles et Delage	49
Fiche n° 9 :	I-05-01 – Collines de Tewkesbury.....	57
Fiche n° 10 :	I-05-03 – Vallée de la rivière Jacques-Cartier, secteur Tewkesbury	63
Fiche n° 11 :	I-05-02 – Collines de Stoneham	71
Fiche n° 12 :	I-03-03 – Collines de Saint-Adolphe	77
Fiche n° 13 :	H-05-06 – Collines du mont Wright	81
Fiche n° 14 :	H-06-03 – Vallées de Stoneham	87
Fiche n° 15 :	H-05-05 – Collines du lac Clément	95
Fiche n° 16 :	H-05-03 – Vallée de la rivière Jaune et du lac Beauport	101
Fiche n° 17 :	H-05-04 – Collines de Saint-Dustan du lac Beauport	109
Fiche n° 18 :	H-05-01 – Collines du lac des Roches.....	115
Fiche n° 19 :	H-05-02 – Collines de Sainte-Brigitte-de-Laval	121
Fiche n° 20 :	H-04-03 – Collines des concessions de Château-Richer.....	129
Fiche n° 21 :	I-04-03 – Vallée de la rivière Jacques-Cartier, secteur du parc de la Jacques-Cartier, et I-04-04 – Vallées des rivières Sautauriski et à la Chute	133
3.3	Secteurs visuels d'intérêt	139
Secteur visuel d'intérêt A :	Bassin visuel du lac Saint-Joseph	143
Secteur visuel d'intérêt B :	Noyau villageois de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	147
Secteur visuel d'intérêt C :	Chutes de Saint-Gabriel, Shannon.....	151
Secteur visuel d'intérêt D :	Secteur des Équerres, Saint-Gabriel-de-Valcartier	155
Secteur visuel d'intérêt E :	Bassin visuel des lacs Delage et Saint-Charles	159
Secteur visuel d'intérêt F :	Hameau de Tewkesbury	163
Secteur visuel d'intérêt G :	Corridor de la route 175/Laurentienne	167
Secteur visuel d'intérêt H :	Bassin visuel du lac Beauport	171
Secteur visuel d'intérêt I :	Noyau villageois de Sainte-Brigitte-de-Laval	175
Secteur visuel d'intérêt J :	Bassin visuel de la rivière Jacques-Cartier.....	179
3.4	Éléments caractéristiques du paysage	183

4	Enjeux, objectifs et recommandations	187
4.1	Enjeux associés aux secteurs visuels d'intérêt	187
	Enjeu 1 – Accessibilité visuelle et physique aux plans d'eau.....	187
	Enjeu 2 – Intégration de l'environnement bâti dans le paysage.....	187
	Enjeu 3 – Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel.....	188
	Enjeu 4 – Maintien des paysages agricoles.....	188
	Enjeu 5 – Maintien de la qualité des paysages forestiers.....	189
	Enjeu 6 – Appropriation collective du paysage.....	189
	Enjeu 7 – Concertation entre les différents intervenants	190
4.2	Outils existants	191
4.3	Objectifs et recommandations.....	199
	Objectif 1 : Préserver le caractère naturel des versants boisés, des sommets et les lignes de crêtes	200
	Objectif 2 : Favoriser le maintien des activités agricoles.....	201
	Objectif 3 : Maintenir, favoriser et développer des accès visuels ou physiques au paysage.....	202
	Objectif 4 : Favoriser et assurer un développement urbain et un cadre bâti harmonieux	203
	Objectif 5 : Sensibiliser la population envers les attraits du paysage de la MRC	204
5	Conclusion.....	205
	Références	207

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Unités de paysage d'intérêt métropolitain, supralocal ou local, présentes sur le territoire municipalisé de la MRC de La Jacques-Cartier.....	7
Tableau 2 :	Secteurs visuels d'intérêt du territoire municipalisé de la MRC de La Jacques-Cartier.....	139

Liste des cartes

Carte 1 :	Unités de paysage d'intérêt métropolitain, supralocal ou local, présentes sur le territoire municipalisé de la MRC de La Jacques-Cartier.....	6
Carte 2 :	H-06-08 – Collines du mont Bélair et G-01-01 – Buttes du Capsa – Localisation	9
Carte 3 :	H-06-08 – Collines du mont Bélair et G-01-01 – Buttes du Capsa – Éléments caractéristiques.....	10
Carte 4 :	G-02-01 – Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Shannon et Sainte-Catherine – Localisation	13
Carte 5 :	G-02-01 – Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Shannon et Sainte-Catherine – Éléments caractéristiques.....	14
Carte 6 :	H-07-04 – Collines de Duchesnay – Localisation	21
Carte 7 :	H-07-04 – Collines de Duchesnay – Éléments caractéristiques	22

Carte 8 :	H-07-03 – Lac Saint-Joseph – Localisation	27
Carte 9 :	H-07-03 – Lac Saint-Joseph – Éléments caractéristiques.....	28
Carte 10 :	H-07-01 – Collines de Shannon – Localisation	33
Carte 11 :	H-07-01 – Collines de Shannon – Éléments caractéristiques	34
Carte 12 :	H-06-07 – Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Saint-Gabriel et base militaire – Localisation	37
Carte 13 :	H-06-07 – Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Saint-Gabriel et base militaire – Éléments caractéristiques	38
Carte 14 :	H-06-06 – Collines du lac Saint-Charles – Localisation	43
Carte 15 :	H-06-06 – Collines du lac Saint-Charles – Éléments caractéristiques	44
Carte 16 :	H-06-02 – Vallée des lacs Saint-Charles et Delage – Localisation	49
Carte 17 :	H-06-02 – Vallée des lacs Saint-Charles et Delage – Éléments caractéristiques	50
Carte 18 :	I-05-01 – Collines de Tewkesbury – Localisation	57
Carte 19 :	I-05-01 – Collines de Tewkesbury – Éléments caractéristiques	58
Carte 20 :	I-05-03 – Vallée de la rivière Jacques-Cartier, secteur Tewkesbury – Localisation	63
Carte 21 :	I-05-03 – Vallée de la rivière Jacques-Cartier, secteur Tewkesbury – Éléments caractéristiques.....	64
Carte 22 :	I-05-02 – Collines de Stoneham – Localisation	71
Carte 23 :	I-05-02 – Collines de Stoneham – Éléments caractéristiques	72
Carte 24 :	I-03-03 – Collines de Saint-Adolphe – Localisation	77
Carte 25 :	I-03-03 – Collines de Saint-Adolphe – Éléments caractéristiques	78
Carte 26 :	H-05-06 – Collines du mont Wright – Localisation	81
Carte 27 :	H-05-06 – Collines du mont Wright – Éléments caractéristiques	82
Carte 28 :	H-06-03 – Vallées de Stoneham – Localisation	87
Carte 29 :	H-06-03 – Vallées de Stoneham – Éléments caractéristiques.....	88
Carte 30 :	H-05-05 – Collines du lac Clément – Localisation	95
Carte 31 :	H-05-05 – Collines du lac Clément – Éléments caractéristiques	96
Carte 32 :	H-05-03 – Vallée de la rivière Jaune et du lac Beauport – Localisation	101
Carte 33 :	H-05-03 – Vallée de la rivière Jaune et du lac Beauport – Éléments caractéristiques	102
Carte 34 :	H-05-04 – Collines de Saint-Dustan du lac Beauport – Localisation	109
Carte 35 :	H-05-04 – Collines de Saint-Dustan du lac Beauport – Éléments caractéristiques	110
Carte 36 :	H-05-01 – Collines du lac des Roches – Localisation.....	115
Carte 37 :	H-05-01 – Collines du lac des Roches – Éléments caractéristiques.....	116
Carte 38 :	H-05-02 – Collines de Sainte-Brigitte-de-Laval – Localisation.....	121
Carte 39 :	H-05-02 – Collines de Sainte-Brigitte-de-Laval – Éléments caractéristiques.....	122

Carte 40 :	H-04-03 – Collines des concessions de Château-Richer – Localisation.....	129
Carte 41 :	H-04-03 – Collines des concessions de Château-Richer – Éléments caractéristiques.....	130
Carte 42 :	I-04-03 – Vallée de la rivière Jacques-Cartier, secteur du parc de la Jacques-Cartier, et I-04-04 – Vallées des rivières Sautauriski et à la Chute – Localisation	133
Carte 43 :	I-04-03 – Vallée de la rivière Jacques-Cartier, secteur du parc de la Jacques-Cartier, et I-04-04 – Vallées des rivières Sautauriski et à la Chute – Éléments caractéristiques	134
Carte 44 :	Secteurs visuels d'intérêt du territoire de la MRC de La Jacques-Cartier.....	140
Carte 45 :	Valeur des secteurs visuels d'intérêt	141
Carte 46 :	Secteur visuel d'intérêt A – Bassin visuel du lac Saint-Joseph.....	143
Carte 47 :	Secteur visuel d'intérêt B – Noyau villageois de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.....	147
Carte 48 :	Secteur visuel d'intérêt C – Chutes de Saint-Gabriel, Shannon.....	151
Carte 49 :	Secteur visuel d'intérêt D – Secteur des Équerres, Saint-Gabriel-de-Valcartier.....	155
Carte 50 :	Secteur visuel d'intérêt E – Bassin visuel des lacs Delage et Saint-Charles	159
Carte 51 :	Secteur visuel d'intérêt F – Hameau de Tewkesbury.....	163
Carte 52 :	Secteur visuel d'intérêt G – Corridor de la route 175/Laurentienne	167
Carte 53 :	Secteur visuel d'intérêt H – Bassin visuel du lac Beauport	171
Carte 54 :	Secteur visuel d'intérêt I – Noyau villageois de Sainte-Brigitte-de-Laval.....	175
Carte 55 :	Secteur visuel d'intérêt J –Bassin visuel de la rivière Jacques-Cartier	179

Définitions

Bassin visuel	Ensemble du paysage théoriquement observable à l'intérieur des limites d'un même bassin de drainage.
Capacité d'absorption	Capacité du paysage à intégrer (absorber) ou non une infrastructure ou une intervention, sans perdre son caractère original.
Caractère	Ensemble des traits propres à un paysage permettant de le distinguer d'un autre. Il s'agit de l'arrangement en patterns des lignes, formes, couleurs, textures et contrastes entre les éléments du paysage.
Champ visuel	Espace réellement visible à partir d'un point précis à l'intérieur du bassin visuel et à la profondeur des vues qui y sont répertoriées.
Corridor visuel d'intérêt	Corridor routier ou récréatif présentant un intérêt historique, symbolique, récréatif ou paysager significatif.
Dynamisme	Qualité d'une séquence visuelle donnant une impression de force et de mouvement. Se définit en fonction du rythme et de la variété des éléments du paysage.
Élément discordant	Site ou infrastructure qui ne s'accorde pas avec l'ambiance environnante, qui se détache du paysage ou qui compromet l'expérience visuelle de l'observateur.
Harmonie	Effet d'ensemble résultant des relations qui existent entre les éléments du paysage. Il s'établit un rapport de concordance lorsque ces éléments tendent à un même effet.
Hétérogénéité	Caractère de territoires présentant des éléments différents, que ce soit dans leur forme, leur taille ou leur nature.
Homogénéité	Caractère de territoires présentant une certaine uniformité dans l'agencement spatial de ces éléments.
Intégrité	Réfère à la cohérence du paysage, l'harmonie, la balance visuelle, les entités fonctionnelles non perturbées, la continuité dans le temps, l'aptitude pour l'utilisation du sol dans des conditions naturelles, la topographie et le climat.
Intérêt visuel	Ce qui, dans le paysage, retient l'attention et captive l'esprit de l'observateur.
Mise en scène	Organisation des éléments d'une unité de paysage. Elle concerne la disposition et l'agencement des parties extérieures et visibles du relief, de la végétation et de l'utilisation du sol.
Observateur	Personne qui, à titre d'utilisateur (observateur mobile) ou de riverain (observateur fixe) observe un paysage. Les riverains peuvent être des travailleurs, des résidents ou des récréotouristes. Les usagers peuvent être de passage, faire la navette quotidiennement, être touristes ou voyager pour le travail.
Panorama	Point de vue ouvert à plus de 180° permettant de contempler un vaste paysage.

Paysage	Trace visible des interactions entre le caractère naturel d'un lieu et les activités humaines qui y ont cours. Le paysage implique les perceptions d'un observateur (représentation mentale) qui changent selon les individus, les groupes sociaux et qui évoluent selon les valeurs.
Percée visuelle	Ouverture qui donne un point de vue. La percée visuelle met en valeur un paysage intéressant qui, autrement, ne serait pas accessible à l'utilisateur.
Point de vue	Endroit d'où l'on jouit d'une vue particulièrement pittoresque ou spectaculaire.
Secteur visuel d'intérêt	Entité délimitée d'après une zone observable à partir de trois catégories d'éléments du paysage, soit : (1) les composantes physiques du paysage concret (lacs, vallées, cours d'eau majeurs, rives); (2) les éléments particuliers du paysage visible (lieux d'observation stratégique; composantes naturelles et anthropiques marquantes du paysage, les points de repère visuels); les indicateurs sur la valorisation accordée par la population à certains lieux où le type d'activité privilégie l'observation ou la préservation de la ressource-paysage.
Sensibilité paysagère	Le degré jusqu'auquel un paysage peut accepter des changements d'un type particulier sans effets négatifs inacceptables à ses caractéristiques.
Unité de paysage	Portion du territoire présentant des caractéristiques géomorphologiques homogènes et possédant une ambiance propre. <i>Note : Les unités de paysage présentées dans ce rapport sont le résultat d'un découpage cartographique réalisé par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) en 2008 et inspiré du cadre écologique de référence (CER) élaboré par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Elles ne correspondent pas à des bassins visuels.</i>
Valeur paysagère	Valeur relative attribuée à un paysage par la société. On distingue différents types de valeurs, soit les valeurs d'usage, d'héritage (culture et patrimoine) et d'existence (valeur biophysique).

1 Introduction

Des paysages distinctifs à protéger et à valoriser

La MRC de La Jacques-Cartier est reconnue pour son milieu de vie exceptionnel situé au cœur d'une nature omniprésente où abondent les grands espaces naturels. La vaste forêt, la rivière Jacques-Cartier, élément significatif et structurant du territoire, les lacs Saint-Joseph, Beauport et Delage, pour ne nommer que ceux-ci, et bien sûr les montagnes, constituent autant d'éléments qui se prêtent admirablement à la pratique d'activités récréatives et touristiques, tout en assurant une qualité de vie extraordinaire à ses quelque 40 000 habitants.

Les paysages de La Jacques-Cartier revêtent donc une importance majeure en constituant à la fois un héritage, un caractère distinctif et un élément identitaire à part entière, mais également un considérable vecteur de développement économique et touristique.

D'une superficie de 727 km² et composé de neuf villes et municipalités, le territoire à l'étude fait face à plusieurs enjeux liés à son développement. La MRC souhaite en effet consolider son territoire tout en préservant son caractère naturel. À cet effet, l'orientation d'aménagement n° 6 du schéma d'aménagement révisé (SADR) de la MRC est de « favoriser le sentiment d'appartenance ainsi que le développement d'une identité territoriale », qui vise essentiellement à **assurer la pérennité du caractère distinct de la MRC**, et ce, par les éléments suivants : protéger les paysages naturels structurants de la MRC; identifier, protéger et valoriser le patrimoine naturel et bâti; préserver le maximum de végétation à l'intérieur et autour des périmètres urbains; préserver et améliorer le caractère

distinctif du territoire sur les plans culturel, patrimonial et paysager (MRC JC, 2015).

Caractériser pour mieux planifier

La caractérisation des paysages de la MRC s'inscrit dans cette volonté. Elle vise plus précisément à **fournir à la MRC une connaissance plus précise des paysages** ce qui permettra, entre autres, de faciliter la mise en place de mesures visant la protection et la mise en valeur des paysages d'intérêt de son territoire, de bonifier le contenu de son schéma d'aménagement en lien avec les territoires d'intérêt et de donner à la MRC un outil facilitant la prise de décision dans l'analyse de certains projets sur son territoire.

Les objectifs de l'analyse paysagère sont donc :

- d'identifier et de documenter les caractéristiques significatives des unités de paysage;
- d'identifier des secteurs visuels d'intérêt;
- de formuler des recommandations afin de préserver, mettre en valeur et gérer les éléments paysagers.



2 Méthodologie

2.1 Caractérisation des unités de paysage

La première étape visait à mettre à jour le contenu descriptif des fiches tirées de l'Atlas des unités de paysage de la CMQ (DAA, 2008), afin de caractériser les 23 unités de paysage d'intérêt local, supralocal et métropolitain qui composent le territoire à l'étude (727 km²).

L'Atlas des unités de paysage et le Schéma d'aménagement révisé (SADR) de la MRC de La Jacques-Cartier (2015) ont été étudiés. Toute documentation pertinente relative à l'aménagement du territoire, aux éléments sensibles ou aux paysages a été consultée afin de bonifier notre connaissance du territoire.

Les inventaires au terrain ont eu lieu d'août à octobre 2016 et ont permis de documenter les différents types de paysages, mais aussi d'identifier et de cartographier les points de vue et corridors d'intérêt. Les 23 unités de paysage d'intérêt local, supralocal (régional) et métropolitain identifiées par la MRC ont ainsi été parcourues sommairement. De plus, les différents points de vue d'intérêt ainsi que les axes routiers d'importance ont été visités.

2.2 Identification des secteurs visuels d'intérêt

La deuxième étape consistait à identifier des secteurs visuels d'intérêt qui soient caractéristiques et représentatifs du territoire de la MRC de La Jacques-Cartier. Ces secteurs correspondent à des zones de forte valeur paysagère et dotées d'un paysage unique ou typique qui contribue à l'identité de la MRC. Ils sont définis par une délimitation spatiale assurée par les formes du terrain et se distinguent par l'homogénéité relative des éléments paysagers, naturels et humains.

Délimitation des secteurs visuels d'intérêt

La méthode pour déterminer les secteurs visuels d'intérêt s'inspire de celle d'Hydro-Québec (1992) pour la délimitation des « unités de paysage significatif ». Ainsi, un secteur visuel d'intérêt contient un élément ou une certaine concentration d'éléments particuliers du paysage et d'indicateurs sur la valorisation accordée par la population. Ces secteurs sont généralement délimités par les lignes de crêtes des milieux caractérisés par la présence de vallées, de coteaux, de collines et de monts, de même que par la végétation des

milieux plats. Ces éléments définissent une zone observable à partir de trois catégories d'éléments du paysage, soit :

- 1) les composantes physiques du paysage concret (lacs, vallées, cours d'eau majeurs, rives);
- 2) les éléments particuliers du paysage visible (lieux d'observation stratégique; composantes naturelles et anthropiques marquantes du paysage, les points de repère visuels);
- 3) les indicateurs sur la valorisation accordée par la population à certains lieux où le type d'activité privilégie l'observation ou la préservation de la ressource-paysage.

Un outil géomatique d'**analyse de la visibilité** a permis de déterminer les champs visuels à partir de différents plans d'eau ou routes d'importance. Cette analyse a contribué à délimiter les secteurs visuels d'intérêt. La figure 1 illustre l'outil qui permet de calculer la fréquence à laquelle chaque point d'un modèle numérique d'élévation est visible à partir d'un ensemble de lignes ou de points d'observation.

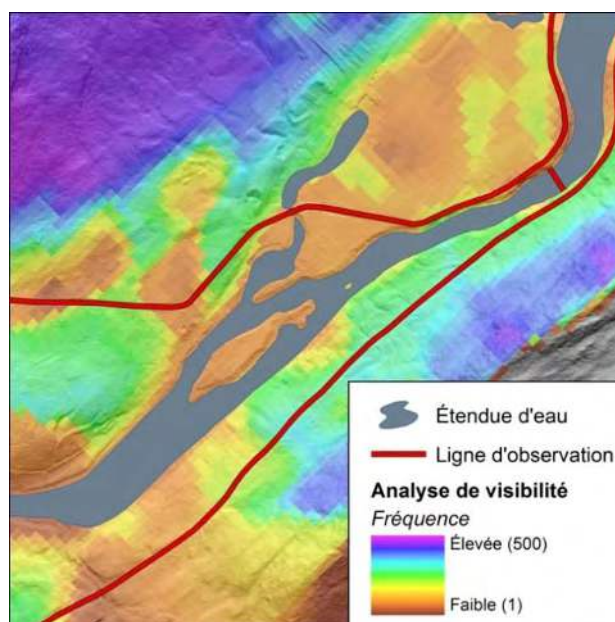


Figure 1 : Exemple de résultat généré par l'outil géomatique d'analyse de visibilité

Évaluation de la valeur des secteurs visuels d'intérêt

La valeur paysagère correspond à la valeur relative attribuée à un paysage par la société. On distingue différents types de valeurs, soit les valeurs d'usage, d'héritage (culture et patrimoine) et d'existence (valeur biophysique). La valeur des secteurs visuels d'intérêt a été évaluée grâce à une analyse multicritères. La méthode retenue est un croisement des principales méthodes reconnues pour

l'analyse des paysages (Hydro-Québec, MTQ, *Landscape Institute and Institute of Environmental Management and Assessment, Countryside Agency and Scottish Natural Heritage*). Ainsi, les critères retenus sont les suivants :

L'**accessibilité visuelle** se définit comme les possibilités concrètes pour les observateurs d'accéder au paysage. Une forte accessibilité visuelle correspond généralement à un paysage présentant une faible capacité d'absorption, un nombre élevé d'observateurs et une vitesse de déplacement lente (Gaudreau *et al.*, 1986). Les sous-critères retenus afin de mesurer ce critère sont :

- la vitesse de déplacement des observateurs;
- le nombre et l'intérêt des points de vue;
- l'importance du bassin visuel.

La **qualité scénique** se définit comme la qualité esthétique et visuelle que l'on reconnaît aux éléments du paysage. Un paysage ayant une forte qualité scénique présentera un attrait important ou un caractère distinctif (Sheppard, 1989). Les sous-critères retenus afin de mesurer ce critère sont :

- l'intérêt visuel;
- la qualité de la mise en scène.

La **valeur attribuée** se définit comme un jugement porté sur les éléments des milieux naturel, visuel et humain auxquels le public touché ou les spécialistes accordent de l'importance (Hydro-Québec, 1992). Les sous-critères retenus afin de mesurer ce critère sont :

- la valeur biophysique;
- la qualité historique;
- la reconnaissance par le milieu.

Trois classes de valeur ont par la suite été définies, soit « bonne », « distinctive » et « exceptionnelle ».

La méthode détaillée est présentée à l'annexe A.

2.3 Conception de fiches et cartes

Chaque unité de paysage est décrite à l'aide d'une fiche descriptive. Les fiches comprennent les thèmes suivants : description générale; occupation du sol; qualité visuelle. Chaque fiche est accompagnée de deux cartes, réalisées à l'échelle de l'unité, soit une carte de localisation et une autre présentant les éléments caractéristiques de l'unité.

Une fiche descriptive de chaque secteur visuel d'intérêt a également été élaborée. Les fiches comprennent les thèmes suivants : description du secteur; forces; faiblesses; contraintes; opportunités. Chaque fiche est accompagnée d'une carte présentant les principales caractéristiques du secteur.

La légende suivante s'applique aux cartes des unités de paysage ainsi qu'aux cartes des secteurs visuels d'intérêt.



Figure 2 : Légende des cartes

2.4 Identification des enjeux et élaboration de recommandations

Revue de littérature

La documentation relative aux éléments d'attrait du paysage et du territoire de la MRC (territoires d'intérêt esthétique, équipements récréotouristiques, patrimoine bâti et naturel, etc.), les différentes mesures réglementaires existantes (SADR, PU, PAE, PIIA, etc.), ainsi que diverses méthodes et études de caractérisation des paysages ont été consultées.

Ateliers avec les intervenants

Des ateliers ont eu lieu en décembre 2016 avec une vingtaine d'intervenants de la MRC (urbanistes et représentants de municipalités, associations de citoyens, organismes, etc.) afin de présenter les secteurs visuels d'intérêt et d'en évaluer la reconnaissance par le milieu. Ces ateliers ont ainsi permis de valider les secteurs visuels d'intérêt, de bonifier les informations relatives aux forces, faiblesses, opportunités, menaces et enjeux, ainsi que de compléter l'analyse multicritères afin d'évaluer la valeur de chaque secteur.

Consultation publique

Une consultation publique a eu lieu en mars 2017. Elle a permis de présenter les secteurs visuels d'intérêt, de valider les enjeux propres à chaque secteur et de préciser les recommandations du rapport.

3 Diagnostic paysager

3.1 Description générale

Les paysages de la MRC de La Jacques-Cartier marquent la transition entre deux provinces naturelles, soit les basses-terres du Saint-Laurent et les Laurentides méridionales, (partie intégrante du Bouclier canadien) (carte 1).

Les basses-terres du Saint-Laurent sont caractérisées par un relief de plaines, reposant sur des roches sédimentaires et recouvertes par des dépôts d'argile et de limon, vestiges de la mer de Champlain. Le fleuve Saint-Laurent est l'emblème de cette province naturelle aux terres fertiles, où plus de quatre millions de personnes sont établies.

Les monts Bélair, Triquet, des Trois Augustines, la montagne des Trois-Sommets et le mont du Curé-Gravel, se distinguent dans l'arrière-plan du paysage de l'agglomération de Québec (figure 3). Ces collines marquent la rupture créée par une autre province naturelle, formant les racines d'une chaîne de montagnes mise en place il y a près d'un milliard d'années. Les Laurentides méridionales sont ainsi caractérisées par un relief général de collines et

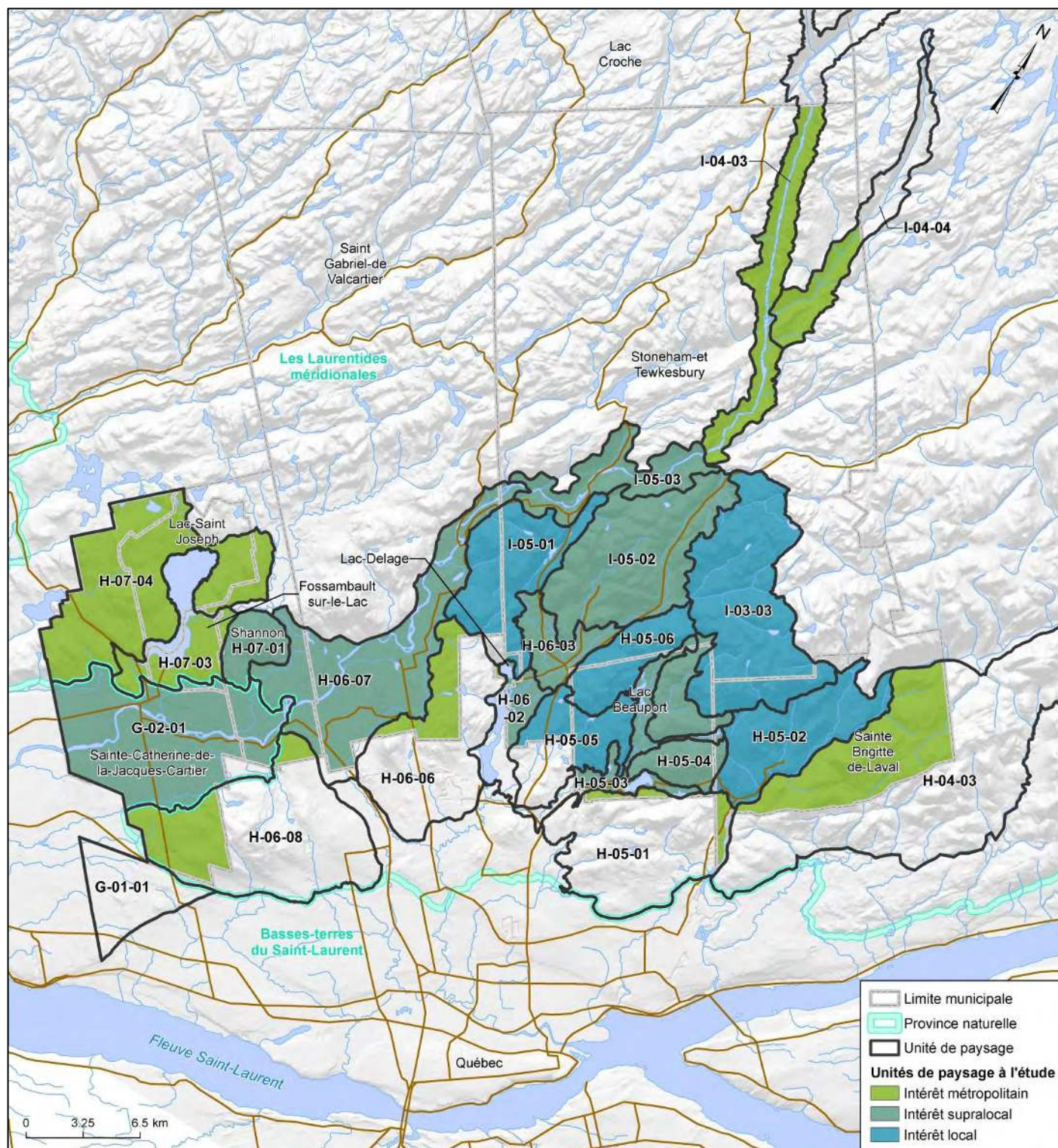
plateaux formés de roches métamorphiques et couverts de dépôts glaciaires minces, ainsi que des vallées comblées de sables et graviers fluvio-glaciaires.

La MRC de La Jacques-Cartier se situe donc au point de rencontre de ces deux provinces naturelles. Le territoire municipalisé est caractérisé par un relief de collines traversé par plusieurs vallées, dont les plus importantes sont celles des rivières Jacques-Cartier, des Hurons et Montmorency. Les plans d'eau les plus notables sont les lacs Saint-Joseph, Beauport, Delage et Saint-Charles, lesquels ont joué un rôle majeur dans le développement de la MRC.

Enfin, le territoire comprend plusieurs équipements récréotouristiques de renommée nationale qui profitent de la beauté et de l'unicité des paysages de la MRC; mentionnons le Parc national de la Jacques-Cartier, la Station touristique Stoneham ainsi que la Station touristique Duchesnay.



Figure 3 : Principaux sommets de la MRC de La Jacques-Cartier



Carte 1 : Unités de paysage d'intérêt métropolitain, supralocal ou local, présentes sur le territoire municipalisé de la MRC de La Jacques-Cartier

3.2 Unités de paysage

Le territoire à l'étude se divise en 23 unités de paysage (carte 1), lesquelles sont le résultat d'un découpage cartographique réalisé par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) en 2008 et inspiré du cadre écologique de référence (CER) élaboré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Ces unités sont caractérisées à l'aide de 21 fiches.

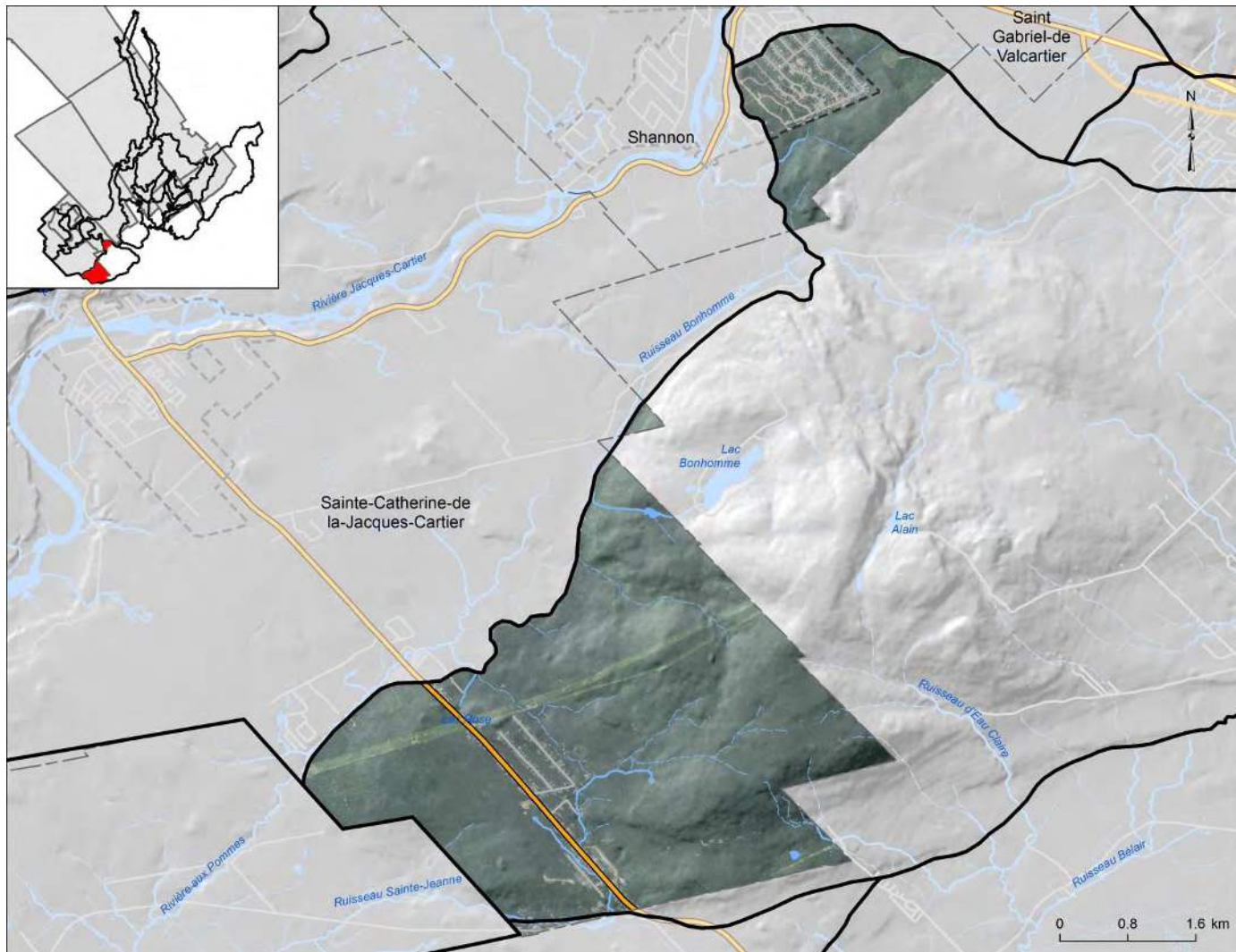
Tableau 1 : Unités de paysage d'intérêt métropolitain, supralocal ou local, présentes sur le territoire municipalisé de la MRC de La Jacques-Cartier

Fiche	Identifiant	Nom	Intérêt	Superficie (km ²) (dans la MRC)
1 ¹	H-06-08	Collines du mont Bélair	Métropolitain	22,40
	G-01-01	Buttes du Capsa	Métropolitain	0,10
2	G-02-01	Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, sect. Shannon et Sainte-Catherine	Supralocal	72,89
3	H-07-04	Collines de Duchesnay	Métropolitain	71,29
4	H-07-03	Lac Saint-Joseph	Métropolitain	26,32
5	H-07-01	Collines de Shannon	Supralocal	11,67
6	H-06-07	Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, sect. Saint-Gabriel et base militaire	Supralocal	70,62
7	H-06-06	Collines du lac Saint-Charles	Métropolitain	14,50
8	H-06-02	Vallée des lacs Saint-Charles et Delage	Supralocal	6,91
9	I-05-01	Collines de Tewkesbury	Local	37,78
10	I-05-03	Vallée de la rivière Jacques-Cartier, secteur Tewkesbury	Supralocal	25,46
11	I-05-02	Collines de Stoneham	Supralocal	58,63
12	I-03-03	Collines de Saint-Adolphe	Local	70,13
13	H-05-06	Collines du mont Wright	Local	20,58
14	H-06-03	Vallées de Stoneham	Supralocal	14,18
15	H-05-05	Collines du lac Clément	Local	17,87
16	H-05-03	Vallée de la rivière Jaune et du lac Beauport	Supralocal	15,71
17	H-05-04	Collines de Saint-Dustan du lac Beauport	Supralocal	24,75
18	H-05-01	Collines du lac des Roches	Métropolitain	5,66
19	H-05-02	Collines de Sainte-Brigitte-de-Laval	Local	36,80
20	H-04-03	Collines des concessions de Château-Richer	Métropolitain	45,11
21 ²	I-04-03	Vallée de la rivière Jacques-Cartier, sect. du parc de la Jacques-Cartier	Métropolitain	44,37
	I-04-04	Vallée des rivières Sautariski et à la Chute	Métropolitain	13,60
Total				727,23

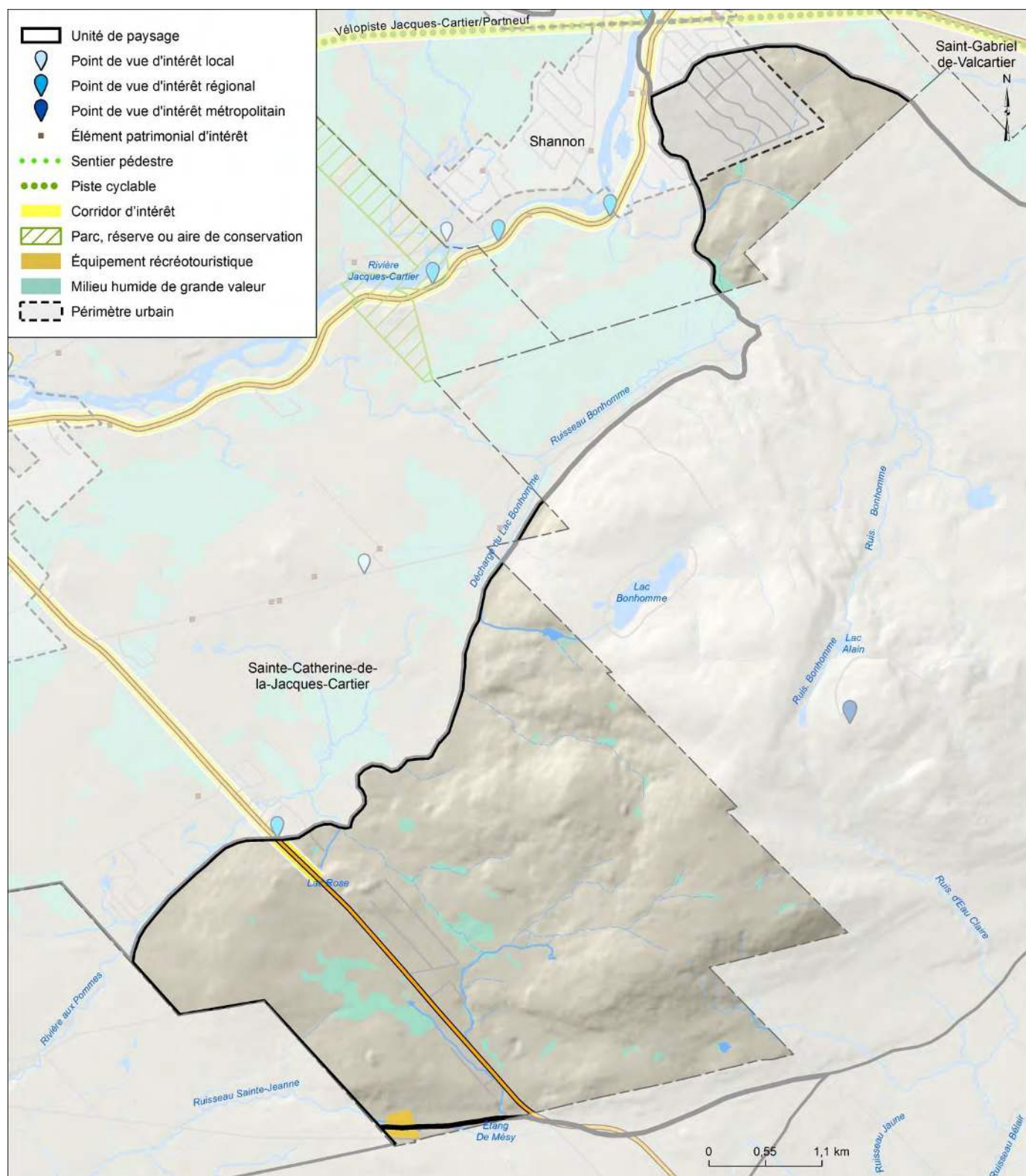
1. Les unités de paysage n^{os} G-01-01 et H-06-08 sont traitées dans la même fiche en raison de la petite superficie de la première.

2. Les unités de paysage n^{os} I-04-03 et I-04-04 sont traitées dans la même fiche puisqu'elles font toutes deux partie du parc national de la Jacques-Cartier.

Fiche n° 1 :

H-06-08 – Collines du mont Bélair
et G-01-01 – Buttes du Capsa

Carte 2 : H-06-08 – Collines du mont Bélair et G-01-01 – Buttes du Capsa – Localisation



Carte 3 : H-06-08 – Collines du mont Bélair et G-01-01 – Buttes du Capsa – Éléments caractéristiques

Fiche n° 1 :

H-06-08 – Collines du mont Bélair et G-01-01 – Buttes du Capsa

Intérêt : métropolitain**Superficie :** 22,40 km²**Description générale****Municipalités**Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (19,29 km²; 86 %)Shannon (3,12 km²; 14 %)**Limites**

Cette unité est centrée sur le mont Bélair, dont le sommet est situé sur le territoire de la ville de Québec.

Elle est composée de deux secteurs. Le secteur le plus septentrional, les collines du mont Bélair, situées sur le territoire municipal de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, est bordé à l'est, au sud et à l'ouest par la limite municipale de la ville de Québec et au nord par les terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Shannon et Sainte-Catherine. Ce secteur est traversé par la route 367 selon un axe nord-sud. Le secteur le plus au nord, les buttes du Capsa, situées sur le territoire municipal de Shannon, est également bordé au sud par la limite municipale de la ville de Québec. Au nord-est, il est bordé par les terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Saint-Gabriel et base militaire, et au nord-ouest, par les terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Shannon et Sainte-Catherine.

Milieu physique

Le relief est relativement plat, les vallons correspondant au piedmont du mont Bélair.

On ne trouve aucun cours d'eau ou plan d'eau notable.

Les peuplements forestiers qui n'ont pas été fragmentés par les développements résidentiels sont composés de feuillus tolérants et bon nombre d'érablières.

Milieus naturels d'intérêt

Le secteur situé à l'ouest du mont Bélair est presque entièrement désigné « aire de confinement du cerf de Virginie ».

Près de la route de Fossambault, plusieurs milieux humides de valeur écologique élevée sont présents. Ils sont situés à la tête des bassins versants de la rivière aux Pommes et du ruisseau Sainte-Jeanne.



Vue sur les collines du mont Bélair depuis la rue Maple, Shannon.



La route de Fossambault croise une importante ligne de transmission d'énergie et offre un point de vue sur la vallée de la rivière Jacques-Cartier et les collines de Duchesnay.



Les résidences en retrait de la route de Fossambault bénéficient de quelques points de vue sur le mont Bélair.

Fiche n° 1 :

H-06-08 – Collines du mont Bélair et G-01-01 – Buttes du Capsa

Occupation du sol

Organisation spatiale

La **route de Fossambault** (route 367) est un axe majeur qui traverse l'unité du nord-ouest au sud-est, et permet de relier la ville de Québec à Pont-Rouge.

À **Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier**, les résidences sont situées en retrait de la route de Fossambault. Les quelques rues ont une trame orthogonale et les résidences s'insèrent dans un environnement boisé.

À **Shannon**, le développement résidentiel, en cours de réalisation, présente un certain dénivelé et les rues forment quelques courbes. Les maisons sont cossues et situées sur de grands terrains boisés.

Usages

L'image du mont Bélair est associée à une vocation récréative, notamment en raison de la présence du Parc naturel du mont Bélair (ville de Québec). Cependant, les portions de cette unité situées dans les limites de la MRC de La Jacques-Cartier sont davantage caractérisées par une vocation forestière/naturelle.

Deux noyaux résidentiels se trouvent aux extrémités de l'unité, l'une près de la route de Fossambault à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, l'autre dans le secteur de la rue Mapple à Shannon.

On trouve dans cette unité un réseau développé de sentiers de motoneige et quad. Enfin, une importante ligne électrique traverse l'unité d'est en ouest.

Patrimoine bâti

Aucun bâtiment d'intérêt patrimonial n'a été recensé.

Qualité visuelle

Structure paysagère

L'élément emblématique de cette unité est le mont Bélair, qui est un point de repère majeur dans le paysage. Cependant, les vues recherchées sont plutôt celles sur la vallée de la rivière Jacques-Cartier et l'ensemble des collines avoisinantes.

La route de Fossambault offre cette vue, alors que depuis les différents quartiers résidentiels, les champs de vision sont généralement restreints et peu profonds, notamment en raison de la présence d'un important couvert forestier.

Dans les limites de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, le paysage vallonné et parfois relativement plat offre une uniformité forestière ponctuée de dégagements visuels au profit de quelques champs et d'un chapelet d'urbanisation résidentielle perceptible le long de la route 367.

Quelques beaux points de vue linéaires font découvrir en fond de scène le mont Bélair ou les collines de Duchesnay.

Dans le secteur de Shannon, le couvert forestier relativement uniforme est voué à l'urbanisation, mais dont les projets en cours offrent une structure de rues qui ne permettra pas de percées visuelles considérant la faible topographie.

Inversement, le développement résidentiel ne sera que très peu visible de la route 369.

Corridors d'intérêt

La **route de Fossambault**, dans sa partie nord, offre un panorama presque continu sur la vallée de la rivière Jacques-Cartier et les collines de Duchesnay.

Éléments discordants

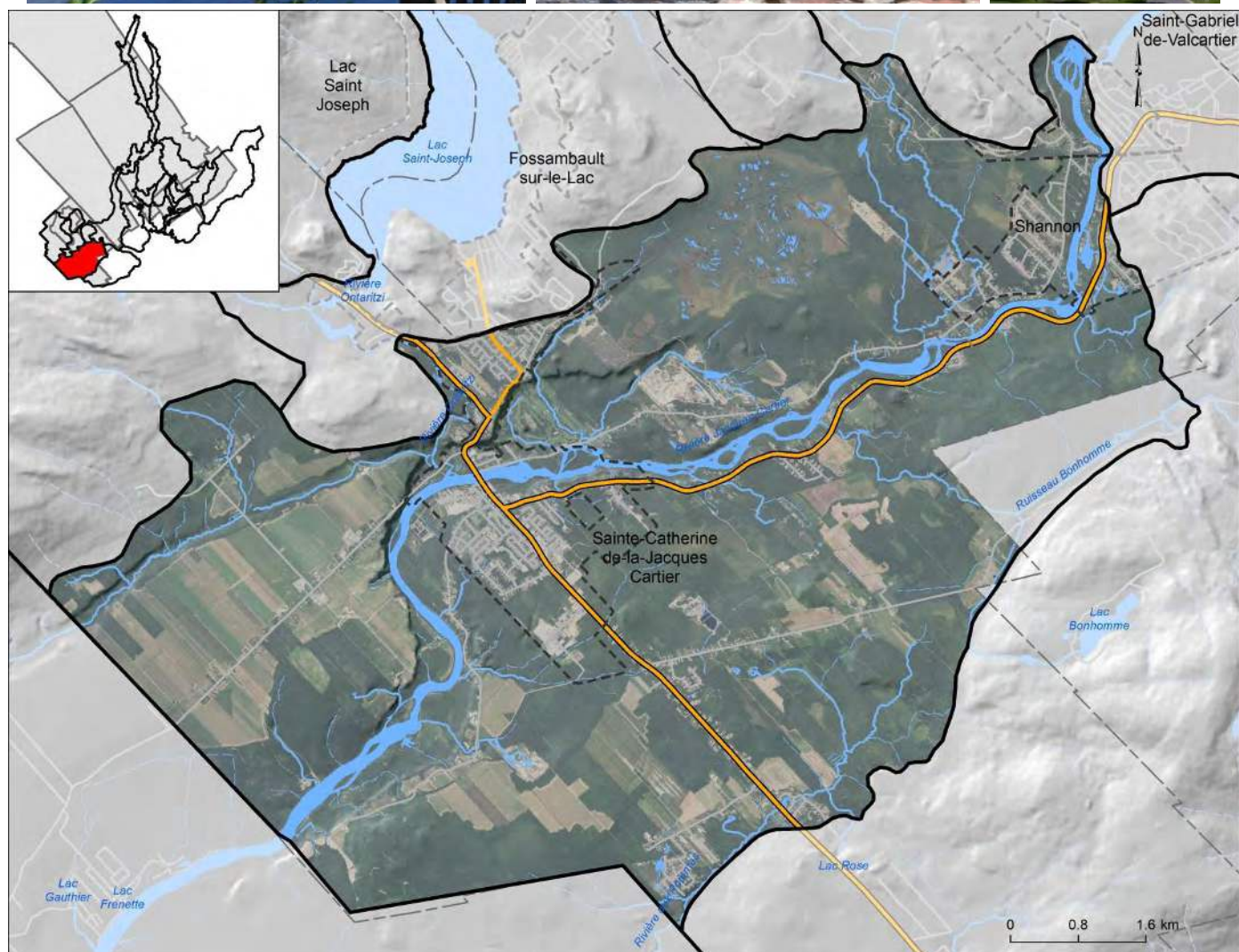
Une importante ligne électrique traverse l'unité d'est en ouest.

Point de vue d'intérêt

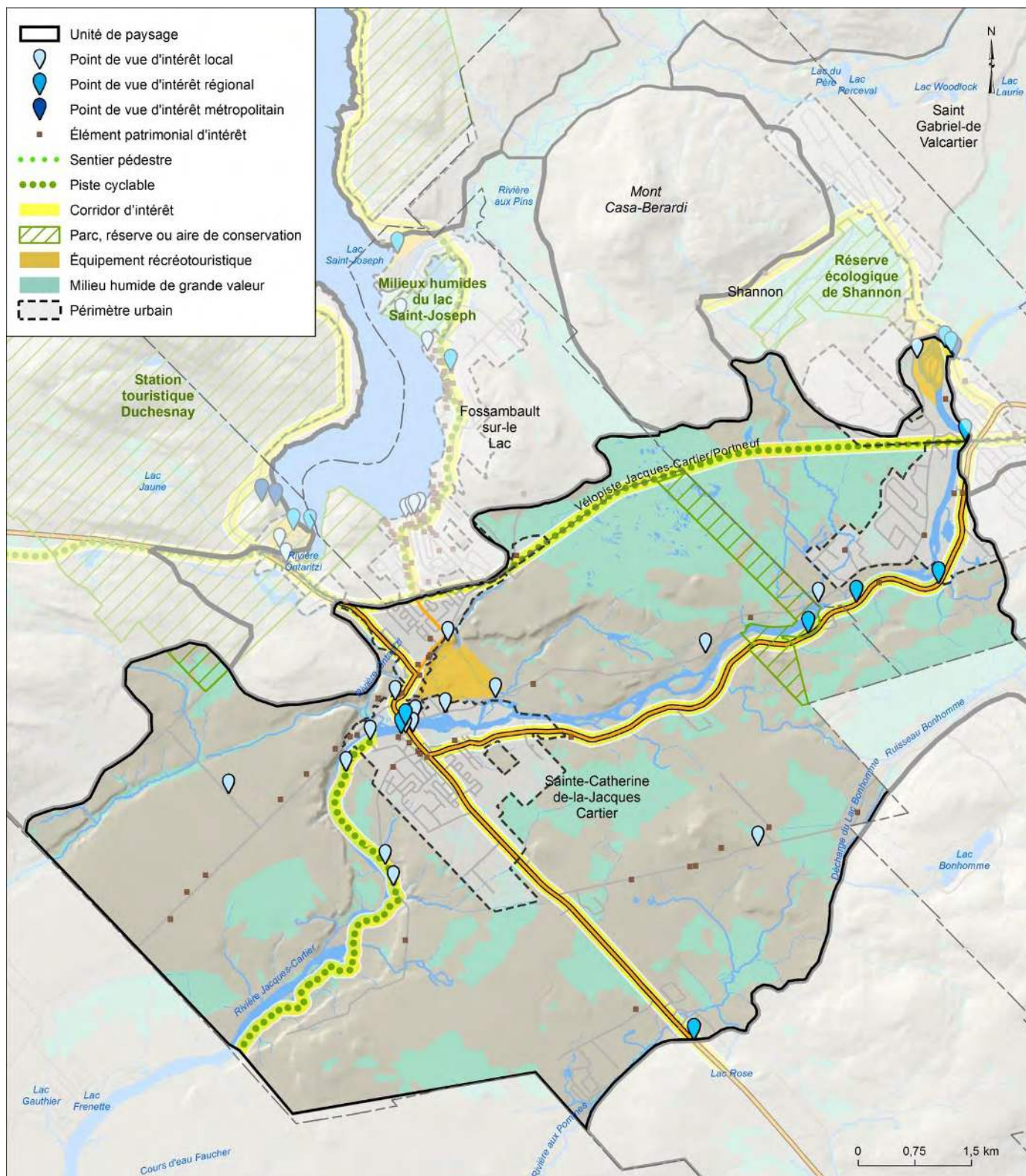


Vue sur les collines de Duchesnay depuis la route de Fossambault.

Fiche n° 2 :

G-02-01 – Terrasses de la rivière Jacques-Cartier,
secteur Shannon et Sainte-Catherine

Carte 4 : G-02-01 – Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Shannon et Sainte-Catherine – Localisation



Carte 5 : G-02-01 – Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Shannon et Sainte-Catherine – Éléments caractéristiques

Fiche n° 2 :

G-02-01 – Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Shannon et Sainte-Catherine

Intérêt : supralocal**Superficie :** 72,89 km²**Description générale****Municipalités**Fossambault-sur-le-Lac (1,45 km²; 2 %)Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (60,65 km²; 83 %)Shannon (10,79 km²; 15 %)**Limites**

L'unité est centrée sur la rivière Jacques-Cartier et s'étend entre les collines du mont Bélair au sud et les collines de Shannon et du lac Saint-Joseph au nord.

Elle inclut le noyau villageois de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. Elle inclut également les routes 367 (route de Fossambault) et 369 (route de la Jacques-Cartier), axes majeurs dans le secteur, en plus de la route Montcalm/chemin Dublin.

Milieu physique

L'unité présente un relief plutôt plat qui correspond aux terrasses de la rivière Jacques-Cartier, laquelle constitue le principal élément d'intérêt dans le paysage.

Les dépôts de sol sont propices à la pratique de l'agriculture et expliquent la présence de grandes tourbières boisées et autres milieux humides.

Le couvert forestier est fragmenté par les champs agricoles et les développements résidentiels. Les boisés résiduels sont surtout des peuplements mélangés et des sapinières.

Milieus naturels d'intérêt

Le secteur situé entre la rivière Jacques-Cartier et les collines de Shannon comprend de grandes étendues de tourbières boisées dont la valeur écologique est élevée.

Les massifs boisés situés du côté gauche de la rivière abritent des habitats du cerf de Virginie.



La route 367 à Sainte-Catherine constitue un axe de circulation majeur. Elle offre plusieurs vues sur les collines au nord et au sud.



Le belvédère de la Place de l'Église est un lieu propice à la détente en bordure de la rivière Jacques-Cartier.



La Vélopite Jacques-Cartier/Portneuf offre plusieurs percées visuelles sur d'importantes tourbières boisées.

Fiche n° 2 :

G-02-01 – Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Shannon et Sainte-Catherine

Occupation du sol

Organisation spatiale

La **route 367**, route régionale à grande vitesse, traverse l'unité selon un tracé rectiligne orienté sud-est/nord-ouest.

La **route 369** est également une route régionale dont le tracé suit la rive sud de la rivière Jacques-Cartier selon une direction est-ouest avant d'aboutir à son intersection avec la route 367 à la hauteur du noyau villageois de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. Cette intersection marque la fin de la route 369. Des résidences sont présentes tout au long des abords de ces deux routes.

Le **noyau villageois** de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est caractérisé par des développements résidentiels, aux trames orthogonales et aux rues sans issue, qui se greffent de part et d'autre de la route 367 où sont situés les principaux commerces. Des développements résidentiels sont présents dans le nord de l'unité (Fossambault-sur-le-Lac) et dans le nord-est de celle-ci (Shannon).

Usages

Les caractères urbain et agroforestier définissent cette unité. Des champs agricoles de grande superficie occupent l'espace dans l'ouest et dans le sud, tandis que la forêt ceinture ces derniers, ainsi que le noyau villageois de Sainte-Catherine et les deux développements résidentiels. Les éléments patrimoniaux d'intérêt y sont d'ailleurs nombreux.

La vocation récréative est présente de façon ponctuelle (golf de Fossambault, parc du Grand-Héron) et linéaire (sentiers de motoneige et de VTT, sentier pédestre à Shannon, piste cyclable et skiable du chemin de la Liseuse, Vélopieste Jacques-Cartier/Portneuf). Enfin, les usages industriels sont présents ponctuellement, avec le parc industriel de Sainte-Catherine et la sablière située au nord de la rivière Jacques-Cartier.

Les routes 367 et 369 constituent le réseau routier structurant de cette unité.

Patrimoine bâti

L'unité regroupe un grand nombre d'éléments patrimoniaux, disséminés sur le territoire, notamment le long des routes Saint-Denys-Garneau, de Fossambault et des Érables. Il s'agit pour la plupart de maisons, dont une est de valeur patrimoniale supérieure. Notons également la présence d'une ancienne école de rang sur la route de la Jacques-Cartier, de l'église de Sainte-Catherine et du Manoir seigneurial Juchereau-Duchesnay (valeur patrimoniale exceptionnelle; site patrimonial cité en vertu de la L.P.C.).



La route 367 accueille les principaux bâtiments commerciaux de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.



Caractère agricole de la route Saint-Denys-Garneau



L'église de Sainte-Catherine.

Fiche n° 2 :

G-02-01 – Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Shannon et Sainte-Catherine

Qualité visuelle

Structure paysagère

L'accessibilité visuelle de cette unité est généralement élevée.

Le territoire, dont le relief est plutôt plat, offre une mixité de paysages agroforestiers et urbanisés. C'est dans le corridor de la rivière Jacques-Cartier que l'on retrouve de beaux points de vue associés à des lieux publics tels que le parc du Grand Héron, le secteur de l'église et du pont de Sainte-Catherine de la Jacques-Cartier, la vélopiste Jacques-Cartier/Portneuf et enfin, la piste cyclable La Liseuse ainsi que le parc de la centrale Saint Gabriel à Shannon.

Outre le corridor de la rivière, la route Saint-Denys-Garneau fait découvrir de beaux paysages agricoles tandis que les approches du milieu urbanisé présentent une structure paysagère un peu plus décousue, comme sur la 367 de part et d'autre du noyau villageois de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Corridors d'intérêt

Le **Chemin de la Liseuse** est une piste cyclable et skiable qui longe la rivière Jacques-Cartier et rejoint Pont-Rouge. Elle offre plusieurs points de vue sur la rivière Jacques-Cartier et permet d'accéder à un territoire autrement inaccessible.

La **route de la Jacques-Cartier** (369), qui longe la rivière Jacques-Cartier entre Sainte-Catherine et Shannon, offre quelques percées visuelles sur la rivière et possède une ambiance agroforestière.

La **route de Fossambault** (367) offre un panorama presque continu sur la vallée de la rivière Jacques-Cartier et les collines de Duchesnay.

Éléments discordants

L'unité comprend plusieurs carrières-sablières disséminées sur le territoire. Celles-ci sont toutefois peu visibles depuis les principales routes et éléments d'intérêt. Il en va de même pour le poste de distribution et la ligne de transport d'énergie, situés dans le sud de l'unité.

L'entrée de la ville, à l'approche des commerces de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ne s'intègre pas dans l'ambiance agroforestière de l'unité.



Le Chemin de la Liseuse est une piste cyclable et skiable qui longe la rivière Jacques-Cartier et rejoint Pont-Rouge.



La route 369 (route de la Jacques-Cartier) longe la rivière Jacques-Cartier entre Sainte-Catherine et Shannon et offre quelques percées visuelles



La Vélopiste Jacques-Cartier/Portneuf traverse l'unité et offre à Shannon un panorama sans pareil sur la rivière Jacques-Cartier.

Fiche n° 2 :

G-02-01 – Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Shannon et Sainte-Catherine

Points de vue d'intérêt



Percée visuelle sur la rivière Jacques-Cartier depuis le belvédère de la Place de l'Église, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.



Vue vers la rivière Jacques-Cartier depuis le pont de la route de Fossambault (vue vers l'est).



© Google Street View

Panorama en continu vers les collines de Duchesnay depuis le chemin Taché.



© Google Street View

Vue sur le mont Bélair depuis la route des Érables.



Vue et accès à la rivière Jacques-Cartier depuis le parc du Grand-Héron, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.



Aperçu de la rivière Jacques-Cartier depuis la route de la Jacques-Cartier (route 369), Shannon.

Fiche n° 2 :

G-02-01 – Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Shannon et Sainte-Catherine

Points de vue d'intérêt (suite)



Vue vers les chutes depuis le parc de la Centrale Saint-Gabriel, Shannon.



Vue vers la rivière Jacques-Cartier à partir de la Véloprise Jacques-Cartier/Portneuf, Shannon.



© Google Street View

Vue depuis la route de Fossambault, au nord de la rivière Jacques-Cartier.

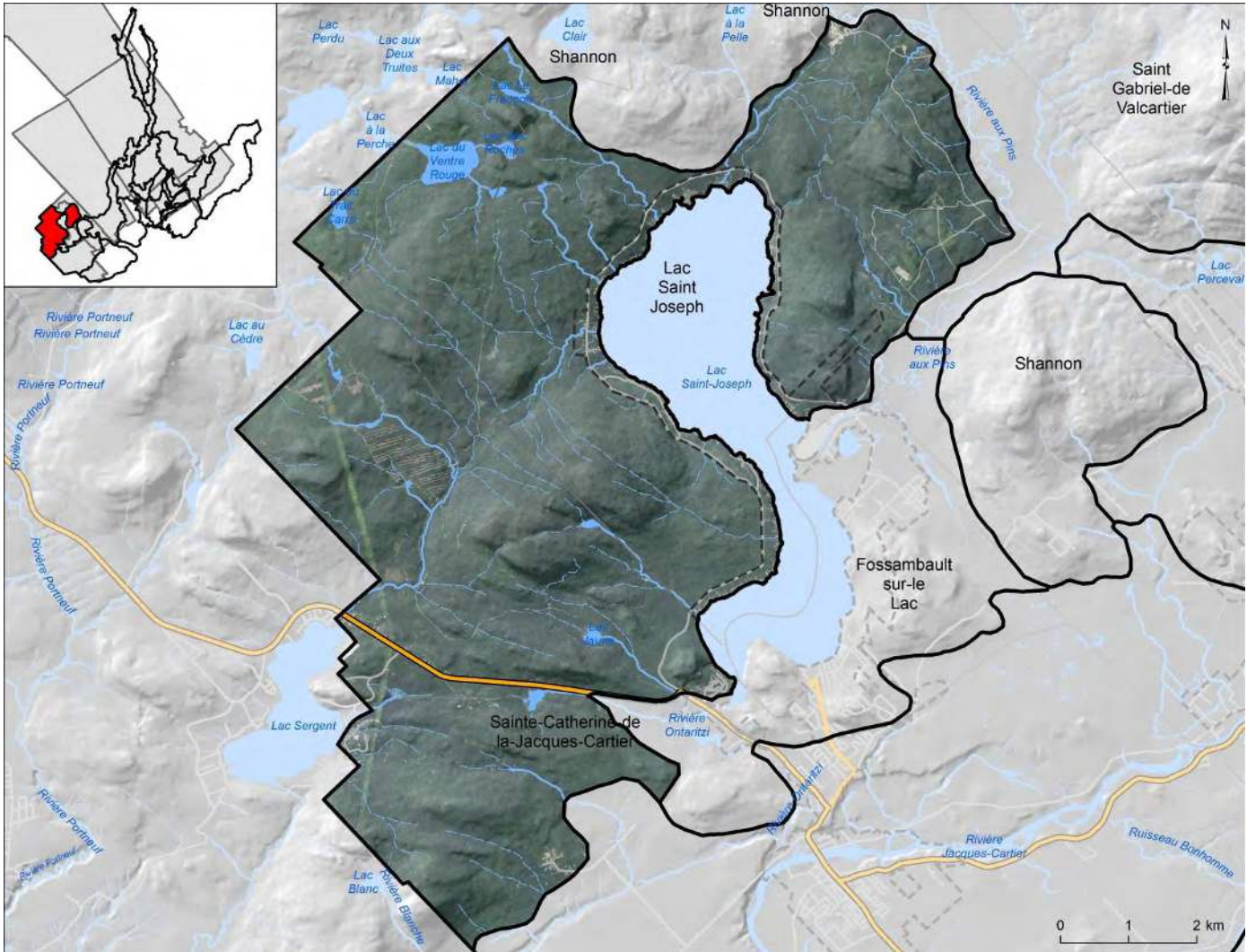


© Google Street View

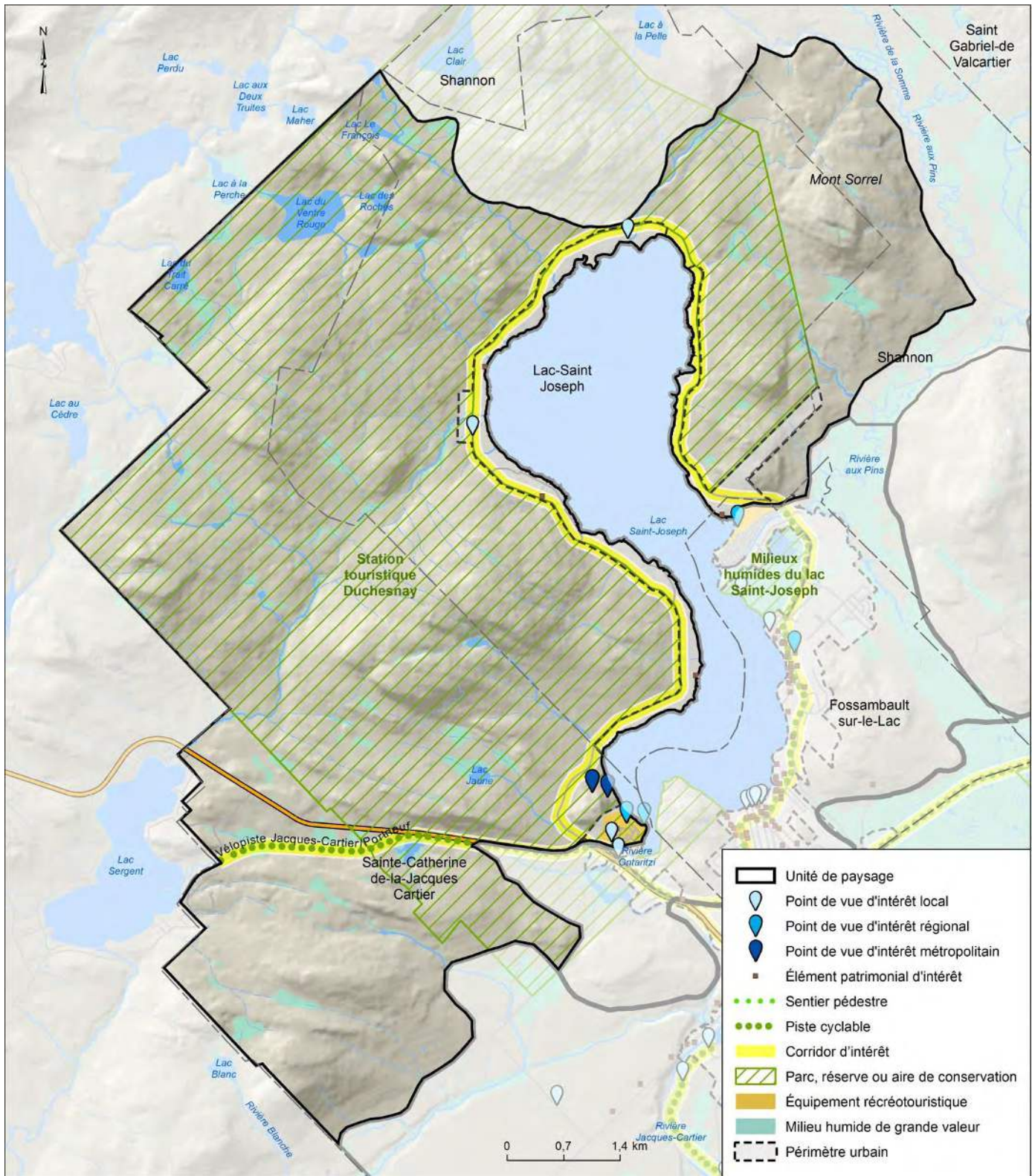
Vue sur la rivière Jacques-Cartier à partir de la route Montcalm, à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Fiche n° 3 :

H-07-04 – Collines de Duchesnay



Carte 6 : H-07-04 – Collines de Duchesnay – Localisation



Carte 7 : H-07-04 – Collines de Duchesnay – Éléments caractéristiques

Fiche n° 3 :

H-07-04 – Collines de Duchesnay

Intérêt : métropolitain**Superficie :** 71,29 km²**Description générale****Municipalités**Fossambault-sur-le-Lac (0,12 km²; 0 %)Lac-Saint-Joseph (27,19 km²; 38 %)Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (38,26 km²; 54 %)Shannon (5,72 km²; 8 %)**Limites**

L'unité borde le lac Saint-Joseph dans ses parties nord et ouest, sans toutefois l'inclure dans ses limites.

Elle inclut le chemin Thomas-Maher, route permettant de faire le tour du lac. Elle inclut également une bonne partie de la station touristique Duchesnay.

Au nord, l'unité comprend le lac du Ventre Rouge et le lac Clair.

Au sud-ouest, elle comprend la route 367 (Grande Ligne) ainsi que la Véloprise Jacques-Cartier/Portneuf.

Milieu physique

L'unité borde le lac Saint-Joseph, élément symbolique du paysage régional. Même si le lac ne fait pas partie de cette unité, l'intérêt est principalement porté vers ce plan d'eau. Au nord, l'unité comprend le lac du Ventre Rouge et le lac Clair. Le relief est caractérisé par de nombreuses collines aux sommets arrondis. Au moins sept collines culminent à plus de 350 m d'altitude, dont une atteint 430 m.

Milieus naturels d'intérêt

L'unité comprend un écosystème forestier exceptionnel, soit la forêt ancienne de Duchesnay, une érablière à bouleau jaune et à hêtre qui comprend des bouleaux jaunes âgés de plus de 290 ans.

On note la présence de nombreux petits milieux humides à valeur écologique modérée et élevée disséminés sur le territoire.

La portion sud-ouest de l'unité est désignée « aire de confinement du cerf de Virginie ».

Enfin, une partie de la station de Duchesnay possède le statut de station forestière et relève du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, qui y contrôle et limite les activités d'aménagement forestier.



Le chemin Thomas-Maher est la principale route de l'unité, permettant de faire le tour du lac Saint-Joseph.



Une importante pente crée une rupture dans le paysage, à la limite de la municipalité de Lac-Sergent.



Depuis la Station touristique Duchesnay, on a une vue imprenable sur les collines avoisinantes.

Fiche n° 3 :

H-07-04 – Collines de Duchesnay

Occupation du sol

Organisation spatiale

Le **chemin Thomas-Maher** est la principale route permettant de faire le tour du lac Saint-Joseph, sans toutefois y permettre un accès public. Les rives sont en effet bordées par des maisons cossues, de type villégiature, accessibles par des chemins privés. La densité d'occupation est faible et le couvert forestier, omniprésent.

La **route 367** est une route à grande vitesse au tracé rectiligne. Elle est bordée par la Station touristique Duchesnay et d'autres bâtiments de grand gabarit à vocation éducative. À la limite municipale de Lac-Sergent, une pente forte crée une rupture dans le paysage.

La **Station touristique Duchesnay** constitue un centre de villégiature au sein duquel on trouve plusieurs gros bâtiments de type « chalet alpin », plutôt dispersés et implantés afin d'offrir une vue sur le lac Saint-Joseph ou les collines au sud-ouest.

Usages

Le caractère forestier définit cette unité, et ce, en raison de la présence de la Station touristique Duchesnay qui protège les milieux naturels.

La vocation récréative de l'unité est également importante, le sud de l'unité comprenant plusieurs infrastructures et équipements récréotouristiques (bâtiments de la Station touristique, piste cyclable, sentiers). Enfin, l'usage résidentiel est présent en bordure du lac Saint-Joseph où se trouvent plusieurs résidences principales et secondaires.

La Station touristique Duchesnay constitue l'équipement structurant de cette unité.

Patrimoine bâti

L'unité ne comporte que quelques bâtiments patrimoniaux qui sont pour la plupart situés le long du boulevard Thomas-Maher. Il s'agit de quelques maisons (dont une de valeur patrimoniale supérieure) localisées en bordure du lac Saint-Joseph, de la chapelle Saint-Louis et du Pavillon de l'Horizon de la Station touristique Duchesnay (valeur patrimoniale supérieure).



La Station touristique Duchesnay comprend des bâtiments de style alpin et offre plusieurs vues sur le lac Saint-Joseph.



Le chemin Thomas-Maher est généralement encadré par une forte végétation, limitant les percées visuelles vers le lac Saint-Joseph. Son tracé est sinueux et vallonné.



Depuis le chemin Thomas-Maher, on devine la présence du lac Saint-Joseph en arrière-plan grâce à quelques ouvertures créées par de petits chemins privés.

Fiche n° 3 :

H-07-04 – Collines de Duchesnay

Qualité visuelle

Structure paysagère

L'intérêt est porté vers le lac Saint-Joseph et les collines qui caractérisent le paysage. Cependant, les points de vue sur ces éléments sont peu nombreux.

Le long du chemin Thomas-Maher, la topographie variée offre un parcours dynamique à l'observateur et le caractère forestier encadre les vues sur les collines avoisinantes, alors que les percées visuelles sur le lac Saint-Joseph sont confinées en quelques endroits ponctuels.

Depuis la Station touristique Duchesnay, la situation en surplomb favorise les percées visuelles alors que les sentiers et belvédères aménagés ainsi que les points d'accès à l'eau permettent aux visiteurs d'admirer le lac Saint-Joseph. Les randonneurs peuvent également profiter de sentiers s'élevant vers le nord-ouest, où l'on retrouve des points de vue d'intérêt métropolitain. Enfin, les installations de la station touristique offrent des points de vue vers les collines au sud-ouest et la vallée de la rivière Ontaritz.

La Vélopite Jacques-Cartier/Portneuf est, dans cette unité, encadrée par une végétation dense. Le tracé est rectiligne et le relief, plat, de sorte que les champs visuels sont fermés sur les côtés, mais encadrés et profonds dans l'axe de la piste cyclable.

Corridors d'intérêt

La **Vélopite Jacques-Cartier/Portneuf** traverse l'unité au sud. Elle représente un important corridor régional reliant Rivière-à-Pierre à Saint-Gabriel-de-Valcartier, et rejoignant ultimement le corridor des Cheminots (ville de Québec).

Le **chemin Thomas-Maher** est la principale route de l'unité, permettant de faire le tour du lac Saint-Joseph. Il s'agit d'une route fréquemment empruntée par les résidents, les touristes, mais aussi par les cyclistes.

Éléments discordants

Les résidences situées en bordure du lac Saint-Joseph et le déboisement qu'elles ont occasionné constituent des éléments discordants.



Ancienne voie ferrée, la Vélopite Jacques-Cartier/Portneuf est encadrée par une végétation dense, fermant la vue sur les alentours. Le tracé est rectiligne et les champs visuels sont profonds.



Vue sur les collines de Duchesnay à partir du lac Saint-Joseph.

Fiche n° 3 :

H-07-04 – Collines de Duchesnay

Points de vue d'intérêt



Percée visuelle sur le lac Saint-Joseph depuis le chemin Thomas-Maher, au Club nautique Saint-Louis.



Vue sur le lac Saint-Joseph à partir de la Station touristique Duchesnay.



Vue vers les collines au sud-ouest depuis la Station touristique Duchesnay.



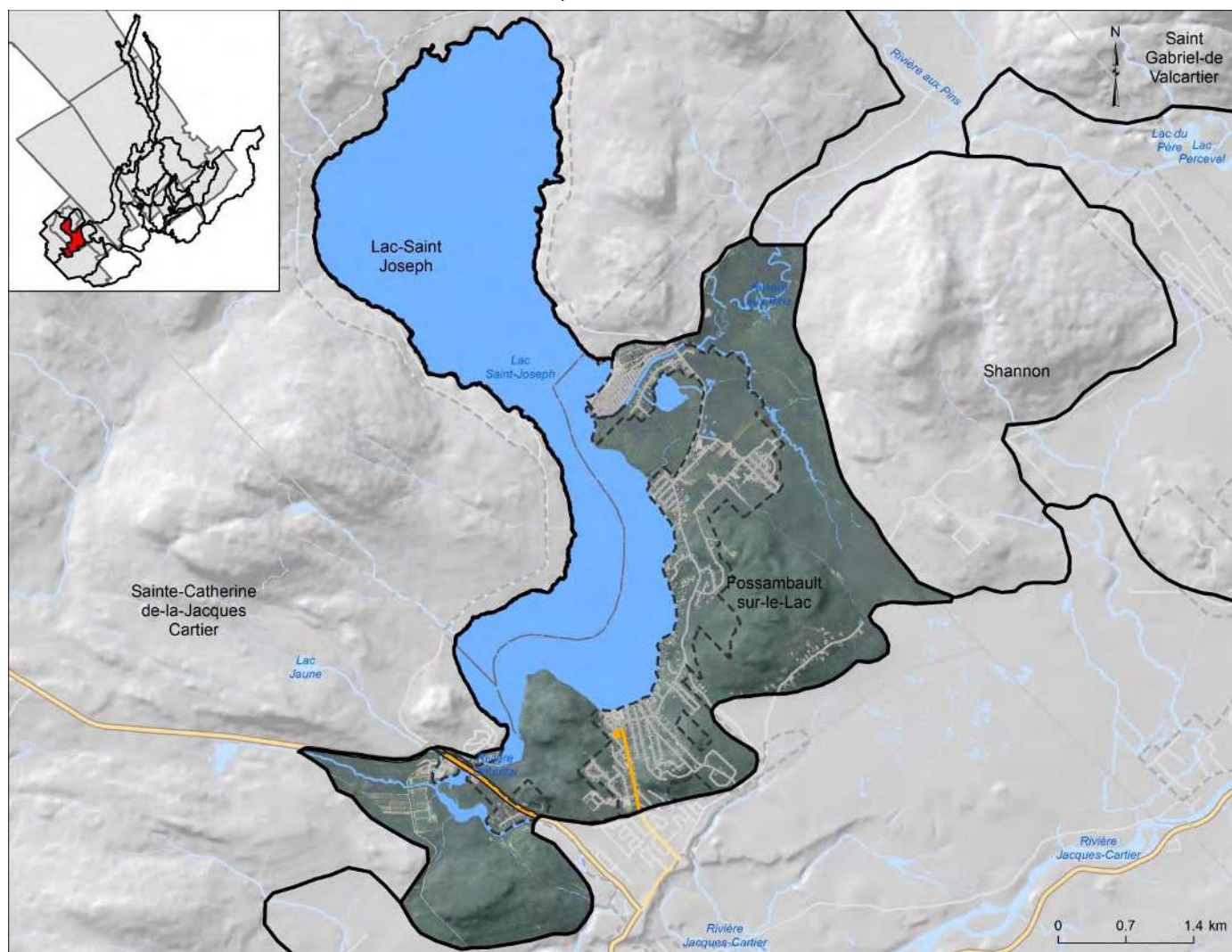
Vue sur le lac Saint-Joseph à partir de la Station touristique Duchesnay.

Fiche n° 4 :

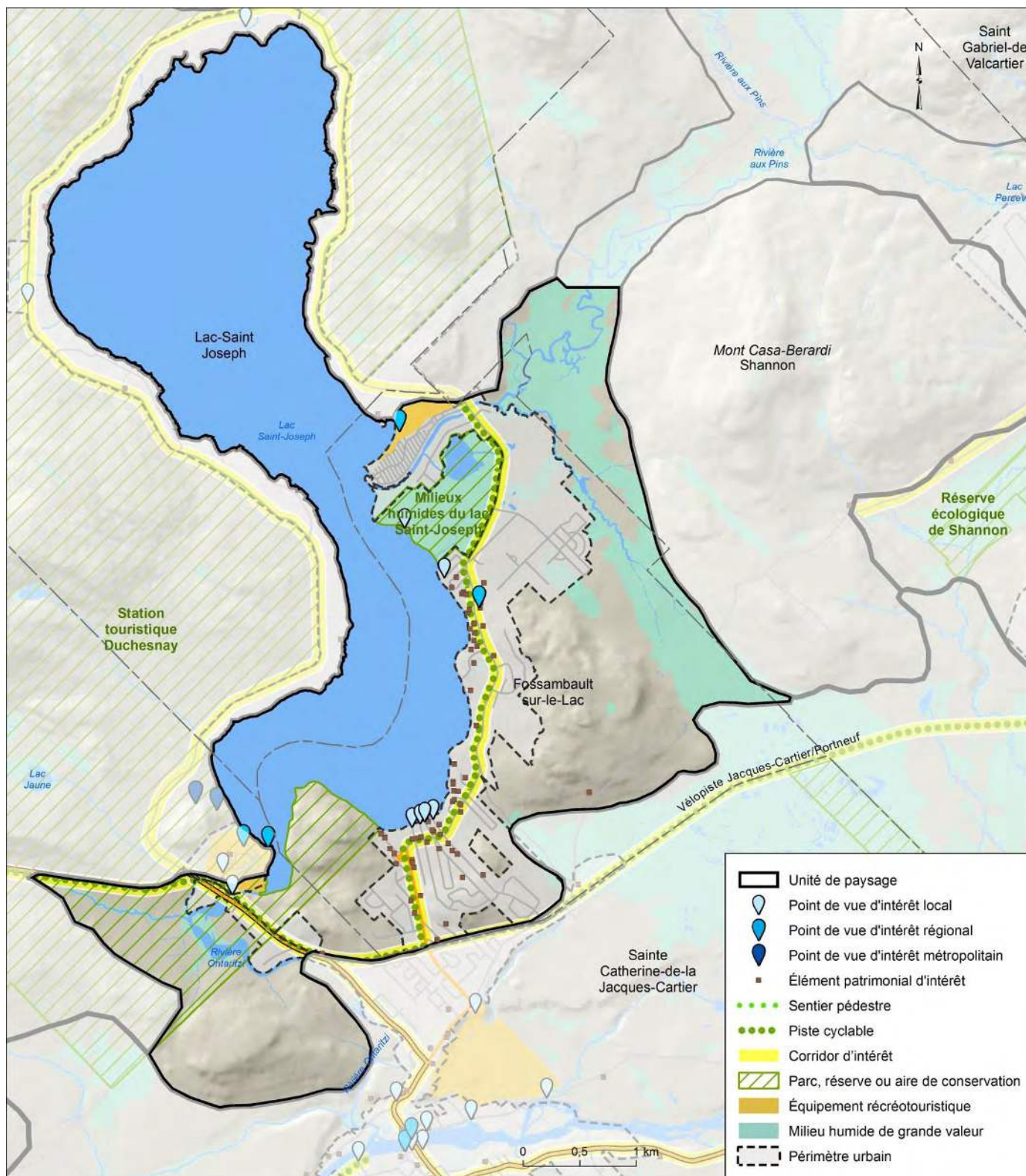
H-07-03 – Lac Saint-Joseph



Prises de vue à partir de Fossambault-sur-le-Lac



Carte 8 : H-07-03 – Lac Saint-Joseph – Localisation



Carte 9 : H-07-03 – Lac Saint-Joseph – Éléments caractéristiques

Fiche n° 4 :

H-07-03 – Lac Saint-Joseph

Intérêt : métropolitain**Superficie :** 26,3 km²**Description générale****Municipalités**Fossambault-sur-le-Lac (12,16 km²; 46 %)Lac-Saint-Joseph (8,69 km²; 33 %)Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (3,96 km²; 15 %)Shannon (1,52 km²; 6 %)**Limites**

L'unité comprend le lac Saint-Joseph, principal élément d'intérêt.

Elle inclut également une partie du noyau villageois de Fossambault-sur-le-Lac ainsi que le centre de villégiature de La plage Lac Saint-Joseph.

La principale route de l'unité est la route de Fossambault, laquelle est longée en grande partie par une piste cyclable.

Milieu physique

Cette unité, au relief légèrement vallonné, est enclavée entre plusieurs hautes collines et ses sommets sont moins élevés que ceux des environs.

Le lac Saint-Joseph constitue le plan d'eau principal de l'unité. La rivière aux Pins et la rivière Ontaritz, respectivement affluent et décharge du lac, se trouvent également dans l'unité, de même que le lac du Grand-Héron, situé en bordure de la rivière aux Pins.

Les dépôts de sol sont sablonneux et sont caractéristiques de la région qui comporte plusieurs plages en bordure du lac Saint-Joseph.

Le couvert forestier est fragmenté par l'occupation humaine. Plusieurs érablières sont présentes.

Milieus naturels d'intérêt

Les milieux humides du lac Saint-Joseph ont une valeur écologique élevée et sont situés le long de la rivière aux Pins, et en bordure du lac Saint-Joseph (au sud du camping). Le lac du Grand-Héron et la tourbière du lac Saint-Joseph font partie de ce complexe. Dans l'est de l'unité, la tourbière de Shannon se poursuit.



À Fossambault-sur-le-Lac, les percées visuelles vers le lac Saint-Joseph sont limitées et souvent réservées aux résidents.



Une piste cyclable longe la route de Fossambault, reliant la Véloprise Jacques-Cartier/Portneuf à La plage Lac Saint-Joseph.



La Véloprise Jacques-Cartier/Portneuf constitue un corridor d'intérêt régional. Cette section permet d'accéder à la Station touristique Duchesnay.

Fiche n° 4 :

H-07-03 – Lac Saint-Joseph

Occupation du sol

Organisation spatiale

La **route de Fossambault** est la principale route de l'unité, à laquelle des quartiers résidentiels viennent se greffer. Les résidences sont cossues et de type villégiature et plusieurs d'entre elles sont situées en bordure du plan d'eau avec un accès direct à celui-ci (plages privées, pontons, etc.).

Dans le nord-est de l'unité, la route de Fossambault mène au Domaine de la Rivière-aux-Pins (ancien camping devenu un secteur résidentiel) et au centre de villégiature, La plage Lac Saint-Joseph, qui comprend un camping et une plage payante.

Au sud du lac Saint-Joseph se trouve une partie du **noyau villageois de Fossambault-sur-le-Lac**. Ce noyau reflète l'intérêt porté vers le lac : l'orientation des rues et toutes les vues sont en effet tournées vers le plan d'eau. Ainsi, il existe une différence marquée entre le sud de l'unité, au caractère plus urbain, et le reste de celle-ci, où prédomine une ambiance de villégiature.

Usages

Les usages résidentiel (de type villégiature) et urbain définissent cette unité. Le premier caractérise la majeure partie des développements de l'unité, qui s'articulent à proximité des axes de circulation, la seule exception étant le noyau villageois de Fossambault-sur-le-Lac, au caractère plus urbain.

La vocation récréative constitue une caractéristique importante de l'unité, avec la présence du lac Saint-Joseph et de la Station touristique Duchesnay, qui constituent les deux équipements structurants de l'unité. Le premier est surtout accessible aux résidents, sauf à l'endroit du centre de villégiature La plage Lac Saint-Joseph, véritable attrait régional. La seconde constitue également un attrait régional, en offrant notamment des sentiers de randonnée, des parcours d'hébertisme, des possibilités d'hébergement, etc. La Vélo piste Jacques-Cartier/Portneuf permet d'ailleurs d'accéder à la Station.

Patrimoine bâti

L'unité renferme près d'une soixantaine d'éléments de valeur patrimoniale. Il s'agit en grande majorité de maisons, dont plusieurs sont de valeur patrimoniale supérieure (notamment, la maison Monast et la maison Taylor, situées sur la route de Fossambault et la villa Myrfal se trouvant sur la rue Gingras à Fossambault-sur-le-Lac). On y trouve également la chapelle Saint-Joseph-du-Lac (valeur patrimoniale supérieure) et le club nautique du Lac-Saint-Joseph, de même que la chapelle Notre-Dame-de-Liesse.



Le pont qui enjambe la rivière aux Pins offre une percée visuelle vers le Domaine de la Rivière-aux-Pins



Le centre de villégiature La plage Lac Saint-Joseph comprend un camping ainsi qu'une plage payante prisée par de nombreux résidents de la région de la Capitale-Nationale.



© J.-F. Rodrigue, Ministère de la Culture et des Communications

Chapelle Saint-Joseph-du-Lac, à Fossambault-sur-le-Lac (dont le parvis offre une percée visuelle sur le lac Saint-Joseph)

Fiche n° 4 :

H-07-03 – Lac Saint-Joseph

Qualité visuelle

Structure paysagère

L'intérêt est porté vers le lac Saint-Joseph et les collines qui caractérisent le paysage. Les points de vue vers le lac sont relativement nombreux, mais offerts aux résidents ou encore, aux visiteurs qui paient un accès à la plage du Lac Saint-Joseph.

À Fossambault-sur-le-Lac, dans les portions sud et sud-est de l'unité, les rues perpendiculaires au lac offrent des vues dirigées et encadrées vers le plan d'eau, lequel est bordé de longues plages. Les résidents ont un accès privilégié à celles-ci et bénéficient donc de panoramas sur le lac et les collines. Depuis la route de Fossambault et la rue Gingras, les vues vers le lac et les collines avoisinantes sont limitées, le caractère forestier étant généralement intègre en bordure du lac et la végétation omniprésente en bordure de la route. Le secteur du centre de villégiature La plage Lac Saint-Joseph offre aux résidents ainsi qu'aux visiteurs un accès visuel et physique au lac et à une de ses plus grandes plages.

Le long de la Véloprise Jacques-Cartier/Portneuf et de la route de Duchesnay, le relief plat et le couvert forestier omniprésent limitent les vues vers les alentours. Les champs de vision latéraux sont ainsi fermés. Cependant, à la hauteur de la rivière Ontaritz, les installations de la Station touristique Duchesnay, la végétation plus clairsemée et la présence de ponts permettent aux cyclistes et automobilistes de profiter d'une vue sur la rivière ainsi que sur les collines qui l'entourent.

Corridors d'intérêt

La **Véloprise Jacques-Cartier/Portneuf** traverse une petite partie de l'unité au sud. Elle représente un important corridor régional, reliant Rivière-à-Pierre à Saint-Gabriel-de-Valcartier, et rejoignant ultimement le corridor des Cheminots (ville de Québec). La **route de Duchesnay**, qui permet d'accéder à la Station touristique Duchesnay, traverse la rivière Ontaritz et offre un parcours bucolique. À Fossambault-sur-le-Lac, la **rue Gingras** et la **route de Fossambault** forment un circuit récréotouristique. Elles offrent en effet quelques percées visuelles sur le lac Saint-Joseph et comportent une piste cyclable, laquelle permet de relier la Véloprise Jacques-Cartier/Portneuf au centre de villégiature La plage Lac Saint-Joseph.



À Fossambault-sur-le-Lac, l'accès au lac Saint-Joseph est généralement réservé aux résidents.



La route de Fossambault est sinueuse et bordée par un couvert forestier plutôt dense.



Le lac Saint-Joseph est propice à la navigation et comprend plusieurs quais et sites d'arrêt pour les embarcations, qui marquent le paysage du lac.

Fiche n° 4 :

H-07-03 – Lac Saint-Joseph

Qualité visuelle (suite)

Éléments discordants

Les résidences situées en bordure du lac Saint-Joseph et le déboisement qu'elles ont occasionné constituent des éléments discordants. Certaines d'entre elles ont également un imposant gabarit qui, visible depuis le lac, jure avec l'ambiance champêtre.

De l'avis de certains résidents, les regroupements de bateaux arrêtés près de la plage et des quais constituent des éléments discordants dans le paysage.

Enfin, certaines activités ont entraîné des déboisements sur la Base de Valcartier et sont visibles depuis le lac Saint-Joseph.

Points de vue d'intérêt



Vue ouverte sur le lac Saint-Joseph à partir de la plage du Camping du lac Saint-Joseph (accès payant).



Vue ouverte sur le lac Saint-Joseph à partir de la plage de Fossambault-sur-le-Lac (accès aux résidents seulement).



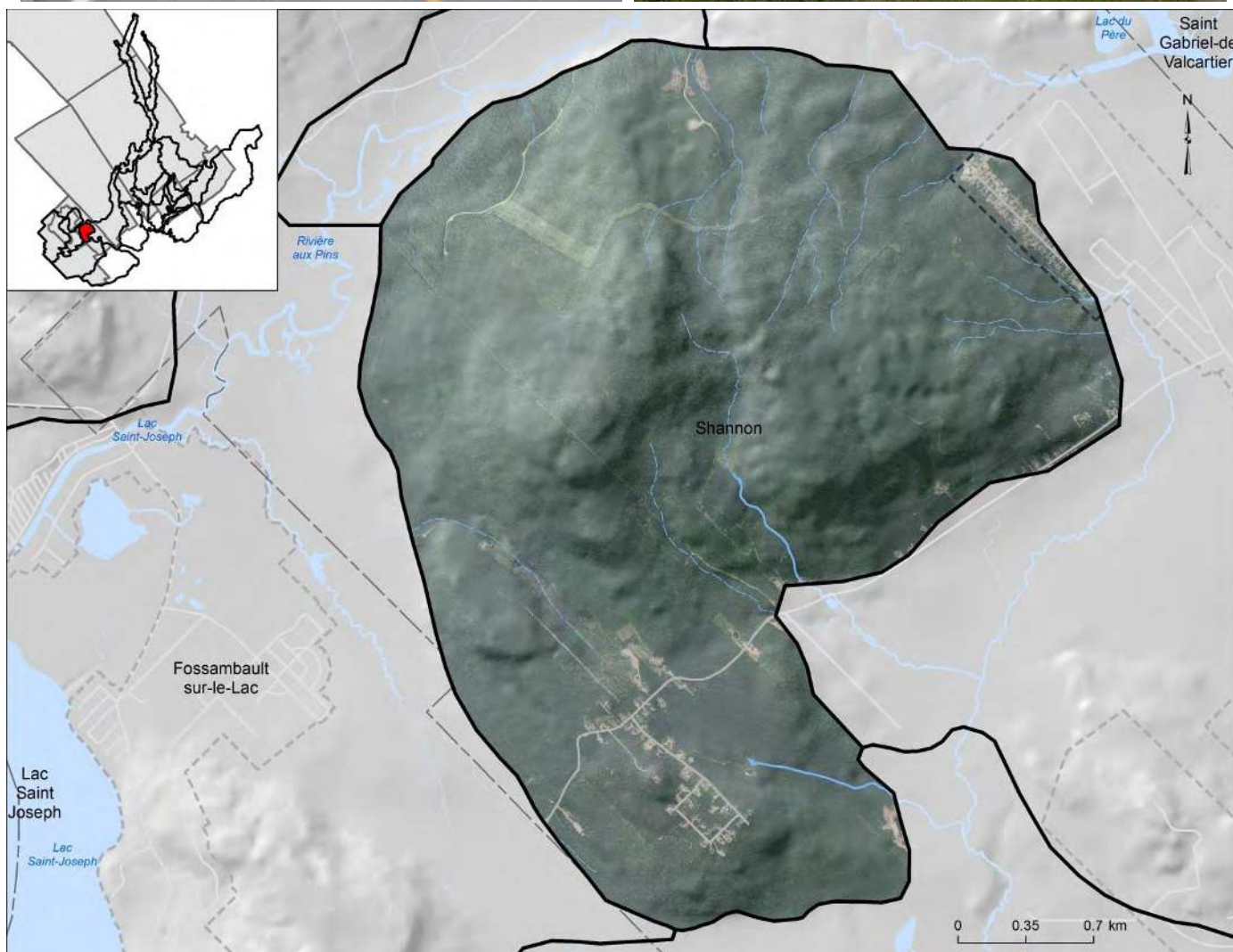
Vue vers la rivière Ontaritz à partir de la Vélopieste Jacques-Cartier/Portneuf.



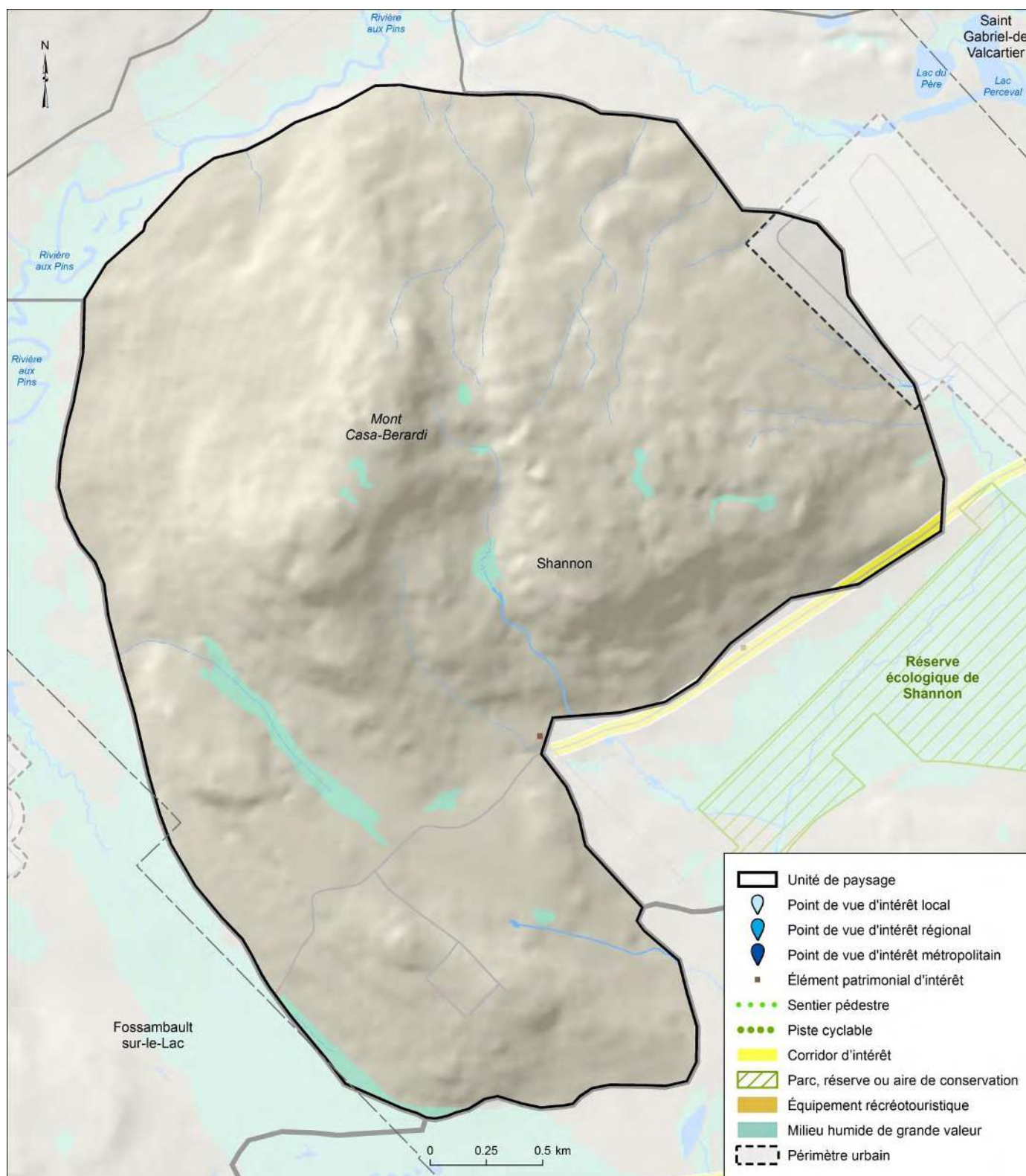
Vue vers la Station touristique Duchesnay à partir de la Vélopieste Jacques-Cartier/Portneuf.

Fiche n° 5 :

H-07-01 – Collines de Shannon



Carte 10 : H-07-01 – Collines de Shannon – Localisation



Carte 11 : H-07-01 – Collines de Shannon – Éléments caractéristiques

Fiche n° 5 :

H-07-01 – Collines de Shannon

Intérêt : supralocal**Superficie :** 11,67 km²**Description générale****Municipalités**Fossambault-sur-le-Lac (0,01 km²; 0 %)Shannon (11,66 km²; 100 %)**Limites**

L'unité est bordée au nord-ouest par la rivière aux Pins, au nord-est par un quartier résidentiel de Shannon, au sud-est par le chemin de Wexford et au sud-ouest par la tourbière de Shannon et la limite municipale de Fossambault-sur-le-Lac. Elle inclut une partie du chemin de Wexford et la rue Mountain-View.

Milieu physique

Les collines de Shannon sont formées de deux collines, dont la plus haute est le mont Casa-Berardi, atteignant 390 m. Ses versants sont relativement doux, mais les pentes sont plus fortes du côté du chemin de Wexford. On trouve trois autres butons dans le sud-ouest de l'unité, notamment où est située la rue Mountain-View.

Plusieurs petits cours d'eau prennent leur source dans ces collines et vont rejoindre la rivière aux Pins et la rivière Jacques-Cartier.

Les hauts de pente comprennent des peuplements forestiers à feuillus tolérants tandis que des peuplements mélangés se situent en bas de pente. Une sapinière au nord-est de la rue Mountain-View est présente.

Milieux naturels d'intérêt

L'unité comprend quelques petits milieux humides de valeur écologique modérée.



Le chemin de Wexford est sinueux et bucolique. Il offre quelques percées visuelles sur le mont Casa-Berardi.



Vue sur les collines de Shannon à partir du chemin de Wexford (à la limite de l'unité H-06-07 – Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Saint-Gabriel et base militaire).



Depuis la rue Mountain-View, on a une vue sur les plaines avoisinantes.

Fiche n° 5 :

H-07-01 – Collines de Shannon

Occupation du sol

Organisation spatiale

Le relief escarpé du mont Casa-Berardi limite le développement dans cette unité. De plus, la partie nord-ouest de l'unité relève de la **Base de Valcartier**.

Les quartiers résidentiels se sont donc implantés aux pourtours. Au nord-est, le **secteur de la rue Donaldson** accueille un nouveau développement de maisons cossues, organisées sur des rues en croissant typiquement banlieusardes.

Le long du **chemin de Wexford**, des résidences de style champêtre sont établies. Le **secteur de la rue Mountain-View** comprend enfin quelques résidences juchées sur le haut de la colline, sur une rue sans issue.

Usages

Cette unité est fortement marquée par le caractère forestier/naturel, avec un milieu forestier faiblement perturbé, bien qu'environ le tiers (34 %) de sa superficie soit réservé à l'usage de la Base de Valcartier.

L'usage résidentiel se concentre aux pourtours de l'unité, dans les secteurs des rues Donaldson et Mountain-View. Aucune activité récréative ou équipement structurant n'a été recensé dans cette unité.

Patrimoine bâti

Un seul élément de valeur patrimoniale se trouve dans l'unité, soit une maison située sur le chemin de Wexford dans la municipalité de Shannon.

Qualité visuelle

Structure paysagère

Les collines de Shannon sont visibles depuis les municipalités de Shannon, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Fossambault-sur-le-Lac, marquant l'arrière-plan de plusieurs champs de vision.

À l'intérieur de l'unité, les points de vue sont plutôt restreints. Le chemin Wexford offre un parcours bucolique, sinueux et vallonné, mais encadré par un couvert forestier, limitant les champs visuels. Dans sa partie nord-est, il se redresse et permet plusieurs percées visuelles vers la plaine agroforestière.

Depuis la rue Mountain-View, on bénéficie de quelques percées visuelles sur les plaines de Shannon et de Fossambault-sur-le-Lac.

Cette unité présente un fort potentiel d'observation du paysage régional, incluant le lac Saint-Joseph, depuis le mont Casa-Berardi, qui surplombe les environs.

Corridors d'intérêt

Le **chemin de Wexford** offre un trajet bucolique avec maintes vues sur le mont Casa-Berardi, qui forme l'arrière-plan du paysage local.

Éléments discordants

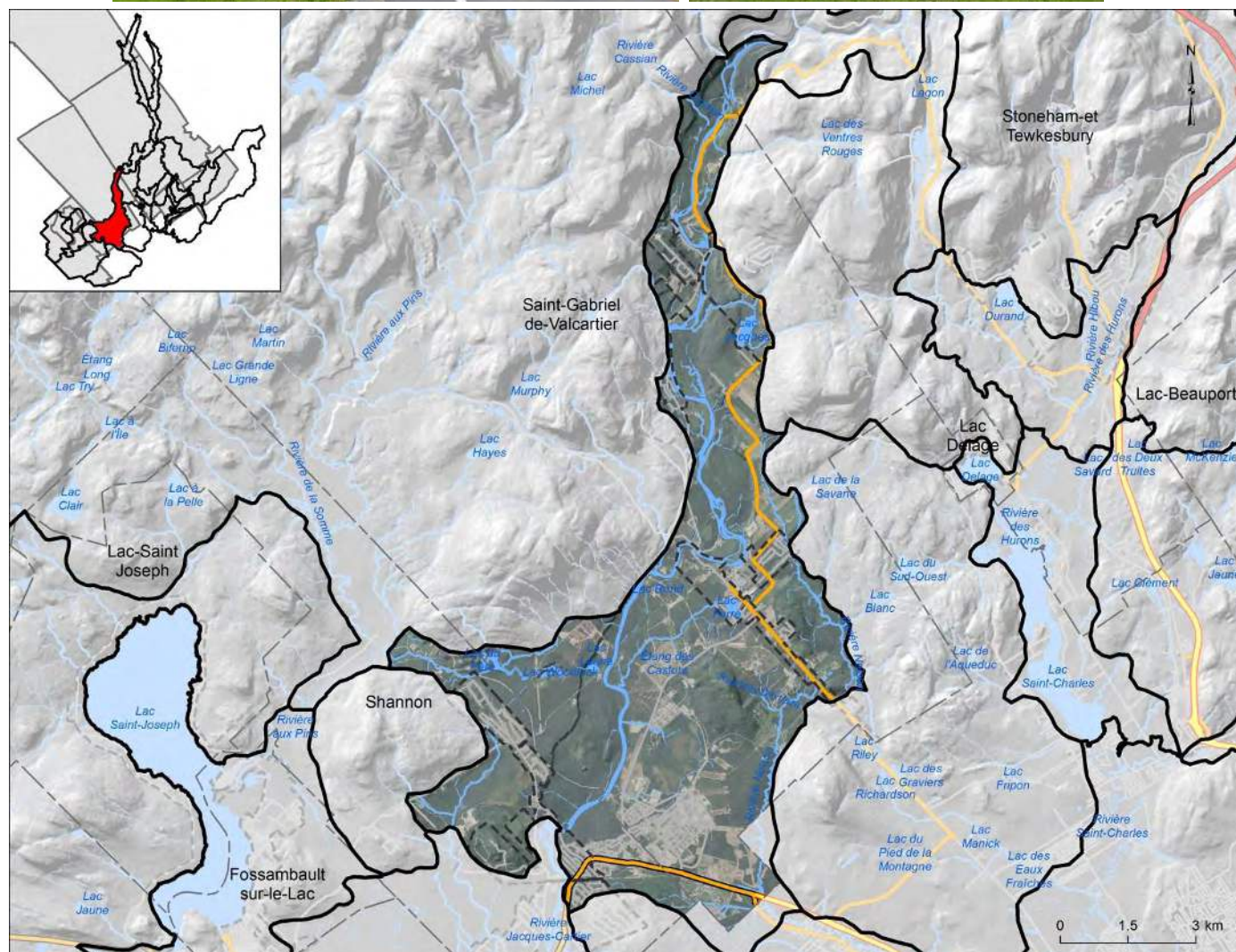
Des chemins rectilignes ont laissé des traces dans la trame forestière du mont Casa-Berardi.

Points de vue d'intérêt

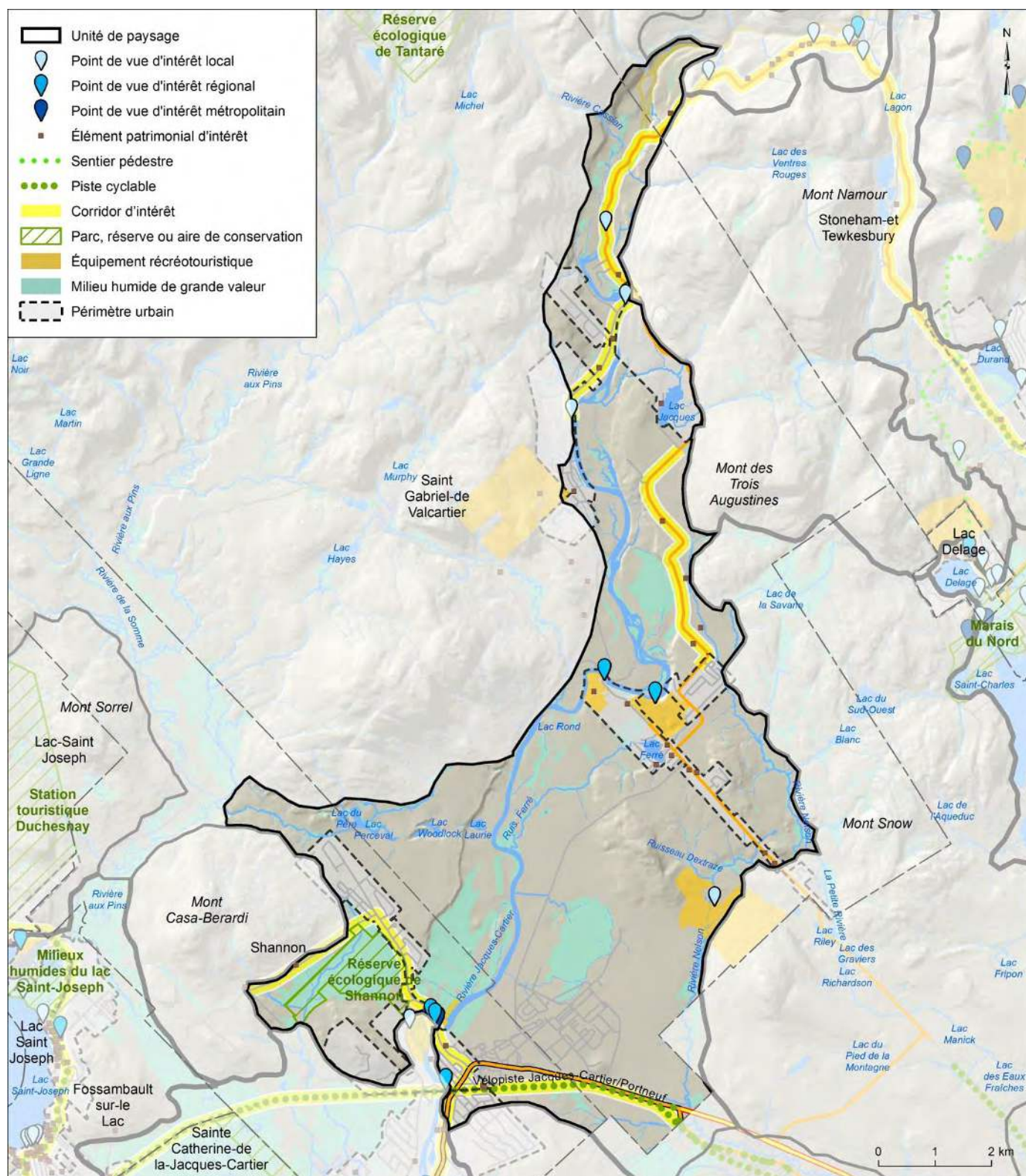
Aucun point de vue d'intérêt n'a été recensé dans cette unité.

Fiche n° 6 :

H-06-07 – Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Saint-Gabriel et base militaire



Carte 12 : H-06-07 – Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Saint-Gabriel et base militaire – Localisation



Carte 13 : H-06-07 – Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Saint-Gabriel et base militaire – Éléments caractéristiques

Fiche n° 6 :

H-06-07 – Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Saint-Gabriel et base militaire

Intérêt : supralocal**Superficie :** 70,62 km²**Description générale****Municipalités**Saint-Gabriel-de-Valcartier (54,76 km²; 78 %)Shannon (14,54 km²; 20 %)Stoneham-et-Tewkesbury (1,32 km²; 2 %)**Limites**

L'unité est centrée sur la rivière Jacques-Cartier et comprise entre des successions de collines.

Elle comprend les noyaux villageois de Saint-Gabriel-de-Valcartier et de Shannon. Cette unité est traversée par la route de la Bravoure et le chemin Gosford (Shannon), ainsi que le boulevard Valcartier et la 5^e Avenue (Saint-Gabriel-de-Valcartier). Elle inclut la Base de Valcartier, qui occupe 48 % de la superficie de l'unité (34 km²).

Milieu physique

L'unité présente un relief plutôt plat qui correspond aux terrasses de la rivière Jacques-Cartier, laquelle constitue le principal élément d'intérêt dans le paysage.

Le mont Kaëble culmine à 272 m.

La rivière Nelson longe la limite est de l'unité et la traverse du nord au sud. Les lacs Jacques, Ferré et Perceval, entre autres, sont également présents.

En bordure de la rivière Jacques-Cartier, on trouve des dépôts fluviatiles alors qu'ils sont marins plus près de la rivière Nelson. Les peuplements forestiers sont fortement fragmentés et diversifiés. Une importante pinède est présente au sud et à l'est du lac Perceval et quelques pessières sont réparties dans le sud de l'unité et le long de la rivière Nelson.

Milieus naturels d'intérêt

De part et d'autre du chemin Gosford se trouvent d'importantes tourbières boisées, liées à la tourbière de Shannon et partiellement protégées par une affectation de conservation. Plusieurs autres milieux humides de valeur écologique modérée sont présents le long des rivières Jacques-Cartier et Nelson et sur la Base de Valcartier.



Le chemin Gosford offre une vue en continu sur le mont Triquet, qui caractérise l'arrière-plan du paysage de Shannon.



Le Centre Castor, situé sur la Base de Valcartier, offre plusieurs activités récréatives ouvertes au public et une vue imprenable sur les monts Brillant (photo) et Kaëble.



Le chemin de Wexford possède une ambiance agroforestière et offre plusieurs points de vue sur les collines avoisinantes.

Fiche n° 6 :

H-06-07 – Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Saint-Gabriel et base militaire

Occupation du sol

Organisation spatiale

L'unité est composée de quatre secteurs organisés de façon propre.

Au sud-ouest, le **noyau villageois de Shannon** est organisé autour de deux axes, soit la route de la Bravoure (369/573) et le chemin Gosford. Les quartiers résidentiels, aux résidences plutôt cossues, sont dispersés aux extrémités de ces axes. On trouve ainsi un quartier près du noyau villageois et des nouveaux développements au bout du chemin Gosford.

La **Base de Valcartier** occupe près de la moitié de la superficie de l'unité. Les différents bâtiments et installations sont dispersés sur le territoire, mais les milieux naturels sont omniprésents, bien que fragmentés. Le long du **boulevard Valcartier** se trouve le noyau villageois de Saint-Gabriel-de-Valcartier. Quelques petits quartiers résidentiels viennent se rattacher à cet axe. Enfin, la **5^e Avenue** et le **chemin Redmond** s'étirent vers le nord en suivant la rivière Jacques-Cartier de part et d'autre. Une ambiance agroforestière et des résidences champêtres caractérisent ce secteur.

Usages

Cette unité se démarque par la diversité des usages qui y sont présents puisqu'on y retrouve des usages résidentiel, militaire, récréotouristique et agroforestier. Il en résulte un territoire fortement anthropique, où les milieux naturels sont fragmentés. Le Centre Castor offre plusieurs activités récréatives, telles que le golf et le ski de fond. Le Village Vacances Valcartier, d'attrait métropolitain, voire provincial, offre des glissades d'eau ou sur neige, camping et hébergement. Cet établissement constitue l'équipement structurant de cette unité. Enfin, la Vélopieste Jacques-Cartier/Portneuf traverse l'unité au sud.

Patrimoine bâti

L'unité comprend plus d'une vingtaine d'éléments patrimoniaux d'importance. Il s'agit principalement de maisons, mais on y trouve également quelques églises de différentes confessions religieuses, soit l'église presbytérienne *St. Andrew's*, l'église anglicane *Christ Church*, l'église catholique *Saint-Gabriel* et l'église *St. Andrew's United* de l'Église Unie. Celles-ci sont toutes situées sur le boul. Valcartier, à Saint-Gabriel-de-Valcartier. Notons par ailleurs la présence de la chapelle *Saint-Joseph*, sur la rue *Saint-Patrick* à Shannon; du *Pont Clark*, du manoir de l'Ermitage *Saint-Joseph* (tous deux de valeur patrimoniale supérieure) et de l'école *Valcartier Elementary School* à Saint-Gabriel-de-Valcartier, ainsi que de la centrale *Saint-Gabriel* sur le chemin de Gosford à Shannon.



À Shannon, le chemin Gosford accueille de nouveaux développements résidentiels, d'où plusieurs percées visuelles s'offrent sur les alentours.



La 5^e Avenue, à Saint-Gabriel-de-Valcartier possède une ambiance agroforestière et offre plusieurs points de vue sur les collines avoisinantes.



Le pont Clark de Saint-Gabriel-de-Valcartier est un pont Macquet à poutres paraboliques qui enjambe la rivière Jacques-Cartier. La construction de son actuelle structure de fer date de 1891. (Histoires oubliées, Les Productions Vic Pelletier Inc.)

Fiche n° 6 :

H-06-07 – Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Saint-Gabriel et base militaire

Qualité visuelle

Structure paysagère

La rivière Jacques-Cartier marque le paysage de cette unité et en constitue l'élément central. Le relief plutôt plat, la présence de massifs forestiers ainsi que l'accès limité aux terrains de la base militaire limitent cependant les vues sur celle-ci.

À Shannon, le site des chutes de l'ancienne centrale St-Gabriel permet d'apprécier les rapides créés par une rupture de pente. On peut également accéder aux berges de la rivière et profiter des installations relatant l'histoire industrielle du site.

À l'ouest, les chemins de Gosford et de Wexford permettent d'apprécier un paysage agroforestier ainsi que des vues sur les collines environnantes, qui ceinturent le paysage.

Sur la base de Valcartier, l'important couvert forestier limite les vues sur la rivière, mais la présence du mont Kaeble et d'autres collines au nord dynamisent le paysage.

À Saint-Gabriel-de-Valcartier, le secteur des équerres (le long de la 5^e Avenue) et du chemin Redmond offre un parcours champêtre unique dans la région, avec des vues sur les champs agricoles et les collines qui marquent l'arrière-plan. Les ponts Clark et du chemin Redmond permettent par ailleurs d'apprécier des points de vue remarquables sur la rivière Jacques-Cartier. Le parc municipal à proximité du pont Clarke, fortement achalandé, contribue ainsi à la mise en valeur du secteur.

Enfin, la route 371, dans sa partie nord (vers Tewkesbury), longe la rivière Jacques-Cartier, offrant des vues incomparables sur la vallée.

Corridors d'intérêt

À Shannon, les **chemins Gosford et de Wexford** offrent un trajet bucolique avec maintes vues sur les mont Triquet et Casa-Berardi, qui forment l'arrière-plan du paysage local. La **5^e Avenue** et le **chemin Redmond** possèdent une ambiance agroforestière. La boucle formée par ces routes offre d'ailleurs un fort potentiel récréotouristique, offrant un parcours bucolique et plusieurs ouvertures visuelles créées par les champs agricoles. Les virages à 90° de la 5^e Avenue sont d'ailleurs reconnus dans la région et ajoutent au charme de ce secteur. La **Vélopiste Jacques-Cartier/Portneuf**, qui traverse le sud de l'unité, est un corridor récréotouristique de portée métropolitaine. Cependant, dans cette unité, les points de vue sont restreints par le couvert forestier et les quelques ouvertures sont plutôt banales.

Éléments discordants

À Saint-Gabriel-de-Valcartier, le vaste stationnement du Village Vacances Valcartier détonne avec l'ambiance champêtre du secteur. Les installations de la Base de Valcartier limitent l'accès visuel aux paysages locaux et ne sont pas en harmonie avec l'environnement boisé et champêtre.



© Google Street View

Le pont du chemin Redmond offre un panorama saisissant sur la rivière Jacques-Cartier. Les observateurs sont toutefois mobiles et rapides.



Le boul. Valcartier est un axe au profil rectiligne, à l'exception de ce tronçon qui, à l'approche du chemin Redmond, se veut plus dynamique.



Le vaste stationnement du Village Vacances Valcartier contraste avec l'environnement boisé et l'ambiance champêtre du secteur.

Fiche n° 6 :

H-06-07 – Terrasses de la rivière Jacques-Cartier, secteur Saint-Gabriel et base militaire

Points de vue d'intérêt



Vue sur la rivière Jacques-Cartier à partir du pont de la route Tewkesbury.



Vue sur la rivière Jacques-Cartier à partir du parc du pont Clark.



Vue sur les chutes depuis le parc de la Centrale Saint-Gabriel.



Vue sur le mont Kaeble à partir du Centre Castor (route Cathcart, base militaire de Valcartier).



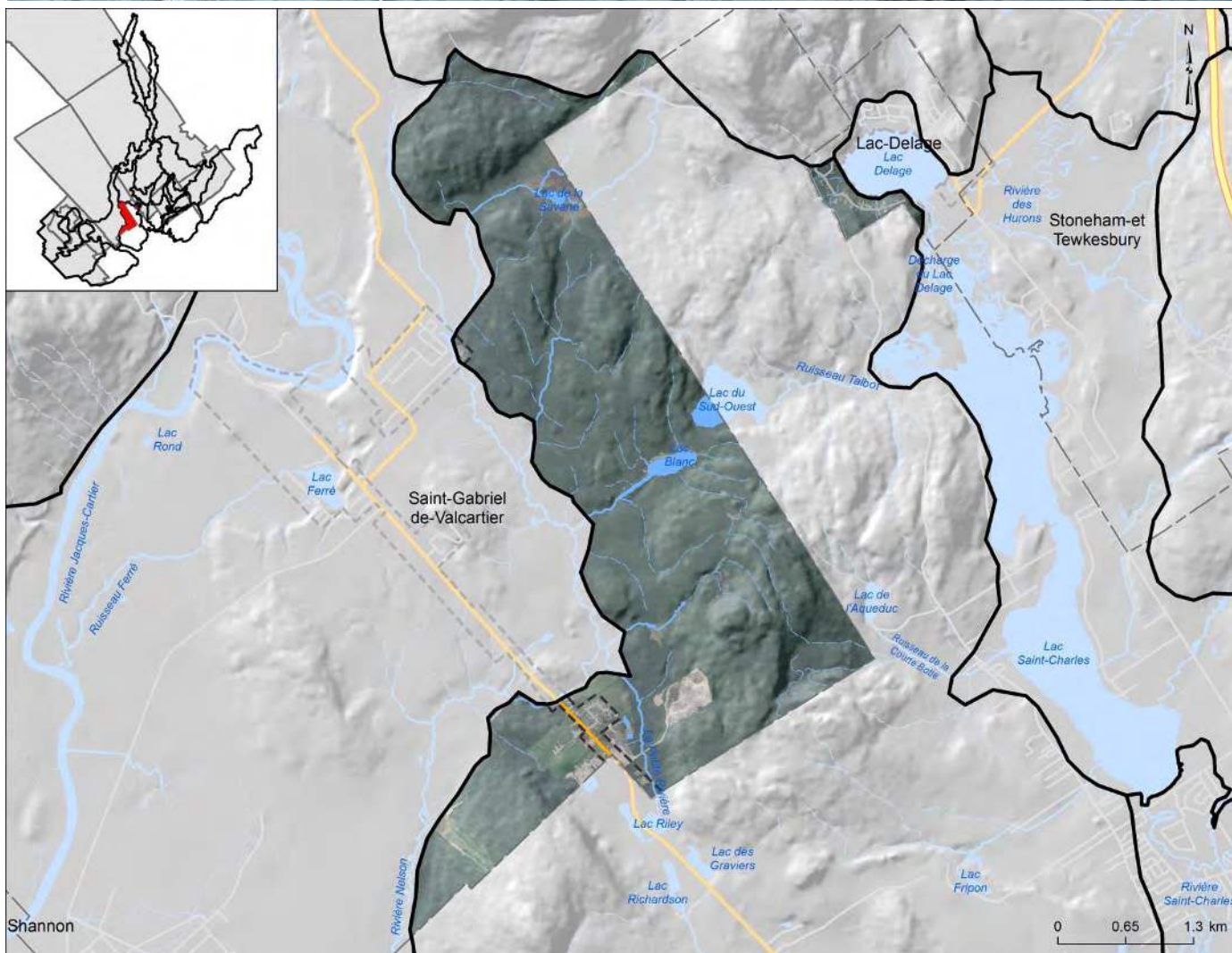
Vue sur la rivière Jacques-Cartier à partir du chemin Redmond.



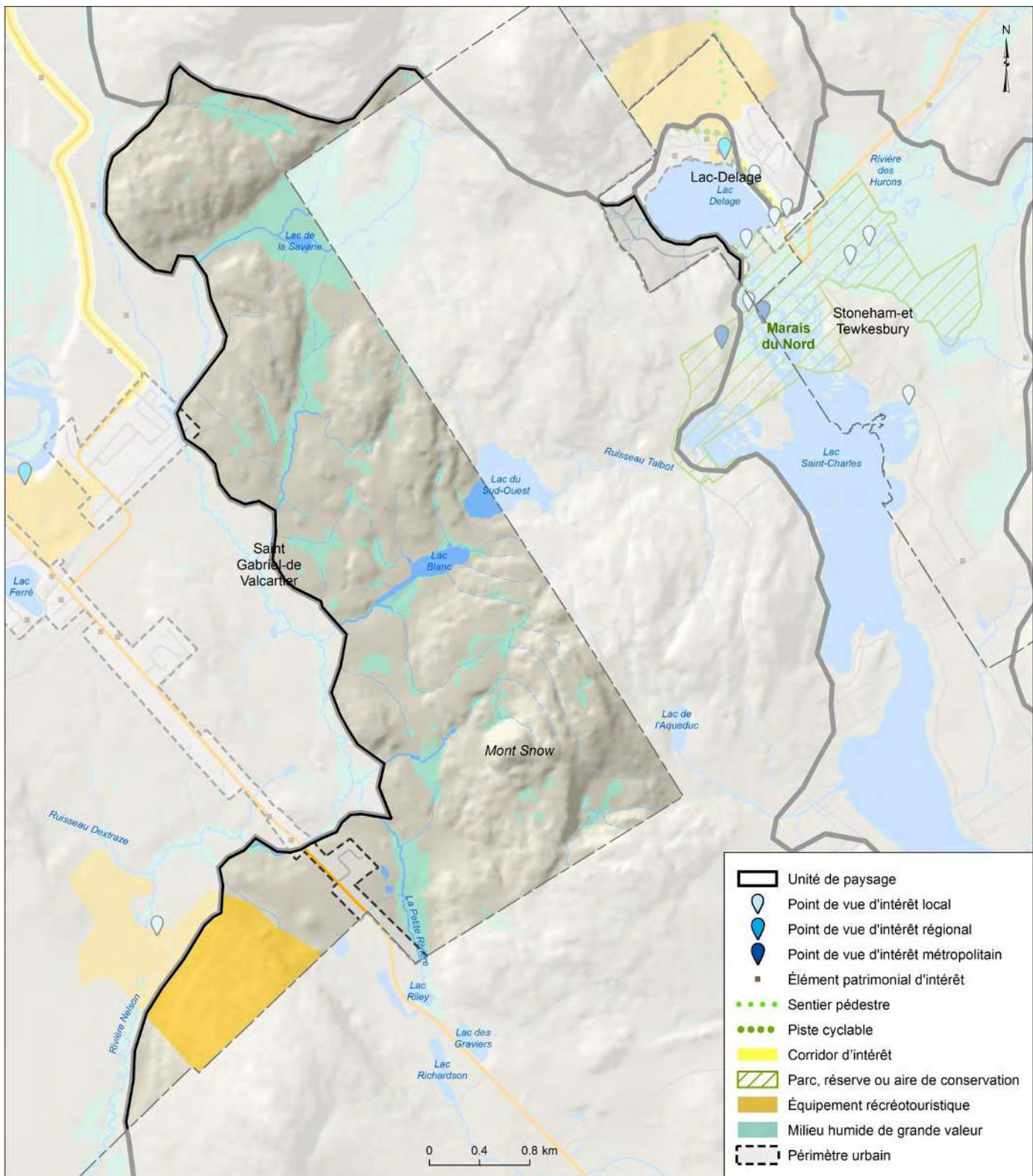
Vue sur la rivière Jacques-Cartier à partir de la 5^e Avenue.

Fiche n° 7 :

H-06-06 – Collines du lac Saint-Charles



Carte 14 : H-06-06 – Collines du lac Saint-Charles – Localisation



Carte 15 : H-06-06 – Collines du lac Saint-Charles – Éléments caractéristiques

Fiche n° 7 :

H-06-06 – Collines du lac Saint-Charles

Intérêt : métropolitain**Superficie :** 14,50 km²**Description générale****Municipalités**Lac-Delage (0,31 km²; 2 %)Saint-Gabriel-de-Valcartier (14,20 km²; 98 %)**Limites**

L'unité est centrée sur les collines situées à l'ouest du lac Saint-Charles. Elle est délimitée à l'ouest par la rivière Nelson, au nord par le mont des Trois Augustines et à l'est par les lacs Delage et Saint-Charles.

L'unité comprend, à Lac-Delage, l'avenue du Rocher et, à Saint-Gabriel de Valcartier, la rue Morley ainsi que le boulevard Valcartier. Sur le territoire de la ville de Québec, elle inclut l'avenue du Lac-Saint-Charles.

Milieu physique

Le relief est vallonné sans présenter de pentes prononcées. Le mont Snow culmine à 345 m.

Les seuls plans d'eau sont les lacs Blanc, du Sud-Ouest et de la Savane.

Les peuplements forestiers ont été perturbés. On recense une érablière sur le versant nord du mont Snow et une pessière noire près du lac de la Savane.

Milieus naturels d'intérêt

On trouve des milieux humides de valeur écologique élevée le long de plusieurs cours d'eau, dans le nord de l'unité, et plusieurs petits milieux humides à valeur écologique modérée, notamment sur les berges du lac Blanc et en bordure de la Petite Rivière.

L'unité comprend également une partie de la réserve écologique des Marais-du-Nord.

Enfin, le secteur du lac de la Savane abrite un habitat du rat musqué.



Le boulevard Valcartier est rectiligne et permet d'apercevoir, en arrière-plan, le mont Greccio.



La rue Morley comprend des résidences typiquement banlieusardes et offre quelques percées visuelles sur les collines qui séparent Saint-Gabriel-de-Valcartier du lac Saint-Charles.



Exemple de vue encadrée sur le lac Delage et les collines du lac Saint-Charles depuis la municipalité de Lac-Delage.

Fiche n° 7 :

H-06-06 – Collines du lac Saint-Charles

Occupation du sol

Organisation spatiale

À Lac-Delage, l'avenue du Rocher borde le sud-ouest du lac et comprend plusieurs résidences cossues dont les terrains privatisent les berges.

À Saint-Gabriel-de-Valcartier, la rue Morley comprend des résidences typiquement banlieusardes, alors qu'en bordure du boulevard Valcartier se trouvent des résidences et équipements agricoles.

Enfin, quelques chemins privés permettent aux villégiateurs d'accéder aux lacs Blanc, du Sud-Ouest et de la Savane.

Usages

Le caractère forestier définit cette unité, dont la proportion de milieux naturels intègres est très élevée.

On trouve des résidences en bordure du lac Delage ainsi que le long des rues Morley et du boulevard Valcartier. Cet axe est aussi propice à la pratique de l'agriculture. Toujours à Saint-Gabriel-de-Valcartier, une importante carrière-sablière est présente. Enfin, en bordure des lacs Blanc et du Sud-Ouest se trouvent quelques résidences de villégiature.

Patrimoine bâti

Aucun bâtiment patrimonial d'intérêt n'a été recensé dans cette unité.

Qualité visuelle

Structure paysagère

Les collines du lac Saint-Charles marquent le paysage de la ville de Québec. Les monts Brillant, Snow et de la Neigette forment ainsi l'arrière-plan du paysage visible depuis l'agglomération.

Le long du boulevard Valcartier, dont le tracé est rectiligne, les terres cultivées offrent des champs de vision larges et profonds sur les collines, incluant le mont Snow, où une carrière-sablière rompt avec l'ambiance forestière.

À Lac-Delage, les résidences bordant le lac bénéficient de percées visuelles sur celui-ci, mais on ne recense, dans cette unité, aucun point de vue d'accès public.

Quelques chemins privés donnent accès aux lacs au centre de l'unité, mais aucune autre activité récréative ne permet de profiter des vues potentielles sur ces éléments.

Enfin, la réserve des Marais-du-Nord, bien que localisée sur le territoire de la ville de Québec, permet d'accéder à un réseau de sentiers avec des points de vue remarquables sur le lac Saint-Charles.

Corridors d'intérêt

Aucun corridor visuel d'intérêt n'a été recensé dans cette unité.

Éléments discordants

La carrière-sablière de Saint-Gabriel-de-Valcartier est visible depuis les résidences de la rue Morley. Étant située à flanc de colline, elle se détache de l'environnement boisé et jure avec l'ambiance champêtre.



Depuis la rue Morley, on a une vue sur le mont Snow ainsi que sur la carrière-sablière.

Fiche n° 7 :

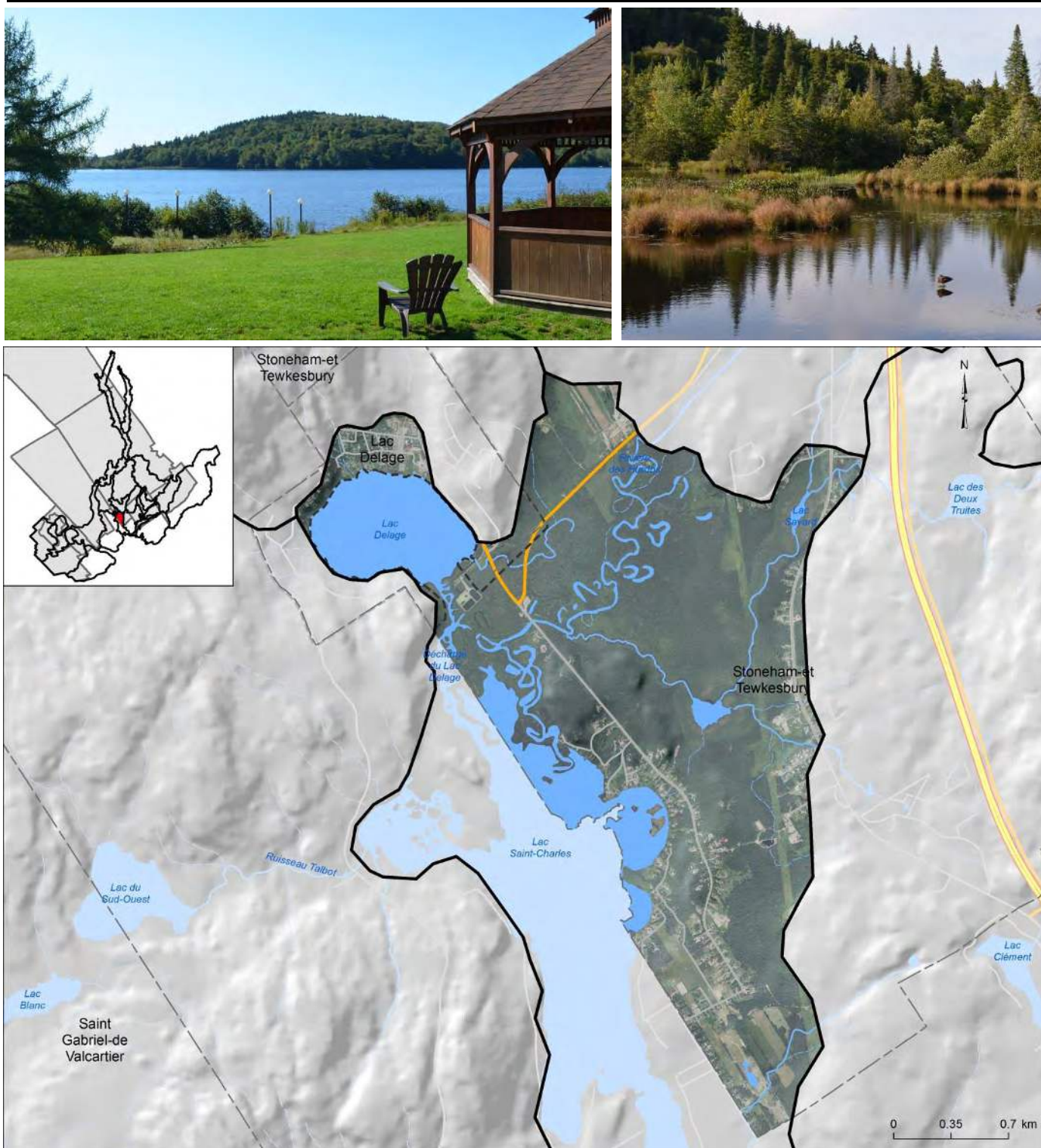
H-06-06 – Collines du lac Saint-Charles

Point de vue d'intérêt

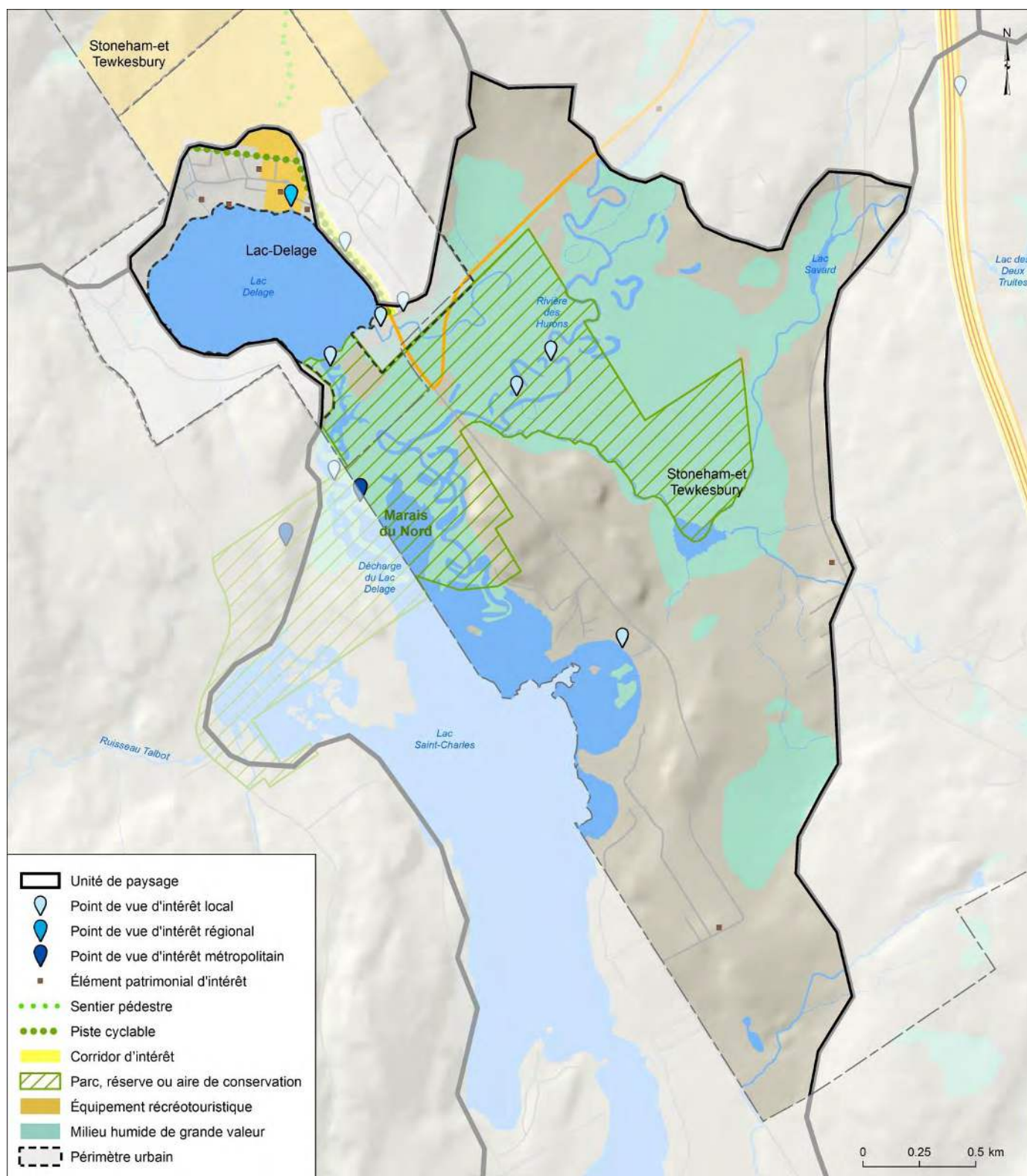
La vue depuis le sentier « Le belvédère » des Marais-du-Nord constitue un point de vue d'intérêt métropolitain, mais elle est située hors des limites de la MRC de La Jacques-Cartier.

Fiche n° 8 :

H-06-02 – Vallée des lacs Saint-Charles et Delage



Carte 16 : H-06-02 – Vallée des lacs Saint-Charles et Delage – Localisation



Carte 17 : H-06-02 – Vallée des lacs Saint-Charles et Delage – Éléments caractéristiques

Fiche n° 8 :

H-06-02 – Vallée des lacs Saint-Charles et Delage

Intérêt : supralocal**Superficie :** 6,91 km²**Description générale****Municipalités**Stoneham-et-Tewkesbury (1,00 km²; 14 %)Lac-Delage (5,91 km², 86 %)**Limites**

Située en majorité sur le territoire de la municipalité de Lac-Delage, l'unité est centrée sur le lac Delage et la portion nord-est du lac Saint-Charles, bien que ce dernier soit principalement situé hors des limites de la MRC.

Elle inclut également le chemin de la Grande-Ligne, axe majeur dans la région.

Milieu physique

L'unité présente un relief plat, enclavé entre des collines à l'ouest, au nord et au sud. Elle inclut le lac Delage, une partie du lac Saint-Charles, la rivière des Hurons et d'autres cours d'eau secondaires.

Les dépôts de sols sont organiques et fluviaux, expliquant la présence d'importants milieux humides.

Le couvert forestier est fragmenté par l'occupation humaine. Les massifs résiduels sont composés d'espèces mixtes.

Milieux naturels d'intérêt

D'importants marais et milieux humides à valeur écologique élevée se trouvent en bordure de la rivière des Hurons ainsi qu'entre les lacs Delage et Saint-Charles. Ceux-ci sont protégés par une affectation de conservation, correspondant à la propriété des Marais du Nord.

On trouve un habitat du rat musqué (près de 5 km²) en bordure du lac Saint-Charles, à la confluence de la rivière des Hurons.



Le site des Marais du Nord offre un accès visuel aux importants milieux humides et à la rivière des Hurons, en plus de permettre la pratique d'activités récréotouristiques.



Le Club nautique Lac-Saint-Charles offre la location d'embarcations pour profiter du lac Saint-Charles.



Les Marais du Nord bénéficient d'une affectation de conservation.

Fiche n° 8 :

H-06-02 – Vallée des lacs Saint-Charles et Delage

Occupation du sol

Organisation spatiale

Le **chemin de la Grande-Ligne** est une route à grande vitesse au tracé rectiligne qui s'étire de la ville de Québec aux cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, en passant par la ville de Lac-Delage. Il s'agit d'un axe de circulation majeur qui structure le développement.

Les **abords du lac Saint-Charles** sont occupés **par des** résidences, implantées très proches du plan d'eau. Un réseau de rues non structuré s'est développé au fil du temps en fonction des caractéristiques naturelles du terrain, chacun poursuivant l'objectif d'avoir un accès ou une vue sur le lac. Aucun accès public au lac n'est présent dans l'unité.

À **Lac-Delage**, le réseau, davantage organisé, est entièrement dessiné afin de pouvoir profiter d'une vue sur le lac Delage ou sur les collines avoisinantes.

Usages

L'unité se divise en trois secteurs à l'ambiance fort différente, lesquels sont reliés par le chemin de la Grande-Ligne. Le nord-est est entièrement occupé par d'importants milieux humides qui sont demeurés relativement intègres et qui limitent grandement l'occupation humaine. Le nord-ouest comprend le lac Delage et les résidences de la ville du même nom, au style champêtre ou de villégiature. La même ambiance prévaut dans le secteur aux abords du lac Saint-Charles, soit un secteur résidentiel de style champêtre ou de villégiature. Enfin, le sud présente une ambiance davantage agroforestière.

Les activités récréatives sont principalement regroupées autour de deux établissements, qui constituent les deux équipements structurants de l'unité. Le premier est le **Manoir du lac Delage** qui offre plusieurs activités à ses clients, dont la location d'embarcations nautiques. Le deuxième est le **Club nautique Lac-Saint-Charles** qui offre également la location de diverses embarcations. Mentionnons également la présence des Marais du Nord, parc naturel sillonné par plus de 8 km de sentiers pédestres.

Patrimoine bâti

L'unité compte plusieurs maisons patrimoniales, dont la maison Webster (valeur patrimoniale supérieure) située sur la rive nord du lac Delage. Tout juste à côté, on trouve l'hôtel le Manoir du lac Delage dont le bâtiment principal est aussi considéré comme un élément patrimonial d'importance.



Percée visuelle sur le lac Saint-Charles à partir du chemin du Martin-Pêcheur.



À son entrée dans les cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, le chemin de la Grande-Ligne offre un paysage agroforestier.



Le Manoir du lac Delage est un équipement structurant de l'unité. Situé au cœur de la ville, il offre un accès physique et visuel privilégié au lac Delage.

Fiche n° 8 :

H-06-02 – Vallée des lacs Saint-Charles et Delage

Qualité visuelle

Structure paysagère

Les lacs Saint-Charles et Delage sont emblématiques dans la région de Québec; la vue et l'accès à ces plans d'eau sont prisés et recherchés. Cependant, les berges sont généralement privatisées et, à moins de posséder un emplacement privilégié, les accès visuels aux lacs sont limités.

À Stoneham-et-Tewkesbury, le chemin de la Grande-Ligne longe plus ou moins le lac Saint-Charles, sans toutefois offrir de vue sur celui-ci. Son tracé est bucolique et sinueux au sud, mais plutôt rectiligne au nord, où le relief s'aplanit. Cette route offre ainsi de belles percées visuelles, très ponctuelles, sur les collines, et quelques points de vue appréciables sur les milieux humides ou le paysage agroforestier de l'unité.

À Lac-Delage, le relief est vallonné et le couvert forestier généralement bien préservé. Les résidents profitent de plusieurs percées visuelles sur le lac, possibles grâce à la topographie et à l'alignement de certaines rues. Le site du Manoir du lac Delage, où le déboisement a été important, permet d'admirer un panorama sur le lac.

Aux Marais du Nord, le relief plat crée des ouvertures profondes. Ainsi, plusieurs points de vue permettent d'apprécier les méandres de la rivière des Hurons, les milieux humides et parfois, quelques collines au loin. Un point de vue d'intérêt métropolitain est recensé dans cette unité, mais il se trouve sur le territoire de la ville de Québec.

Corridors d'intérêt

Aucun corridor visuel d'intérêt n'a été recensé dans cette unité.

Éléments discordants

L'unité est traversée du sud au nord par une ligne de transport d'énergie.

On y trouve également une carrière-sablière en exploitation, visible depuis le chemin de la Grande-Ligne.



Depuis les rues de Lac-Delage, les vues sur le lac sont ponctuelles.



Le chemin de la Grande-Ligne est rectiligne. Les observateurs, qui roulent à grande vitesse, ont toutefois certaines vues sur les collines de la région.



La rue du Pied-des-Pentes, à Lac-Delage, offre quelques percées visuelles sur le lac.

Fiche n° 8 :

H-06-02 – Vallée des lacs Saint-Charles et Delage

Points de vue d'intérêt



Vue panoramique sur le lac Saint-Charles, à partir des installations du Club nautique Lac-Saint-Charles (chemin de la Grande Ligne, Stoneham-et-Tewkesbury).



Vue sur des marais et les collines du lac Clément, à partir de l'avenue des Monts, Lac-Delage.



Vue vers le lac Delage et les collines du lac Saint-Charles à partir des installations du Manoir du lac Delage.



Vue sur la rivière des Hurons à partir du sentier « Les Méandres » des Marais du Nord (Stoneham-et-Tewkesbury).



Vue sur des marais et collines à partir du sentier « Les Méandres » des Marais du Nord (Stoneham-et-Tewkesbury).

Fiche n° 8 :

H-06-02 – Vallée des lacs Saint-Charles et Delage

Points de vue d'intérêt (suite)



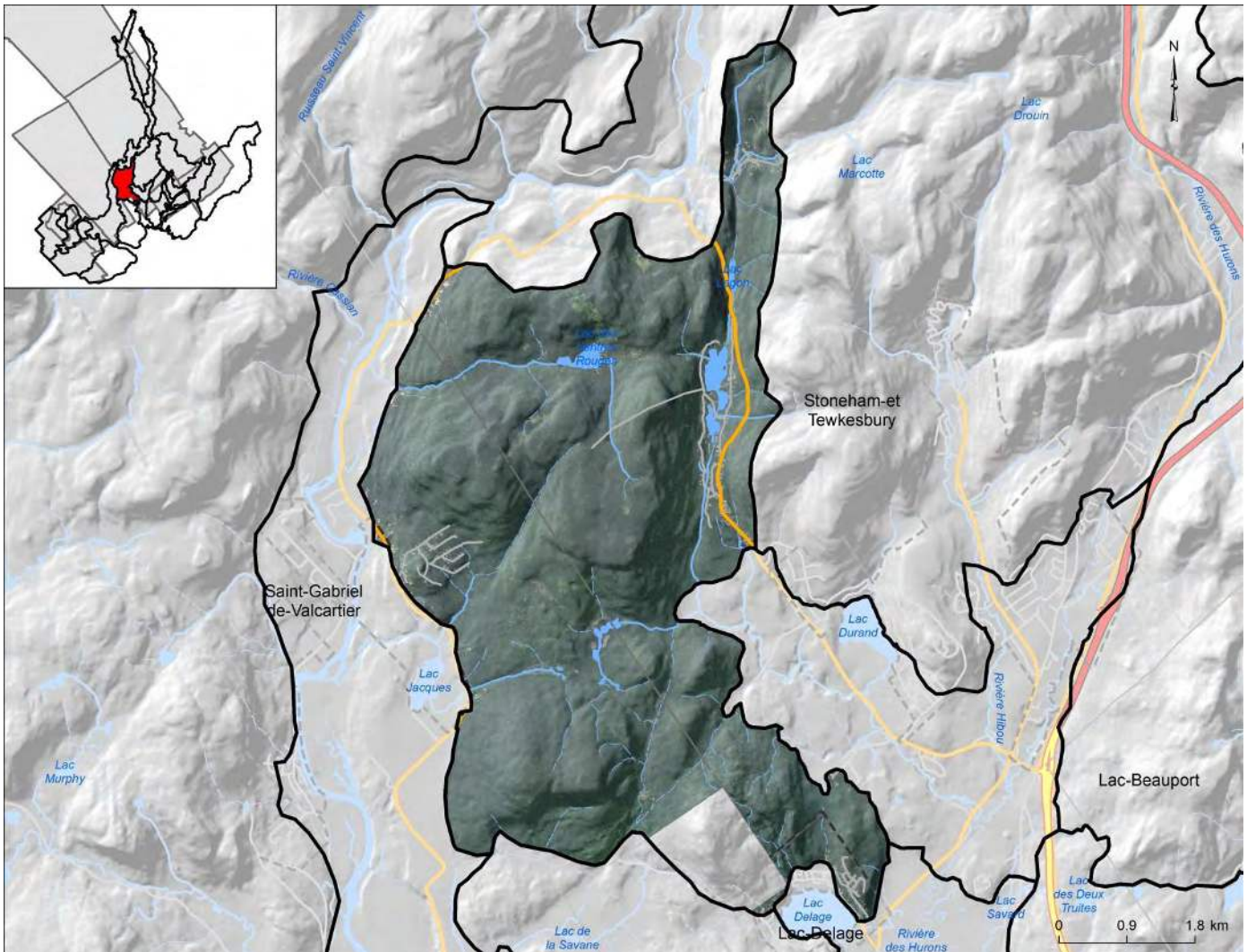
La vue panoramique sur le lac Saint-Charles à partir de la tourelle des Marais du Nord est un point de vue d'intérêt métropolitain, mais situé hors des limites de la MRC de La Jacques-Cartier (ville de Québec).



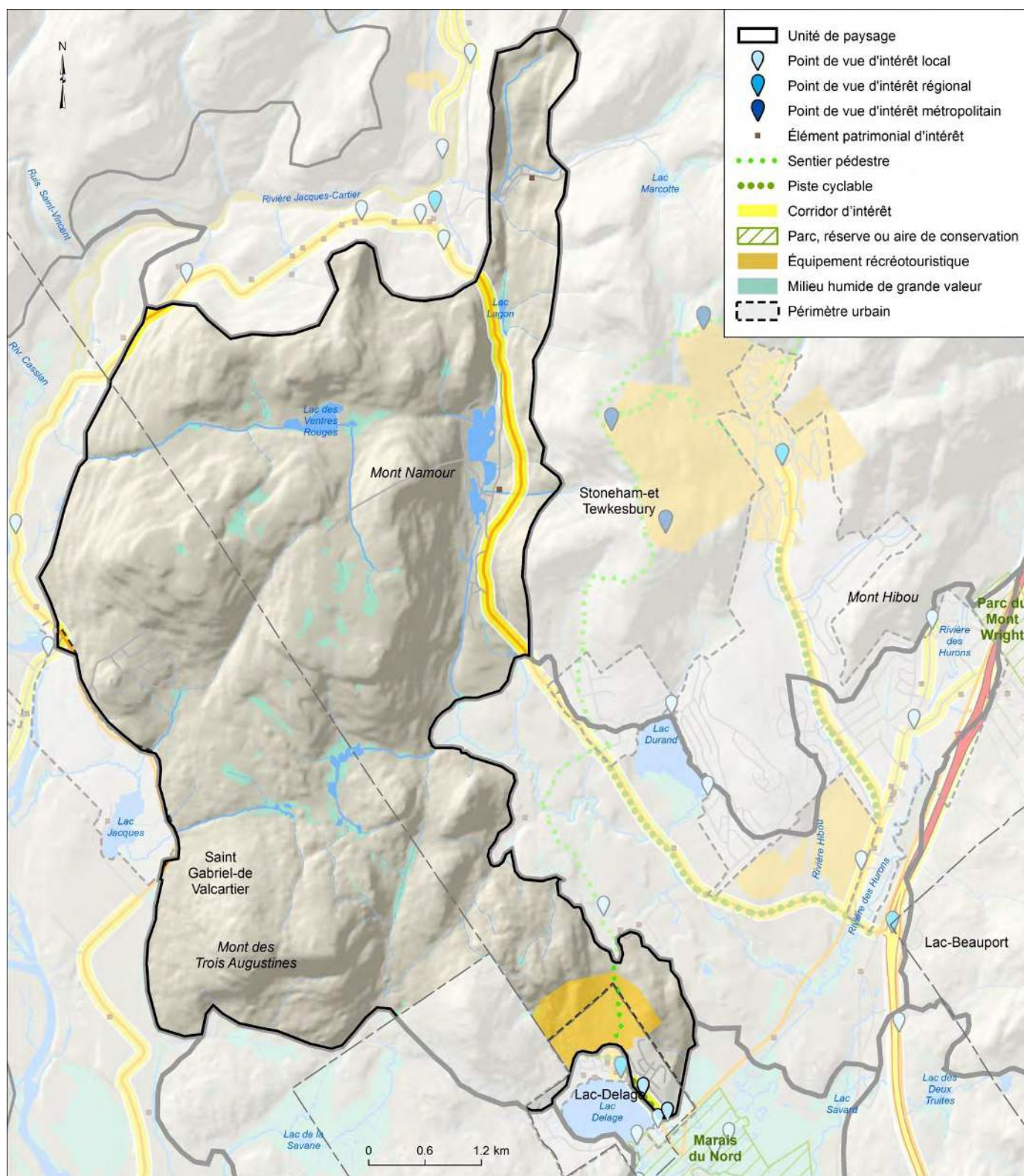
Vue vers le nord sur les marais, la rivière des Hurons et les collines de Stoneham, à partir du sentier « l'Éperon » des Marais du Nord (ville de Québec; hors des limites de la MRC de La Jacques-Cartier).

Fiche n° 9 :

I-05-01 – Collines de Tewkesbury



Carte 18 : I-05-01 – Collines de Tewkesbury – Localisation



Carte 19 : I-05-01 – Collines de Tewkesbury – Éléments caractéristiques

Fiche n° 9 :

I-05-01 – Collines de Tewkesbury

Intérêt : local**Superficie :** 37,78 km²**Description générale****Municipalités**Lac-Delage (0,80 km²; 2 %)Saint-Gabriel-de-Valcartier (15,05 km²; 40 %)Stoneham-et-Tewkesbury (21,93 km²; 58 %)**Limites**

L'unité concerne les collines situées entre la vallée de la rivière Jacques-Cartier et les collines et vallées de Stoneham. Elle inclut une partie de la route de Tewkesbury (371) ainsi que le secteur de villégiature des Trois-Lacs.

L'unité est bordée à l'ouest par la 5^e Avenue (371) et la vallée de la rivière Jacques-Cartier.

Elle comprend deux autres petits secteurs résidentiels situés aux extrémités ouest et sud de l'unité, soit respectivement le secteur de la rue Joseph-Moraldo à Saint-Gabriel-de-Valcartier ainsi que le secteur de l'avenue des Monts à Lac-Delage.

Milieu physique

Le relief est marqué par trois sommets distincts, dont le mont Namour (550 m) et le mont des Trois Augustines (495 m).

Leurs versants sont plutôt escarpés, principalement du côté des Trois-Lacs, où le dénivelé atteint 275 m.

Les principaux plans d'eau sont le lac des Ventres-Rouges et les Trois-Lacs.

Les peuplements forestiers sont mélangés et on observe plusieurs érablières dans le sud de l'unité et en bordure des Trois-Lacs.

Milieus naturels d'intérêt

On trouve plusieurs milieux humides de valeur écologique modérée. Un milieu humide de valeur élevée est présent en bordure d'un lac qui alimente le lac Durand et, par le fait même, les milieux humides en bordure de celui-ci.



Le chemin des Trois-Lacs mène à un quartier de villégiature au sein des collines de Tewkesbury, les chalets et résidences étant aménagés autour des Trois Lacs.



Le pont du chemin Redmond offre une vue sur les collines de Tewkesbury.



Depuis la 5^e Avenue à Saint-Gabriel-de-Valcartier, on a une vue sur le mont des Trois Augustines.

Fiche n° 9 :

I-05-01 – Collines de Tewkesbury

Occupation du sol

Organisation spatiale

L'unité est centrée sur les collines, lesquelles comprennent les monts Namour et des Trois Augustines. Elle est ceinturée par la route de Tewkesbury/5^e Avenue (371), le long de laquelle se greffent quelques petits quartiers résidentiels. Au sud, elle borde le lac Delage, sans le comprendre dans ses limites, et inclut donc certaines rues de la municipalité. Le centre de l'unité est peu accessible; seuls quelques chemins privés permettent d'accéder au lac des Ventres-Rouges et à d'autres terres privées.

Usages

Le caractère forestier définit cette unité, qui ne comprend que quelques petites portions résidentielles, lesquelles sont davantage à vocation de villégiature. Les activités récréotouristiques recensées sont concentrées à Lac-Delage, où l'organisme E47 Éco Sentiers gère des sentiers de randonnée, de vélo des neiges/de montagne. On trouve également une piste cyclable qui parcourt la municipalité et longe le lac Delage (avenue du Lac et rue du Pied-des-Pentes). Aucun équipement structurant n'est recensé dans cette unité.

Patrimoine bâti

L'unité ne compte que quelques résidences privées de valeur patrimoniale.

Qualité visuelle

Structure paysagère

Les collines de Tewkesbury marquent l'arrière-plan des paysages de Saint-Gabriel-de-Valcartier, Lac-Delage et Stoneham-et-Tewkesbury. Le secteur se compose en effet de plusieurs collines qui ceinturent la rivière Jacques-Cartier, bordent le lac Delage et la vallée de la rivière des Hurons. Dans le secteur des Trois-Lacs, le relief escarpé et le couvert végétal restreignent les vues, qui sont limitées aux petits lacs. Les berges sont cependant privatisées et aucun accès public n'a été recensé. À Lac-Delage, l'avenue du Lac longe le plan d'eau et offre une vue filtrée sur celui-ci, les berges n'étant pas occupées par des résidences à cet endroit. Le secteur de l'avenue des Monts est escarpé et offre aux résidents de belles percées visuelles sur le lac Delage, mais aucune vue d'intérêt public. La route de Tewkesbury est, dans ce secteur, sinueuse et généralement encadrée par un fort couvert forestier. Elle offre, de par ses nombreuses courbes, de nombreuses percées visuelles sur les collines avoisinantes. Enfin, à Saint-Gabriel-de-Valcartier, le quartier de la rue Joseph-Morales est situé à flanc de montagne et intégré au couvert forestier. Les vues sur les environs sont ainsi fermées ou filtrées.

Éléments discordants

À Lac-Delage, les anciennes installations (stationnement, bâtiment d'accueil, pistes) de la station de ski ont été laissées telles quelles et détonnent dans l'ambiance boisée du secteur.

Corridors d'intérêt

La **route de Tewkesbury** qui traverse l'unité sur une courte distance (moins de 5 km) est un corridor routier d'importance offrant plusieurs points de vue en discontinu sur les collines avoisinantes. Le parcours se veut dynamique et l'ambiance, bucolique. À Lac-Delage, l'**avenue du Lac**, le long de laquelle on trouve une piste cyclable, constitue un corridor routier et récréotouristique offrant une bonne accessibilité visuelle au lac Delage.



La route de Tewkesbury constitue un corridor visuel d'intérêt de par les percées visuelles qu'elle offre et son parcours bucolique.

Fiche n° 9 :

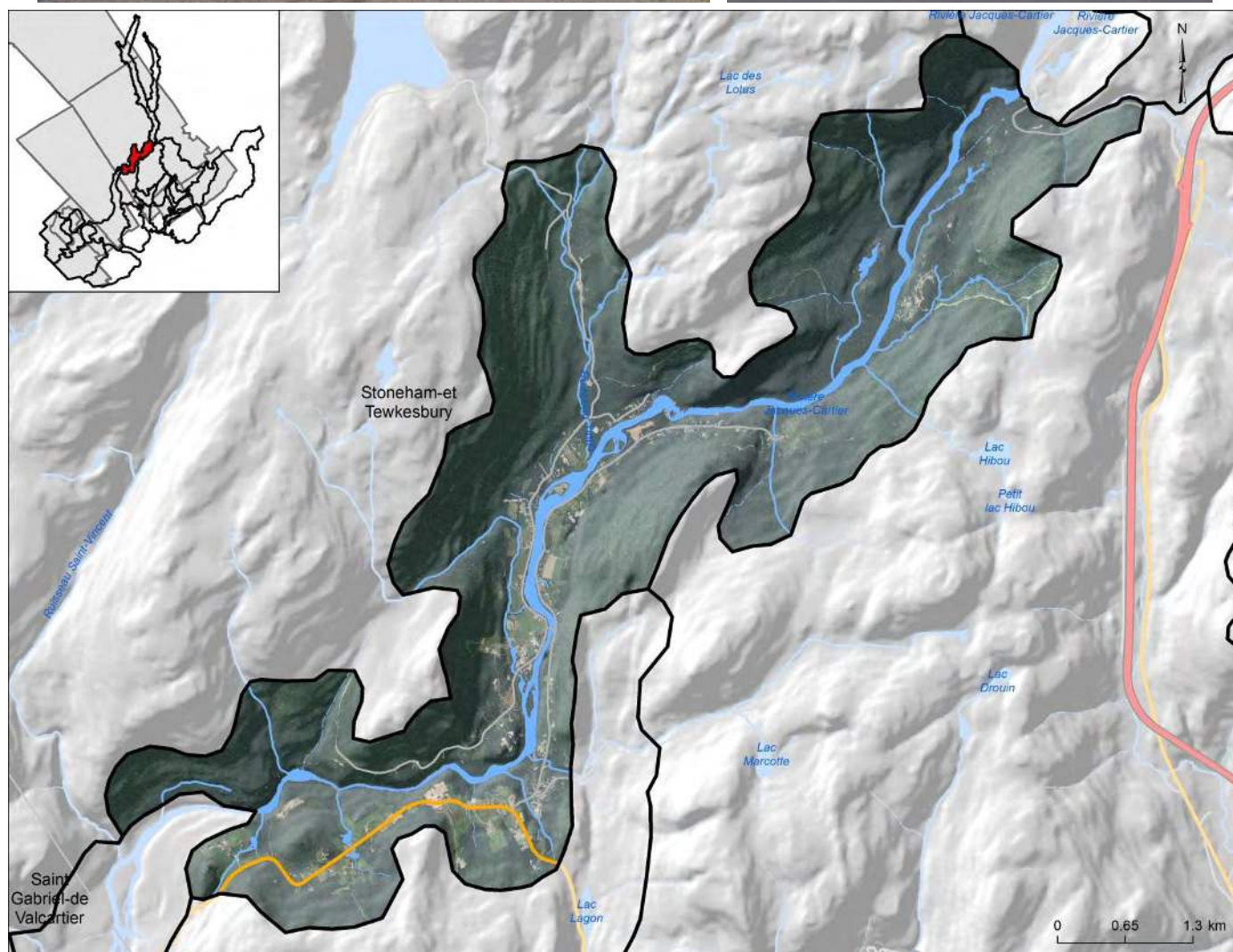
I-05-01 – Collines de Tewkesbury

Point de vue d'intérêt

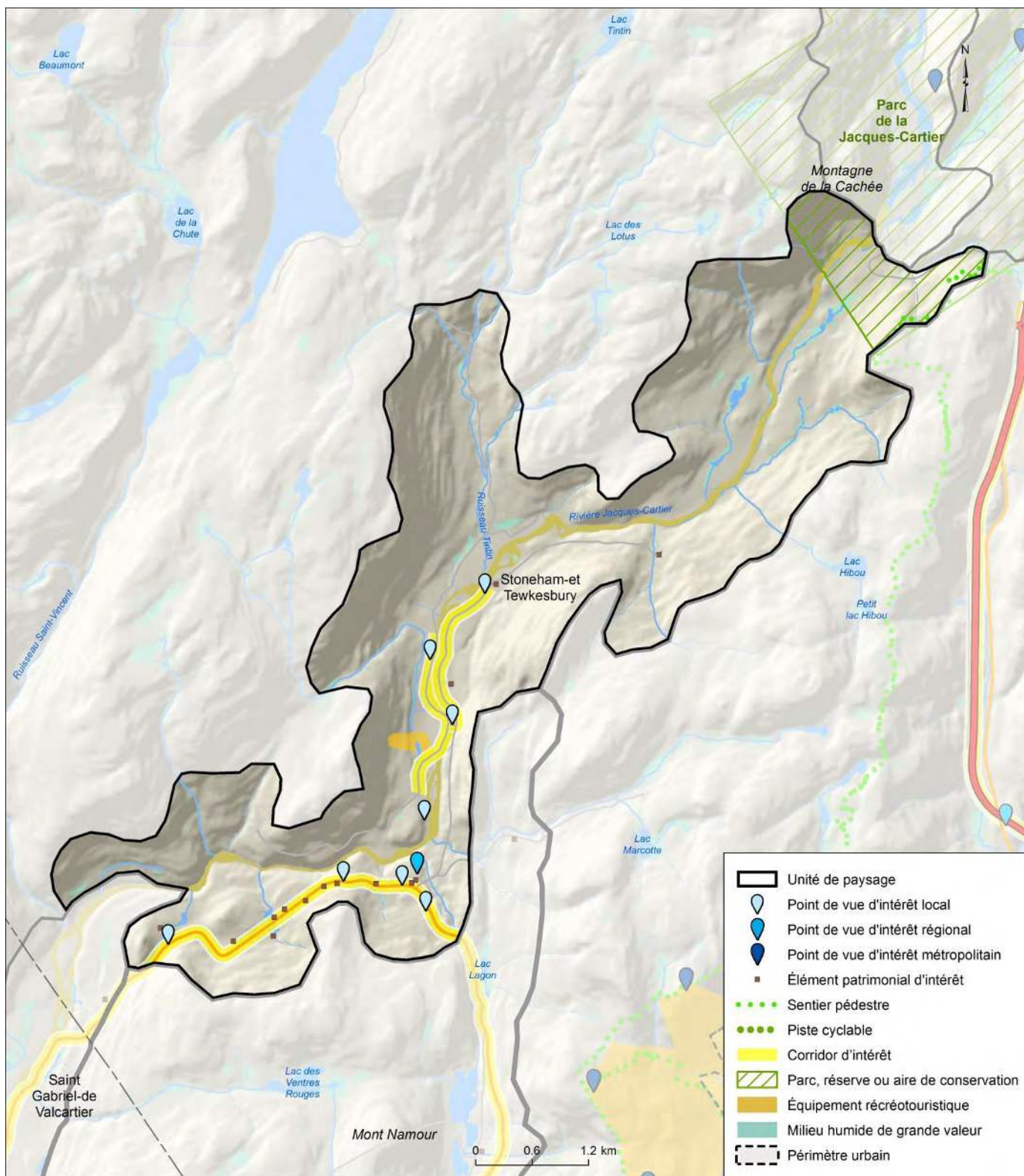


Vue sur le lac Delage à partir de l'avenue du Lac.

Fiche n° 10 : I-05-03 – Vallée de la rivière Jacques-Cartier, secteur Tewkesbury



Carte 20 : I-05-03 – Vallée de la rivière Jacques-Cartier, secteur Tewkesbury – Localisation



Carte 21 : I-05-03 – Vallée de la rivière Jacques-Cartier, secteur Tewkesbury – Éléments caractéristiques

Fiche n° 10 :

I-05-03 – Vallée de la rivière Jacques-Cartier, secteur Tewkesbury

Intérêt : supralocal**Superficie :** 25,46 km²**Description générale****Municipalités**

Stoneham-et-Tewkesbury (25,46 km²; 100 %)

Limites

L'unité est centrée sur la vallée de la rivière Jacques-Cartier et comprend ses versants.

Elle inclut le hameau de Tewkesbury, une partie de la route de Tewkesbury (371), ainsi que les chemins Jacques-Cartier nord et sud.

Milieu physique

La vallée de la rivière Jacques-Cartier est fortement encaissée dans cette unité. Les pentes fortes et les escarpements rocheux marquent le paysage. Les dépôts fluvioglaciaires ont favorisé le développement de l'agriculture.

Les peuplements forestiers sont caractérisés par des espèces mixtes et des feuillus tolérants. Près de l'avenue de Tewkesbury, on trouve plusieurs sapinières.

Milieus naturels d'intérêt

Il n'y a que quelques milieux humides de valeur écologique modérée et élevée disséminés sur le territoire.



Depuis la patinoire municipale, on profite d'un panorama sur l'ensemble du hameau de Tewkesbury.



Le chemin de la Jacques-Cartier nord offre des percées visuelles sur la rivière et les paysages agroforestiers.



La route de Tewkesbury rappelle l'histoire agricole de la région.

Fiche n° 10 :

I-05-03 – Vallée de la rivière Jacques-Cartier, secteur Tewkesbury

Occupation du sol**Organisation spatiale**

L'unité est structurée en fonction de la rivière Jacques-Cartier, le long de laquelle s'étendent les chemins Jacques-Cartier nord et sud. Les résidences sont implantées de façon à maximiser les minces espaces plats, traditionnellement voués à l'agriculture.

La route de Tewkesbury, qui a permis l'établissement des premiers colons dans la région, constitue un axe majeur le long de laquelle les bâtiments sont en retrait.

Usages

Le caractère agroforestier définit cette unité, dont les terres fertiles ont longtemps été vouées à l'agriculture.

Les activités récréotouristiques sont peu nombreuses, mais tout de même présentes grâce aux Excursions Jacques-Cartier (rafting, équitation) et au Spa nordique, qui contribuent à donner une vocation récréative au secteur.

L'équipement structurant de cette unité est la chapelle Saint-Jacques, élément emblématique et central servant aussi de halte et offrant un accès visuel et physique à la rivière Jacques-Cartier.

Patrimoine bâti

L'unité comprend plus d'une douzaine d'éléments de valeur patrimoniale. Il s'agit principalement de maisons, dont une, située sur la route Tewkesbury à Stoneham, est de valeur patrimoniale supérieure. On y trouve aussi le site de la Chapelle-de-Saint-Jacques-de-Tewkesbury, site patrimonial cité en vertu de la L. P.C., de même que le cimetière de Tewkesbury (valeur patrimoniale supérieure).



La route de Tewkesbury offre un panorama presque continu sur les collines et la vallée de la rivière Jacques-Cartier.



Depuis le pont du chemin Jacques-Cartier, on a une vue imprenable sur la rivière Jacques-Cartier.



Le site de la Chapelle-de-Saint-Jacques-de-Tewkesbury est le principal lieu public du secteur, offrant un panorama saisissant et un accès privilégié à la rivière Jacques-Cartier.

Fiche n° 10 :

I-05-03 – Vallée de la rivière Jacques-Cartier, secteur Tewkesbury

Qualité visuelle

Structure paysagère

Le relief de vallée et la configuration des routes confèrent à cette unité une forte accessibilité visuelle.

La route de Tewkesbury présente un parcours sinueux et bucolique, où les nombreuses percées visuelles permettent de découvrir une alternance de paysages de vallées et collines et de paysages agroforestiers. Étant situés en surplomb de la rivière, les observateurs bénéficient de champs de vision profonds sur la vallée de la rivière Jacques-Cartier.

De plus, le site de la Chapelle-de-Saint-Jacques-de-Tewkesbury constitue une halte privilégiée pour les automobilistes, motocyclistes et cyclistes, qui peuvent admirer un panorama remarquable sur la vallée à partir du belvédère derrière l'église.

En contre-bas, les chemins Jacques-Cartier nord et sud longent la rivière et offrent aux observateurs un paysage agroforestier enclavé entre les versants escarpés de la vallée. L'expérience ressentie est unique dans la région.

Corridors d'intérêt

La **route de Tewkesbury** offre dans cette unité un panorama presque continu sur la vallée de la rivière Jacques-Cartier, avec accès à la halte de la chapelle Saint-Jacques.

Les **chemins Jacques-Cartier nord et sud** sont également des routes offrant une bonne accessibilité visuelle. Les points de vue sur la rivière, les collines et les paysages agroforestiers sont nombreux.

L'étude de caractérisation des paysages de la vallée de la rivière Jacques-Cartier à Tewkesbury réalisée en 2014 (Annexe\U groupe A, 2014) décrit plus précisément les principales séquences visuelles rencontrées dans ce secteur

Éléments discordants

D'après l'étude citée précédemment, les nombreux panneaux de circulation constituent des éléments discordants.



Vue vers l'ouest à partir du belvédère de la chapelle Saint-Jacques.



Vue vers le nord à partir du belvédère de la Chapelle-de-Saint-Jacques-de-Tewkesbury.



Vue vers la route de Tewkesbury et la patinoire municipale à partir du stationnement de la chapelle Saint-Jacques.

Fiche n° 10 :

I-05-03 – Vallée de la rivière Jacques-Cartier, secteur Tewkesbury

Points de vue d'intérêt



Panorama sur la vallée de la rivière Jacques-Cartier depuis le belvédère de la Chapelle-de-Saint-Jacques-de-Tewkesbury.



Panorama sur la Chapelle-de-Saint-Jacques-de-Tewkesbury et la vallée de la rivière Jacques-Cartier depuis la patinoire municipale.



Vue sur la rivière Jacques-Cartier (nord et sud) depuis le pont du chemin Jacques-Cartier.

Fiche n° 10 :

I-05-03 – Vallée de la rivière Jacques-Cartier, secteur Tewkesbury

Points de vue d'intérêt (suite)



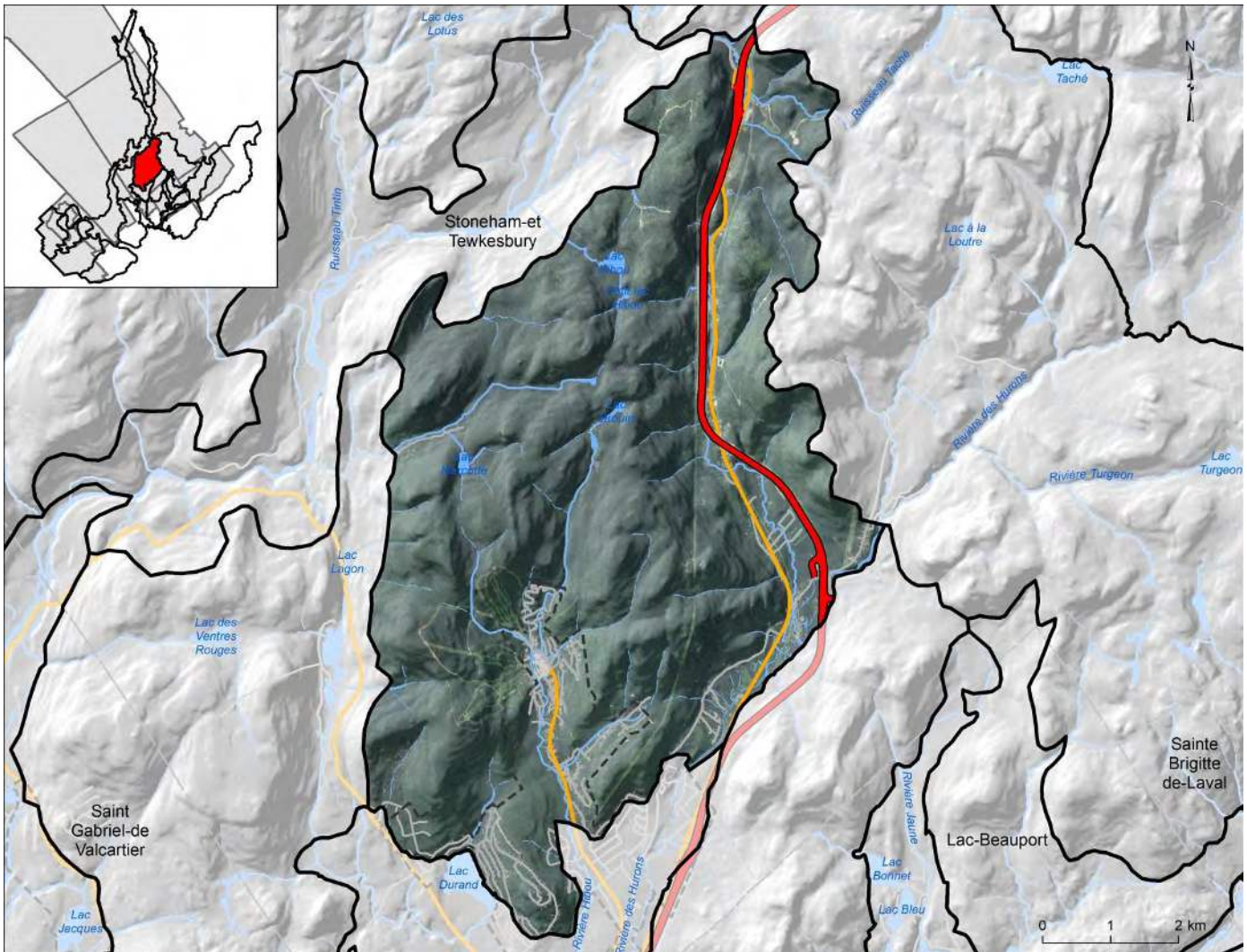
Vues à partir de la route de Tewkesbury



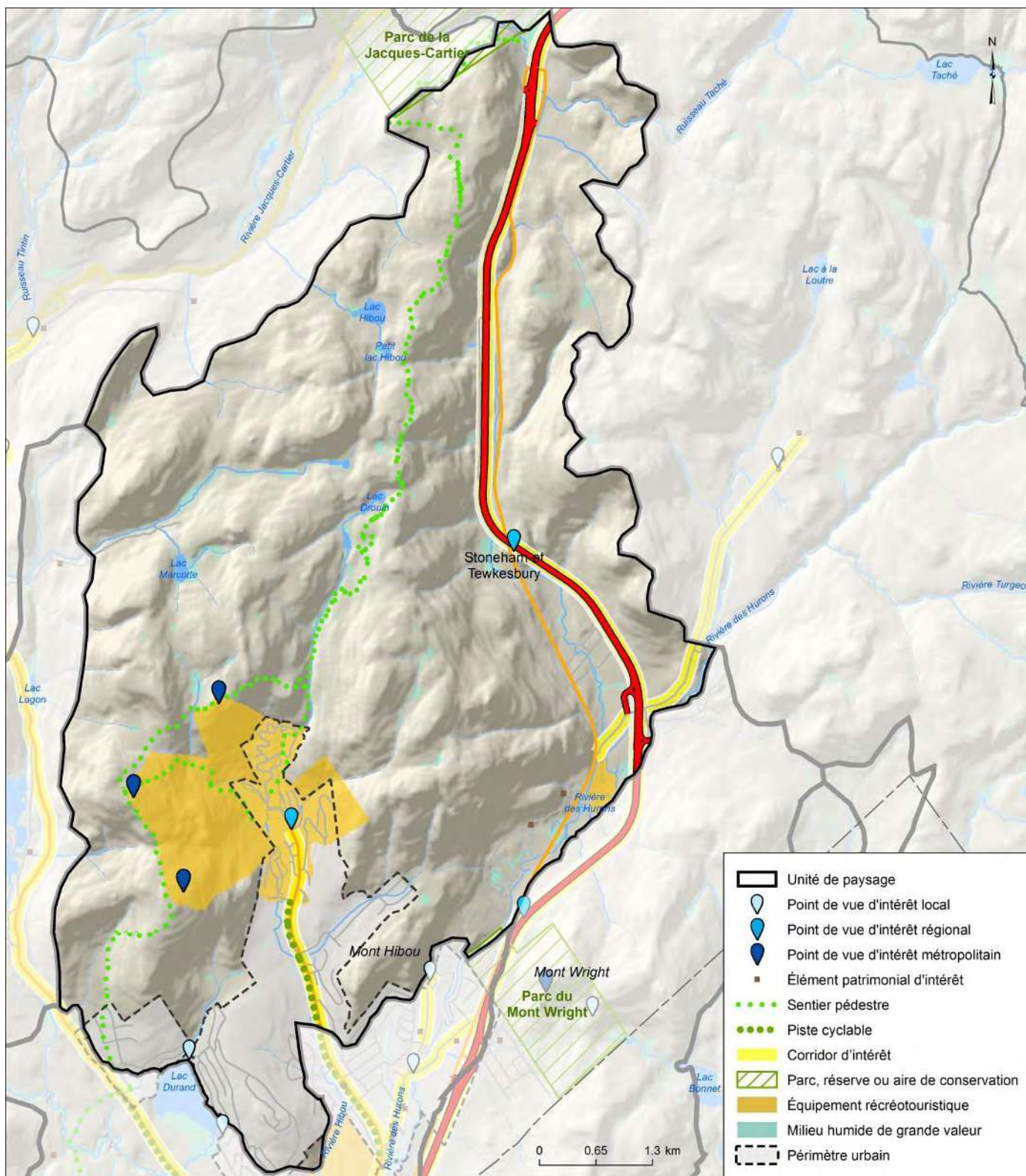
Vue à partir du Spa nordique

Fiche n° 11 :

I-05-02 – Collines de Stoneham



Carte 22 : I-05-02 – Collines de Stoneham – Localisation



Carte 23 : I-05-02 – Collines de Stoneham – Éléments caractéristiques

Fiche n° 11 :

I-05-02 – Collines de Stoneham

Intérêt : supralocal**Superficie :** 58,63 km²**Description générale****Municipalités**Stoneham-et-Tewkesbury (58,63 km²; 100 %)**Limites**

L'unité est bordée au nord par le parc national de la Jacques-Cartier, au nord-ouest par la rivière Jacques-Cartier, à l'ouest par la route de Tewkesbury et au sud par le noyau villageois de Stoneham. À l'est, elle inclut la route 175/autoroute Laurentienne, le boulevard Talbot ainsi que la 1^{re} Avenue, et elle s'étend jusqu'aux collines de Saint-Adolphe, incluant une partie du chemin Saint-Edmond.

L'unité est centrée sur la Station touristique Stoneham, centre de ski d'intérêt métropolitain. Le chemin du Hibou relie la station au noyau villageois.

Au sud, l'unité borde le lac Durand et inclut le quartier Vermont-sur-le-Lac.

Milieu physique

Les collines de Stoneham forment un arc avec, en son centre, la rivière Hibou. C'est sur ces versants escarpés que s'accrochent les pistes de ski de la Station touristique Stoneham. À l'est, la vallée de la rivière des Hurons est profondément encaissée.

Les principaux plans d'eau sont les lacs Marcotte, Drouin et Hibou. Le mont Hibou, qui n'est pas le point culminant de l'unité, atteint une altitude de 375 m.

Les peuplements forestiers sont composés d'espèces mixtes sur les sommets et de feuillus tolérants dans les versants. On trouve plusieurs sapinières dans la vallée du chemin du Moulin.

Milieus naturels d'intérêt

On trouve plusieurs petits milieux humides de valeur écologique modérée disséminés sur le territoire et en bordure de la rivière des Hurons.



Le chemin du Hibou propose un parcours sinueux avec plusieurs percées visuelles vers le centre de ski, offrant à l'observateur une séquence évolutive à mesure qu'on approche de la station.



Le pont du boulevard Talbot marque le paysage depuis la route 175. Il est cependant accompagné de deux imposants pylônes.



À l'approche du parc national de la Jacques-Cartier, le boulevard Talbot longe la 175 ainsi qu'une ligne de transmission d'énergie.

Fiche n° 11 :

I-05-02 – Collines de Stoneham

Occupation du sol

Organisation spatiale

L'unité est traversée du nord au sud par la route 175, laquelle est longée par le boulevard Talbot. Ces deux axes majeurs longent la rivière des Hurons et comprennent plusieurs résidences de villégiature reconverties en résidences permanentes, et installées directement sur le bord de la route.

Le secteur de la Station touristique Stoneham et du chemin du Hibou comprend bon nombre de villégiateurs.

L'implantation des bâtiments favorise les vues sur le centre de ski et les rues sont en cul-de-sac, formant des méandres afin de profiter du relief.

Dans le secteur de Vermont-sur-le-Lac, les rues sont parallèles, formant un réseau perpendiculaire à la colline et offrant des vues sur le lac Durand. Les résidences y sont davantage permanentes.

Usages

Le caractère de villégiature définit cette unité, dont l'emblème et équipement structurant est la Station touristique Stoneham. Bien qu'on y retrouve plusieurs résidents permanents, ce secteur de Stoneham-et-Tewkesbury est associé au centre de ski et aux activités récréotouristiques offertes, notamment la randonnée, la motoneige et la détente. L'usage résidentiel occupe une place importante dans les secteurs du quartier Vermont-sur-le-Lac et le long du boulevard Talbot.

Notons enfin le caractère autoroutier, attribuable à la présence de la route 175 qui marque le paysage de par sa large emprise et les nombreuses vues qu'elle offre sur les alentours.

Patrimoine bâti

L'unité ne compte que quelques résidences privées de valeur patrimoniale.



Le parcours de la 1^{re} Avenue est plutôt bucolique et offre plusieurs points de vue sur les collines de Stoneham.



Depuis la 1^{re} Avenue, près du chemin des Campagnols, on a une vue imprenable sur la vallée de la rivière des Hurons et les collines du mont Wright.



Le site des Chalets Alpains offre plusieurs vues ouvertes et filtrées sur la station de ski Stoneham.

Fiche n° 11 :

I-05-02 – Collines de Stoneham

Qualité visuelle

Structure paysagère

Le centre d'intérêt de cette unité est la Station touristique Stoneham. Situées au creux des collines qui, à cet endroit, forment un arc, les pentes de ski sont cependant peu visibles. Ainsi, dans le secteur de la station, les vues sont généralement fermées ou filtrées et concentrées sur les pentes de ski. Ces dernières étant illuminées en soirée, elles représentent pour certains un attrait, mais pour d'autres, il s'agit d'un élément discordant dans le paysage.

Le chemin du Hibou est, dans cette unité, légèrement sinueux et encadré par un couvert forestier. Le trajet vers le nord permet d'apprécier quelques percées visuelles sur les pentes de ski, alors que le trajet vers le sud offre moins d'intérêt.

La portion est de l'unité est marquée par un important sillon au sein duquel se trouvent le boulevard Talbot et la route 175/autoroute Laurentienne, dont les parcours comportent de larges méandres. La largeur de l'emprise et l'effet de vallée font en sorte que de nombreux panoramas sur les collines de Stoneham et du mont Wright s'offrent aux observateurs, qui sont toutefois mobiles et rapides. Ce trajet marque le passage entre l'agglomération de Québec et le parc des Laurentides, passage accentué par la présence du pont du boulevard Talbot, point de repère majeur dans la région.

Corridors d'intérêt

Le **chemin du Hibou** présente quelques percées visuelles sur la Station touristique Stoneham, donnant à l'observateur une séquence évolutive fort appréciable.

La **route 175/autoroute Laurentienne** (A-73) est un axe de circulation majeur dans la région, voire dans la province. La large emprise offre une bonne accessibilité visuelle aux automobilistes qui peuvent ainsi admirer bon nombre de vues ouvertes sur les collines et forêts de la MRC et du plateau laurentien. Les observateurs sont toutefois en mouvement constant et roulent à grande vitesse.

Éléments discordants

Deux importantes lignes de transmission d'énergie traversent l'unité du nord au sud, longeant sur certains tronçons la route 175/autoroute Laurentienne et le boulevard Talbot.

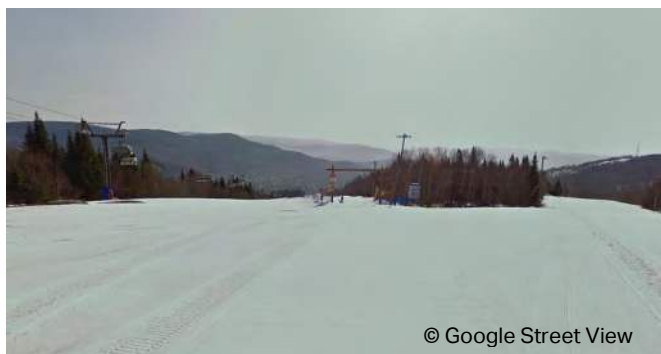
De plus, la route 175/autoroute Laurentienne constitue une imposante infrastructure qui laisse une cicatrice importante dans le paysage.



Vue sur les collines de Stoneham et la route 175 depuis le chemin Saint-Edmond.



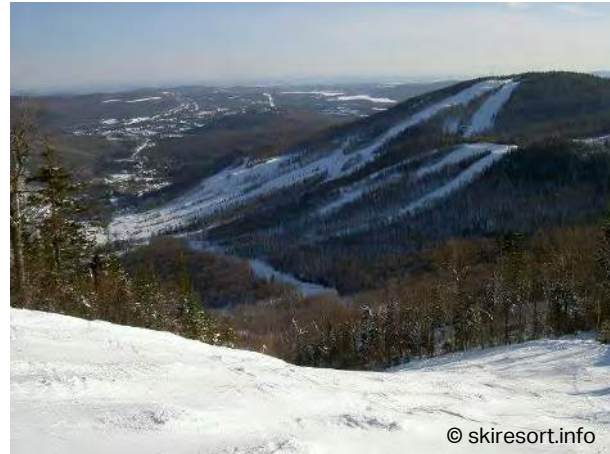
Le centre de ski de la Station touristique Stoneham est emblématique et constitue un point de repère dans le paysage.



On trouve trois points de vue d'intérêt métropolitain depuis les sommets des pentes de ski de la Station touristique Stoneham.

Fiche n° 11 :

I-05-02 – Collines de Stoneham

Points de vue d'intérêt

Points de vue depuis les sommets de la Station touristique Stoneham (intérêt métropolitain).



Vue vers la Station touristique Stoneham.



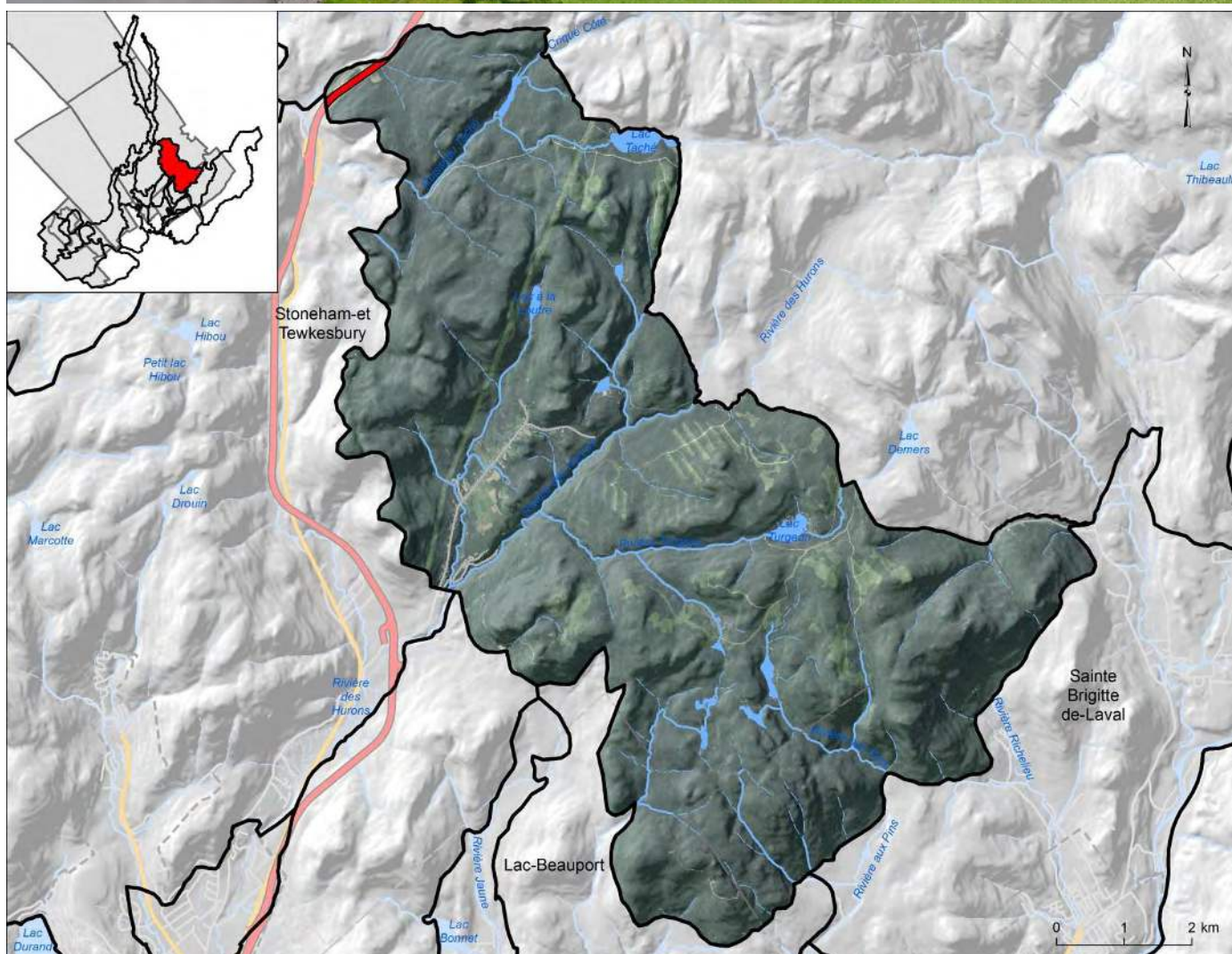
Vue panoramique depuis la route 175.



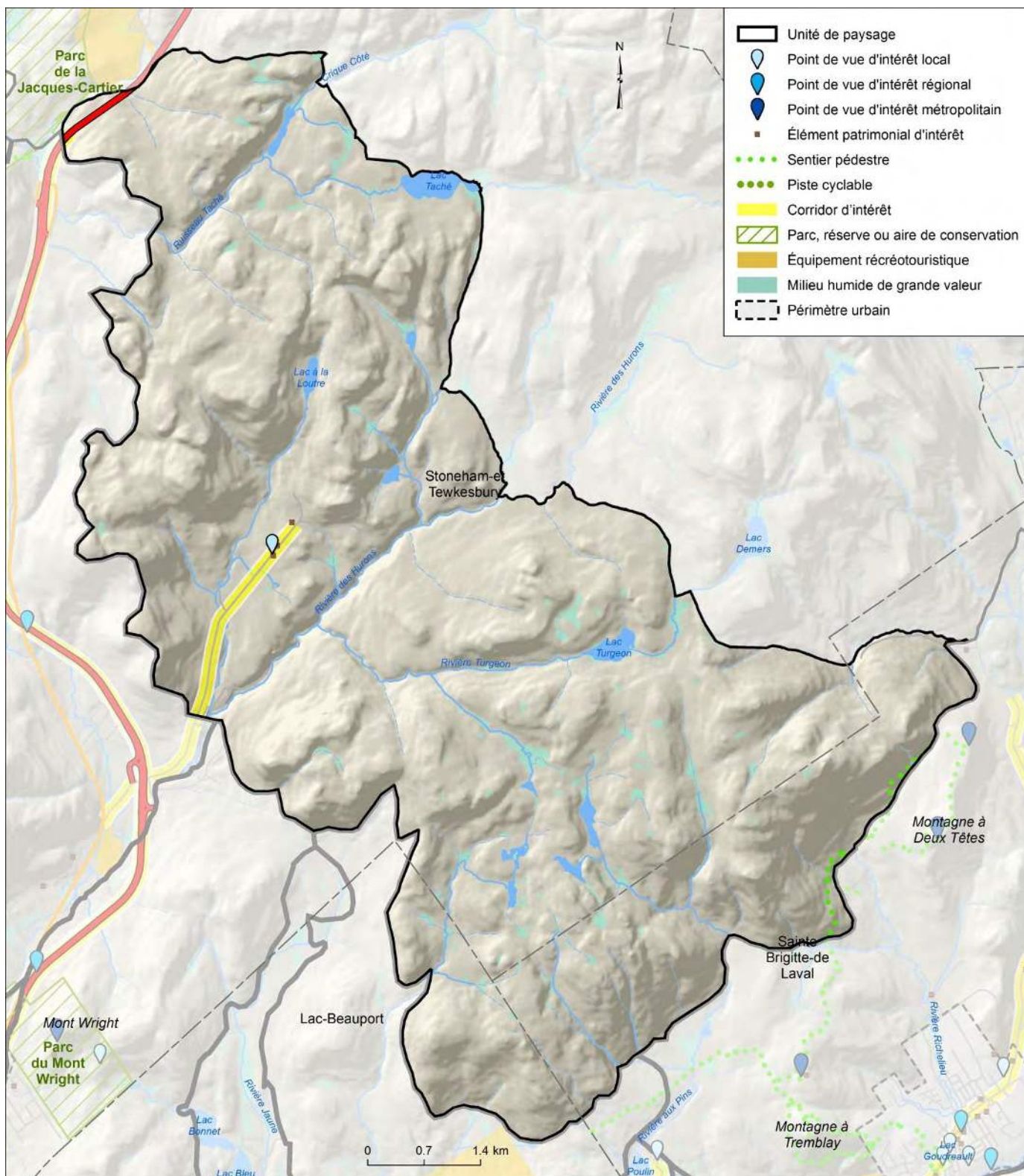
Le pont du boulevard Talbot marque le passage de la route 175 à Stoneham-et-Tewkesbury.

Fiche n° 12 :

I-03-03 – Collines de Saint-Adolphe



Carte 24 : I-03-03 – Collines de Saint-Adolphe – Localisation



Carte 25 : I-03-03 – Collines de Saint-Adolphe – Éléments caractéristiques

Fiche n° 12 :

I-03-03 – Collines de Saint-Adolphe

Intérêt : local**Superficie :** 70,13 km²**Description générale****Municipalités**Lac-Beauport (3,79 km²; 5 %)Sainte-Brigitte-de-Laval (10,63 km²; 15 %)Stoneham-et-Tewkesbury (55,71 km²; 80 %)**Limites**

L'unité est centrée sur le chemin Saint-Edmond ainsi que sur la vallée de la rivière des Hurons.

Elle s'étire au sud jusqu'à Sainte-Brigitte-de-Laval et Lac-Beauport, et au nord jusqu'à la route 175, qui est incluse dans l'unité sur une distance d'environ 1,5 km.

Milieu physique

Les collines de Saint-Adolphe sont marquées par un relief fortement accidenté. Les nombreux sommets, dont les plus hauts dépassent les 750 m, sont traversés par les rivières au Pin, Turgeon et des Hurons. Cette dernière forme une vallée encaissée aux pentes prononcées, divisant l'unité en deux. Les principaux plans d'eau sont les lacs à la Loutre et Turgeon, alimentant la rivière des Hurons.

Les peuplements forestiers sont fragmentés par des coupes et le passage d'une ligne de transport d'énergie. Dans la portion sud-est, on compte un bon nombre de sapinières alors que les autres peuplements sont composés d'espèces mélangées. Dans le bas des pentes, on rencontre des feuillus tolérants.

Milieus naturels d'intérêt

L'unité comprend plusieurs petits milieux humides à valeur écologique modérée et élevée, principalement le long des cours d'eau.



Le long du chemin Saint-Edmond, les résidences ont un style champêtre.



Le chemin Saint-Edmond est très pentu et offre un panorama en continu sur les collines et la vallée de Stoneham.



Les collines marquent l'arrière-plan du paysage agroforestier.

Fiche n° 12 :

I-03-03 – Collines de Saint-Adolphe

Occupation du sol

Organisation spatiale

Le **chemin Saint-Edmond** est le principal axe de l'unité, sur lequel se greffent un ancien noyau villageois, plusieurs résidences de style champêtre et une ferme, associée à des champs agricoles.

Patrimoine bâti

On ne trouve que quelques éléments de valeur patrimoniale dans l'unité. Il s'agit de maisons ainsi que de l'église de Saint-Adolphe, se trouvant sur le chemin Saint-Edmond.

Usages

La vocation de l'unité est principalement forestière. En effet, hormis les champs agricoles (anciens ou actuels) le long du chemin Saint-Edmond, quelques coupes dans le secteur du lac Turgeon ainsi que le passage de la ligne d'énergie, le milieu forestier présente un aspect intègre. Le secteur du chemin Saint-Edmond est agroforestier, avec des résidences, une ferme (la ferme Saint-Adolphe) et quelques terres cultivées. Cette ferme est ouverte au public et offre notamment des activités de pêche à la truite, d'auto-cueillette de sapins de Noël, la vente de produits de l'érable, ainsi que de l'hébergement en chalet. Sur le plan récréatif, on note également la présence de sentiers de motoneige et de quad dans le nord et le sud de l'unité.

Aucun équipement structurant n'est recensé dans cette unité.

Qualité visuelle

Structure paysagère

Le chemin Saint-Edmond présente un profil pentu constant. Ainsi, lorsqu'on le parcourt du nord-est au sud-ouest, on peut profiter de plusieurs percées visuelles vers les collines et la vallée de Stoneham. Le paysage agricole et champêtre du secteur est ainsi valorisé.

Les autres parties de cette unité ne sont pas accessibles, hormis par les sentiers de quad et de motoneige.

Les collines de Saint-Adolphe marquent le paysage visible du côté est de l'autoroute Laurentienne/route 175.

Corridors d'intérêt

Le **chemin Saint-Edmond** présente plusieurs points de vue sur les collines avoisinantes et la vallée de Stoneham, tout en présentant un caractère bucolique.

Éléments discordants

L'unité est traversée du nord-est au sud-est par une importante ligne à haute tension. Celle-ci est toutefois peu perceptible.

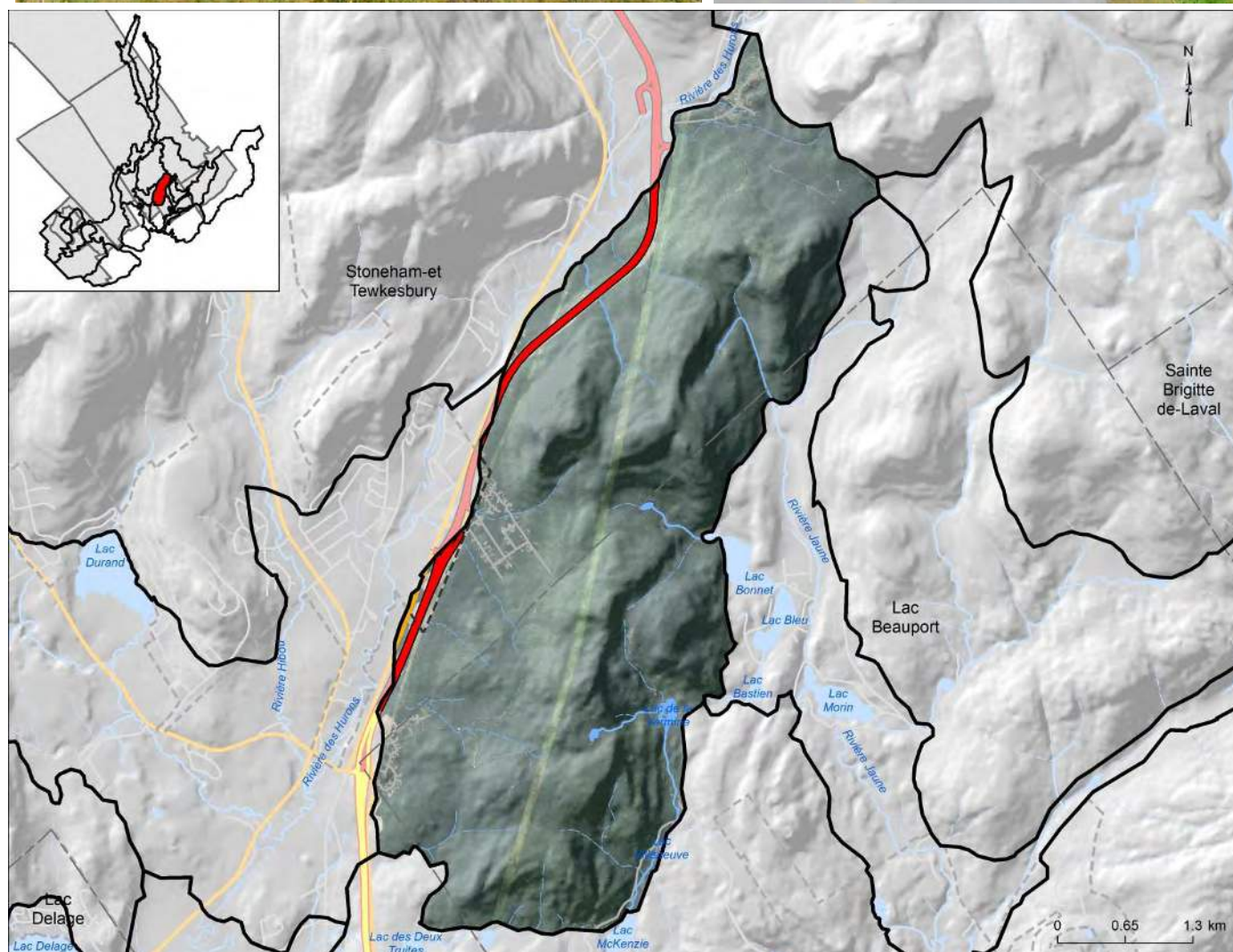
Points de vue d'intérêt



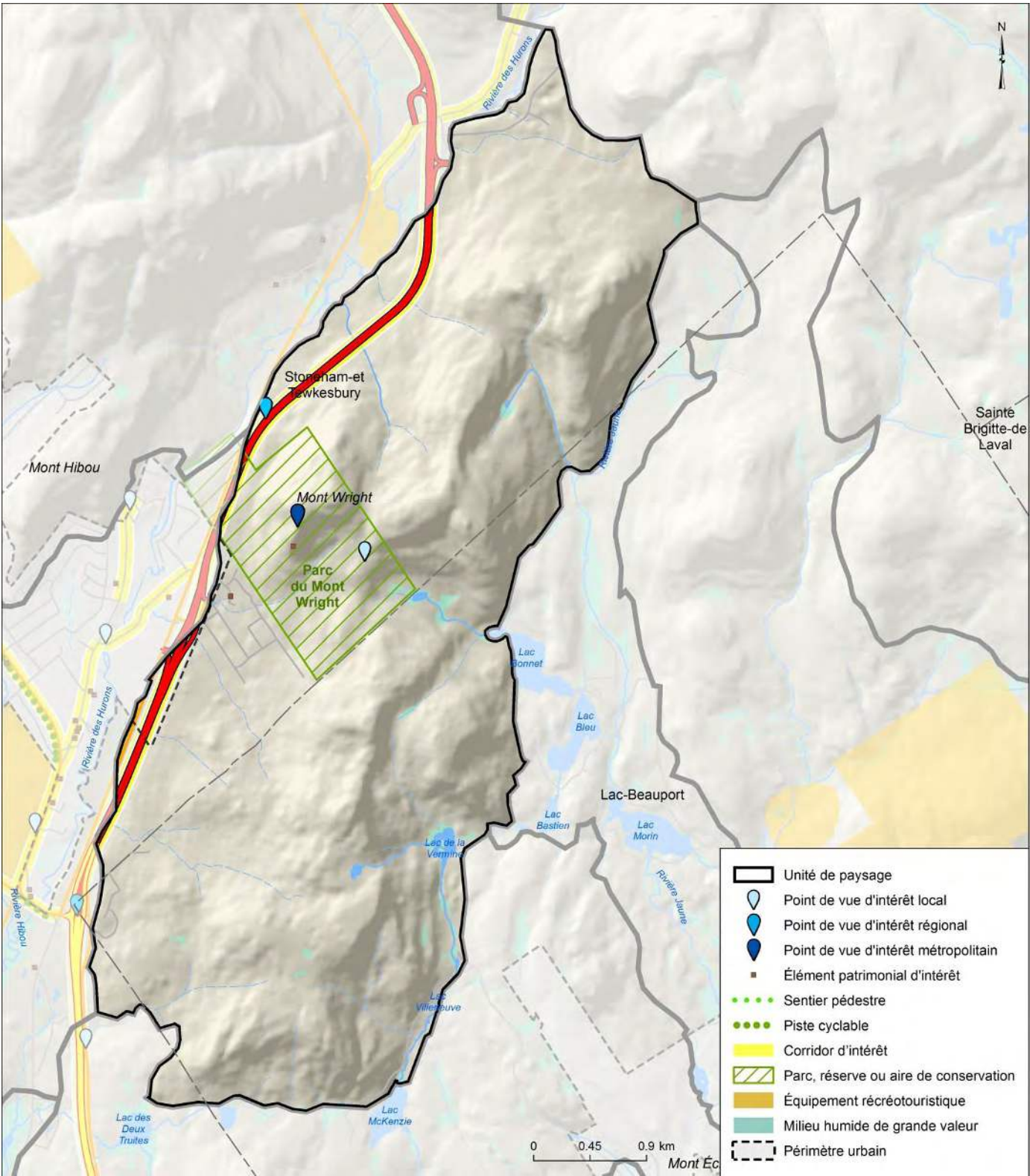
Panorama en continu vers les collines et la vallée de Stoneham depuis le chemin Saint-Edmond.

Fiche n° 13 :

H-05-06 – Collines du mont Wright



Carte 26 : H-05-06 – Collines du mont Wright – Localisation



Carte 27 : H-05-06 – Collines du mont Wright – Éléments caractéristiques

Fiche n° 13 :

H-05-06 – Collines du mont Wright

Intérêt : local**Superficie :** 20,58 km²**Description générale****Municipalités**Lac-Beauport (9,34 km²; 45 %)Stoneham-et-Tewkesbury (11,24 km²; 55 %)**Limites**

L'unité borde la rivière des Hurons sur toute sa portion ouest. Elle longe également l'autoroute Laurentienne (A-73) sur près de 8 km et en inclut certaines parties.

À l'est, elle borde la vallée de la rivière Jaune.

Elle comprend le mont Wright, sommet emblématique dans la région atteignant 480 m d'altitude. L'unité comprend aussi le parc de la forêt ancienne du mont Wright, qui renferme un écosystème forestier exceptionnel.

Milieu physique

L'unité comprend plusieurs petites collines aux pentes abruptes et aux sommets arrondis. Le relief est moins accidenté que dans les unités au nord, mais davantage qu'au sud. Il marque ainsi une certaine transition entre les plaines du secteur du lac Saint-Charles et le plateau Laurentien.

L'unité comprend trois petits lacs, donc le lac de la Vermine, ainsi que plusieurs ruisseaux sans nom, rejoignant la rivière des Hurons, la rivière Jaune ou encore le ruisseau Dugas.

Les peuplements forestiers sont composés de feuillus tolérants et d'espèces mixtes.

Milieus naturels d'intérêt

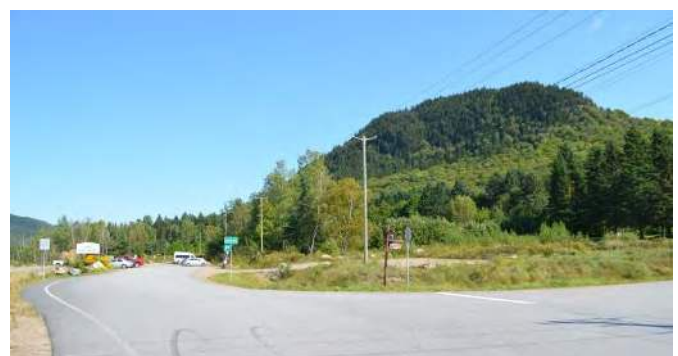
Le parc de la forêt ancienne du mont Wright renferme un écosystème exceptionnel, soit une érablière à bouleau jaune et hêtre âgée de plus de 300 ans. Ce parc municipal de 1,9 km², géré en collaboration avec l'Association forestière des deux rives (AF2R), est voué à la conservation et à l'écotourisme.



Le stationnement du parc du mont Wright offre une grande accessibilité visuelle, notamment sur les collines avoisinantes. La ligne de transmission d'énergie est également visible.



Vue sur la route menant au parc du mont Wright ainsi que sur l'autoroute Laurentienne.



Le parc du mont Wright permet de faire de la randonnée et de l'escalade, tout en protégeant une forêt vieille de 300 ans.

Fiche n° 13 :

H-05-06 – Collines du mont Wright

Occupation du sol

Organisation spatiale

Au pied du mont Wright se trouve un petit quartier résidentiel de Stoneham-et-Tewkesbury, dont les résidences de style champêtre sont implantées suivant une trame orthogonale. Dans le sud de l'unité se trouvent également d'autres rues résidentielles, appartenant à Lac-Beauport. Enfin, une ligne de transport d'énergie traverse l'unité du nord au sud.

Usages

Le caractère naturel et les usages récréatifs dominent cette unité, notamment grâce à la présence du parc du mont Wright, élément structurant de l'unité, où l'on peut pratiquer l'escalade et la randonnée.

Malgré la présence de deux petits quartiers résidentiels et d'une ligne de transport d'énergie, cette unité est reconnue pour son caractère plutôt intègre.

Patrimoine bâti

L'unité comprend quelques résidences privées de valeur patrimoniale supérieure.

Qualité visuelle

Structure paysagère

Le mont Wright, qui surplombe l'autoroute Laurentienne, marque le paysage de cette unité et constitue un point de repère. Il s'agit d'un lieu privilégié pour l'escalade et la randonnée. Le point de vue offert aux randonneurs à partir du belvédère du mont Wright est d'ailleurs d'intérêt métropolitain. D'autres points de vue s'offrent aux récréotouristes depuis le parc du mont Wright, mais également depuis le stationnement, où un panorama sur l'autoroute Laurentienne et les collines de Stoneham s'offre aux visiteurs. Ainsi, d'un côté, l'expérience d'incursion en pleine forêt ancienne est complète, alors que de l'autre, on ressent l'importance de l'occupation humaine.

La présence de l'autoroute Laurentienne, qui longe cette unité, offre une forte accessibilité visuelle aux automobilistes, qui bénéficient de vues dégagées sur la vallée de la rivière des Hurons ainsi que sur le mont Wright.

Enfin, dans le quartier résidentiel au pied du mont Wright (chemin de la Randonnée), les rues rectilignes et suivant la topographie montante permettent plusieurs percées visuelles sur les collines de Stoneham et le mont Hibou.

Corridors d'intérêt

L'autoroute Laurentienne (A-73) est un axe de circulation majeur dans la région, voire dans la province. La large emprise offre une bonne accessibilité visuelle aux automobilistes qui peuvent ainsi admirer bon nombre de vues ouvertes sur les collines et forêts de la MRC et du plateau laurentien. Les observateurs sont toutefois en mouvement constant et roulent à grande vitesse.

Éléments discordants

Une ligne de transport d'énergie traverse cette unité, avec une emprise d'environ 85 m.

Enfin, l'autoroute Laurentienne (A-73) constitue une imposante infrastructure qui laisse une cicatrice importante dans le paysage.

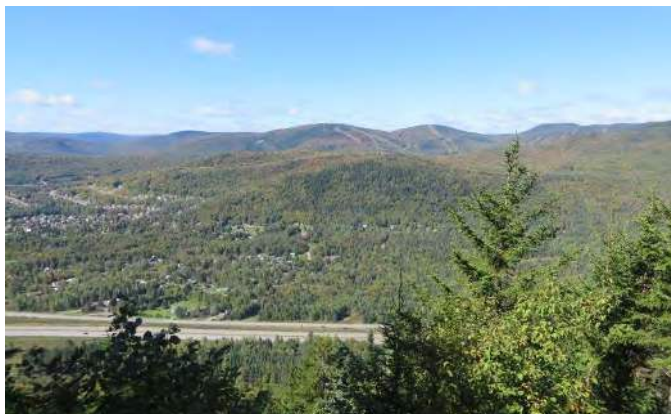


Exemple de vue ouverte sur les collines de Stoneham et le mont Hibou depuis le quartier résidentiel au pied du mont Wright (chemin du Périple).

Fiche n° 13 :

H-05-06 – Collines du mont Wright

Points de vue d'intérêt



Vue vers la Station touristique Stoneham, le mont Hibou, le village de Stoneham-et-Tewkesbury et l'autoroute Laurentienne, à partir du belvédère du mont Wright (point de vue d'intérêt métropolitain).



Vue vers le sud à partir de l'autoroute Laurentienne.



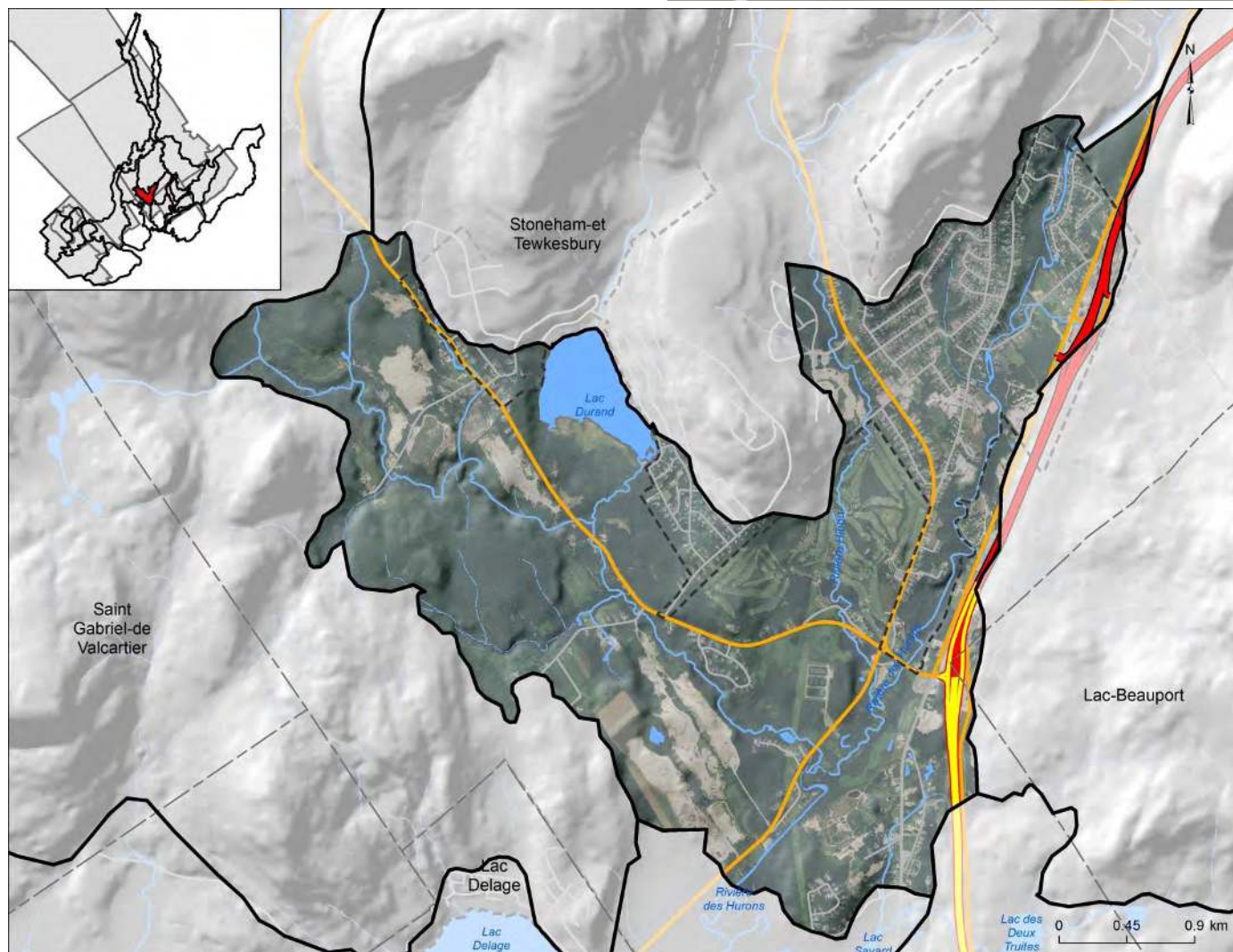
Vue ouverte sur les collines du sud et la ligne de transmission d'énergie, à partir du sentier du mont Wright.



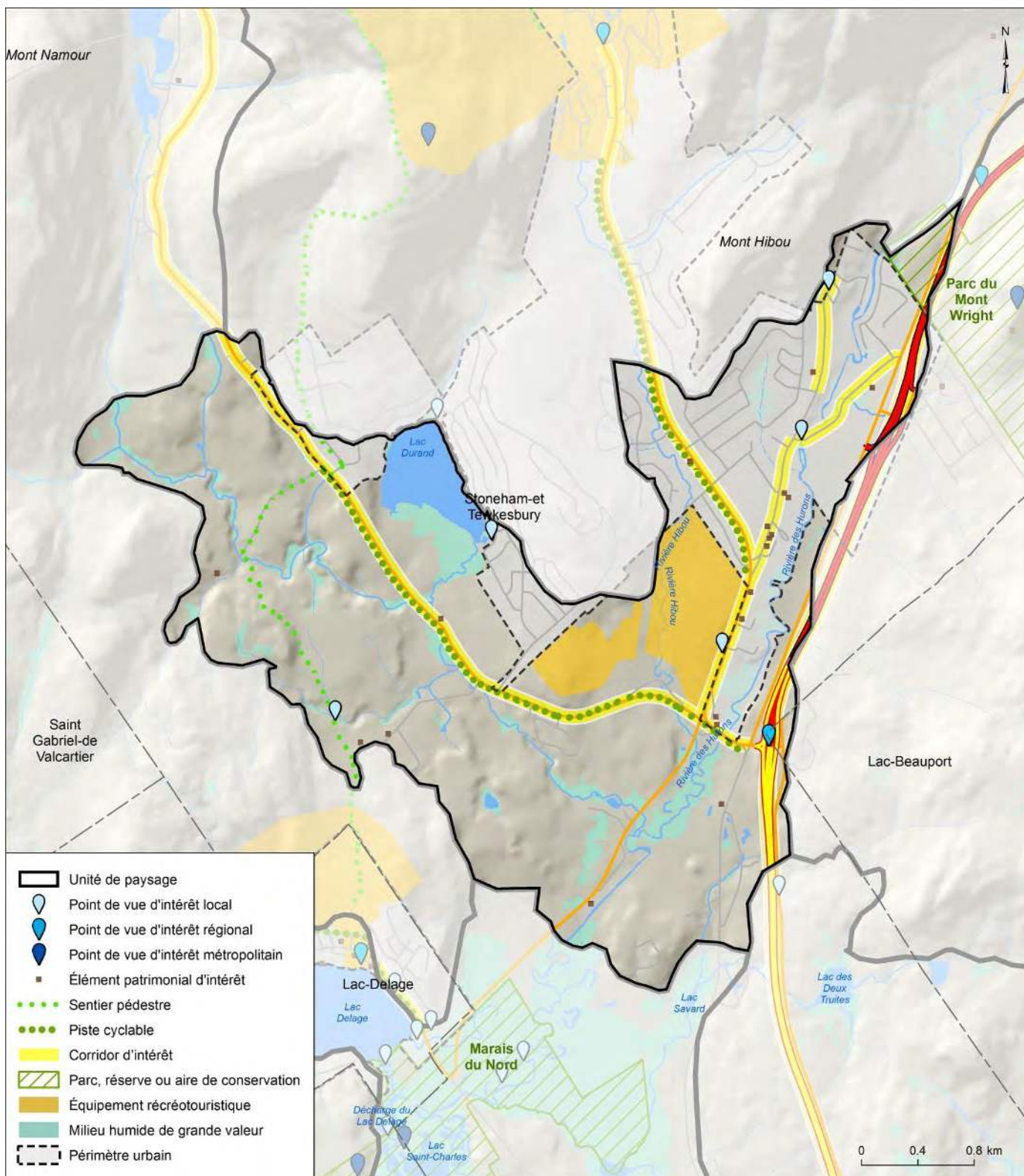
Vue panoramique vers l'autoroute Laurentienne à partir du stationnement du parc du mont Wright.

Fiche n° 14 :

H-06-03 – Vallées de Stoneham



Carte 28 : H-06-03 – Vallées de Stoneham – Localisation



Carte 29 : H-06-03 – Vallées de Stoneham – Éléments caractéristiques

Fiche n° 14 :

H-06-03 – Vallées de Stoneham

Intérêt : supralocal**Superficie :** 14,18 km²**Description générale****Municipalités**Lac-Beauport (0,04 km²; 0 %)Stoneham-et-Tewkesbury (14,14 km²; 100 %)**Limites**

Cette unité correspond aux creux de trois vallées, soit celle de la rivière des Hurons, de la rivière Hibou et de la décharge du lac Durand et des Trois Petits Lacs.

L'unité est centrée sur le périmètre d'urbanisation de Stoneham-et-Tewkesbury : elle inclut une grande majorité de sa superficie.

La route de Tewkesbury (371) traverse l'unité du nord-ouest au sud-est, alors que le chemin de la Grande-Ligne/ 1^{re} Avenue, le chemin du Hibou et le boul. Talbot traversent l'unité du nord-est au sud-ouest.

On y trouve finalement le Club de Golf Stoneham.

Milieu physique

Le relief est plutôt plat, constitué de fonds de vallée et se détache des collines avoisinantes. Le lac Durand, la rivière des Hurons et la rivière Hibou constituent le réseau hydrographique, qui s'écoule en méandres dans des dépôts marins et fluviaux.

Les peuplements forestiers sont fragmentés et perturbés. Les boisés résiduels sont composés de peuplements mélangés et de quelques sapinières.

Milieus naturels d'intérêt

D'importants milieux humides de valeur écologique modérée et élevée se trouvent en bordure de la rivière des Hurons et du lac Durand.



L'intersection du boulevard Talbot et de la route de Tewkesbury forme la porte d'entrée de Stoneham.



Vue sur les collines du mont Wright depuis le chemin du Hibou.



Le boulevard Talbot longe la route 175/autoroute Laurentienne, offrant un panorama presque continu sur la vallée de la rivière des Hurons et les collines du mont Wright.

Fiche n° 14 :

H-06-03 – Vallées de Stoneham

Occupation du sol

Organisation spatiale

L'unité s'articule autour de plusieurs axes.

La **route de Tewkesbury** (371) relie l'ancien village de Tewkesbury à la 1^{re} Avenue qui mène au noyau actuel de Stoneham-et-Tewkesbury. Quelques quartiers résidentiels viennent se greffer à la route 371, dont le secteur Vermont-sur-le-Lac, en bordure du lac Durand.

Le **chemin de la Grande-Ligne/1^{re} Avenue** et le chemin du Hibou constituent des axes structurants majeurs dans la région, en permettant l'accès à la Station touristique Stoneham et en étant bordés des principaux commerces et services de la municipalité. Dans le triangle formé par le chemin du Hibou et la 1^{re} Avenue se trouve un des plus importants quartiers résidentiels de Stoneham-et-Tewkesbury, dont les maisons au style champêtre moderne sont implantées dans des rues à la trame orthogonale.

Le **boulevard Talbot** constitue quant à lui une desserte de l'autoroute Laurentienne.

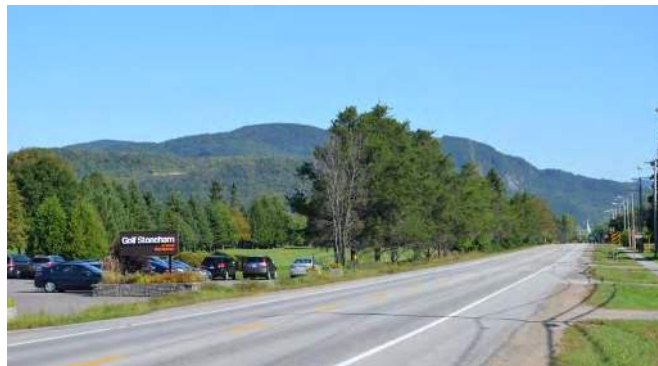
Usages

La fonction résidentielle caractérise cette unité, dont environ 75 % de la superficie est située à l'intérieur du périmètre urbain.

Le Club de Golf Stoneham, équipement structurant d'attrait métropolitain, amène un aspect récréatif dans le paysage. Enfin, plusieurs carrières-sablières en exploitation sont présentes dans la portion ouest de l'unité.

Patrimoine bâti

L'unité regroupe plus d'une quinzaine d'éléments patrimoniaux d'importance. Ceux-ci sont majoritairement des maisons, dont certaines ont une valeur patrimoniale supérieure. On compte également la place de l'Église-Saint-Edmond-de-Stoneham, un ensemble institutionnel composé de l'église, du presbytère, de la grange ainsi que du cimetière, qui constitue un site patrimonial cité en vertu de la L.P.C. Notons également l'église *St. Peter's* (valeur patrimoniale supérieure) à Stoneham et la Chapelle presbytérienne *Campbell Hall*, aussi à Stoneham.



Depuis le chemin du Hibou et le Club de Golf Stoneham, le mont Hibou et les collines de Stoneham sont visibles.



Le chemin du Hibou mène à la Station touristique Stoneham et offre plusieurs vues sur celle-ci tout au long du trajet.



Le quartier du chemin des Buses est un exemple de nouveau développement ayant entraîné d'importants déboisements, tout en créant de nouvelles percées visuelles.

Fiche n° 14 :

H-06-03 – Vallées de Stoneham

Qualité visuelle

Structure paysagère

Le paysage de cette unité est caractérisé par une forte occupation humaine. La localisation de l'unité en fond de vallée fait en sorte que les vues offertes sont celles sur le milieu humain ou encore, sur les collines adjacentes à l'unité. Ces points de vue sont surtout visibles à partir des principales routes, où l'observateur est en constant mouvement. Les vues sont donc souvent filtrées ou entrecoupées par des boisés, des résidences, ou encore par des petites variations du relief ou la courbe d'une route. Dans la partie nord de la route de Tewkesbury, le couvert forestier ferme les vues, alors que la partie sud-est présente davantage d'ouvertures, notamment grâce à la topographie qui s'aplanit, au couvert forestier qui se disperse et à la présence d'importantes d'infrastructures, dont une ligne de transport d'énergie. Le lac Durand est un élément d'attrait local le long duquel se trouvent plusieurs points de vue, qui sont uniquement accessibles aux résidents de Vermont-sur-le-Lac.

Dans la partie nord de l'unité, la 1^{re} Avenue et le chemin Crawford possèdent une ambiance davantage champêtre avec des vues intéressantes sur les monts Wright et Hibou. Encadré par un fort couvert forestier, le secteur du chemin du Hibou permet quelques points de vue ponctuels vers la Station touristique Stoneham. La trame orthogonale du quartier adjacent n'offre que peu d'ouvertures visuelles. Au final, on ne compte que peu de points de vue d'intérêt dans cette unité. La qualité visuelle est donc plutôt faible, les éléments d'intérêt (collines, Station touristique Stoneham) étant situés à l'extérieur de l'unité.

Corridors d'intérêt

La **route de Tewkesbury**, entre le boulevard Talbot et le chemin de la Chanterelle, offre un panorama presque continu sur les collines du mont Wright et du lac Clément.

La **1^{re} Avenue**, longue d'un trottoir, permet d'apercevoir le mont Hibou, alors que le **chemin du Hibou** offre quelques percées visuelles sur la Station touristique Stoneham, donnant à l'observateur une séquence évolutive fort appréciable. Dans la **portion nord de la 1^{re} Avenue**, quelques percées visuelles permettent de voir le mont Wright et la vallée de la rivière Huron.

Enfin, le **chemin Crawford** est caractérisé par une ambiance agroforestière peu commune dans l'unité, ainsi qu'un panorama sur les collines avoisinantes.



Vue sur la rivière des Hurons à partir du pont du chemin Crawford.



Le chemin Crawford possède une ambiance agroforestière.



Vue sur les collines du mont Wright et du lac Clément depuis la route de Tewkesbury.

Fiche n° 14 :

H-06-03 – Vallées de Stoneham

Éléments discordants

Une ligne à haute tension traverse l'unité du nord au sud. D'une emprise large de 50 m, elle est visible depuis le chemin du Hibou, le golf, la route de Tewkesbury et le chemin de la Grande-Ligne.

Les portions ouest et sud de l'unité comprennent plusieurs carrières-sablières, mais celles-ci sont en fait peu visibles depuis les principales routes et les différents points de vue recensés.



Depuis le chemin du Hibou, on aperçoit la ligne de transport d'énergie qui traverse l'unité.

Points de vue d'intérêt

Vue sur la rivière des Hurons à partir du chemin Crawford.



Vue sur le Club de Golf Stoneham, le mont Hibou et les collines de Stoneham depuis le chemin du Hibou.



Vue panoramique sur le lac Durand (chemin du Lac nord) – accès aux résidents seulement.



Vue sur le lac Durand (chemin du Lac est) – accès aux résidents seulement.

Fiche n° 14 :

H-06-03 – Vallées de Stoneham

Points de vue d'intérêt (suite)



Vue vers les collines du sud, y compris le mont Wright, depuis la 1^{re} Avenue, à l'intersection du chemin des Campagnoles.

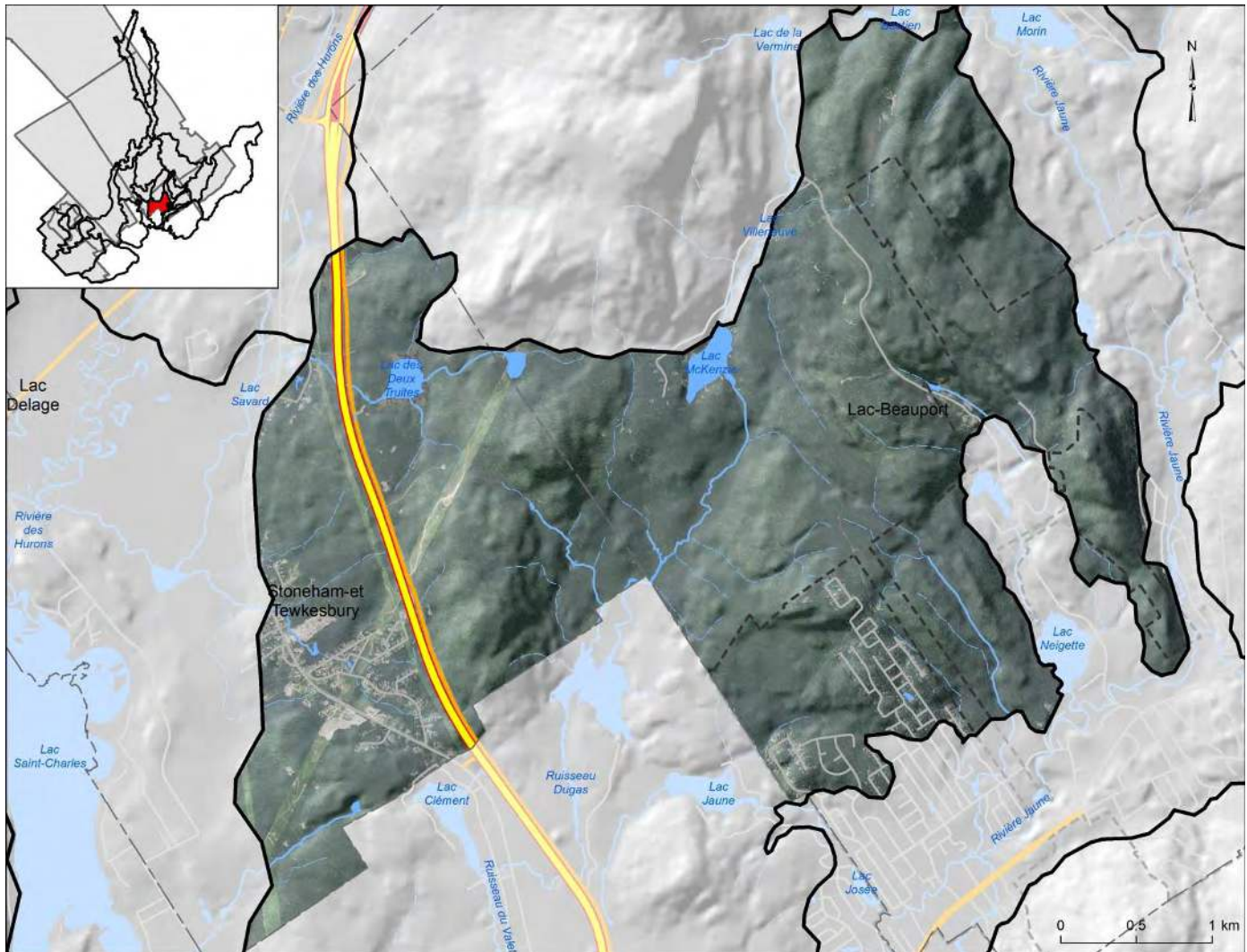


© Google Street View

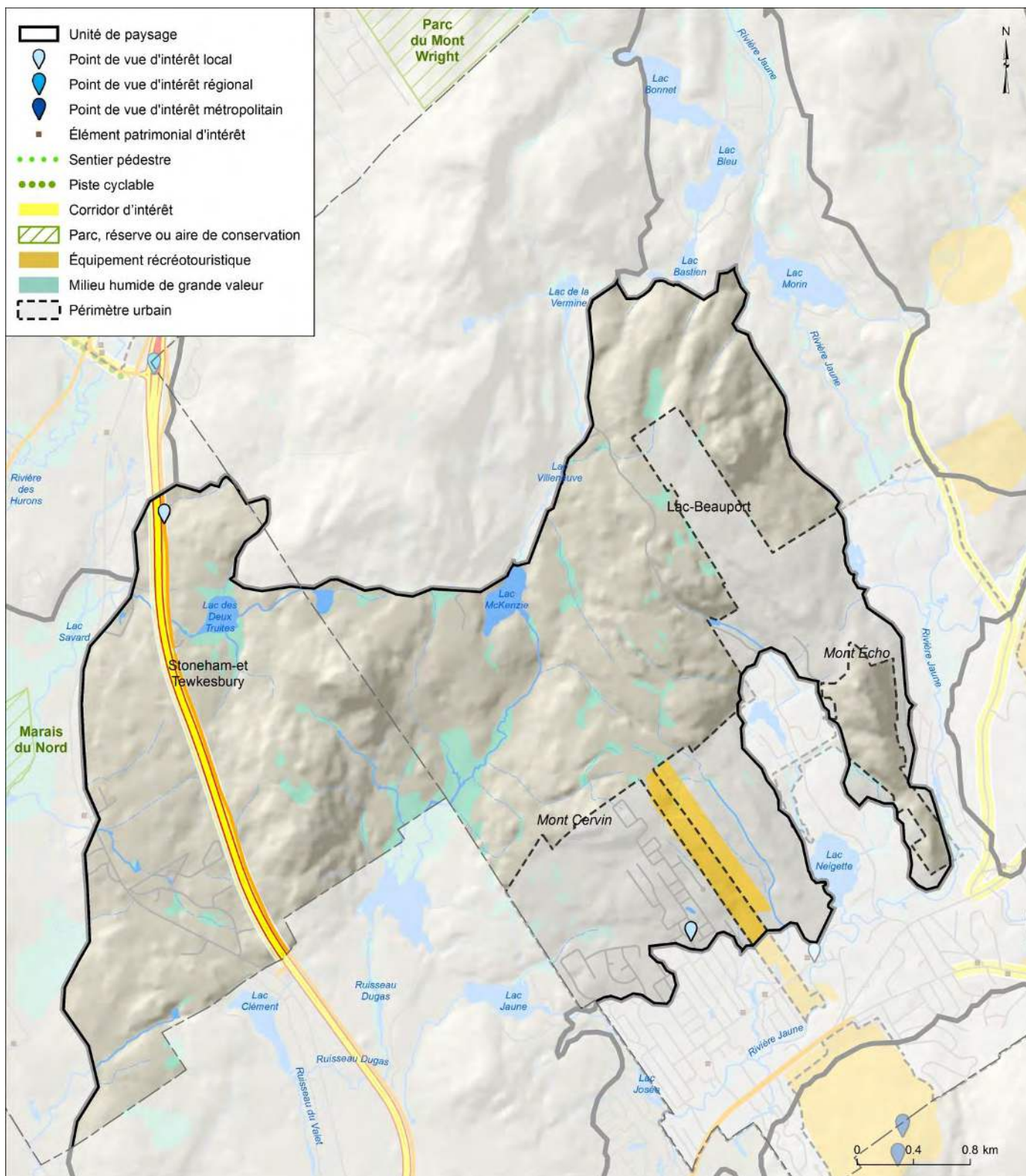
Vue vers la vallée et les collines de Stoneham à partir de l'autoroute Laurentienne/route 175 (hauteur de l'avenue Tewkesbury/route 371).

Fiche n° 15 :

H-05-05 – Collines du lac Clément



Carte 30 : H-05-05 – Collines du lac Clément – Localisation



Carte 31 : H-05-05 – Collines du lac Clément – Éléments caractéristiques

Fiche n° 15 :

H-05-05 – Collines du lac Clément

Intérêt : local**Superficie :** 17,87 km²**Description générale****Municipalités**Lac-Beauport (11,33 km²; 63 %)Stoneham-et-Tewkesbury (6,54 km²; 37 %)**Limites**

Cette unité comprend quelques basses collines situées entre les plaines du lac Saint-Charles et de la rivière Jaune.

La partie ouest de l'unité, située à Stoneham-et-Tewkesbury, est traversée par l'autoroute Laurentienne (A-73), le boulevard Talbot et le chemin de la Sagamité. Un petit quartier résidentiel se trouve au croisement de deux importantes lignes de transport d'énergie.

La partie est de l'unité, située à Lac-Beauport, inclut quant à elle le chemin de l'Éperon, menant à plusieurs lacs et sites de villégiature. Les pentes sud du mont Cervin accueillent un important quartier résidentiel de Lac-Beauport, lequel continue de s'étendre vers le nord-ouest.

Milieu physique

Le relief de cette unité est caractérisé par des collines moins hautes et moins accidentées que ses voisines. Le mont Echo atteint en effet 365 m alors que le mont Cervin atteint 345 m.

Les principaux lacs sont ceux des Deux-Truites et le McKenzie. Le lac Clément, emblème de cette unité, se situe sur le territoire de la ville de Québec.

Les peuplements forestiers sont composés de feuillus tolérants et d'espèces mixtes.

Milieus naturels d'intérêt

On trouve plusieurs milieux humides de valeur écologique modérée. Le plus notable est celui situé en bordure du lac Clément et donc à la tête de son bassin versant.



Dans cette unité, le boulevard Talbot est légèrement sinueux et comprend plusieurs résidences, en plus de quelques commerces. Le regard est attiré vers les collines à l'arrière-plan, situées dans d'autres unités.



Le chemin de la Sagamité offre une vue panoramique sur le paysage de la MRC. Les lignes de transmission d'énergie sont également visibles.



Le chemin du boisé à Lac-Beauport a été prolongé afin de permettre la construction d'un bon nombre de nouvelles résidences, lesquelles ont entraîné un important déboisement.

Fiche n° 15 :

H-05-05 – Collines du lac Clément

Occupation du sol

Organisation spatiale

Dans la partie ouest de l'unité (à Stoneham-et-Tewkesbury), résidences et commerces sont situés en bordure du **boulevard Talbot**, lequel constitue un important axe routier nord-sud. Le réseau de rues avoisinantes ne suit pas une trame conventionnelle en raison notamment de la présence de ruisseaux, de l'autoroute et d'une ligne de transport d'énergie.

Parallèle au boulevard Talbot, **l'autoroute Laurentienne** relie la ville de Québec à la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Le chemin de la Sagamité est surtout utilisé par les villégiateurs comme route d'accès locale.

Dans la partie est de l'unité (à Lac-Beauport), les routes et chemins constituent les prolongements des quartiers lac-beauportois, notamment le **chemin du Boisé**, la **montée de l'Érablière** et le **chemin de l'Éperon**. Le réseau de rues est majoritairement organisé orthogonalement, mais parfois aussi en croissant, en raison du relief. Les résidences sont cossues et de style champêtre, à l'image de la majorité des constructions sises au Lac-Beauport.

Usages

La fonction de villégiature caractérise une forte proportion des paysages de cette unité, mais les secteurs facilement accessibles présentent un visage résidentiel. Le caractère relativement naturel de cette unité en fait un terrain de jeu idéal pour les citoyens en quête de nature sauvage sans leur demander de trop longs déplacements. On trouve ainsi quelques pistes de motoneige et de quad, dont plusieurs sont accessibles à partir du chemin de la Sagamité, ou encore à partir du chemin de l'Éperon.

Aucun équipement structurant n'est présent dans cette unité.

Patrimoine bâti

Aucun bâtiment patrimonial d'intérêt n'a été recensé dans cette unité.

Qualité visuelle

Structure paysagère

Le relief de cette unité marque l'arrière-plan visible depuis l'autoroute Laurentienne ainsi que depuis la municipalité de Lac-Beauport, incluant la station de ski Le Relais. Les monts Cervin et Écho sont d'ailleurs connus et font partie intégrante du paysage lac-beauportois.

Le long de l'autoroute Laurentienne, le couvert forestier encadre les vues et ne permet que quelques percées visuelles. À la hauteur de la ligne à haute tension, le champ de vision s'élargit et on aperçoit les collines au nord et à l'est ainsi que le replat qui marque l'ouest. Dans le secteur du boulevard Talbot, qui est légèrement sinueux, les vues sont généralement fermées ou alors, n'offrent que peu d'intérêt paysager.

Depuis le secteur résidentiel du mont Cervin, on bénéficie de quelques points de vue encadrés ou filtrés vers les collines du sud et les pentes de ski du Relais, et ce, grâce à la trame orthogonale et à la topographie descendante.

Avec ses collines qui surplombent les environs, cette unité possède un fort potentiel de visibilité du paysage régional.

Corridors d'intérêt

L'autoroute Laurentienne (A-73) est un axe de circulation majeur dans la région, voire dans la province. La large emprise offre une bonne accessibilité visuelle aux automobilistes qui peuvent ainsi admirer bon nombre de vues ouvertes sur les collines et forêts de la MRC et du plateau laurentien. Les observateurs sont toutefois en mouvement constant et roulent à grande vitesse.

Éléments discordants

Deux lignes de transport d'énergie traversent cette unité, dont une ayant une emprise atteignant les 90 m.

À Lac-Beauport, les nouveaux développements sur le mont Cervin ont entraîné un déboisement important visible depuis la station de ski Le Relais.

Enfin, l'autoroute Laurentienne (A-73) constitue une imposante infrastructure qui laisse une cicatrice importante dans le paysage.

Fiche n° 15 :

H-05-05 – Collines du lac Clément

Points de vue d'intérêt



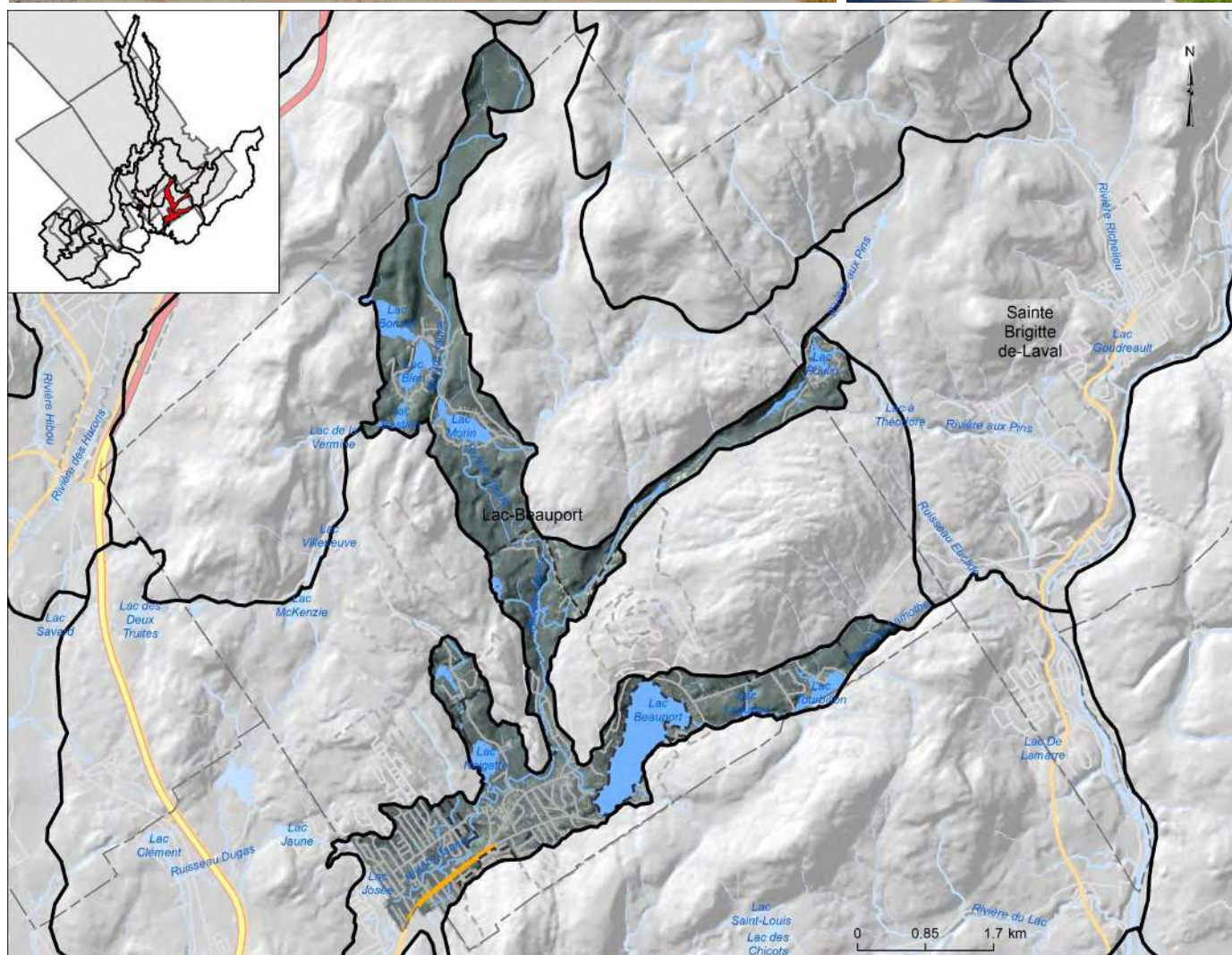
Vue vers le centre de ski Le Relais
à partir de la montée de l'Érablière, Lac-Beauport.



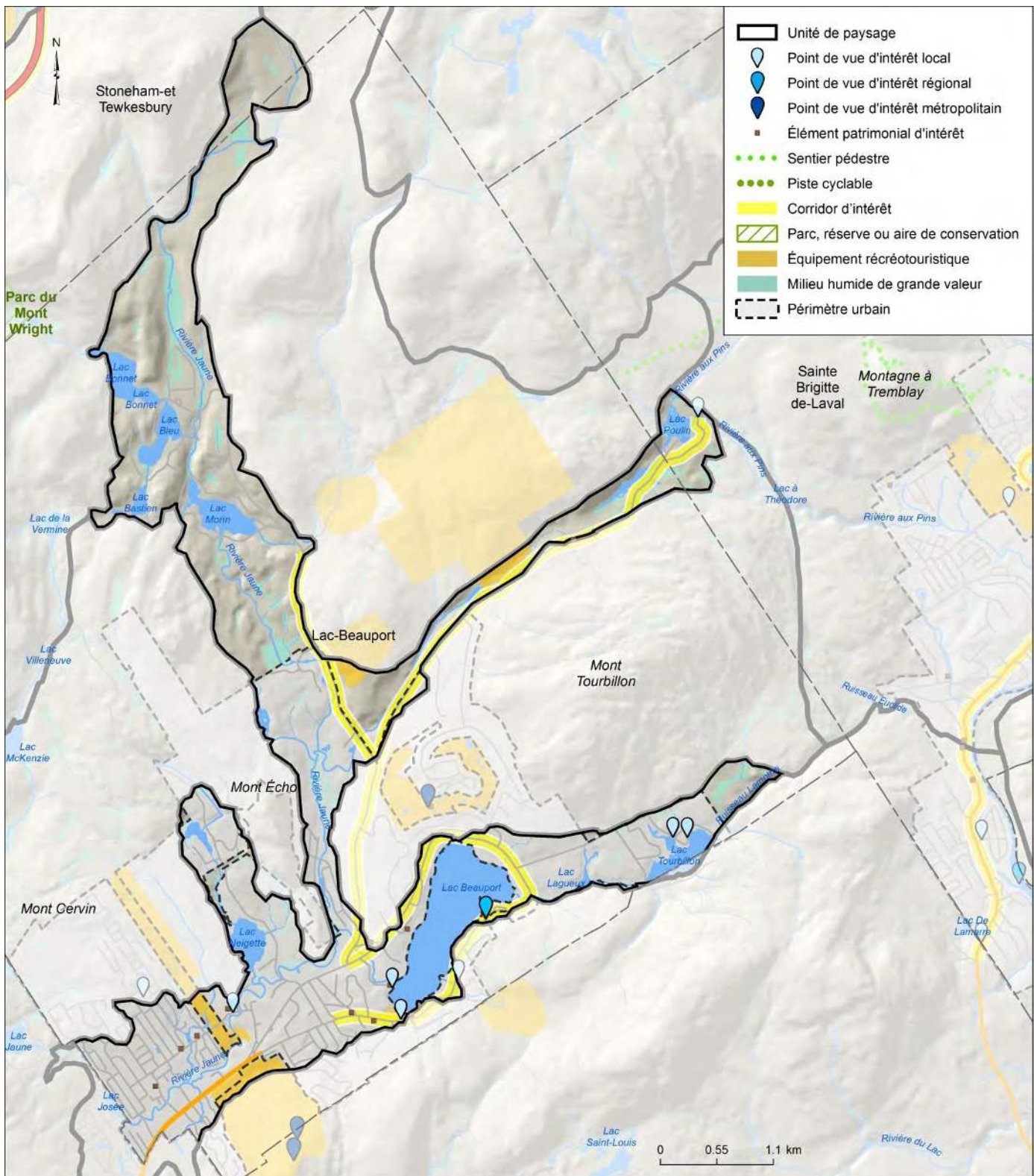
Vue vers les collines du lac Saint-Charles et de Tewkesbury à
partir du chemin de la Sagamité, Stoneham-et-Tewkesbury.

Fiche n° 16 :

H-05-03 – Vallée de la rivière Jaune et du lac Beauport



Carte 32 : H-05-03 – Vallée de la rivière Jaune et du lac Beauport – Localisation



Carte 33 : H-05-03 – Vallée de la rivière Jaune et du lac Beauport – Éléments caractéristiques

Fiche n° 16 :

H-05-03 – Vallée de la rivière Jaune et du lac Beauport

Intérêt : supralocal**Superficie :** 15,71 km²**Description générale****Municipalités**Lac-Beauport (14,77 km²; 94 %)Sainte-Brigitte-de-Laval (0,42 km²; 3 %)Stoneham-et-Tewkesbury (0,52 km²; 3 %)**Limites**

L'unité est centrée sur le lac Beauport et s'étire en plusieurs pointes, lesquelles englobent la rivière Jaune, la rivière Waterloo (qui longe le chemin du Moulin), la décharge du lac Tourbillon, ainsi que la vallée des lacs Écho et Neigette. Elle comprend une très grande proportion du territoire habité de la municipalité de Lac-Beauport, en incluant notamment le boul. du Lac, le chemin du Tour-du-Lac, les chemins des Lacs et du Moulin, ainsi que la Traverse de Laval.

Milieu physique

Comme son nom l'indique, cette unité correspond à plusieurs vallées, formées par les rivières Jaune et Waterloo ainsi que par les décharges des lacs Tourbillon, Écho et Neigette. Le relief est donc relativement plat, tout en présentant des aspects vallonnés.

On trouve une abondance de lacs, notamment les lacs Beauport, Poulin, Bonnet, Bleu, Morin et Neigette.

Le couvert forestier, omniprésent dans l'unité, est fortement fragmenté par une occupation humaine plutôt dense et vaste. Les peuplements intègres sont mixtes.

Milieus naturels d'intérêt

On trouve plusieurs milieux humides de petite et moyenne superficie et à valeur écologique modérée, notamment le long de la rivière jaune.



Le parc de la Chute-Simons offre un point de vue unique sur la rivière Jaune et l'imposante chute.



Le chemin du Tour-du-Lac nord est large et longé par des résidences cossues. L'arrière-plan est occupé par les collines avoisinantes.



Les percées visuelles sur le lac Beauport sont valorisées, mais rares, les berges étant entièrement privatisées.

Fiche n° 16 :

H-05-03 – Vallée de la rivière Jaune et du lac Beauport

Occupation du sol

Organisation spatiale

Le **boulevard du Lac** relie la municipalité de Lac-Beauport à l'autoroute Laurentienne qui permet d'accéder au cœur de la région de Québec. Les principaux commerces et services desservant les résidents se trouvent sur ce boulevard.

Artère locale importante, le **chemin du Tour-du-Lac** fait le tour du lac Beauport en offrant quelques percées visuelles sur celui-ci. Les maisons situées aux abords de ce parcours sont cossues et positionnées de façon à profiter de la vue sur le lac. Le **chemin du Brûlé** est un autre axe local important qui relie plusieurs quartiers résidentiels de Lac-Beauport. Ce secteur, à la trame orthogonale et comprenant principalement des maisons unifamiliales isolées, est caractérisé par une plus forte densité d'occupation. Les autres secteurs composant cette unité, notamment près des lacs Neigette et Tourbillon, ainsi que dans les vallées des rivières Jaune et Waterloo, ont une organisation plus typique de villégiature, les résidences étant situées sur de grands terrains boisés et implantées de façon à maximiser les vues ou les accès à des lacs ou boisés. Le **chemin des Lacs** permet de desservir le nord du territoire et mène au lac Morin. Il se raccorde également au **chemin du Moulin**, qui mène au lac Poulin. Ces deux voies sont bordées de résidences. Enfin, la **traverse de Laval** permet de rejoindre la ville de Sainte-Brigitte-de-Laval. Il s'agit d'une route à vitesse plutôt élevée le long de laquelle se trouvent quelques résidences, mais les abords de cet axe sont surtout caractérisés par un couvert forestier dense et relativement intègre.

Usages

Le caractère urbain de style villégiature définit cette unité qui comprend tous les secteurs résidentiels de Lac-Beauport, dont la densité d'occupation diminue au fur et à mesure du sud au nord. Outre la fonction résidentielle, les abords du boulevard du Lac sont également caractérisés par des usages commerciaux. La vocation récréative est omniprésente sur le territoire de cette unité : ski alpin au Relais, randonnée aux sentiers du Moulin, club nautique, traîneau à chiens, équitation, etc. Le centre de ski Le Relais constitue l'équipement structurant de cette unité.

Patrimoine bâti

L'unité compte près d'une dizaine de bâtiments patrimoniaux. Il s'agit majoritairement de maisons, dont la Maison Simons, qui est de valeur patrimoniale supérieure. On y trouve également la chapelle catholique Saint-Dunstan (sur le chemin de la Chapelle à Lac-Beauport), qui est aussi de valeur patrimoniale supérieure. L'unité comprend également le Club nautique du lac Beauport et les chalets du Manoir Saint-Castin, tous situés sur le chemin du Tour-du-Lac.



Les maisons cossues au style « villégiature » et les vues sur les collines avoisinantes sont caractéristiques de l'unité.



Quelques points de vue dégagés s'offrent aux observateurs, notamment dans le secteur du parc de la Gentiane.



La maison Simons fait partie du patrimoine bâti de la municipalité de Lac-Beauport. La MRC lui attribue une valeur « supérieure ».

Fiche n° 16 :

H-05-03 – Vallée de la rivière Jaune et du lac Beauport

Qualité visuelle

Structure paysagère

L'intérêt est porté vers le lac Beauport et les collines qui encadrent cette unité. Cependant, les points de vue sur le lac sont peu nombreux, voire rares. On ne compte que quelques percées visuelles depuis le chemin du Tour-du-Lac, les berges étant généralement privatisées.

Le long du boulevard du Lac, l'ambiance est urbaine, voire banlieusarde. La large emprise permet un champ de vision large, mais c'est la station de ski le Relais qui domine le paysage. Le quartier résidentiel situé au nord du boulevard comprend une trame orthogonale où les vues offertes sont encadrées par la végétation et où la station de ski marque l'arrière-plan.

Les secteurs des lacs Neigette, Morin, Bleu, Bonnet et Tourbillon ont un caractère de villégiature. Les routes sont sinueuses, bucoliques et encadrées par la végétation, alors que les vues sur les lacs sont limitées et filtrées.

Enfin, le chemin du Moulin propose, jusqu'au lac Poulin, un parcours dynamique et bucolique, avec plusieurs percées visuelles vers les collines du nord.

Généralement, dans cette unité, un important effort est fait pour l'intégration des résidences et autres bâtiments dans le paysage. Une certaine unicité du style architectural (souvent de type « villégiature » ou « maison canadienne ») ainsi qu'un maintien du couvert forestier rendent le tout harmonieux.

Corridors d'intérêt

Le **Chemin du Tour-du-Lac** est la principale route de l'unité permettant de faire le tour du lac Beauport. Il s'agit d'une route fréquemment empruntée par les résidents, les touristes, mais aussi les cyclistes. Les vues vers le lac sont cependant limitées et ponctuelles.

Les **chemins des Lacs et du Moulin** permettent d'accéder, physiquement et visuellement, aux Collines de Saint-Dustan du lac Beauport, unité de paysage voisine, laquelle comprend plusieurs activités récréotouristiques.

Éléments discordants

Certains segments du boulevard du Lac, dont l'emprise très large n'est pas adaptée à l'échelle humaine, comprennent des bâtiments commerciaux moins esthétiques et présentent une hétérogénéité qui rompt avec l'ambiance champêtre de la municipalité.

Certaines résidences situées en bordure du lac Beauport, notamment du fait des déboisements qu'elles ont occasionnés, mais aussi par leur imposant gabarit, constituent également des éléments discordants dans le paysage visible depuis le lac.



Vue typique retrouvée dans l'unité : route sinueuse, arbres nombreux et matures, résidences en retrait de la route, vue sur les collines.



Le Club nautique de Lac-Beauport est le seul endroit permettant un accès public, mais restreint, au lac Beauport.



Les Sentiers du Moulin est un site d'attrait régional qui offre une multitude d'activités récréotouristiques.

Fiche n° 16 :

H-05-03 – Vallée de la rivière Jaune et du lac Beauport

Points de vue d'intérêt



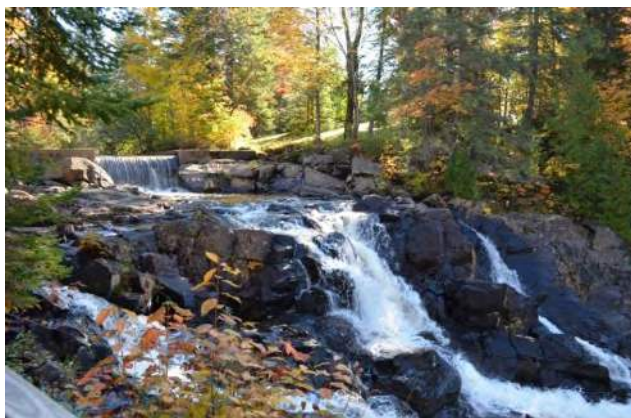
Panorama sur le lac Beauport à partir du chemin du Tour-du-Lac, au site du Club nautique de Lac-Beauport.



Percée visuelle sur le lac Beauport à partir du chemin du Tour-du-Lac, intersection Chemin de la Coulée.



Percée visuelle sur le lac Beauport à partir du chemin du Tour-du-Lac, intersection Chemin du Grand Bornand (ancien site du Manoir Saint-Castin).



Point de vue sur les chutes de la rivière Jaune, parc de la Chute-Simons, Lac-Beauport.



Vue sur le lac Tourbillon depuis le chemin du Lac-Tourbillon.

Fiche n° 16 :

H-05-03 – Vallée de la rivière Jaune et du lac Beauport

Points de vue d'intérêt (suite)



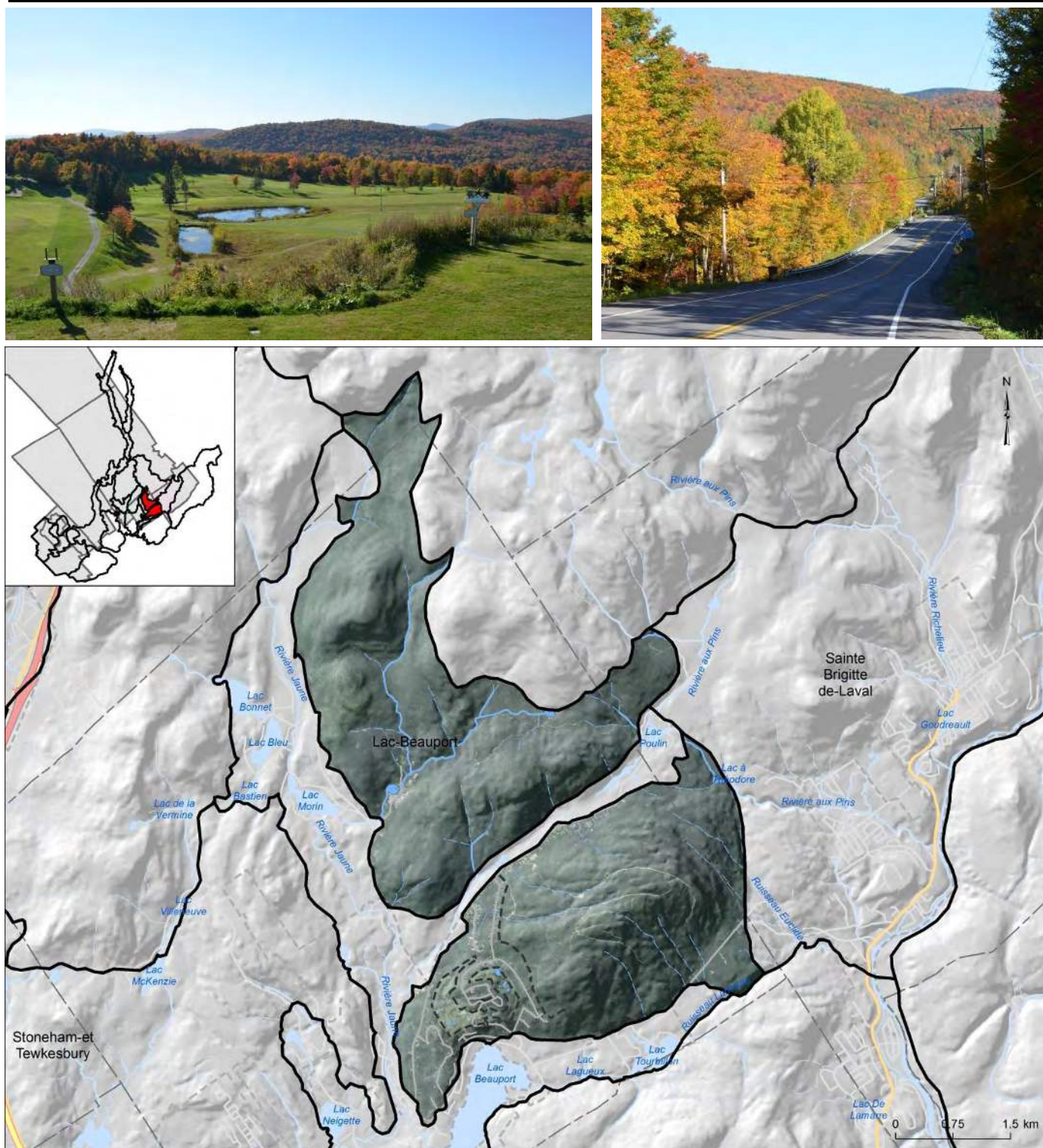
Point de vue sur la rivière aux Pins à partir du chemin du Moulin (fin du chemin), Sainte-Brigitte-de-Laval.



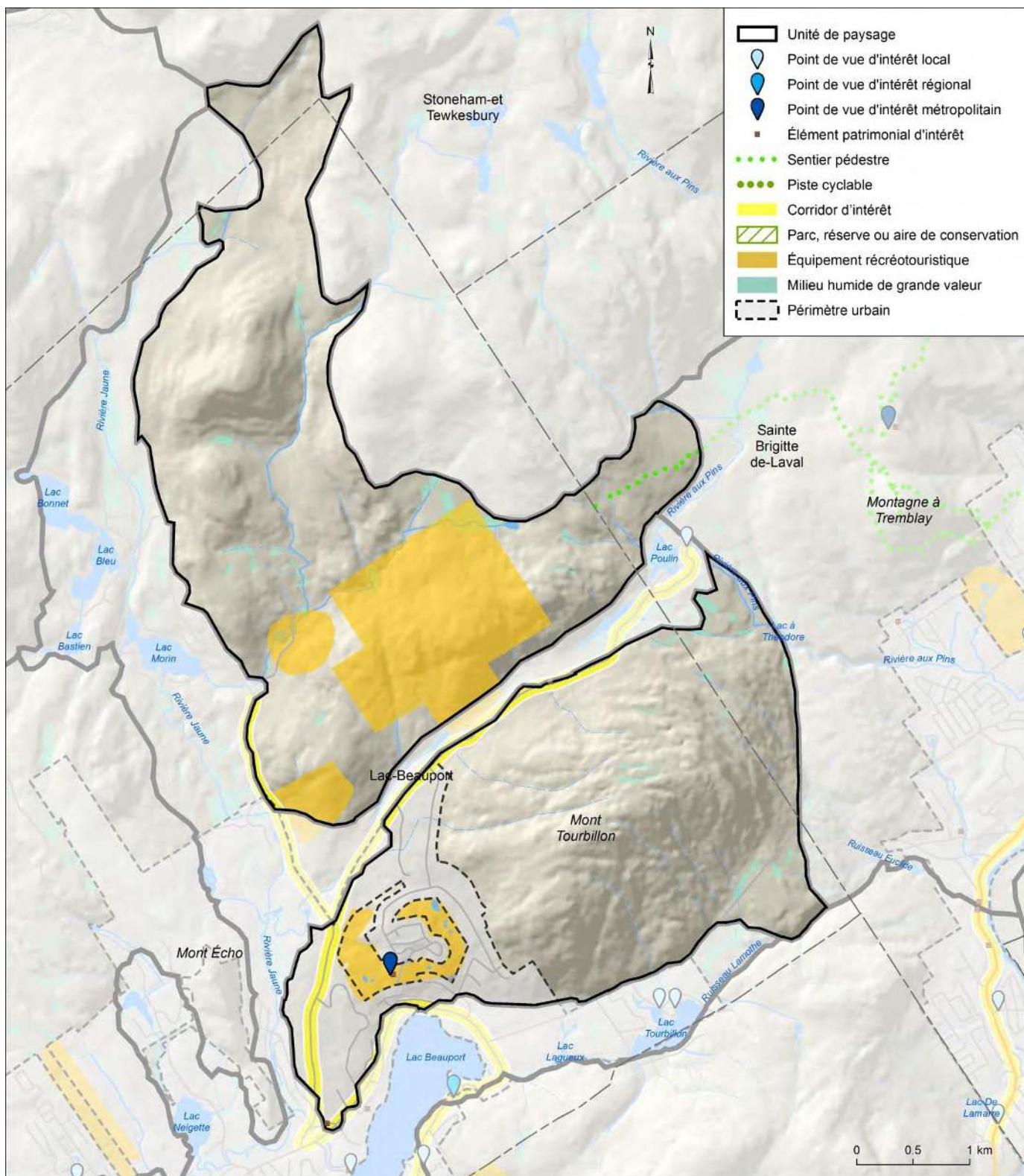
Point de vue sur le lac Poulin à partir du chemin du Moulin (fin du chemin), Sainte-Brigitte-de-Laval.

Fiche n° 17 :

H-05-04 – Collines de Saint-Dustan du lac Beauport



Carte 34 : H-05-04 – Collines de Saint-Dustan du lac Beauport – Localisation



Carte 35 : H-05-04 – Collines de Saint-Dustan du lac Beauport – Éléments caractéristiques

Fiche n° 17 :

H-05-04 – Collines de Saint-Dustan du lac Beauport

Intérêt : supralocal**Superficie :** 24,75 km²**Description générale****Municipalités**Lac-Beauport (22,24 km²; 90 %)Sainte-Brigitte-de-Laval (1,92 km²; 8 %)Stoneham-et-Tewkesbury (0,60 km²; 2 %)**Limites**

L'unité comprend les collines situées de part et d'autre de la vallée de la rivière Waterloo et du chemin du Moulin. Elle comprend le mont Tourbillon (sommet s'élevant à 573 m) ainsi que le site récréotouristique du même nom.

Le secteur sud de l'unité comprend plusieurs développements résidentiels situés tout autour du Golf Mont Tourbillon ainsi qu'un réseau de rues reliant le chemin du Tour-du-Lac au chemin du Moulin.

Le secteur nord ne comprend que peu d'infrastructures et de routes, hormis le centre de vacances Cité Joie.

Milieu physique

L'unité présente un relief de collines. Le mont Tourbillon (secteur sud de l'unité) atteint 573 m alors que les deux plus hauts sommets du secteur nord avoisinent les 540 m. Les dénivelés sont assez importants, dépassant les 250 m par endroits, ce qui contribue au paysage accidenté de l'unité.

Dans le secteur sud, le couvert forestier est fragmenté par les installations du site récréotouristique du Mont Tourbillon ainsi que les développements résidentiels, alors que le secteur nord est mieux préservé. On y trouve des peuplements mélangés ou de feuillus, et quelques sapinières occupent les replats ainsi que le sommet du mont Tourbillon.

Milieux naturels d'intérêt

On trouve quelques milieux humides de valeur écologique modérée, répartis dans l'unité, souvent situés à la tête de cours d'eau.



Les résidences situées près du mont Tourbillon bénéficient de vues ouvertes ou filtrées sur les vallées et collines avoisinantes.



Percée visuelle vers le lac Beauport à partir de la montée du Parc.



Les installations du golf Mont Tourbillon offrent un panorama sur le lac Beauport et les collines avoisinantes.

Fiche n° 17 :

H-05-04 – Collines de Saint-Dustan du lac Beauport

Occupation du sol

Organisation spatiale

Dans le secteur sud de l'unité, les développements sont organisés alentour du **Golf Mont Tourbillon**. Les maisons, de style champêtre, sont implantées dans des rues plutôt sinueuses s'adaptant aux fortes pentes.

Le golf et les autres installations du Mont Tourbillon constituent l'attrait principal de cette unité, avec une certaine force d'attraction régionale.

Le secteur nord de l'unité ne comprend qu'une route, le **chemin des Cascades**, menant au centre de vacances Cité Joie.

Usages

Les caractères urbain de style villégiature ainsi que récréatif définissent cette unité. Le premier caractérise uniquement le secteur sud de l'unité, soit les abords du mont Tourbillon, tandis que les activités récréatives sont pratiquées à la grandeur de l'unité (golf et glissades au Mont Tourbillon, randonnée aux sentiers du Moulin, colonie de vacances). Les installations du Mont Tourbillon constituent l'équipement structurant de l'unité.

Patrimoine bâti

Seuls deux éléments patrimoniaux d'importance se trouvent dans l'unité. Il s'agit de la chapelle Saint-James (valeur patrimoniale supérieure) située sur le chemin du Tour-du-lac à Lac-Beauport et du club de Golf Mont Tourbillon, situé sur la montée du Golf aussi à Lac-Beauport.



Le chemin du Moulin offre une accessibilité visuelle sur les collines de Saint-Dustan.



© Sentiers du Moulin

Les Sentiers du Moulin permettent de pratiquer la randonnée, le vélo de montagne et le ski de fond. Depuis les sentiers, on bénéficie de quelques percées visuelles sur les environs.



Le bâtiment d'accueil du site du Mont Tourbillon fait partie du patrimoine bâti reconnu par la MRC. Il a toutefois été victime d'un incendie en décembre 2016. Les installations devraient être reconstruites.

Fiche n° 17 :

H-05-04 – Collines de Saint-Dustan du lac Beauport

Qualité visuelle

Structure paysagère

La partie sud de cette unité inclut le mont Tourbillon, qui se détache du paysage lac-beauportois et constitue un point de repère dans la région. Les routes qui s'y trouvent sont tortueuses et encadrées par un fort couvert végétal. Seules les installations du Mont Tourbillon (à être reconstruites) se détachent du paysage et offrent plusieurs points de vue permettant d'apprécier les collines avoisinantes ainsi que le lac Beauport.

Le reste de l'unité n'est que peu accessible et constitue plutôt l'arrière-scène des différentes vues possibles à partir des chemins du Moulin et des Lacs.

Corridors d'intérêt

Le **chemin du Moulin** permet d'accéder physiquement et visuellement aux collines. Il offre notamment un caractère agroforestier et une ambiance bucolique.

Éléments discordants

La grande superficie du stationnement du Mont Tourbillon constitue un élément discordant.

De même, les nouvelles constructions le long du chemin du Grand-Duc, au sud du Mont Tourbillon, ont occasionné un important déboisement.



Le grand stationnement du site du Mont Tourbillon est à la fois un élément discordant et un lieu favorisant l'accessibilité visuelle aux paysages locaux. Ici, il offre une vue sur le mont Tourbillon.



Percée visuelle sur le lac Beauport à partir du chemin des Glacis.



Le chemin du Grand-Duc comprend de nombreuses nouvelles résidences qui entraînent un déboisement important. Néanmoins, il est dans les pratiques courantes à Lac-Beauport de préserver un maximum de végétation dans les nouveaux quartiers.

Fiche n° 17 :

H-05-04 – Collines de Saint-Dustan du lac Beauport

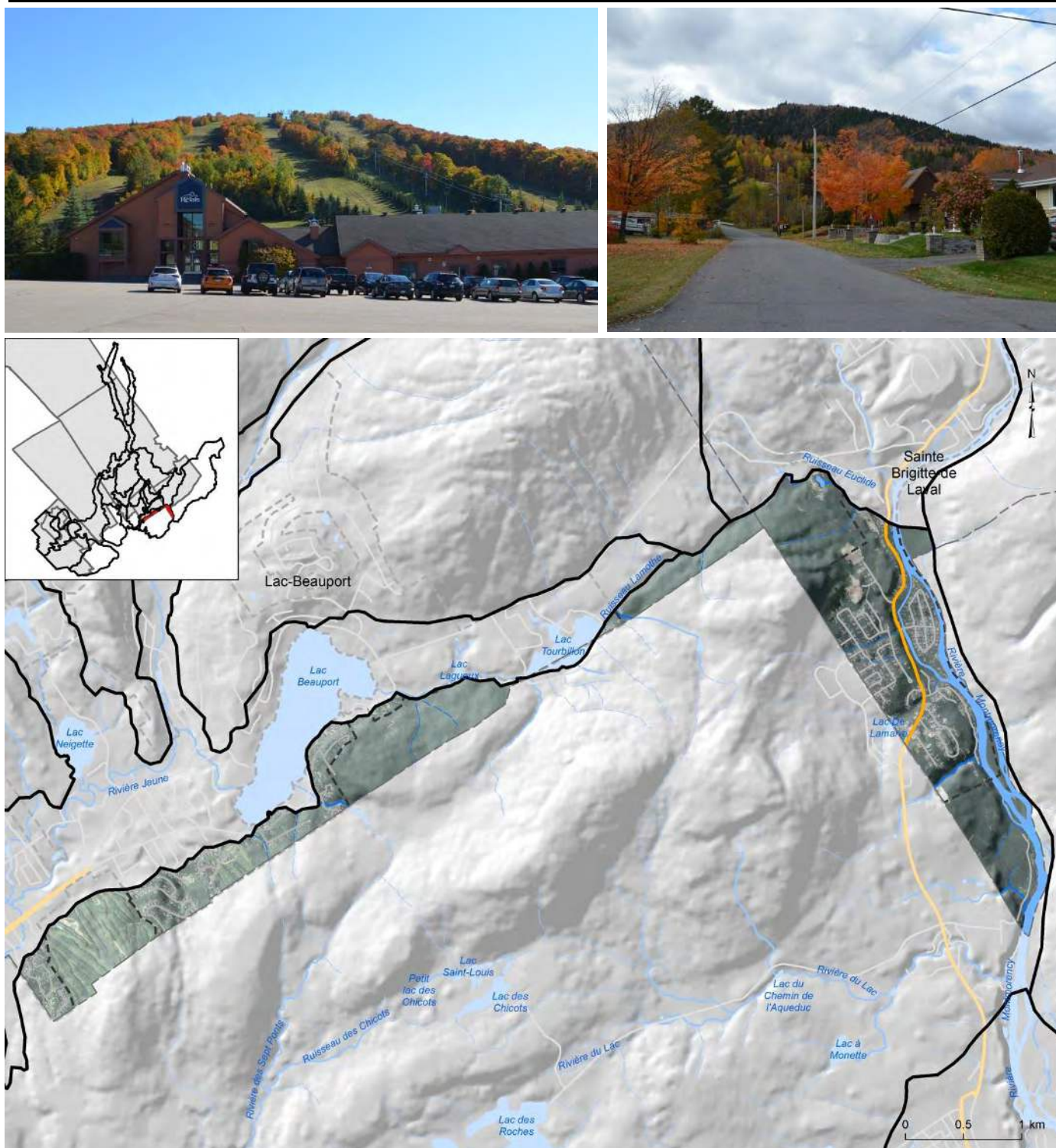
Points de vue d'intérêt



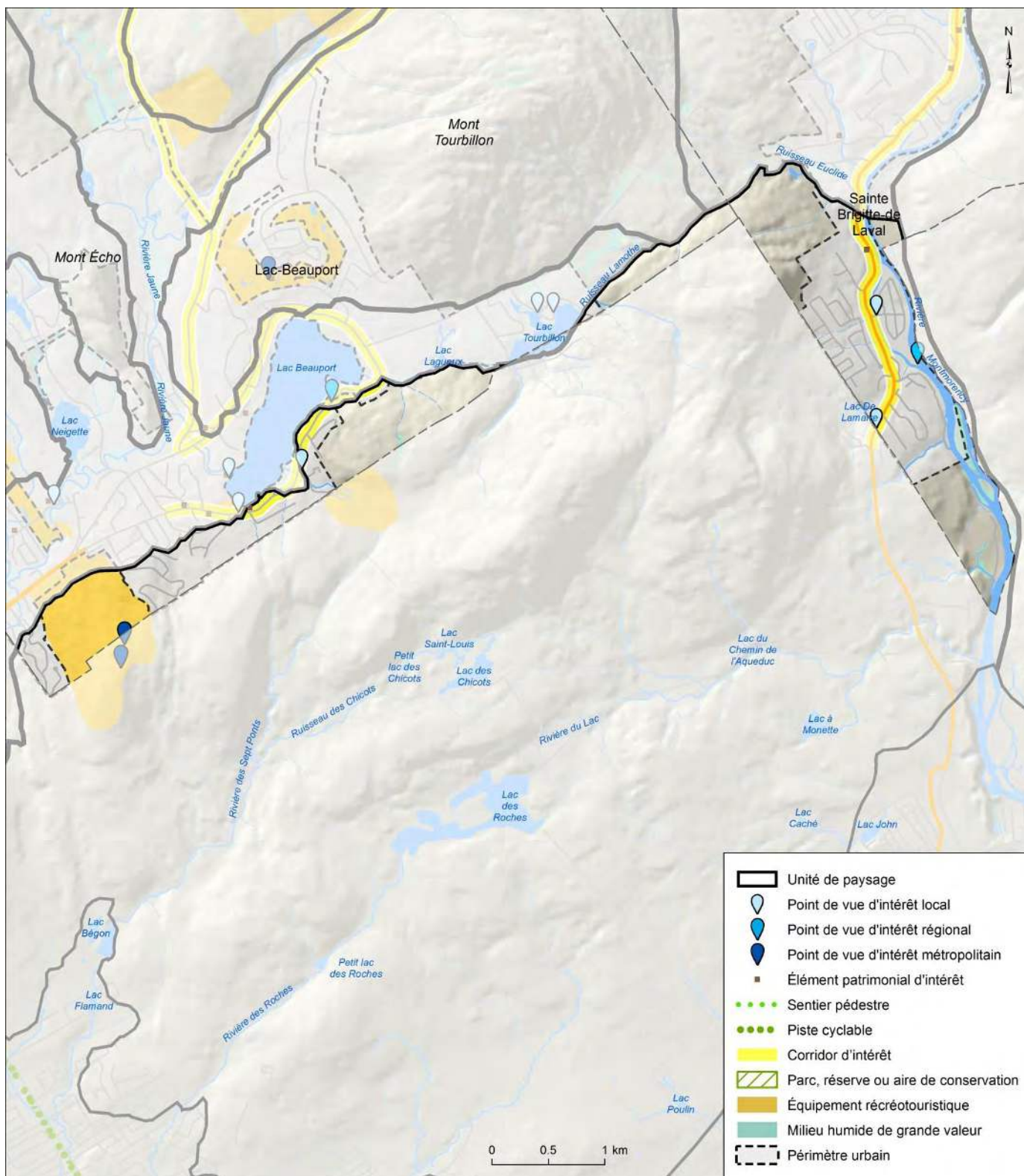
Panorama à partir du belvédère du site du Mont Tourbillon (à être reconstruit), Lac-Beauport.

Fiche n° 18 :

H-05-01 – Collines du lac des Roches



Carte 36 : H-05-01 – Collines du lac des Roches – Localisation



Carte 37 : H-05-01 – Collines du lac des Roches – Éléments caractéristiques

Fiche n° 18 :

H-05-01 – Collines du lac des Roches

Intérêt : métropolitain**Superficie :** 5,66 km²**Description générale****Municipalités**Lac-Beauport (2,55 km²; 45 %)Sainte-Brigitte-de-Laval (3,11 km²; 55 %)**Limites**

Cette unité de paysage est centrée sur le lac des Roches, situé sur le territoire de la ville de Québec. Les portions d'unité situées dans les limites de la MRC de La Jacques-Cartier se divisent en deux secteurs.

Le secteur de Lac-Beauport est bordé au nord par la vallée du lac Beauport. Cette portion d'unité inclut le centre de ski Le Relais.

Le deuxième secteur est situé à Sainte-Brigitte-de-Laval. L'unité se prolonge jusqu'à la rive gauche de la rivière Montmorency, incluant dans ses limites l'île Enchanteresse ainsi que l'avenue Sainte-Brigitte.

Milieu physique

Le relief est en pente douce et constitue la base de plusieurs collines (montagne des Ormes, montagne des Trois-Sommets et mont Saint-Louis, tous situés sur le territoire de la ville de Québec).

La rivière Montmorency traverse l'unité à l'est et, à la hauteur de l'île Enchanteresse, elle se subdivise en deux bras.

Les dépôts sont glaciaires dans le secteur de Lac-Beauport et fluvioglaciaires dans le secteur de Sainte-Brigitte-de-Laval.

Le couvert forestier est omniprésent, mais il est fragmenté et comprend plusieurs espèces exotiques.

Milieus naturels d'intérêt

Des milieux humides de valeur modérée se trouvent en bordure de la rivière Montmorency.



À Sainte-Brigitte-de-Laval, les rues sont en croissant typique des banlieues et offrent quelques percées visuelles sur les collines.



Vue sur les collines du lac des Roches (Québec) à partir de la rue Valmont, Sainte-Brigitte-de-Laval.



Vue sur les collines du lac Clément depuis le chemin du Godendard, Lac-Beauport.

Fiche n° 18 :

H-05-01 – Collines du lac des Roches

Occupation du sol

Organisation spatiale

Les deux secteurs de l'unité sont situés sur des versants plutôt escarpés. Ainsi, les quartiers sont organisés de façon à profiter du relief.

Dans le **secteur de Lac-Beauport**, les rues sont perpendiculaires au boulevard du Lac, grimpant sur les flancs de la colline. Les maisons cossues profitent de vues dégagées sur la vallée. Le centre de ski Le Relais occupe une superficie importante dans l'unité.

À **Sainte-Brigitte-de-Laval**, l'unité est traversée du nord au sud par l'avenue Sainte-Brigitte, le long de laquelle se greffent trois petits quartiers résidentiels. Parmi ceux-ci se trouve l'île Enchanteresse, au milieu de la rivière Montmorency, où les maisons ont un cachet de villégiature.

Usages

Le caractère résidentiel définit cette unité, qui compte une bonne densité de résidences dans un cadre boisé.

La vocation récréative est associée au centre de ski Le Relais. On compte également un point de mise à l'eau et d'accès à la rivière Montmorency sur l'île Enchanteresse. Bien que cette unité soit adossée à des collines d'intérêt métropolitain, on ne trouve aucun accès ou sentier officiel qui permettrait de les explorer.

Patrimoine bâti

L'unité ne compte que trois éléments patrimoniaux d'importance, soit une maison se trouvant sur la rive sud du lac Beauport, dans la municipalité du même nom, puis le calvaire Léonidas-Lachance (valeur patrimoniale supérieure) et l'ancien magasin général situés le long de l'avenue Sainte-Brigitte à Sainte-Brigitte-de-Laval.

Qualité visuelle

Structure paysagère

L'unité permet, grâce au relief en pente, de profiter de plusieurs points de vue sur les vallées respectives.

Depuis les quartiers de Lac-Beauport, on a plusieurs points de vue, y compris des panoramas, sur les collines du lac Clément, ainsi que certaines percées visuelles sur la montagne des Ormes.

À Sainte-Brigitte-de-Laval, les vues sont davantage encadrées, mais encore nombreuses, et permettent d'apprécier la vallée de la rivière Montmorency ainsi que les collines des concessions de Château-Richer.

L'île Enchanteresse offre par ailleurs plusieurs accès visuels et physiques à la rivière Montmorency, avec notamment un site de mise à l'eau. On peut également, depuis l'île, percevoir l'effet de vallée encaissée créé par les collines de part et d'autre de la rivière.

Corridors d'intérêt

L'**avenue Sainte-Brigitte** offre, tout au long de son parcours, des vues sur les collines tout en possédant une ambiance de villégiature et quelques tronçons bucoliques.

Éléments discordants

Deux carrières-sablières sont présentes à Sainte-Brigitte-de-Laval.

Près de la rue Valmont, un nouveau développement résidentiel s'est implanté sur une ancienne carrière-sablière. À ce jour, aucun aménagement paysager n'a été fait et le quartier n'est pas en harmonie avec l'environnement boisé et champêtre du secteur.

Fiche n° 18 :

H-05-01 – Collines du lac des Roches

Points de vue d'intérêt



Vue sur la rivière Montmorency depuis l'île Enchanteresse.



Vue sur un méandre de la rivière Montmorency et l'avenue Sainte-Brigitte depuis l'île Enchanteresse.



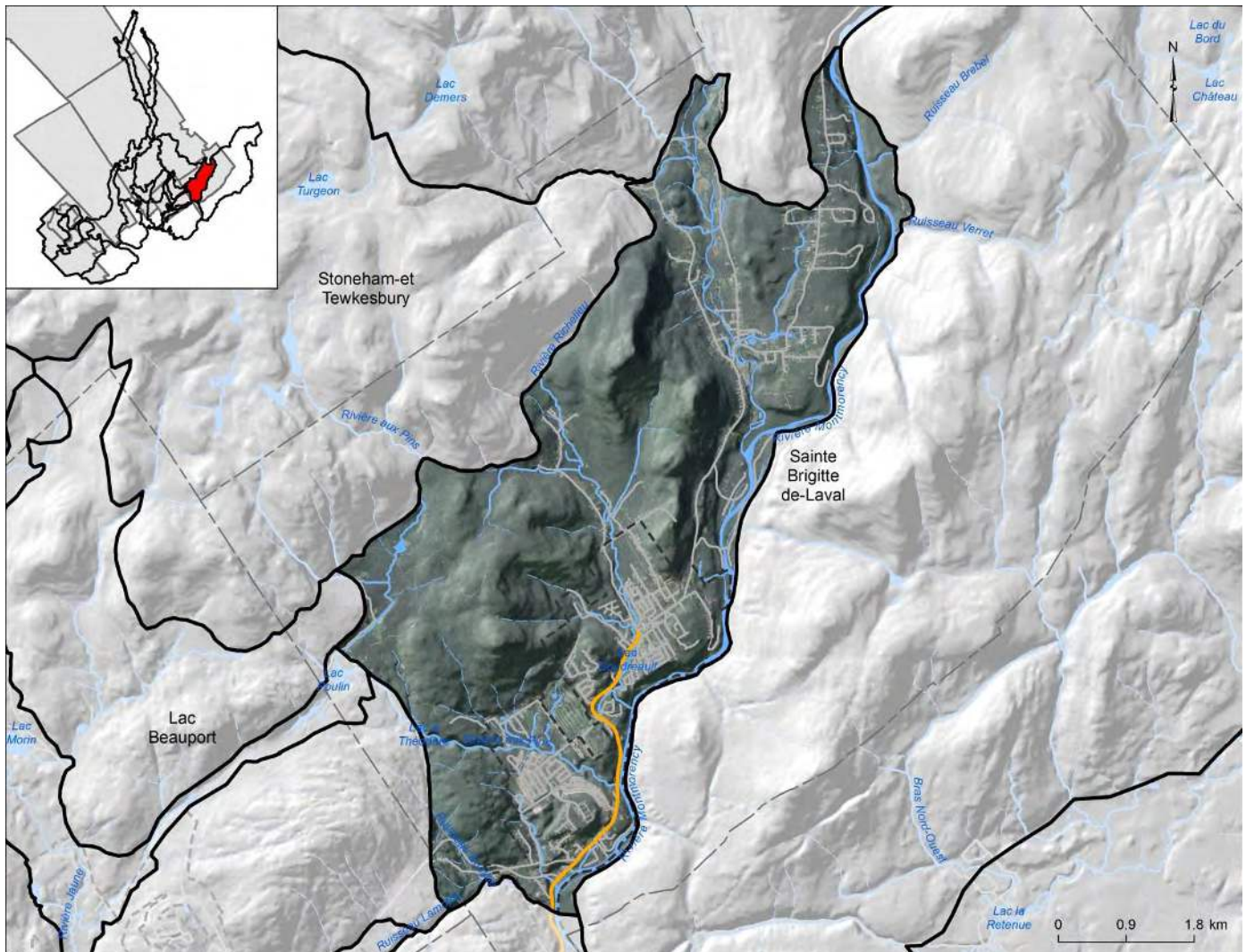
Vue sur les collines des concessions de Château-Richer et de Sainte-Brigitte-de-Laval, à partir de l'avenue Sainte-Brigitte (à la frontière de la ville de Québec).



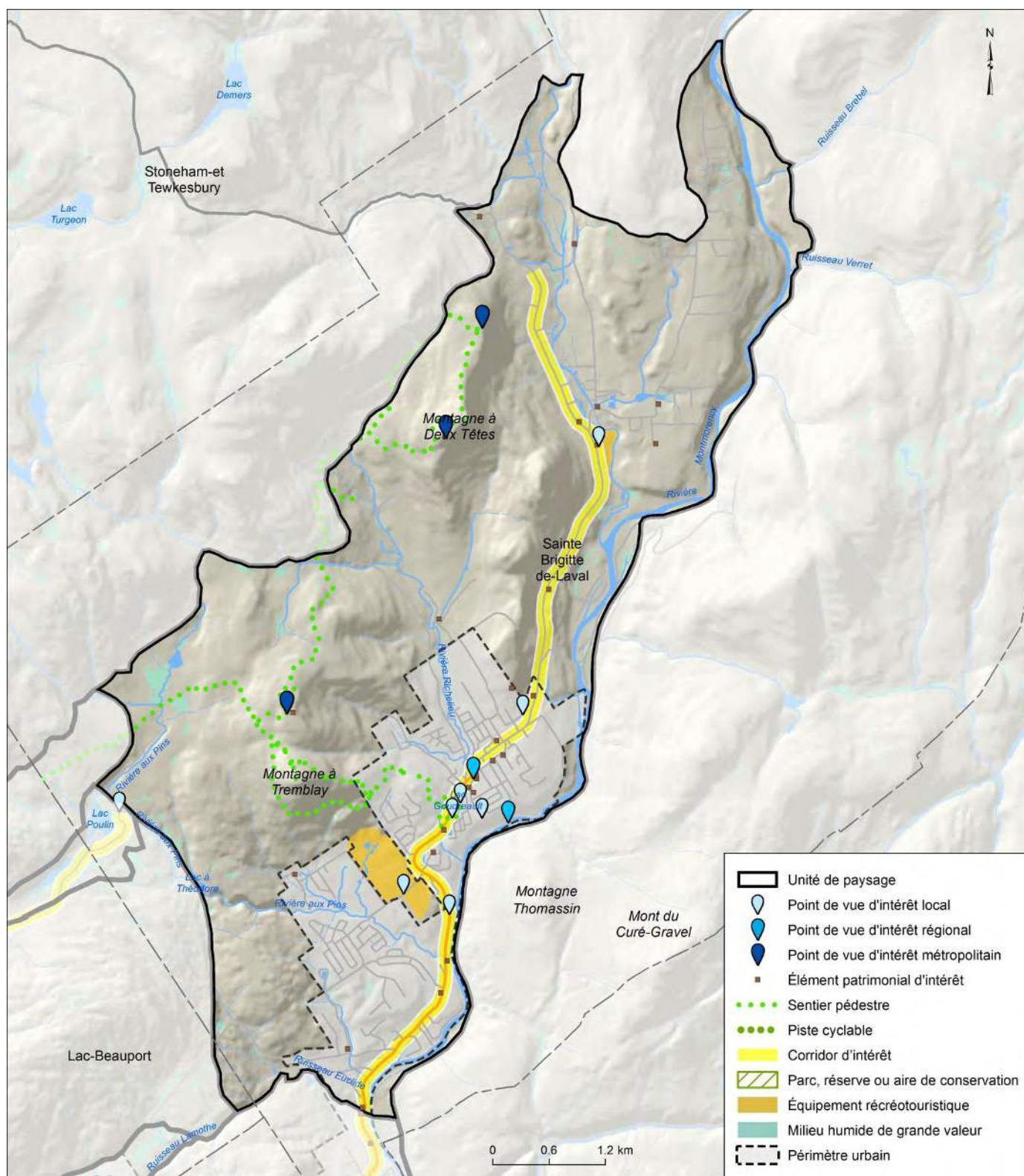
Vue sur le lac Beauport à partir du chemin de la Coulée.

Fiche n° 19 :

H-05-02 – Collines de Sainte-Brigitte-de-Laval



Carte 38 : H-05-02 – Collines de Sainte-Brigitte-de-Laval – Localisation



Carte 39 : H-05-02 – Collines de Sainte-Brigitte-de-Laval – Éléments caractéristiques

Fiche n° 19 :

H-05-02 – Collines de Sainte-Brigitte-de-Laval

Intérêt : local**Superficie :** 36,80 km²**Description générale****Municipalités**Lac-Beauport (0,13 km²; 0 %)Sainte-Brigitte-de-Laval (36,68 km²; 100 %)**Limites**

L'unité est centrée sur la ville de Sainte-Brigitte-de-Laval et son axe principal, l'avenue Sainte-Brigitte. La rivière Montmorency forme sa frontière est, tandis qu'à l'ouest, l'unité comprend les montagnes à Thomassin et à Deux Têtes. Le noyau villageois de Sainte-Brigitte-de-Laval est situé au cœur de l'unité.

Milieu physique

Le relief est vallonné et très changeant. Les rivières Richelieu et Montmorency occupent les fonds de vallées. On trouve également le lac Goudreault, les rivières Saint-Adolphe, aux Pins et Lépine ainsi que les ruisseaux Lamothe et Euclide. Les dépôts sont glaciaires dans les pentes et sur les sommets, et fluvioglaciaires (sablonneux) sur les replats. Le couvert forestier est mixte et très diversifié.

Milieus naturels d'intérêt

On compte quelques petits milieux humides de valeur modérée le long de la rivière Montmorency.



Le boulevard du Lac est un lien majeur entre Sainte-Brigitte-de-Laval et Lac-Beauport.



La rue de Kildare accueille un nouveau développement où le déboisement a été important. Les vues sur la montagne à Tremblay y sont nombreuses.



La rue Auclair possède un caractère de villégiature et offre quelques vues sur les collines du secteur.

Fiche n° 19 :

H-05-02 – Collines de Sainte-Brigitte-de-Laval

Occupation du sol

Organisation spatiale

L'espace urbanisé de Sainte-Brigitte-de-Laval est organisé autour de l'unique et principal axe de circulation, soit **l'avenue Sainte-Brigitte**, et se décline en trois pôles. Le **secteur du golf Alpin** comprend plusieurs nouveaux développements. Les maisons plutôt cossues sont situées sur des terrains pentus et déboisés. Le **noyau villageois**, où se trouvent les écoles, l'église et le lac Gaudreault, accueille de plus vieilles résidences, dans des quartiers à la trame orthogonale et au couvert végétal plus important. Enfin, le secteur nord de l'avenue Sainte-Brigitte, près du Camping Domaine Rivière Montmorency, est davantage à vocation de villégiature. Les routes s'y divisent pour suivre les rivières Saint-Adolphe et Montmorency. Les secteurs des **montagnes à Tremblay et à Deux Têtes** sont fortement pentus et plutôt intègres. Enfin, le **boulevard du Lac** relie Sainte-Brigitte-de-Laval à Lac-Beauport. Cette artère est croisée par la rue du Calvaire, petite route bucolique au caractère de villégiature.

Usages

Le caractère urbain de style villégiature définit cette unité, qui comprend les trois principaux quartiers résidentiels de Sainte-Brigitte-de-Laval. Le secteur de l'église, formant le noyau villageois, constitue le cœur de la ville.

La vocation récréative est davantage rattachée aux parties nord et ouest de l'unité. Ainsi, la randonnée se pratique dans les montagnes à Tremblay et à Deux Têtes, alors que quelques activités et équipements récréatifs (Camping Domaine de la Rivière Montmorency, sentier de motoneige et de VTT, parc Richelieu) se trouvent dans la partie nord de la ville. Le Club de golf Alpin, au sud, constitue un équipement structurant.

Patrimoine bâti

L'unité comprend un grand nombre d'éléments patrimoniaux, dont plusieurs maisons (dont 4 sont de valeur patrimoniale supérieure), une école (rue du Couvent), deux anciennes écoles de rang (respectivement situées sur la rue Saint-Louis et l'avenue Sainte-Brigitte), une grange (située rue Saint-Antoine), l'ancien presbytère de Sainte-Brigitte (avenue Sainte-Brigitte), le calvaire Jean-Gagnon sur l'avenue Sainte-Brigitte (valeur patrimoniale supérieure), la croix de la Montagne à Tremblay ainsi qu'une croix lumineuse (valeur patrimoniale supérieure) située sur une colline entre la rue de la Triade à l'ouest et l'avenue Sainte-Brigitte, à l'est.



La rue du Calvaire a une ambiance bucolique et des vues ouvertes.



Depuis le parvis de l'Église Sainte-Brigitte, on profite d'un panorama sur le noyau villageois et les collines de Sainte-Brigitte-de-Laval.



Vue sur l'église et l'ancien presbytère de Sainte-Brigitte.

Fiche n° 19 :

H-05-02 – Collines de Sainte-Brigitte-de-Laval

Qualité visuelle

Structure paysagère

Cette unité offre une accessibilité visuelle exceptionnelle sur les collines environnantes. Le relief accidenté offre, dans presque toutes les directions, de splendides points de vue, incluant plusieurs panoramas.

Les vues sur les rivières Richelieu et Montmorency sont cependant limitées, leurs berges étant souvent privatisées. Le long de l'avenue Sainte-Brigitte, on remarque une évolution de l'ambiance, urbaine au sud, villégiature au nord. Le replat sur lequel la route repose permet plusieurs points de vue sur la vallée et les collines qui ceignent le paysage. Les vues sur la montagne Thomassin, du côté gauche de la rivière, sont nombreuses et le couvert forestier intègre est appréciable.

Depuis les montagnes à Tremblay et à Deux-Têtes, des sentiers de randonnée permettent d'apprécier trois points de vue d'intérêt métropolitain, lesquels constituent des panoramas sur la vallée et sur le noyau villageois.

Corridors d'intérêt

L'**avenue Sainte-Brigitte** offre, tout au long de son parcours, des vues sur les collines et une ambiance de villégiature. Plusieurs de ces tronçons présentent un visage bucolique.

Éléments discordants

Les nouveaux développements, notamment près du golf Alpin (rues Kildare/des Monardes) et dans le secteur des rues Richelieu, des Grives et de la Triage, ont demandé d'importants déboisements. Le relief escarpé a également nécessité la mise en place d'enrochements qui ne sont pas toujours esthétiques.



Les nouveaux développements dans le secteur de la rue de la Triade offrent plusieurs points de vue vers la montagne Thomassin.



Vue sur la vallée de la rivière Montmorency et les collines de Château-Richer depuis la rue du Domaine.



Vue sur la rivière Montmorency depuis un terrain privé situé sur la rue Saint-Georges.

Fiche n° 19 :

H-05-02 – Collines de Sainte-Brigitte-de-Laval

Points de vue d'intérêt



Vue sur le lac Goudreault et les collines de la vallée de la rivière Montmorency depuis le parc Richelieu.



Vue sur les collines de Sainte-Brigitte-de-Laval depuis le parvis de l'Église Sainte-Brigitte.



Vue sur les collines de Sainte-Brigitte-de-Laval et la montagne à Tremblay depuis le parvis de l'Église Sainte-Brigitte.



Panorama sur la montagne Thomassin depuis la rue du Couvent.

Fiche n° 19 :

H-05-02 – Collines de Sainte-Brigitte-de-Laval

Points de vue d'intérêt (suite)

Vue sur la vallée de la rivière Montmorency et les collines de Château-Richer depuis la rue du Domaine.



Vue sur la montagne à Tremblay depuis le belvédère du Club de golf Alpin.



Vue sur les collines de Château-Richer à partir du Camping Domaine de la Rivière Montmorency.



Vue sur les collines de Château-Richer à partir du sentier de la montagne à Deux Têtes.

Fiche n° 19 :

H-05-02 – Collines de Sainte-Brigitte-de-Laval

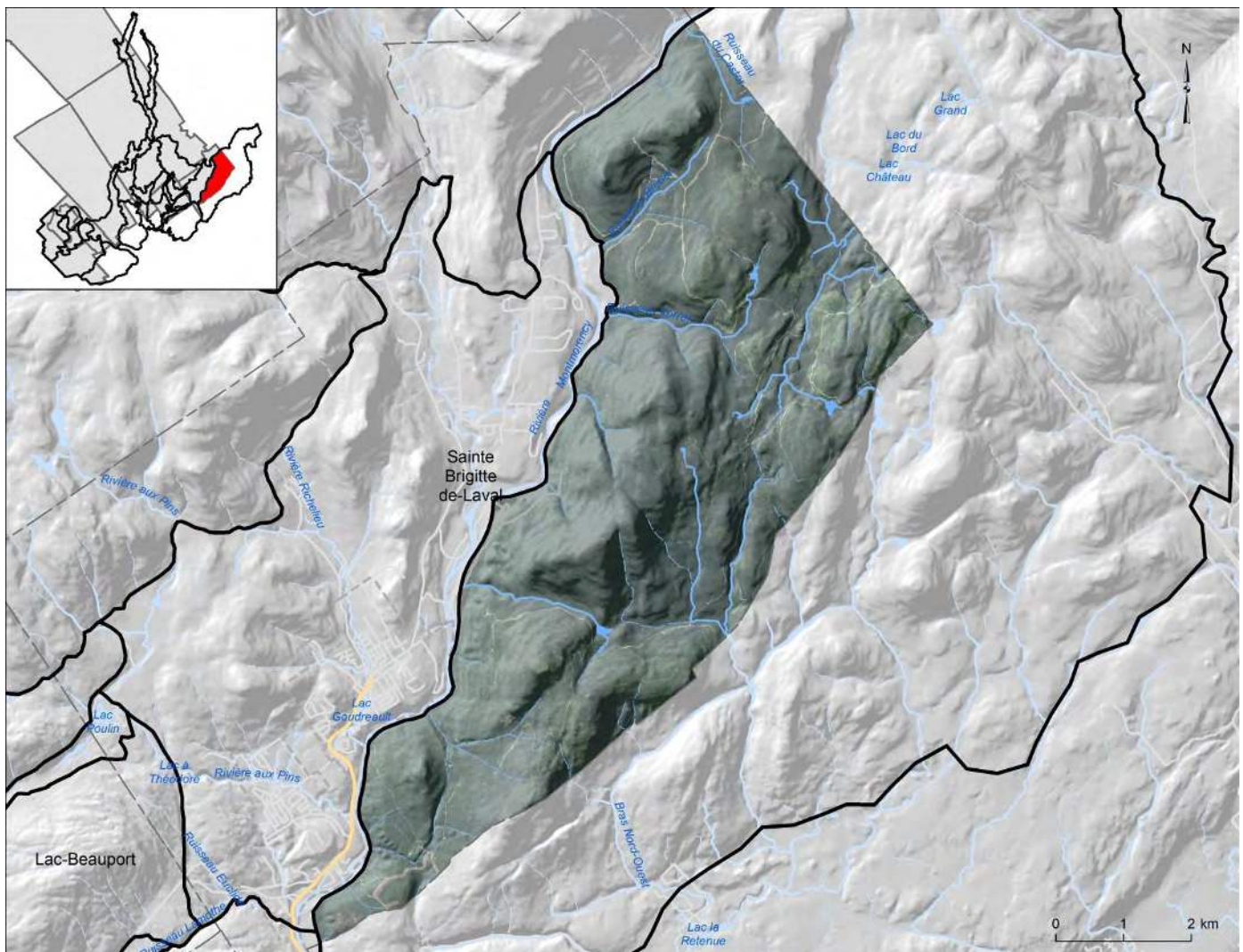
Points de vue d'intérêt (suite)



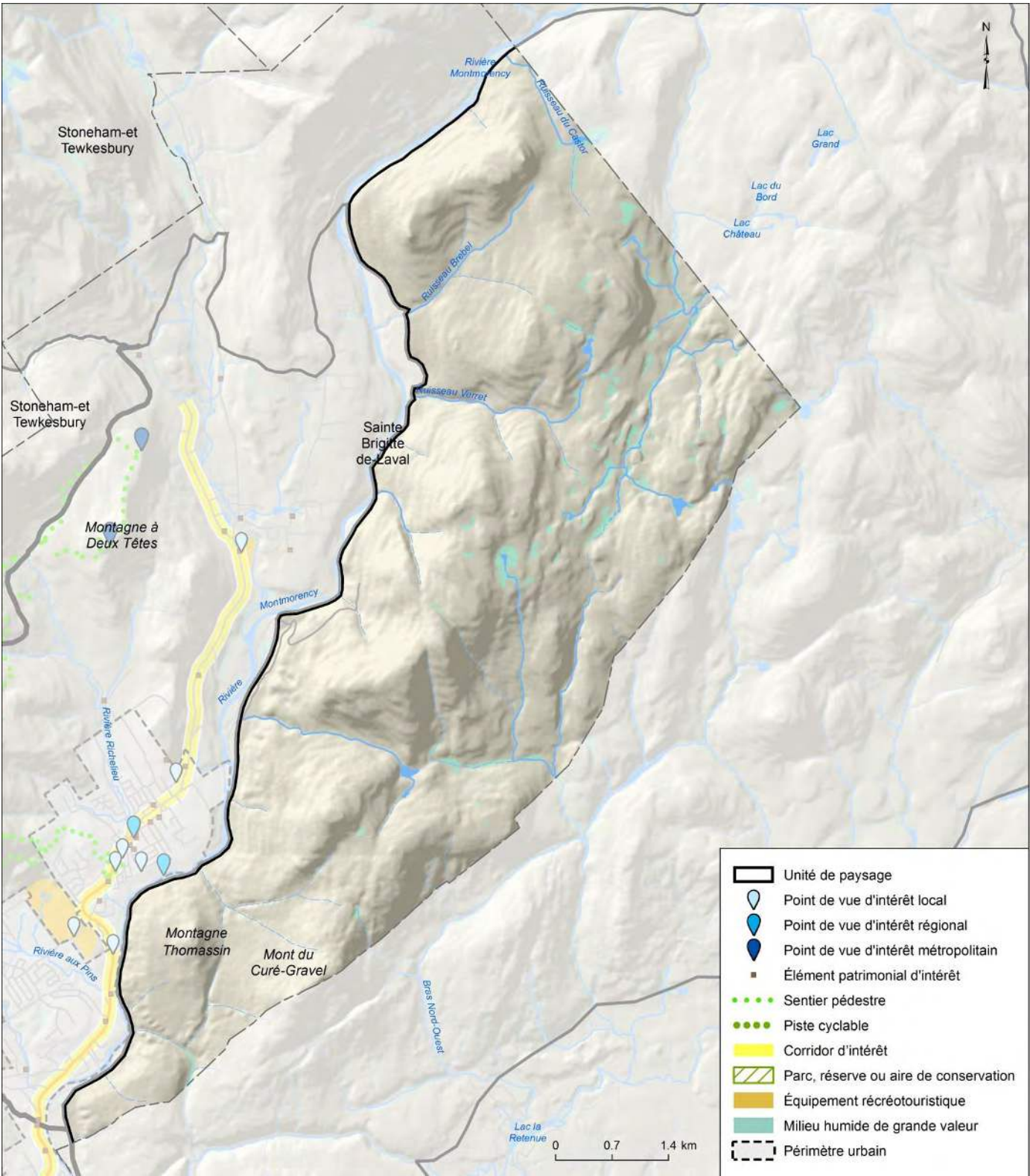
Vue sur Sainte-Brigitte-de-Laval et la ville de Québec depuis le sentier de la montagne à Deux Têtes.

Fiche n° 20 :

H-04-03 – Collines des concessions de Château-Richer



Carte 40 : H-04-03 – Collines des concessions de Château-Richer – Localisation



Carte 41 : H-04-03 – Collines des concessions de Château-Richer – Éléments caractéristiques

Fiche n° 20 :

H-04-03 – Collines des concessions de Château-Richer

Intérêt : métropolitain**Superficie :** 45,11 km²**Description générale****Municipalités**Sainte-Brigitte-de-Laval (45,11 km²; 100 %)**Limites**

Cette unité est située à l'est de la rivière Montmorency, dans la ville de Sainte-Brigitte-de-Laval. Comme son nom l'indique, les collines qui la composent sont davantage associées à la municipalité de Château-Richer (MRC de la Côte-de-Beaupré). Cette unité est très peu accessible et entièrement forestière.

Milieu physique

Les collines sont très escarpées et forment un contrefort sur la rive gauche de la rivière Montmorency. Certains sommets dépassent les 700 m d'altitude. Vers l'est, les collines forment un plateau moins accidenté.

L'unité comprend la montagne à Thomassin (445 m) et le mont du Curé-Gravel (640 m).

Les dépôts sont de nature glaciaire et les peuplements forestiers sont composés d'espèces mixtes et de feuillus tolérants, alors que les sommets comprennent des sapinières.

Milieu naturel d'intérêt

Aucun milieu naturel d'intérêt n'a été recensé dans cette unité.



Vue sur les collines de Château-Richer et la rivière Montmorency à partir de Sainte-Brigitte-de-Laval (rue Saint-Georges).



Vue sur les collines de Château-Richer à partir du noyau villageois de Sainte-Brigitte-de-Laval.



Vue sur les collines de Château-Richer à partir du sentier de la montagne à Deux Têtes.

Fiche n° 20 :

H-04-03 – Collines des concessions de Château-Richer

Occupation du sol**Organisation spatiale**

L'unité comprend uniquement des chemins privés et forestiers. Il en résulte une certaine difficulté d'accès au territoire, réservé à quelques particuliers. Cela a cependant pour effet de contribuer à la conservation des milieux naturels et du paysage.

Usages

Le caractère forestier, avec exploitation, définit entièrement l'unité.

Le seul usage récréatif répertorié est un sentier de motoneige (Trans-Québec), à la limite nord-est de l'unité.

Patrimoine bâti

Aucun bâtiment patrimonial d'intérêt n'a été recensé dans cette unité.

Qualité visuelle**Structure paysagère**

L'intérêt métropolitain de cette unité de paysage concerne sa partie qui se trouve hors de la zone d'étude, soit à Château-Richer et à l'Ange-Gardien. Les faces sud-est des collines font en effet partie du bassin visuel du fleuve Saint-Laurent. La face nord-ouest appartient quant à elle au bassin visuel de Sainte-Brigitte-de-Laval, d'où l'on peut apprécier plusieurs points de vue.

L'accès restreint à cette unité limite les vues possibles. Le couvert forestier intègre est cependant apprécié par les observateurs, situés dans l'unité des collines de Sainte-Brigitte-de-Laval.

Corridors d'intérêt

Aucun corridor visuel d'intérêt n'a été recensé.

Éléments discordants

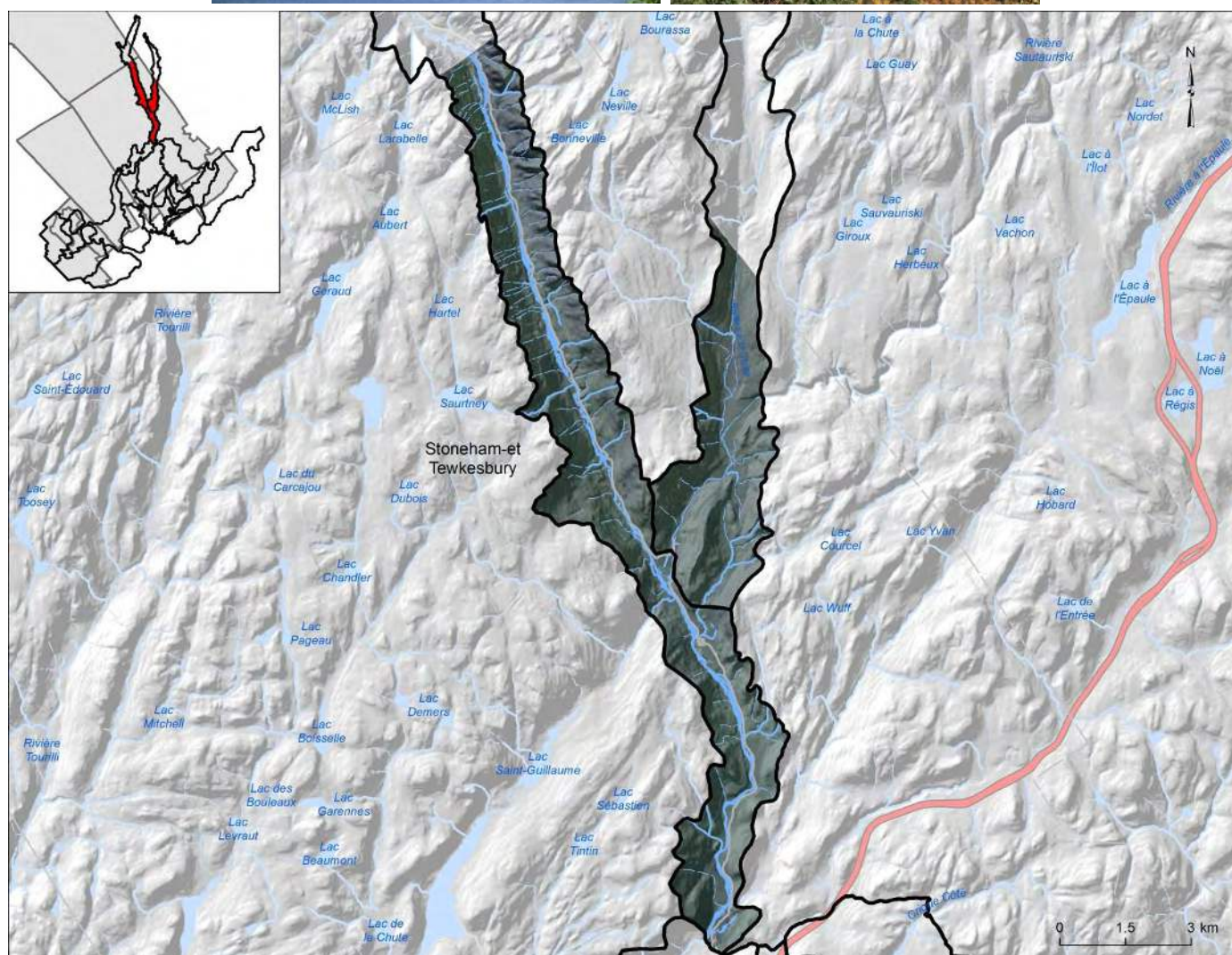
L'unité comprend un grand nombre de chemins forestiers et a subi plusieurs coupes.

Points de vue d'intérêt

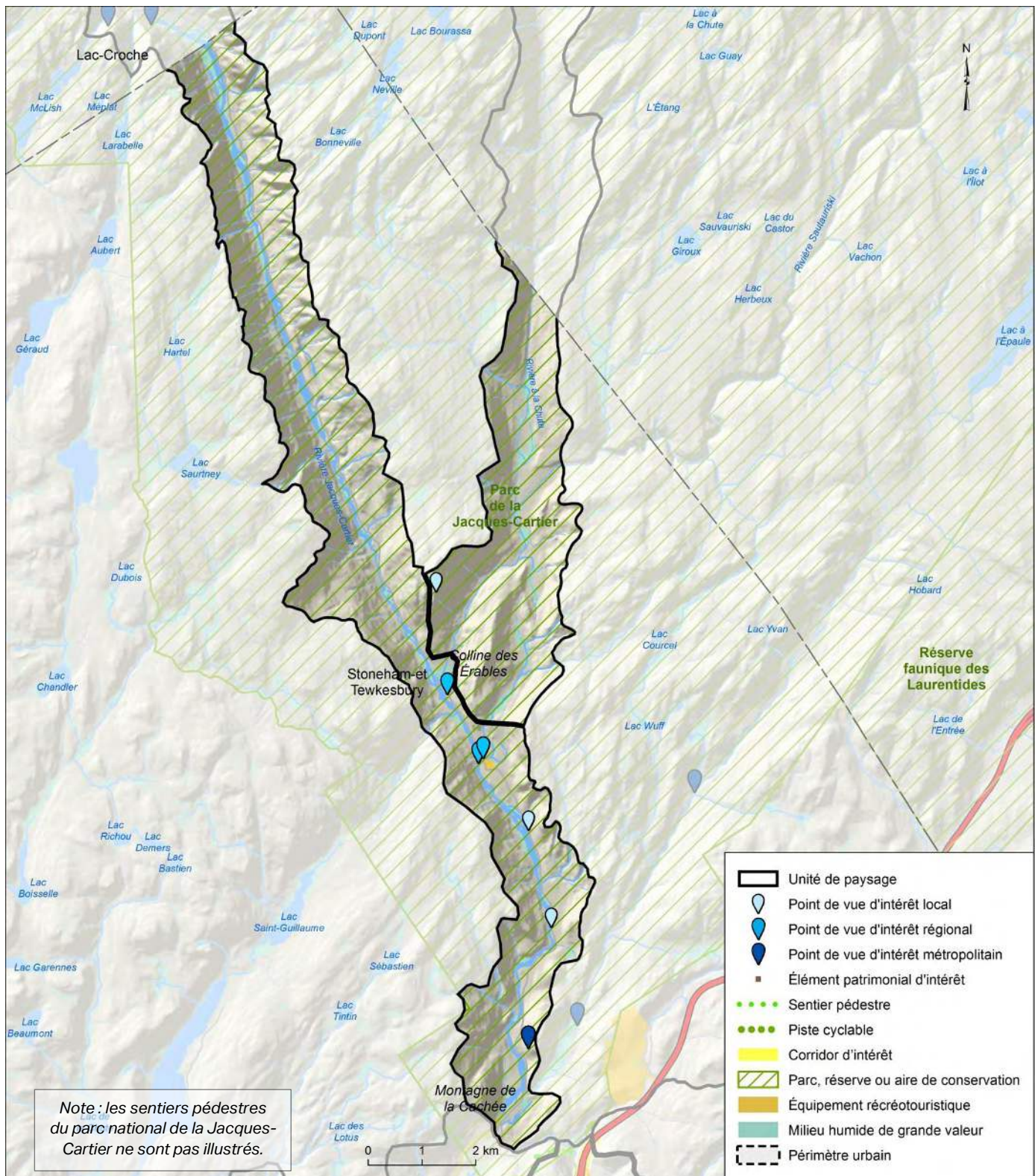
Aucun point de vue d'intérêt n'a été recensé compte tenu de la difficulté d'accès au territoire.

Fiche n° 21 :

**I-04-03 – Vallée de la rivière Jacques-Cartier,
secteur du parc de la Jacques-Cartier, et
I-04-04 – Vallées des rivières Sautauriski et à la Chute**



Carte 42 : I-04-03 – Vallée de la rivière Jacques-Cartier, secteur du parc de la Jacques-Cartier, et I-04-04 – Vallées des rivières Sautauriski et à la Chute – Localisation



Carte 43 : I-04-03 – Vallée de la rivière Jacques-Cartier, secteur du parc de la Jacques-Cartier, et I-04-04 – Vallées des rivières Sautauriski et à la Chute – Éléments caractéristiques

Fiche n° 21 :

I-04-03 – Vallée de la rivière Jacques-Cartier, secteur du parc de la Jacques-Cartier,
et I-04-04 – Vallées des rivières Sautariski et à la Chute**Intérêt :** métropolitain**Superficie :** 46,36 km² (I-04-03 : 32,76 km²; I-04-04 : 13,60 km²)**Description générale****Municipalités**Lac-Croche (11,67 km²; 20 %)Stoneham-et-Tewkesbury (46,32 km²; 80 %)**Limites**

Les deux unités sont entièrement situées dans le parc national de la Jacques-Cartier. Elles se limitent aux vallées des rivières Jacques-Cartier ainsi que Sautariski et à la Chute. L'unité I-04-03 – Vallée de la rivière Jacques-Cartier comprend le chemin du Parc-National, la principale route du parc.

Milieu physique

« Le parc national de la Jacques-Cartier offre un paysage grandiose caractérisé par un contraste saisissant : un vaste plateau montagneux fracturé par des vallées aux versants abrupts. La plus spectaculaire d'entre elles, la vallée de la Jacques-Cartier, présente un encaissement de plus de 550 m où serpente une rivière tantôt calme, tantôt agitée. Dans la forêt où se côtoient bouleaux jaunes, érables à sucre et épinettes noires, la nature inspire la paix et le respect. » (SÉPAQ, 2016).

L'unité comprend deux monts, soit la colline des Érables et la montagne de la Cachée.

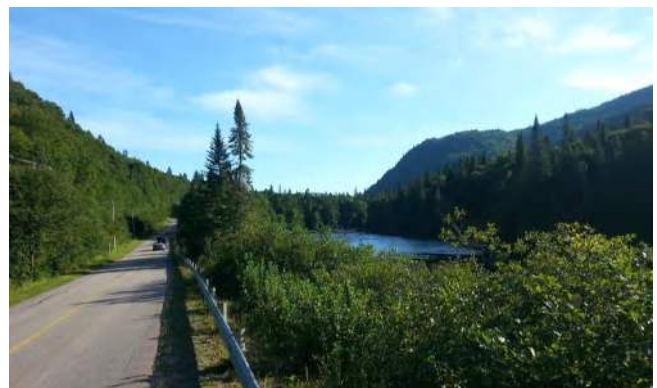
Milieus naturels d'intérêt

On trouve plusieurs petits milieux humides à valeur écologique élevée, disséminés sur le territoire.

Le parc comprend par ailleurs de rares érablières à la limite extrême de leur aire de distribution.



Le Centre de découverte et de services (km 10) offre un panorama sur la vallée de la rivière Jacques-Cartier et permet de pratiquer de nombreuses activités récréotouristiques.



Le chemin du Parc-National est la principale route du parc. Elle offre plusieurs percées visuelles sur la vallée de la rivière Jacques-Cartier.



La confluence des rivières Jacques-Cartier, Sautariski et à la Chute forme un delta propice à l'observation du paysage et à la baignade.

Fiche n° 21 :

I-04-03 – Vallée de la rivière Jacques-Cartier, secteur du parc de la Jacques-Cartier, et I-04-04 – Vallées des rivières Sautauriski et à la Chute

Occupation du sol

Organisation spatiale

Le **secteur du Centre de découverte**, principale construction du parc, constitue le cœur et la principale porte d'entrée du parc, puisque la grande majorité des usagers s'y rendent pour se stationner ou profiter des services qui y sont offerts avant d'entamer leurs activités.

Le **chemin du Parc-National** est une route qui traverse l'unité de la vallée de la rivière Jacques-Cartier dans son intégralité. Elle donne accès à bon nombre d'activités récréotouristiques ainsi qu'à des sites de camping.

Usages

Les usages naturel et récréatif caractérisent cette unité, comprise dans les limites du parc national de la Jacques-Cartier. Les activités récréatives qu'il est possible de pratiquer sont, entre autres, la randonnée pédestre (estivale et hivernale), la randonnée cycliste (estivale et hivernale), le canot, le kayak, le mini-raft, la pêche, la raquette et le ski. Le Centre de découverte constitue l'équipement structurant de cette unité.

Patrimoine bâti

Aucun bâtiment patrimonial d'intérêt n'a été recensé.

Qualité visuelle

Structure paysagère

Le parc national de la Jacques-Cartier possède une notoriété nationale, et ce, en raison de la beauté de ses paysages. Plusieurs randonnées et activités permettent d'apprécier des dizaines de points de vue.

L'unité de la vallée de la rivière Jacques-Cartier est cependant plus accessible que sa voisine, et ce, en raison de la présence de la route et d'une plus grande concentration d'activités.

Le chemin du Parc-National propose un parcours dynamique avec plusieurs points de vue sur la rivière Jacques-Cartier. Le secteur du Centre de découverte est, quant à lui, un lieu privilégié pour observer la vallée et son relief encaissé. Enfin, de nombreuses randonnées et activités récréotouristiques sont offertes aux visiteurs et permettent de découvrir les paysages uniques du parc.

Corridors d'intérêt

Le **chemin du Parc-National** offre une panoplie de points de vue sur la rivière et les versants escarpés de la vallée.

La **rivière Jacques-Cartier**, canotable à plusieurs endroits, est également un corridor d'intérêt.

Enfin, notons la présence de dizaines de **sentiers de randonnée** permettant de profiter de points de vue sur les deux vallées.

Éléments discordants

Aucun élément discordant n'a été recensé dans cette unité.



Le parc national de la Jacques-Cartier offre de nombreuses randonnées et activités récréotouristiques qui permettent d'apprécier des paysages dynamiques, diversifiés et naturels.



Le bâtiment du Centre de découverte et de services représente la principale construction du parc.

Fiche n° 21 :

**I-04-03 – Vallée de la rivière Jacques-Cartier, secteur du parc de la Jacques-Cartier,
et I-04-04 – Vallées des rivières Sautauriski et à la Chute****Points de vue d'intérêt**

Le secteur du centre de découverte et de services (km 10) offre une vue imprenable sur la vallée de la rivière Jacques-Cartier.



La route principale du parc de la Jacques-Cartier offre plusieurs percées visuelles sur la rivière Jacques-Cartier et sa vallée.



Le secteur du stationnement Des Deux-Rivières (km 12) offre une vue imprenable sur le delta et la vallée de la rivière Sautauriski.

Fiche n° 21 :

I-04-03 – Vallée de la rivière Jacques-Cartier, secteur du parc de la Jacques-Cartier,
et I-04-04 – Vallées des rivières Sautauriski et à la Chute**Points de vue d'intérêt (suite)**

Le sentier La Scotora offre une des vues les plus appréciables sur la vallée de la rivière Jacques-Cartier.



Le point de vue à partir du sentier Les Loups permet d'admirer la vallée de la rivière Jacques-Cartier, le delta de la rivière Sautauriski et les collines du plateau Laurentien.

3.3 Secteurs visuels d'intérêt

La description et l'analyse des unités de paysages permettent de saisir les différents éléments qui caractérisent les paysages de la MRC de La Jacques-Cartier.

À la suite de l'inventaire des points de vue, des éléments discordants et caractéristiques et au recensement des opportunités, menaces et enjeux sur le plan visuel, il a été possible d'identifier et de délimiter plusieurs secteurs visuels d'intérêt. Ceux-ci sont caractéristiques et représentatifs du territoire de la MRC. **Ils correspondent à des zones de forte valeur paysagère et dotées d'un paysage unique ou typique qui contribue à l'identité de la MRC.** Ils sont définis par une délimitation spatiale assurée par les formes du terrain et se distinguent par l'homogénéité relative des éléments paysagers, naturels et humains.

Au total, le territoire municipalisé de la MRC de La Jacques-Cartier comprend dix (10) secteurs visuels d'intérêt (tableau 3; carte 44). Ces secteurs sont de quatre types : les bassins visuels à partir de plans d'eau; les milieux habités ou ruraux; un élément d'attrait naturel; un corridor routier d'intérêt métropolitain.

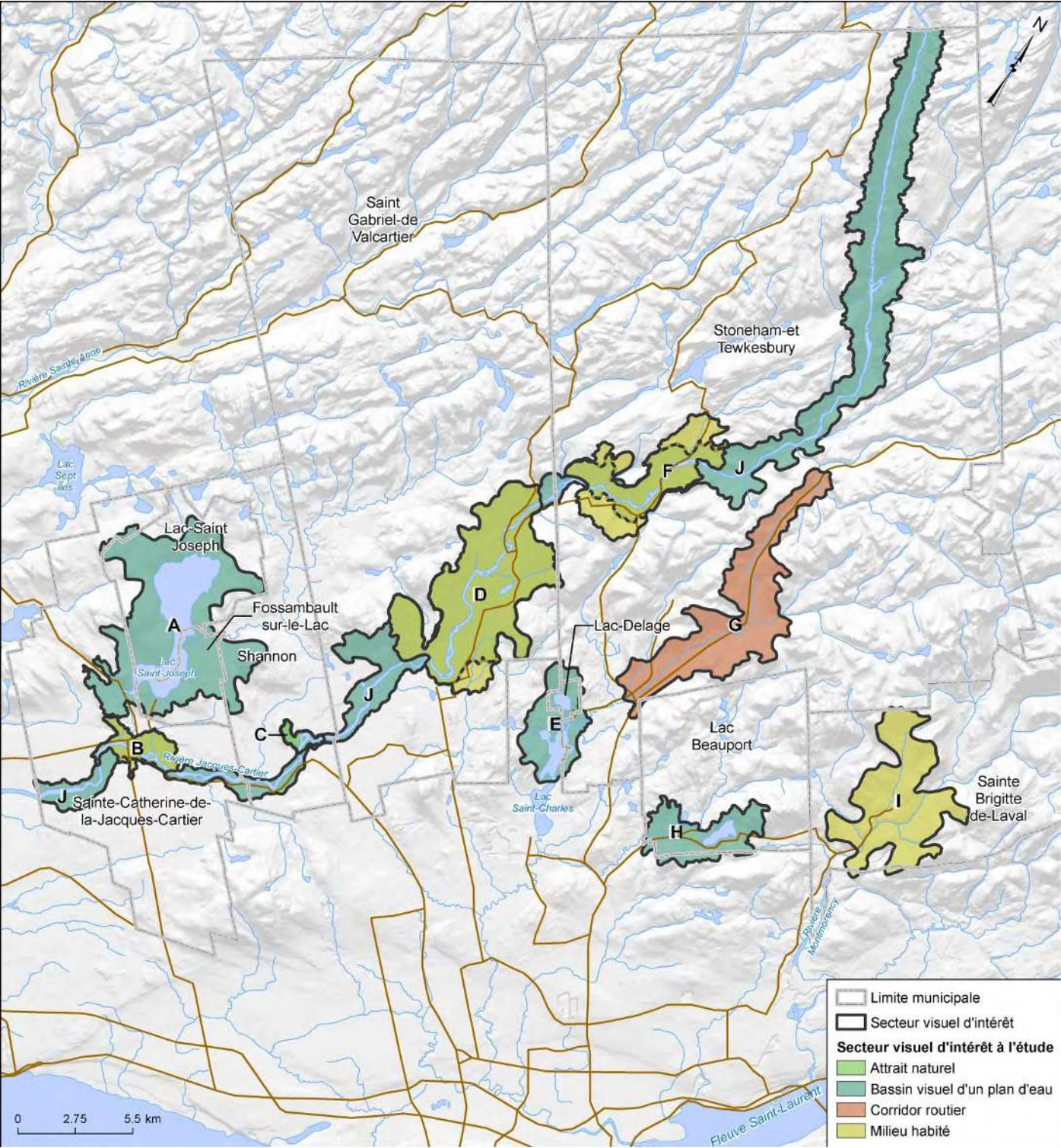
Les fiches qui suivent décrivent chacun des secteurs visuels d'intérêt. La valeur de chaque secteur a également été calculée à l'aide d'une analyse multicritères. Tel que mentionné à la section 2.2, trois grandes catégories de critères ont permis d'évaluer la valeur : l'accessibilité visuelle; la qualité scénique; la valeur attribuée.

Trois classes de valeur ont par la suite été définies, soit « bonne », « distinctive » et « exceptionnelle ».

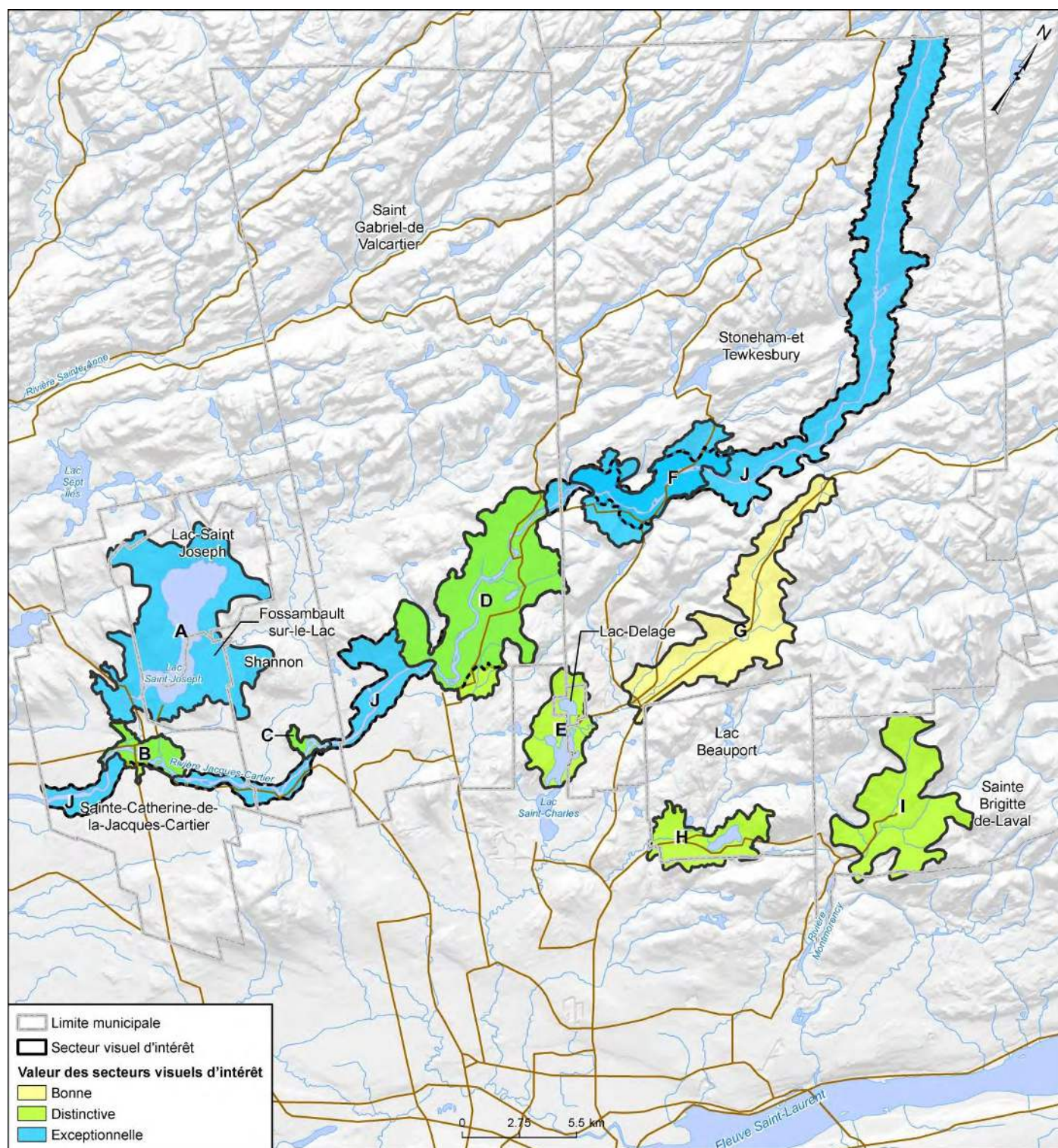
La valeur des secteurs visuels d'intérêt est illustrée à la carte 45. La méthode détaillée est présentée à l'annexe A.

Tableau 2 : Secteurs visuels d'intérêt du territoire municipalisé de la MRC de La Jacques-Cartier

Identifiant	Nom	Type	Superficie (km ²)	Valeur
A	Bassin visuel du lac Saint-Joseph	Bassin visuel d'un plan d'eau	48,79	Exceptionnelle
B	Noyau villageois de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Milieu habité ou rural	5,42	Distinctive
C	Chutes de Saint-Gabriel, Shannon	Attrait naturel	1,35	Distinctive
D	Secteur des équerres, Saint-Gabriel-de-Valcartier	Milieu habité ou rural	40,47	Distinctive
E	Bassin visuel des lacs Delage et Saint-Charles	Bassin visuel d'un plan d'eau	12,12	Distinctive
F	Hameau de Tewkesbury	Milieu habité ou rural	19,90	Exceptionnelle
G	Corridor de la Route 175/Laurentienne	Corridor routier d'intérêt métropolitain	29,76	Bonne
H	Bassin visuel du lac Beauport	Bassin visuel d'un plan d'eau	11,50	Distinctive
I	Noyau villageois de Sainte-Brigitte-de-Laval	Milieu habité ou rural	22,05	Distinctive
J	Bassin visuel de la rivière Jacques-Cartier	Bassin visuel d'un plan d'eau	126,88	Exceptionnelle



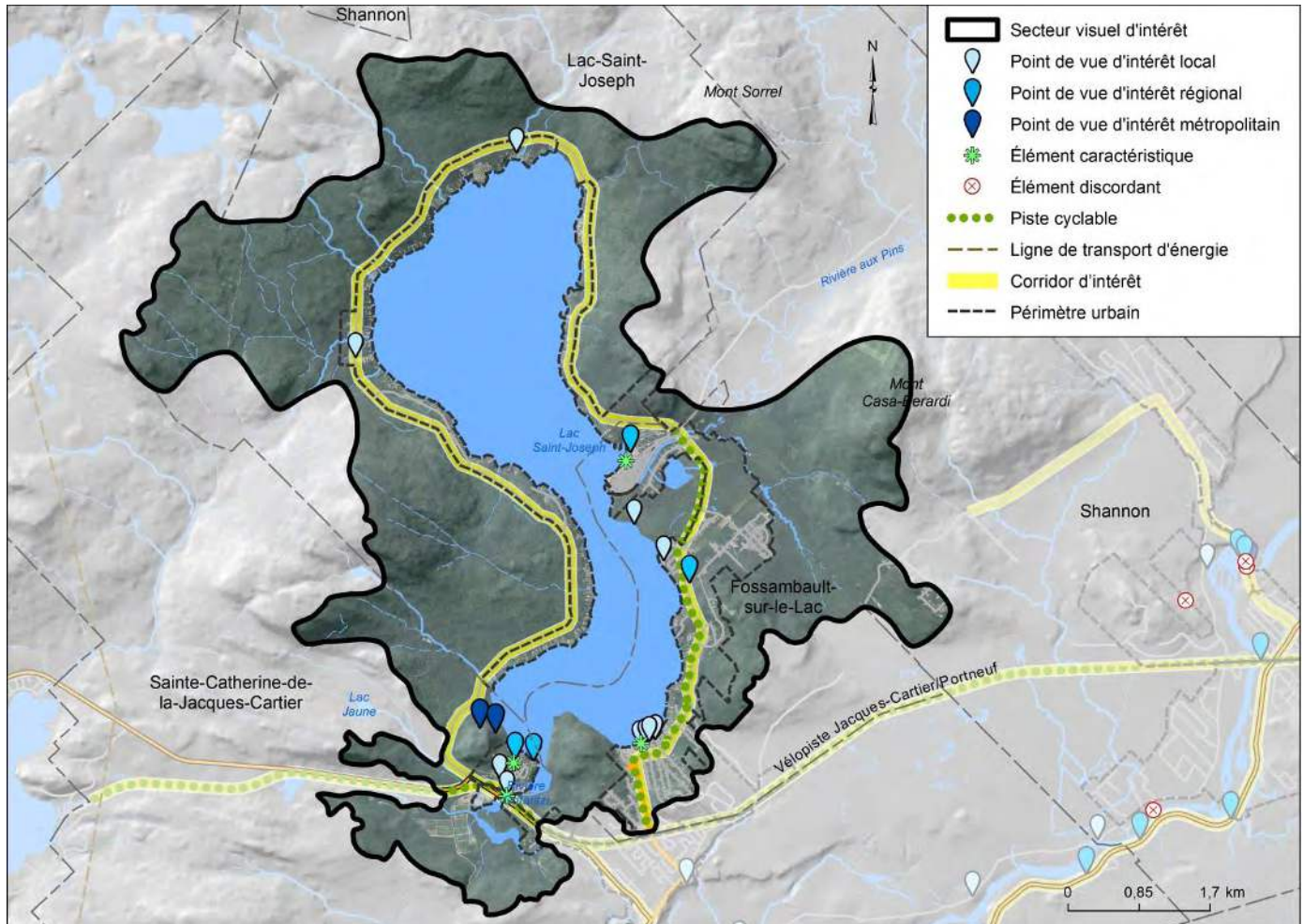
Carte 44 : Secteurs visuels d'intérêt du territoire de la MRC de La Jacques-Cartier



Carte 45 : Valeur des secteurs visuels d'intérêt

Secteur visuel d'intérêt A :

Bassin visuel du lac Saint-Joseph



Carte 46 : Secteur visuel d'intérêt A – Bassin visuel du lac Saint-Joseph

Secteur visuel d'intérêt A :

Bassin visuel du lac Saint-Joseph

Description

Le lac Saint-Joseph est la plus grande étendue d'eau dans la région de la Capitale nationale. Le secteur du lac Saint-Joseph est voué à la villégiature depuis les années 1930, lorsque Thomas Maher lotit et développa les pourtours du lac. L'attractivité du lac Saint-Joseph et de ses paysages est d'intérêt métropolitain. La Station touristique Duchesnay occupe quant à elle 45 % de la superficie de ce secteur. À eux seuls, le lac Saint-Joseph et la Station touristique Duchesnay contribuent à la renommée et au charme de cet endroit. Ce secteur visuel d'intérêt est donc délimité par le bassin visuel formé par les versants montagneux avec, en son centre, le lac Saint-Joseph. Il concerne les municipalités de Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Saint-Joseph et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Éléments caractéristiques

- Lac Saint-Joseph et ses plages.
- Vélopieste Jacques-Cartier/Portneuf.
- Collines qui marquent l'arrière-plan.
- Station touristique Duchesnay.
- Chemin Thomas-Maher.

Éléments discordants

- Vue sur les équipements de la base militaire

Valeur attribuée

Analyse multicritères présentée à l'annexe A

Le bassin visuel du lac Saint-Joseph se distingue par la grande accessibilité visuelle, notamment grâce à ses nombreux points de vue à partir de certains équipements et sur le lac. La visibilité à partir de la route est toutefois limitée par une importante couverture végétale. Le paysage y est dynamique, avec ses routes sinueuses, ses paysages forestiers et lacustres, ses plages, et ses noyaux villageois, et la qualité de la mise en scène se distingue des autres secteurs. Le lac Saint-Joseph et ses paysages sont en effet uniques et prisés par les résidents, villégiateurs et touristes. De plus, les valeurs biophysique, historique et symbolique qui lui sont attribuées sont fortes. La classe de valeur attribuée à ce secteur visuel d'intérêt est donc « **exceptionnelle** ».



Percée visuelle sur le lac Saint-Joseph à partir du chemin Thomas-Maher (Club nautique Saint-Louis).



Vue sur les installations de la Station touristique Duchesnay à partir de la Vélopieste Jacques-Cartier/Portneuf.



Vue évolutive vers le lac Saint-Joseph depuis la rue Gingras.



Accès au lac Saint-Joseph à partir de Fossambault-sur-le-Lac (réservé aux résidents).

Secteur visuel d'intérêt A :**Bassin visuel du lac Saint-Joseph****Analyse stratégique et enjeux**

Le développement dans ce secteur est étroitement lié à l'attractivité du lac Saint-Joseph. Ainsi, le chemin Thomas-Maher, la rue Gingras et la route de Fossambault ont été les vecteurs du développement, principalement de type villégiature. Les villes de Lac-Saint-Joseph et de Fossambault-sur-le-Lac ont longtemps conservé cette vocation, mais on constate une forte tangente de conversion ou de destruction de chalets pour des résidences permanentes et parfois luxueuses. Dans un contexte où les activités économiques sont principalement liées à l'attractivité du lac Saint-Joseph et à la beauté des paysages, les enjeux concernent principalement le risque de déboisement visible depuis le lac et les principales routes et équipements récréatifs ainsi que l'intégration architecturale et paysagère du bâti et des différentes infrastructures.

Forces

- Attractivité du lac Saint-Joseph, avec plusieurs plages d'intérêt.
- Couvert forestier généralement bien préservé.
- Secteur apprécié des cyclistes et motocyclistes.
- Plusieurs activités récréatives d'intérêt : Véloposte Jacques-Cartier/Portneuf; Station touristique Duchesnay; La plage Lac Saint-Joseph; piste multifonctionnelle à Fossambault-sur-le-Lac.
- Forte valeur écologique des milieux humides du lac Saint-Joseph et de Shannon.
- Bonne qualité de l'eau.

Faiblesses

- Faible accessibilité visuelle au lac Saint-Joseph depuis les routes et les infrastructures publiques.
- Aucun accès public au lac Saint-Joseph, hormis les accès réservés aux résidents, ainsi que les accès payants à partir de La plage Lac Saint-Joseph et de la Station touristique Duchesnay.
- Très grande fréquentation du lac.
- Vue sur les équipements de la base militaire (aucune emprise sur les activités qui y ont lieu).
- Accès routier moins évident (routes davantage locales).

Opportunités

- Possibilités de développer davantage de points d'accès visuels au lac (mont Boilard).
- Projet de mise en valeur des milieux humides du lac du Grand-Héron par la ville de Fossambault-sur-le-Lac.
- Identifier des points de vue à conserver dans le cadre du programme de végétalisation des bandes riveraines.
- Vestiges d'un four à charbon et d'un bateau de transport du charbon pourraient être mis en valeur.
- Proposer des mesures réglementaires afin d'assurer un développement bâti qui soit harmonieux dans l'environnement et le paysage.

Menaces

- Appropriation du territoire pour la villégiature et l'établissement de résidents et transformation d'anciens chalets pour implanter des résidences qui s'intègrent moins bien au milieu bâti et à l'environnement.
- Poursuite du développement sur les flancs de collines, qui pourrait engendrer des déboisements et dénaturer le paysage, particulièrement au sud et à l'est.
- Programme de végétalisation des bandes riveraines qui pourraient, à long terme, obstruer certaines percées visuelles sur le lac.
- Projet de reconversion du camping de La plage Lac Saint-Joseph

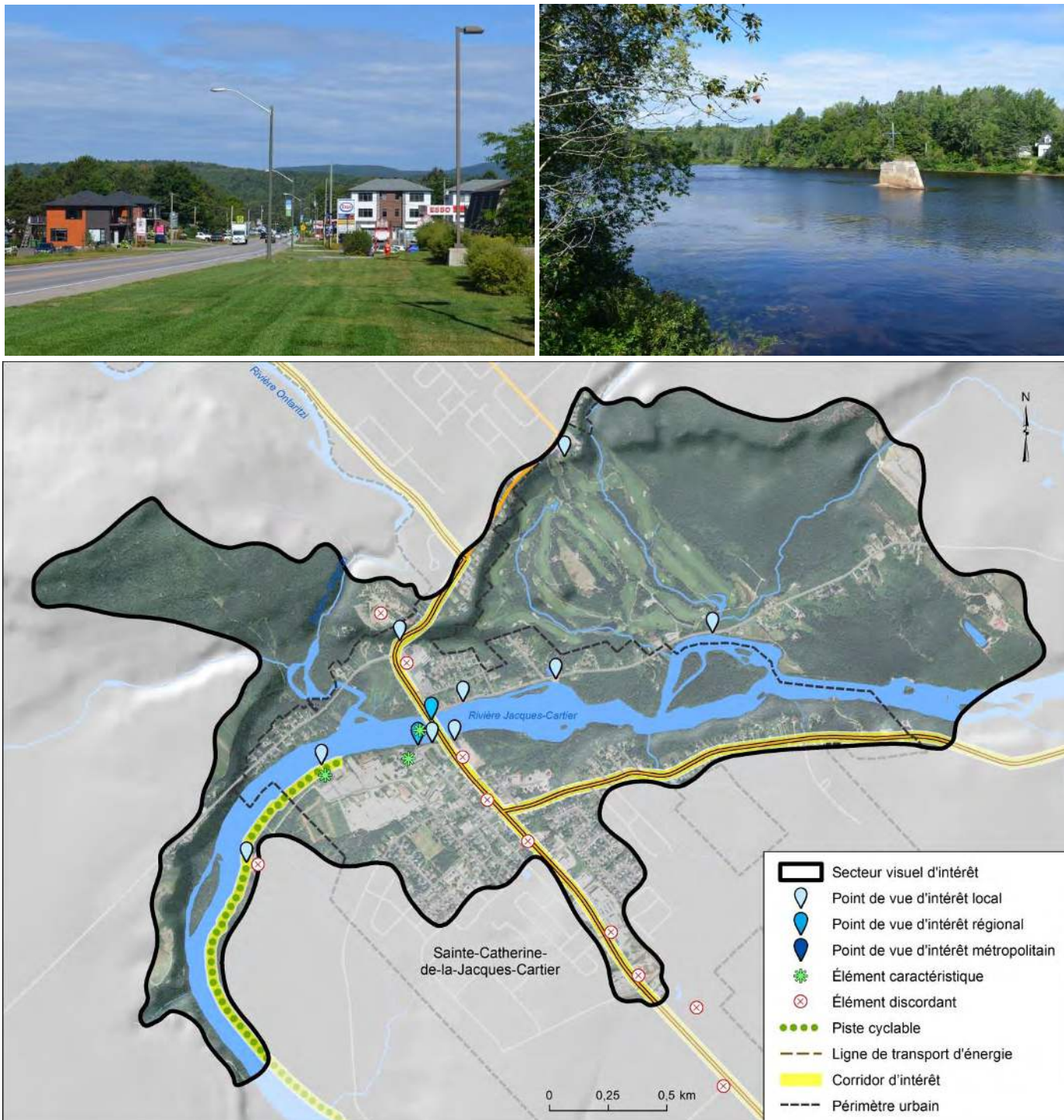


Vue sur les bateaux, le lac Saint-Joseph et les collines de Duchesnay à Fossambault-sur-le-Lac.



Vue sur le lac Saint-Joseph à partir des installations de la Station touristique Duchesnay.

Secteur visuel d'intérêt B :

Noyau villageois de
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

Carte 47 : Secteur visuel d'intérêt B – Noyau villageois de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

Secteur visuel d'intérêt B :**Noyau villageois de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier****Description**

Le noyau villageois de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'inscrit dans le pôle régional que la ville joue à l'échelle de la MRC. La municipalité est localisée en bordure de la rivière Jacques-Cartier; l'intérêt et une grande partie des points de vue sont tournés vers cet élément d'intérêt. Depuis le belvédère du presbytère de Sainte-Catherine, on bénéficie d'un accès visuel privilégié sur la rivière et sa vallée, alors que le parc du Grand-Héron offre plusieurs activités récréatives en bordure du cours d'eau. De plus, la piste cyclable du Chemin de la Liseuse permet de longer la rivière jusqu'à Pont-Rouge en offrant quelques percées visuelles sur la rivière. Enfin, depuis la route de Fossambault, du haut de la terrasse que longe la route (partie nord de la ville), on bénéficie de plusieurs percées visuelles vers la vallée et les collines du mont Bélair.

Éléments caractéristiques

- Rivière Jacques-Cartier et pilier de pierre avec croix au centre.
- Église de Sainte-Catherine, presbytère et cimetière Juchereau-Duchesnay.
- Parc du Grand-Héron et piste cyclable de La Liseuse.
- Milieu de vie propice à l'établissement des résidents (accès à de nombreux services, ambiance champêtre et terrains boisés).

Éléments discordants

- Secteur commercial en bordure de la rivière et de la route de Fossambault qui détonne dans le paysage, avec notamment des bâtiments, des stationnements et de l'affichage qui ne sont pas toujours bien intégrés ni harmonieux.
- Étangs aérés visibles depuis la piste cyclable de La Liseuse.

Valeur attribuée

Analyse multicritères présentée à l'annexe A

Le noyau villageois de Sainte-Catherine offre une bonne accessibilité visuelle à la rivière Jacques-Cartier et présente un milieu de vie agréable pour ses citoyens. Les paysages de ce secteur ne se démarquent pas outre mesure, mais les résidents y accordent une importance certaine. La classe de valeur attribuée à ce secteur visuel d'intérêt est donc « **distinctive** ». De plus, ce secteur juxtapose le secteur visuel d'intérêt du bassin visuel de la rivière Jacques-Cartier.



L'entrée de ville est marquée par des magasins de grande surface.



Vue sur les collines de Duchesnay depuis le pôle commercial et la route de Fossambault



Vue et accès à la rivière Jacques-Cartier à partir du parc du Grand-Héron.



Percée visuelle sur la rivière Jacques-Cartier.

Secteur visuel d'intérêt B :**Noyau villageois de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier****Analyse stratégique et enjeux**

Localisée en bordure de la rivière Jacques-Cartier, sur des terres propices à l'agriculture et enclavées entre maintes collines, la région de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a accueilli les premiers colonisateurs de la MRC.

La densification du noyau villageois et le passage de la route de Fossambault ont fait de ce secteur un pôle d'intérêt métropolitain, où ont lieu quelques activités récréatives en lien avec le paysage notamment le golf, le vélo et la descente de rivière. Les enjeux relatifs à ce secteur visuel d'intérêt concernent donc la poursuite des développements résidentiels et commerciaux qui, s'ils ne sont pas bien encadrés, pourraient avoir des impacts sur la qualité du paysage.

Forces

- Situation géographique privilégiée, en bordure de la rivière Jacques-Cartier et traversée par la route de Fossambault, axe d'intérêt métropolitain.
- Bonne accessibilité visuelle à la rivière en raison de relief plat.
- Forte charge patrimoniale du noyau villageois.
- Église de Sainte-Catherine et vestiges du vieux pont comme points de repère et éléments du patrimoine.
- Présence de la piste cyclable et pédestre La Liseuse.
- Parc du Grand-Héron comme pôle récréatif régional.
- Rives de la rivière qui sont zonées « conservation » et appartiennent au Gouvernement du Québec.
- Présence de terrains en bordure de la rivière appartenant à la Ville ou à la commission scolaire.
- Forte présence institutionnelle avec l'école, le centre Anne-Hébert et le parc du Grand-Héron.
- Grande volonté de la Ville de mettre en valeur le secteur.

Faiblesses

- Aucune randonnée pédestre n'est organisée (hormis à la Station touristique Duchesnay et le sentier La Liseuse).
- Environnement immédiat du pont de la route de Fossambault peu esthétique.
- Pollution visuelle et lumineuse engendrée par l'affichage sur la route de Fossambault.

Opportunités

- Forte attractivité locale (présence du parc du Grand-Héron et de la piste cyclable de La Liseuse).
- Volonté des instances de relier les pistes cyclables de La Liseuse et de la Vélo piste Jacques-Cartier/Portneuf.
- Possibilité d'améliorer l'accès visuel et physique à la rivière Jacques-Cartier, notamment à l'est du pont.
- Miser sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) existant afin d'améliorer la qualité esthétique des commerces situés aux abords de la rivière et de la route de Fossambault ainsi que sur le programme particulier d'urbanisme visant à revitaliser et mettre en valeur le secteur du noyau villageois.

Menaces

- Intégration de nouveaux développements résidentiels et commerciaux en zones boisées sans considération pour l'aspect paysager.
- Affaiblissement du noyau villageois commercial au profit de l'entrée sud.



Église de Sainte-Catherine.

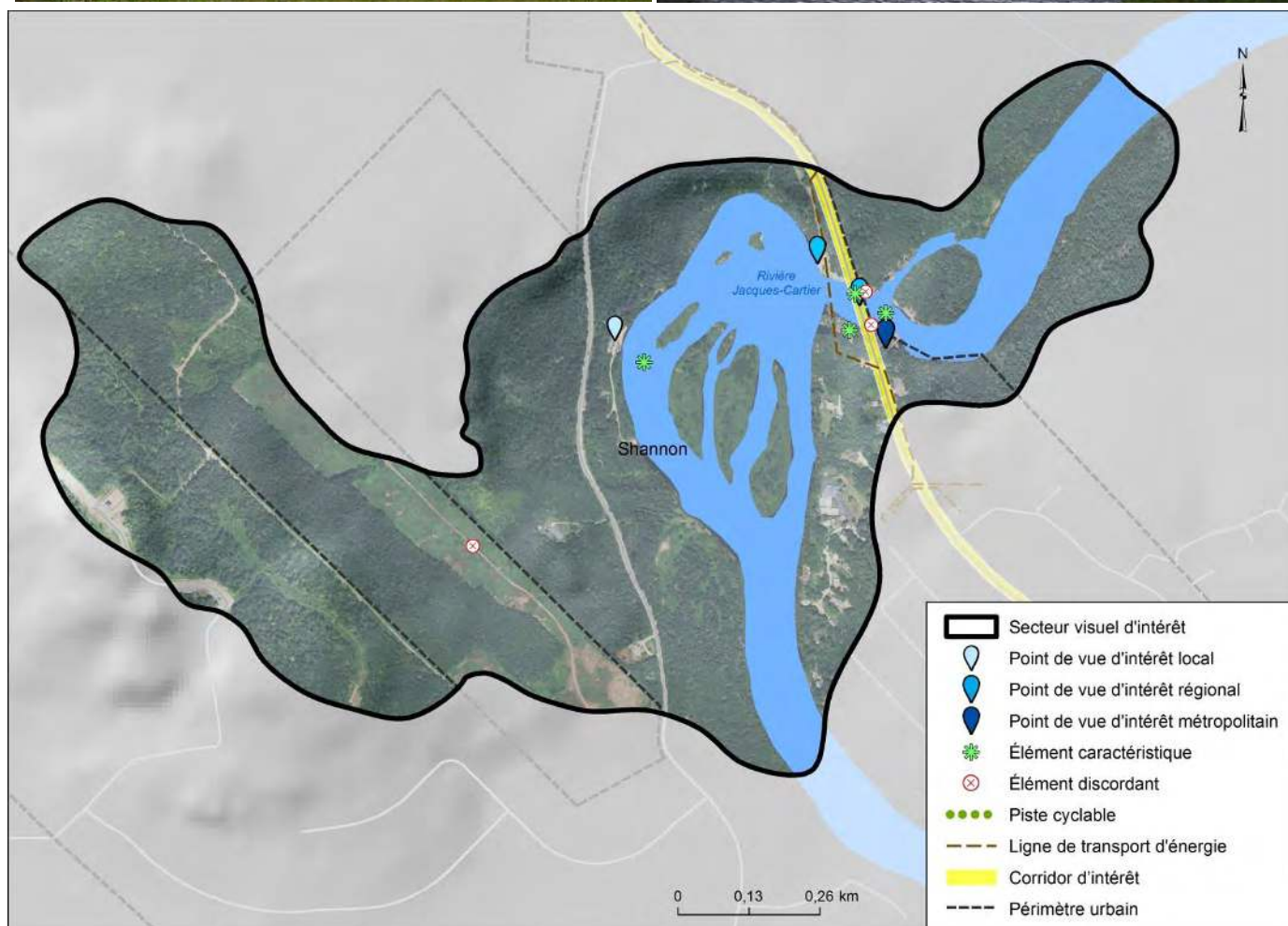


© Google Street View

Vue depuis la route de Fossambault, au nord de la rivière Jacques-Cartier.

Secteur visuel d'intérêt C :

Chutes de Saint-Gabriel, Shannon



Carte 48 : Secteur visuel d'intérêt C – Chutes de Saint-Gabriel, Shannon

Secteur visuel d'intérêt C :**Chutes de Saint-Gabriel, Shannon****Description**

La centrale de Saint-Gabriel, à Shannon, a été en fonction de 1899 à 1964. Les vestiges industriels, qui comptent parmi les plus anciens et les mieux conservés dans la province, ont été mis à jour en 2000, à la suite de quoi le parc de la centrale a été aménagé de 2000 à 2004. Ce site d'exception permet à la population de s'instruire sur le passé industriel et hydroélectrique du site tout en favorisant l'accès à la rivière Jacques-Cartier et en offrant un panorama sur les chutes et la vallée. De plus, depuis le parc municipal et à partir du chemin Dublin, on peut accéder à la rivière et à la plaine alluviale, observer la vallée et profiter des bancs de sable et des chenaux propices à la baignade. Ce secteur visuel d'intérêt est donc délimité par le bassin visuel accessible à partir du parc de la centrale, du point d'accès au nord du pont ainsi que du point d'accès à partir du chemin Dublin.

Éléments caractéristiques

- Chutes et rivière Jacques-Cartier.
- Chenaux et plages.
- Proximité du parc municipal.
- Valorisation d'un patrimoine industriel.
- Vieux pont et piste cyclable.

Éléments discordants

- Ensemble du nouveau pont détonne dans l'ambiance naturelle et patrimoniale du secteur.
- Présence d'une bande déboisée (utilisation agricole) faiblement perceptible dans le paysage.
- Vue sur une petite ligne de transmission d'énergie.
- Présence d'enrochements artificiels.

Valeur attribuée

Analyse multicritères présentée à l'annexe A

Le secteur visuel d'intérêt des chutes de Saint-Gabriel se distingue par l'unicité et la beauté des lieux, uniques dans la région. La valorisation du patrimoine industriel, la grande accessibilité visuelle ainsi que les différents points d'accès à la rivière font de cet endroit un lieu reconnu. La classe de valeur attribuée à ce secteur visuel d'intérêt est donc « **distinctive** ». De plus, il juxtapose le secteur visuel d'intérêt du bassin visuel de la rivière Jacques-Cartier.



Vue sur les chutes, la rivière Jacques-Cartier et les vestiges de la centrale, parc des Chutes.

Secteur visuel d'intérêt C :**Chutes de Saint-Gabriel, Shannon****Analyse stratégique et enjeux**

La beauté et l'importance historique de ce site sont reconnues, tant par la population que par les instances. Cependant, un projet de remise en service de la centrale est toujours en discussion et la possible implantation est susceptible d'affecter la qualité paysagère des lieux. Ce projet constitue le principal enjeu de ce secteur.

Forces

- Patrimoine industriel unique et de forte valeur.
- Site emblématique dans la région.
- Beauté et unicité des paysages.
- Forte accessibilité visuelle et physique à la rivière Jacques-Cartier.
- Présence d'une piste cyclable, d'un point de baignade et d'un parc municipal où l'on retrouve des sentiers et un belvédère.
- Conservation et transformation du vieux pont en piste multifonctionnelle (vélo et piéton). propice à la contemplation du paysage.
- Plusieurs terrains voués à la conservation.

Faiblesses

- Accessibilité physique à la plaine alluviale quelque peu difficile en raison de la topographie.
- Endroit peu connu et peu publicisé.
- Perte de mobilier urbain au printemps à cause des débordements de la rivière.

Opportunités

- Site ayant une forte symbolique.
- Améliorer l'accès à la rivière à partir de la rue Dublin.
- Plusieurs terrains sur la rive nord de la rivière appartiennent à la municipalité de Shannon.

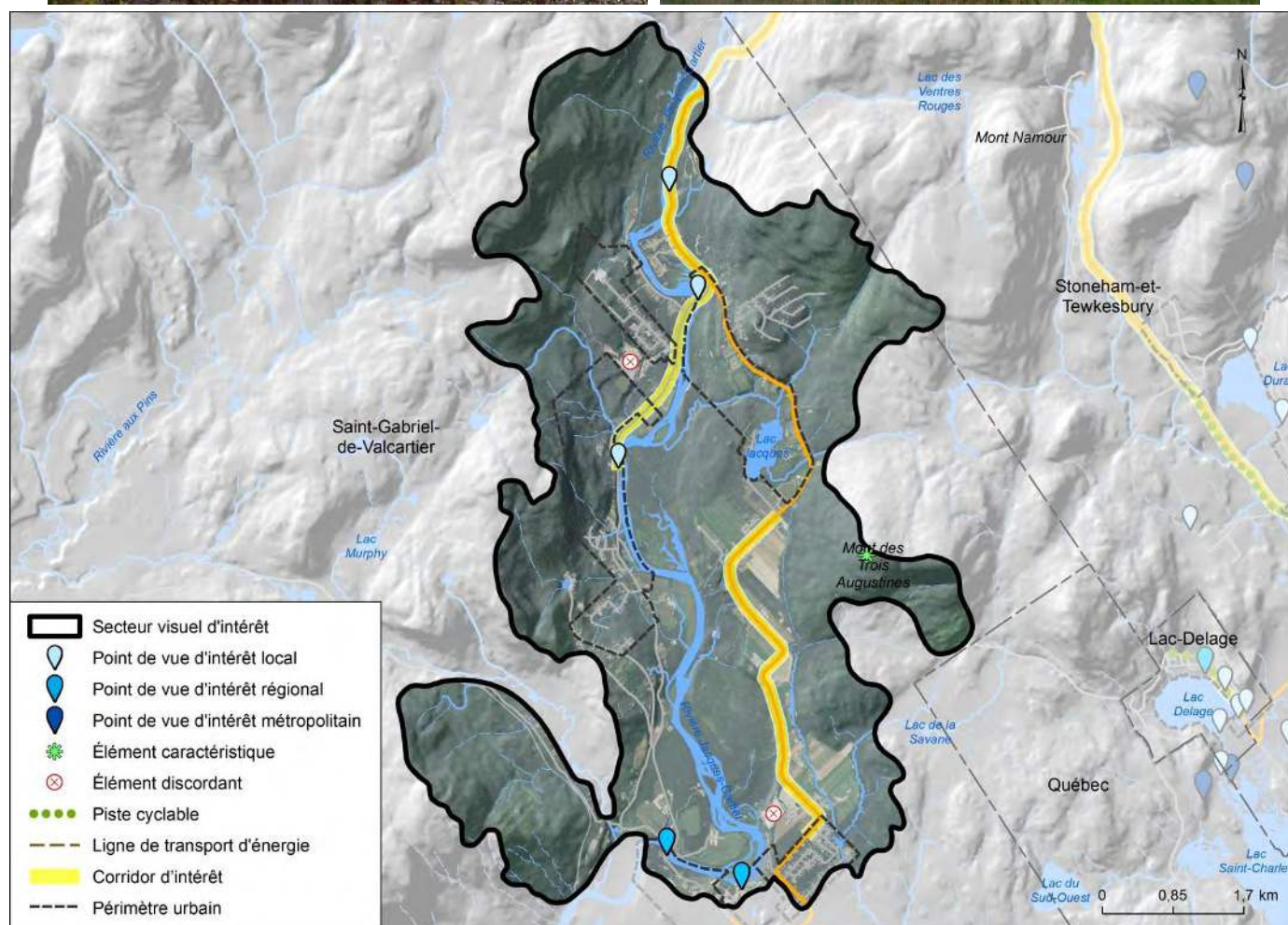
Menaces

- Projet de remise en service de la centrale, qui viendrait atténuer fortement les chutes et dénaturer le paysage ainsi que la valeur historique du site.



Vue sur les chutes, la rivière Jacques-Cartier et les vestiges de la centrale, parc des Chutes.

Secteur visuel d'intérêt D : Secteur des Équerres, Saint-Gabriel-de-Valcartier



Carte 49 : Secteur visuel d'intérêt D – Secteur des Équerres, Saint-Gabriel-de-Valcartier

Secteur visuel d'intérêt D :**Secteur des Équerres, Saint-Gabriel-de-Valcartier****Description**

La route 371, à Saint-Gabriel-de-Valcartier, est surnommée localement la « route des Équerres », notamment en raison de ses virages à 90 degrés. Prisée par les cyclistes et motocyclistes, elle est reconnue pour la beauté de ses paysages agroforestiers. Ce secteur visuel d'intérêt est donc délimité par le bassin visuel formé par les versants montagneux visibles depuis la route des Équerres (5^e Avenue/route 371) et depuis le chemin Redmond.

Éléments caractéristiques

- Paysages agroforestiers.
- Routes avec virages à 90°.
- Collines en arrière-plan, notamment le mont des Trois-Augustines.
- Rivière Jacques-Cartier.
- Pont Clarke.

Éléments discordants

- Deux sablières en exploitation.
- Secteur du Village Vacances Valcartier qui, par l'importance de ses bâtiments et stationnements, détonne dans le paysage.

Valeur attribuée

Analyse multicritères présentée à l'annexe A

Le secteur visuel d'intérêt des Équerres se distingue par sa très grande qualité scénique, avec un paysage stimulant, un trajet dynamique et des paysages marquants. On y trouve également des milieux naturels d'intérêt. Ce secteur est également très prisé par les cyclistes et motocyclistes pour la qualité de ses paysages. La classe de valeur attribuée à ce secteur visuel d'intérêt est donc « **distinctive** ». De plus, ce secteur juxtapose le secteur visuel d'intérêt du bassin visuel de la rivière Jacques-Cartier.



Paysages agroforestiers le long de la 5^e Avenue.

Secteur visuel d'intérêt D :**Secteur des Équerres, Saint-Gabriel-de-Valcartier****Analyse stratégique et enjeux**

Les paysages de Saint-Gabriel-de-Valcartier, et plus particulièrement dans le secteur des Équerres, sont intrinsèquement liés à la pratique de l'agriculture. La municipalité comporte d'ailleurs la deuxième zone agricole en importance à l'échelle de la MRC. En plus de l'usage agricole qui domine cette portion du territoire, on trouve également l'affectation « rurale », laquelle désigne souvent des terres privées et situées en marge du milieu urbain, et des grandes affectations à caractère forestier ou récréatif. Ainsi, l'intensité du développement y est beaucoup moins soutenue et les paysages, davantage à l'abri des grands projets qui pourraient les dénaturer. Néanmoins, ce secteur pourrait voir ses caractéristiques agroforestières compromises par le déclin de l'agriculture qui laisserait place à des résidences ou à des boisés, ce qui banaliserait les paysages champêtres qui font la renommée de ce secteur.

Forces

- Paysage bucolique de type agroforestier.
- Parcours dynamique apprécié des cyclistes et motocyclistes.
- Bonne accessibilité visuelle depuis la route (vue sur les terres agricoles et les collines en arrière-plan).
- Nombreuses percées visuelles sur la rivière Jacques-Cartier, notamment depuis le chemin Redmond et la route 371.
- Grande concentration de production de dindon, unique dans la région.
- Volonté des producteurs agricoles à faire connaître leurs productions et à participer à la mise en valeur du paysage.

Faiblesses

- Faible accessibilité visuelle à la rivière Jacques-Cartier dans le secteur des Équerres.
- Peu d'accès physiques publics à la rivière Jacques-Cartier.
- Aucune randonnée n'est aménagée.
- Peu d'activités récréatives retiennent les visiteurs.
- Secteur peu convivial pour les cyclistes.
- La présence de motocyclistes engendre des nuisances par rapport au bruit.

Opportunités

- Améliorer l'agrotourisme et faire connaître la production de dindon.
- Améliorer le réseau cyclable.
- Possibilités d'aménager des belvédères et petites haltes le long de routes d'intérêt.

Menaces

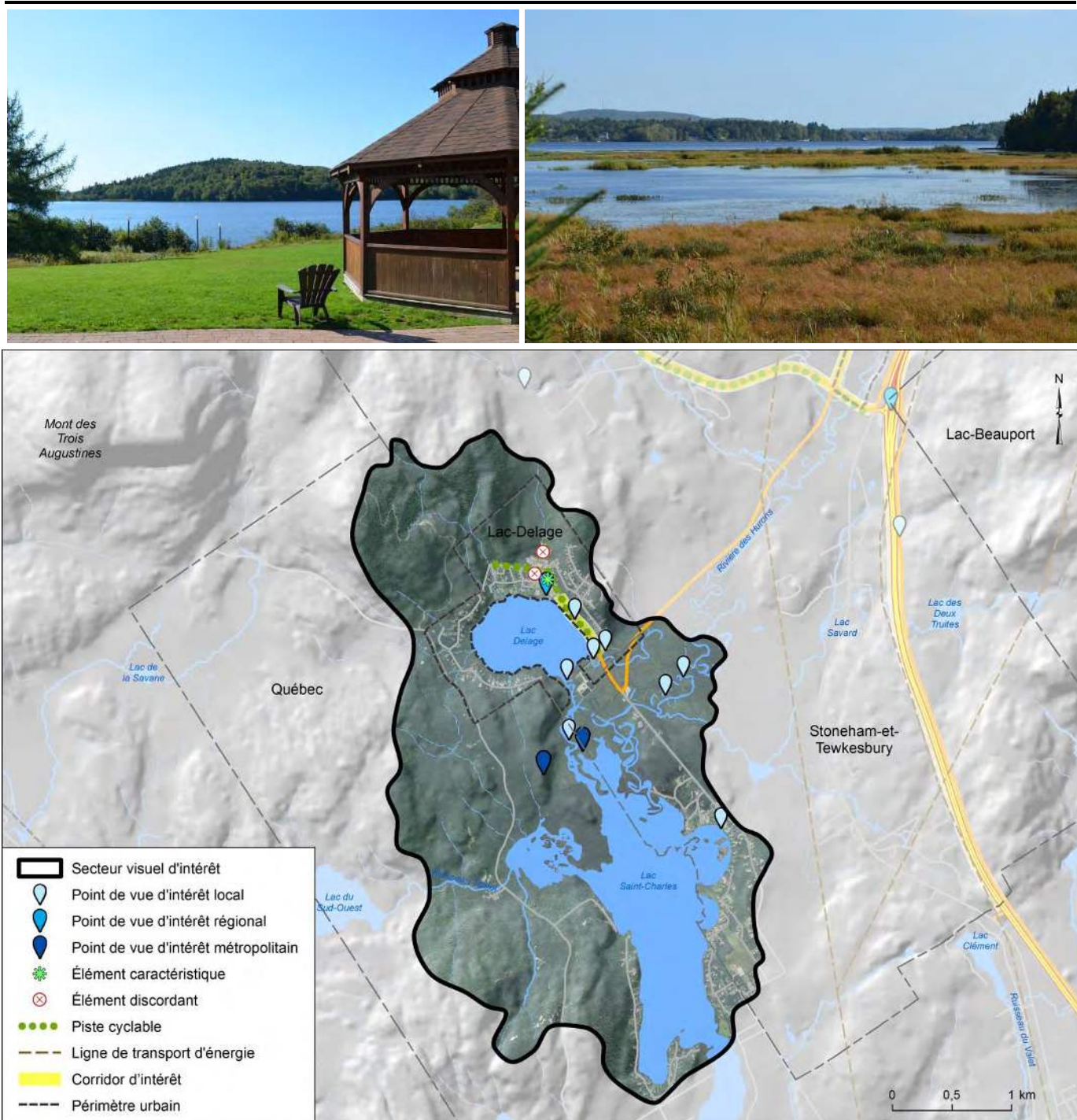
- Appropriation du territoire pour la villégiature et l'établissement de résidents.
- Risque de déclin de l'agriculture, qui dynamise le paysage et favorise l'accessibilité visuelle, ou conversion des terres pour des cultures moins appropriées à proximité du réseau routier.
- Coupes forestières qui pourraient créer des cicatrices dans le paysage.



Vue sur la rivière Jacques-Cartier depuis la 5^e Avenue.

Secteur visuel d'intérêt E :

Bassin visuel des lacs Delage et Saint-Charles



Carte 50 : Secteur visuel d'intérêt E – Bassin visuel des lacs Delage et Saint-Charles

Secteur visuel d'intérêt E :**Bassin visuel des lacs Delage et Saint-Charles****Description**

Les lacs Delage et Saint-Charles sont emblématiques dans la région et reconnus comme plans d'eau d'intérêt métropolitain. Somme toute peu visibles, les lacs sont tout de même prisés et les vues sur ceux-ci, recherchées. Les quelques points de vue publics existants permettent d'admirer les lacs, les milieux humides ainsi que les collines situées au nord et à l'ouest. Ce secteur visuel d'intérêt est donc délimité par le bassin visuel formé par les versants montagneux des lacs Delage et Saint-Charles ainsi qu'à l'horizon visuel depuis le chemin Grande-Ligne.

Éléments caractéristiques

- Lacs Delage et Saint-Charles.
- Marais du Nord et rivière des Hurons.
- Manoir du lac Delage.

Éléments discordants

- Site de l'ancienne station de ski.
- Stationnement du Manoir du lac Delage.
- Visibilité d'une importante ligne de transmission d'énergie à partir du lac Saint-Charles.

Valeur attribuée

Analyse multicritères présentée à l'annexe A

Le bassin visuel des lacs Delage et Saint-Charles possède une bonne accessibilité visuelle, notamment en raison des points de vue situés aux Marais du Nord et en bordure du lac Delage. Les collines qui ceignent les lacs sont également très visibles. Les paysages sont d'un grand intérêt visuel et marquent les observateurs. Le lac Saint-Charles, principale prise d'eau de la ville de Québec, est bordé par des milieux humides de grande valeur écologique, lesquels sont valorisés grâce à la présence des Marais du Nord. La classe de valeur attribuée à ce secteur visuel d'intérêt est donc « **distinctive** ».



Vue sur les milieux humides bordant la rivière des Hurons et les lacs Delage et Saint-Charles.



Vue sur les collines avoisinantes.



Vue sur le lac Delage à partir du site du manoir.



Percée visuelle sur le lac Saint-Charles à partir du chemin du Martin-Pêcheur.

Secteur visuel d'intérêt E :**Bassin visuel des lacs Delage et Saint-Charles****Analyse stratégique et enjeux**

Les pourtours du lac Delage se sont développés récemment, à partir des années 1960, à la suite de la construction du Manoir du lac Delage. Le développement a toujours été lent et le couvert boisé, généralement bien conservé. Le style « chalet Suisse » marque l'architecture de plusieurs résidences de ce secteur. En bordure du lac Saint-Charles, les résidents de Stoneham ont tôt fait de privatiser les berges de sorte qu'aucun accès public n'est possible, hormis depuis les Marais du Nord ou encore au Club nautique Lac-Saint-Charles. Considérant cet état de fait, les enjeux de ce secteur concernent l'accroissement de la valeur et de l'image symbolique des lacs Delage et Saint-Charles par une meilleure accessibilité visuelle et publique des rives.

Forces

- Forte attractivité des lacs Delage et Saint-Charles.
- Manoir du lac Delage comme élément d'attrait métropolitain.
- Flancs ouest des lacs plutôt intègres.
- Forte valeur écologique et récréative des Marais du Nord.
- Aucune embarcation à moteur n'est permise sur les lacs.

Opportunités

- Accroître les services et points d'accès aux lacs.
- Verdir le stationnement du Manoir du lac Delage.
- Identifier des points de vue à conserver dans le cadre du programme de végétalisation des bandes riveraines et choisir une végétation adaptée afin de conserver des fenêtres visuelles.
- Implanter des infrastructures afin de permettre aux touristes et résidents d'apprécier les paysages.

Faiblesses

- Peu d'accès (visuel et physique) aux lacs Delage et Saint-Charles.
- Activités et services peu diversifiés.
- Champs de vision restreints et points de vue souvent filtrés.
- Faible qualité esthétique du chemin Grande Ligne.

Menaces

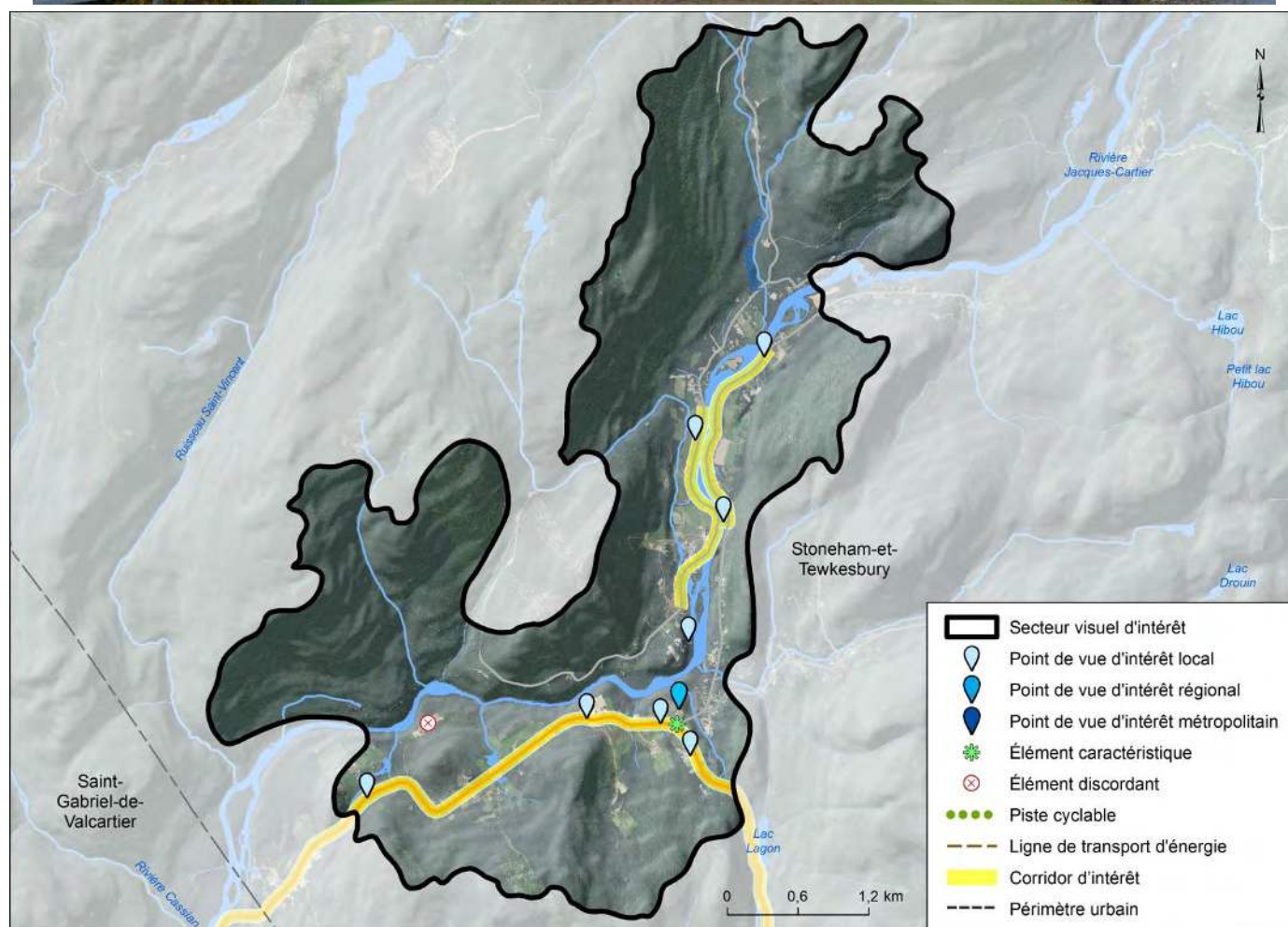
- Appropriation des berges par les résidents.
- Densification et développement urbain sur les flancs forestiers au nord du lac Delage et sur les flancs est du lac Saint-Charles.
- Réglementation en vigueur sur la végétalisation des bandes riveraines ne permet pas de prendre en compte certaines percées visuelles sur le lac.



Vue panoramique sur le lac Saint-Charles, à partir des installations du Club nautique Lac-Saint-Charles (chemin de la Grande Ligne, Stoneham-et-Tewkesbury).

Secteur visuel d'intérêt F :

Hameau de Tewkesbury



Carte 51 : Secteur visuel d'intérêt F – Hameau de Tewkesbury

Secteur visuel d'intérêt F :

Hameau de Tewkesbury

Description

Surnommée la « Petite Suisse laurentienne », la région de Tewkesbury est reconnue pour ses paysages aux éléments naturels forts et marquants. Depuis la chapelle Saint-Jacques, principal point de repère du secteur, le panorama est saisissant. Ce secteur visuel d'intérêt est donc délimité par le bassin visuel formé par les versants montagneux de la vallée avec, en son centre, le hameau de Tewkesbury.

Éléments caractéristiques

- Paysages agroforestiers.
- Chapelle Saint-Jacques, point de repère dans le paysage et élément du patrimoine.
- Rivière encaissée, les versants naturels.
- Route sinueuse, dynamique et particulièrement bucolique.

Éléments discordants

- Sablière en exploitation.

Valeur attribuée

Analyse multicritères présentée à l'annexe A

Le hameau de Tewkesbury se distingue par le dynamisme de ses paysages, la qualité de la mise en scène ainsi que par sa forte valeur symbolique (la vue sur la vallée qui précède le parc national, l'ancienne voie de colonisation, le passage des Jésuites et des autochtones). De plus, les usagers, résidents et villégiateurs, bénéficient de plusieurs points d'arrêt pour contempler le paysage, participant à une forte accessibilité visuelle. La classe de valeur attribuée à ce secteur visuel d'intérêt est donc « **exceptionnelle** ».



Le site de la chapelle Saint-Jacques offre un panorama saisissant et un accès privilégié à la rivière Jacques-Cartier.



L'avenue de Tewkesbury (route 371) offre plusieurs percées visuelles sur la vallée.



Le belvédère de la chapelle Saint-Jacques offre un panorama sans pareil sur la vallée de la rivière Jacques-Cartier. Des panneaux d'interprétation relatent l'histoire des Amérindiens, des Jésuites et des premiers colons ayant contribué à la découverte de ce secteur.

Secteur visuel d'intérêt F :**Hameau de Tewkesbury****Analyse stratégique et enjeux**

L'histoire du hameau de Tewkesbury est intrinsèquement liée à la colonisation de la vallée de la Jacques-Cartier. L'agriculture a ainsi été le principal vecteur de développement du territoire, du 19^e au 20^e siècle. L'agriculture est cependant en déclin dans le secteur depuis les années 1950, laissant place à la villégiature et aux résidences principales. De plus, des mesures réglementaires encadrent la coupe de bois. Dans un contexte où les grands espaces ouverts créés par l'agriculture sont de moins en moins nombreux, il y a lieu de se questionner sur l'avenir des belles percées visuelles qui font la renommée du hameau de Tewkesbury. De plus, les résidents du hameau de Tewkesbury accordent une très grande valeur à leurs paysages et en 2012, l'Association des citoyens et citoyennes de Tewkesbury initiait ses démarches pour la réalisation d'une étude de caractérisation des paysages, où les percées, perspectives et séquences visuelles ont été finement identifiées (Annexe\U, 2014). L'étude a été réalisée à l'intérieur du corridor panoramique désigné au règlement de zonage de la municipalité, lequel inclut les deuxièmes lignes de crêtes visibles. Cette initiative citoyenne qui a été suivie d'une démarche de consultation (Annexe\U Groupe A, 2015) constitue une force remarquable qui démontre l'importance de leur implication dans la protection et de la valorisation des paysages de ce secteur.

Forces

- Chapelle Saint-Jacques comme point de repère et élément du patrimoine.
- Paysage bucolique et dynamique (rivière encaissée, versants naturels, route sinueuse, agroforesterie).
- Très grande accessibilité visuelle, depuis les routes et le belvédère de la chapelle.
- Parcours dynamique (route sinueuse, paysages variés, vues sur la rivière Jacques-Cartier) apprécié des cyclistes et motocyclistes.
- Quelques activités récréatives d'intérêt: Spa nordique, Glissades de Tewkesbury, entreprises de rafting.
- Forte charge patrimoniale.
- Grand sentiment d'appartenance des citoyens.

Faiblesses

- Aucune randonnée n'est aménagée.
- Secteur peu convivial pour les cyclistes.
- La présence de motocyclistes engendre des nuisances par rapport au bruit.
- Aucun service de proximité.

Opportunités

- Possibilités de développer des sentiers de randonnée, un point d'accès à la rivière et d'autres activités récréotouristiques.
- Profiter des activités en lien avec la forêt (pêche, chasse, villégiature) pour favoriser l'accès visuel aux paysages.
- Aménager des points d'arrêt sécuritaires le long de la route.
- Existence d'une étude de caractérisation des paysages de la vallée de la rivière Jacques-Cartier à Tewkesbury, qui identifie des enjeux et propose des recommandations méticuleuses.

Menaces

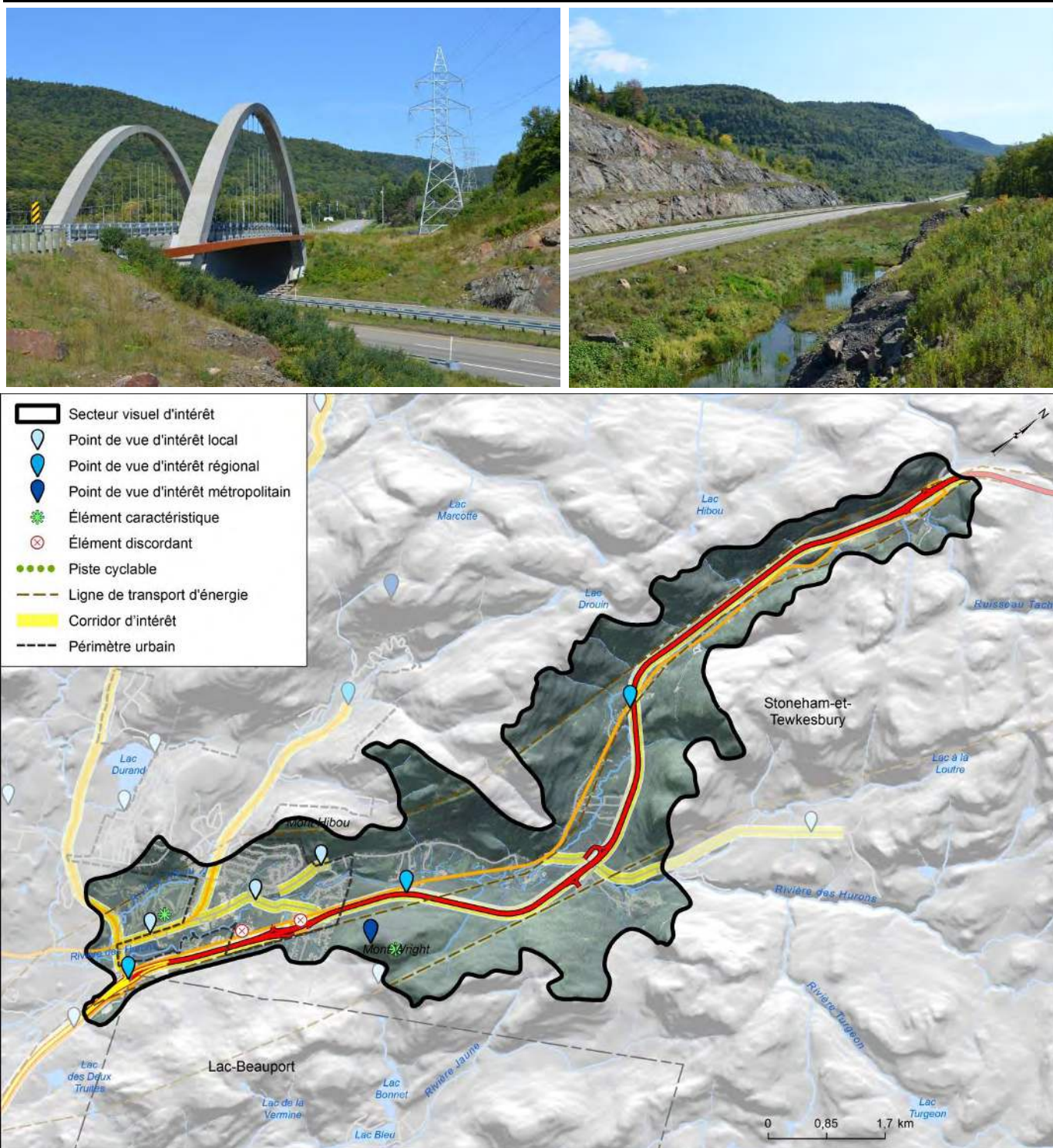
- Appropriation du territoire pour la villégiature et l'établissement de résidents.
- Poursuite du développement à flanc de colline, qui pourrait entraîner des déboisements et laisser des cicatrices dans le paysage.
- Risque de déclin de l'agriculture, qui dynamise le paysage et favorise l'accessibilité visuelle.



Le caractère agroforestier contribue à la beauté, à l'unicité et au dynamisme des paysages de ce secteur.

Secteur visuel d'intérêt G :

Corridor de la route 175/Laurentienne



Secteur visuel d'intérêt G :**Corridor de la route 175/Laurentienne****Description**

Le trajet sur la route 175/autoroute Laurentienne est fort marquant à la hauteur de Stoneham-et-Tewkesbury. En effet, le parcours est légèrement sinueux et les collines sont plutôt éloignées de la route, de sorte que le regard porte loin et a de nombreux éléments d'intérêt à embrasser. Ce secteur englobe également une bonne partie du boulevard Talbot, lequel offre également plusieurs points de vue. Il inclut enfin le mont Wright, connu dans la région pour ses randonnées, la pratique de l'escalade et le point de vue sur Stoneham. Ce secteur visuel d'intérêt est donc délimité par le bassin visuel formé par les versants montagneux ceinturant la route 175.

Éléments caractéristiques

- Paysages montagneux typiques des Laurentides.
- Tronçon de route particulièrement dynamique.
- Mont Wright et forêt ancienne.
- Pont du boulevard Talbot.
- Rang Saint-Adolphe.
- 1^{re} Avenue, principale artère de Stoneham.

Éléments discordants

- Plusieurs commerces et constructions d'architecture discordante en bordure du boulevard Talbot.
- Trois lignes de transport d'énergie entrecoupent le secteur.

Valeur attribuée

Analyse multicritères présentée à l'annexe A

Considérée comme une des portes d'entrée de la région de Québec, le secteur visuel d'intérêt du corridor de la route 175 se distingue par la très grande accessibilité visuelle favorisée par la large emprise de la route, l'éloignement des collines et le trajet sinueux de la route. Bien que les paysages ne se distinguent pas outre mesure, ils sont typiques du plateau laurentien et agrémentent le trajet de l'utilisateur de la route. La classe de valeur attribuée à ce secteur visuel d'intérêt est donc « **bonne** ».



Vue sur la route 175 depuis le pont du boulevard Talbot.



Le pont du boulevard Talbot marque le passage de la route 175 à Stoneham-et-Tewkesbury.



Vue sur le mont Wright et la route 175.



Vue panoramique depuis la route 175.

Secteur visuel d'intérêt G :**Corridor de la route 175/Laurentienne****Analyse stratégique et enjeux**

La route 175 est une construction encore récente dans la région. Permettant d'accéder au parc national de la Jacques-Cartier, à la réserve faunique des Laurentides ainsi qu'à la grande région du Saguenay – Lac-Saint-Jean, elle est fortement achalandée. Malgré la classe de valeur « bonne » attribuée à ce secteur, les usagers de la route sont marqués par le tronçon qui parcourt la MRC de La Jacques-Cartier et par la très grande accessibilité visuelle qu'il permet. Ainsi, une attention doit être accordée aux éléments ponctuels du paysage qui pourraient être fortement perceptibles.

Forces

- Dynamisme du trajet.
- Champ de vision large.
- Porte d'entrée de la MRC de la Jacques-Cartier et du territoire de Stoneham-et-Tewkesbury.
- Secteur du boulevard Talbot apprécié des cyclistes .

Faiblesses

- Plusieurs éléments discordants (commerces et sites présentant des éléments non esthétiques, lignes de transport d'énergie).

Opportunités

- Créer un parcours associé à la présence du parc national de la Jacques-Cartier (zone d'approche du parc).
- Tirer profit de toutes les opportunités de construction pour créer des éléments d'intérêt qui valorisent le paysage (ex. : pont du boulevard Talbot).
- Secteur qui a été « délaissé » sur les plans architectural, patrimonial et esthétique, et qui pourrait être amélioré.
- Volonté de créer un lien cyclable sur le boulevard Talbot vers le parc national.

Menaces

- Un délabrement des constructions.
- Une urbanisation commerciale de ville-banlieue (banalisation du paysage).
- Poursuite des développements à flanc de colline et qui pourraient être visibles notamment depuis les belvédères du parc de la forêt ancienne du mont Wright.



Caractère rural du rang Saint-Adolphe

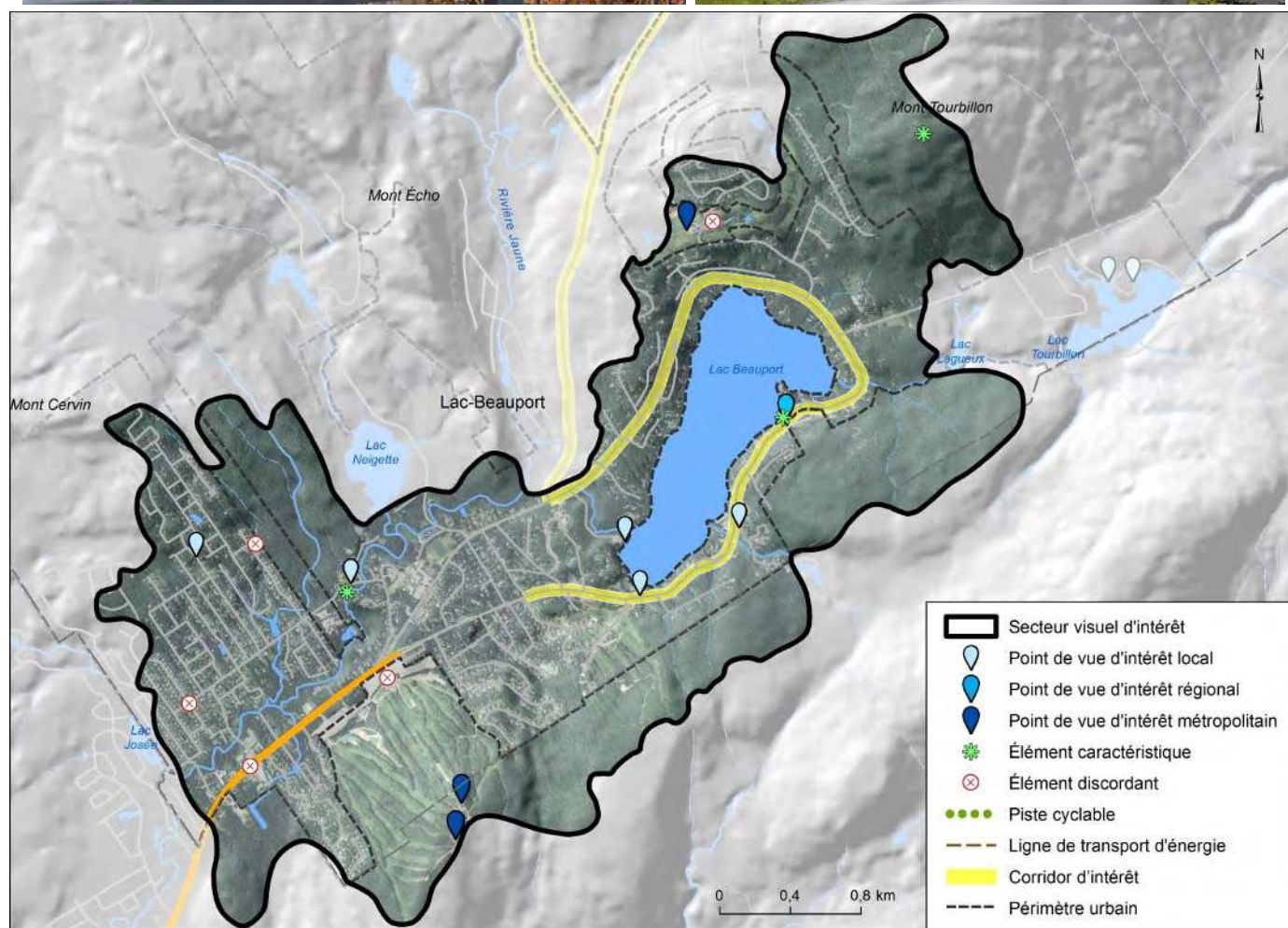


Vue à l'approche du parc national de la Jacques-Cartier.

1^{re} Avenue et vue sur le mont Hibou.

Secteur visuel d'intérêt H :

Bassin visuel du lac Beauport



Carte 53 : Secteur visuel d'intérêt H – Bassin visuel du lac Beauport

Secteur visuel d'intérêt H :**Bassin visuel du lac Beauport****Description**

La notoriété du lac Beauport est d'intérêt métropolitain. Les vues sur le lac sont fortement valorisées par les résidents et recherchées par les touristes. De plus, le secteur du lac Beauport comprend plusieurs activités récréotouristiques ainsi que des corridors d'intérêt mettant en valeur les paysages montagneux et parfois même agroforestiers. On compte plusieurs points de vue remarquables, notamment au bord du lac (club nautique), depuis le golf du Mont-Tourbillon et depuis le sommet de la station de ski Le Relais. Ce secteur visuel d'intérêt est donc délimité par le bassin visuel formé par les versants montagneux ceinturant le lac Beauport ainsi que les champs théoriquement visibles depuis le boulevard du Lac.

Éléments caractéristiques

- Lac Beauport.
- Station de ski Le Relais.
- Golf du Mont-Tourbillon.
- Parc de la Chute-Simon.
- Club nautique (principal accès au lac).
- Chapelle Saint-Dunstan.
- Environnement boisé et résidences cossues.

Éléments discordants

- Stationnements du Golf du Mont-Tourbillon et de la station de ski Le Relais peu harmonieux.
- Large emprise du boulevard du Lac, avec notamment des bâtiments, des stationnements et de l'affichage qui ne sont pas toujours bien intégrés ni harmonieux.
- Développement résidentiel à la trame rectiligne sur le mont Cervin, visible depuis la station de ski Le Relais.

Valeur attribuée

Analyse multicritères présentée à l'annexe A

Le bassin visuel du lac Beauport possède une forte accessibilité visuelle avec notamment trois points de vue d'intérêt métropolitain. Les points de vue sur le lac sont cependant très limités, les berges ayant été privatisées et le couvert forestier, maintenu. Le secteur possède dans l'ensemble une bonne qualité scénique, notamment grâce à la topographie vallonnée, avec des paysages marquants. La classe de valeur attribuée à ce secteur visuel d'intérêt est donc « **distinctive** ».



Vue depuis le belvédère du site du Golf du Mont-Tourbillon.



Vue encadrée et dirigée vers le lac Beauport.



Vue encadrée et dirigée vers la station de ski Le Relais.



Parc de la Chute-Simon.

Secteur visuel d'intérêt H :**Bassin visuel du lac Beauport****Analyse stratégique et enjeux**

L'histoire de la région du lac Beauport est étroitement liée à la notoriété du lac, à la beauté des paysages et au caractère de villégiature du secteur. Le chemin du Tour-du-Lac est, depuis les années 1950, un axe de développement majeur, favorisant l'établissement des résidents. De plus, depuis les années 1980, la région du lac Beauport a connu un essor important de résidences haut de gamme, marquant la notoriété de la municipalité.

Dans un contexte où les vues sur le lac Beauport, sur la station de ski Le Relais et sur les collines avoisinantes sont fortement recherchées, les enjeux relatifs à cette unité concernent la perte des points de vue existants, l'accessibilité visuelle au lac ainsi que l'amélioration et la préservation de la qualité paysagère.

Forces

- Lac Beauport et sa forte attractivité.
- Paysage typique de villégiature haut de gamme.
- Station de ski Le Relais fortement visible.
- Secteur du parc Gentiane et du Club nautique, qui constitue un pôle d'activités régional.
- Préservation du couvert arborescent dans les développements résidentiels.
- Plusieurs activités récréatives et touristiques.
- Bonne accessibilité routière grâce à l'autoroute 73.

Faiblesses

- Vues ponctuelles et filtrées sur le lac; peu de points de vue officiels.
- Un seul point d'accès public au lac (berges entièrement privatisées).
- Les randonnées existantes sont peu connues, ni publicisées ou affichées.
- Chemins rectilignes sur le mont Cervin, visibles depuis la Station de ski Le Relais.
- Perte des caractéristiques paysagères du secteur (nature, lac et villégiature).
- Grande visibilité des maisons cossues depuis le lac.
- Avenir incertain du Mont Tourbillon.

Opportunités

- Secteur ayant une forte attractivité.
- Possibilités de développer des sentiers de randonnée, ainsi que des points d'accès publics et d'observation du lac Beauport, comme aux abords de la Chapelle du lac Beauport et à l'intersection du chemin Traverse de Laval.

Menaces

- Poursuite des développements denses à flanc de colline, entraînant davantage de déboisement.
- Perte des points de vue sur le lac par une urbanisation plus dense (construction de condos-hôtels de grand gabarit, agrandissement des maisons cossues, privatisation des berges).
- Réglementation en vigueur sur la végétalisation des bandes riveraines ne permet pas de prendre en compte certaines percées visuelles sur le lac.



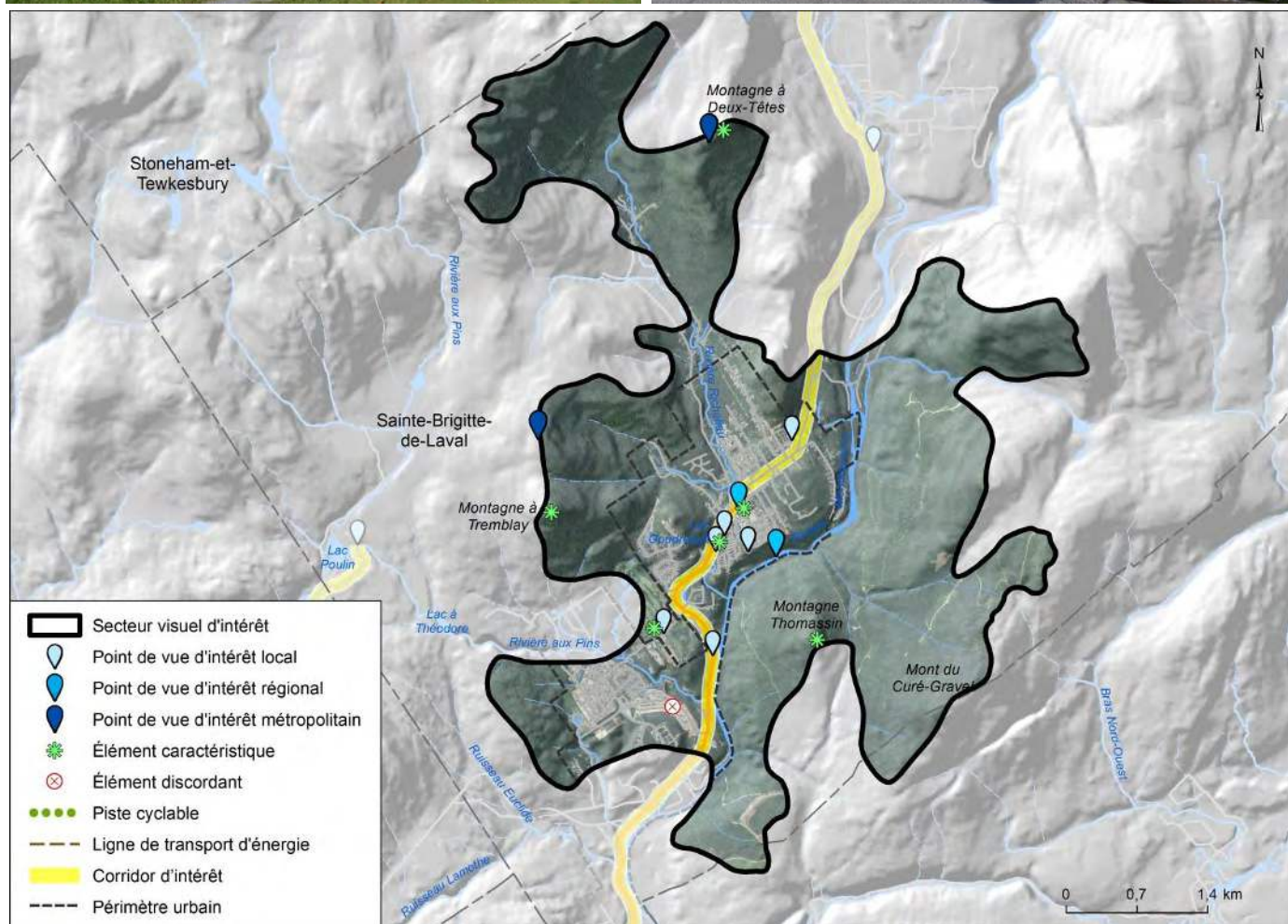
Vue dégagée sur le lac Beauport.



Vue sur les collines environnantes.

Secteur visuel d'intérêt I :

Noyau villageois de Sainte-Brigitte-de-Laval



Carte 54 : Secteur visuel d'intérêt I – Noyau villageois de Sainte-Brigitte-de-Laval

Secteur visuel d'intérêt :**Noyau villageois de Sainte-Brigitte-de-Laval****Description**

Le territoire de Sainte-Brigitte-de-Laval est situé dans la vallée de la rivière Montmorency. L'avenue Sainte-Brigitte, principale artère de ce secteur, longe d'ailleurs le cours d'eau, lequel est encaissé dans une vallée profonde. Le noyau villageois de Sainte-Brigitte-de-Laval est situé sur un replat entre la rivière et les collines et est entouré d'un massif montagneux. Depuis le centre du village, le parc Richelieu et le parvis de l'église offrent plusieurs points de vue sur les collines, accentuant l'effet de cuvette créé par le relief, et l'ambiance champêtre du village.

Ce secteur visuel d'intérêt est donc délimité par le bassin visuel formé par les versants montagneux de la vallée avec, en son centre, le noyau villageois de Sainte-Brigitte-de-Laval.

Éléments caractéristiques

- Parc Richelieu et lac Goudreault.
- Vallée de la rivière Montmorency.
- Montagnes à Tremblay, à Deux-Têtes et Thomassin, fortement visibles.
- Paysages champêtres.
- Noyau villageois et croix lumineuse.
- Peuplements forestiers intègres sur la rive sud de la rivière.

Éléments discordants

- Certains développements résidentiels ont entraîné d'importants déboisements (secteur de la rue des Monardes; rue de la Triade).

Valeur attribuée

Analyse multicritères présentée à l'annexe A

Le noyau villageois de Sainte-Brigitte-de-Laval possède une ambiance propre, axée sur son caractère villageois et montagneux. Ce secteur se distingue par les nombreux points de vue, le grand intérêt visuel des paysages. De plus, le paysage est fortement valorisé par les résidents. La classe de valeur attribuée à ce secteur visuel d'intérêt est donc « **distinctive** ».



Église de Sainte-Brigitte-de-Laval.



Développement résidentiel de la rue de la Triade



Vue sur la montagne à Tremblay.



Vue depuis le sentier de la montagne à Deux Têtes.

Secteur visuel d'intérêt :**Noyau villageois de Sainte-Brigitte-de-Laval****Analyse stratégique et enjeux**

Le noyau villageois de Sainte-Brigitte-de-Laval a longtemps été caractérisé par la villégiature, les minces bandes de terres plates étant peu propices à la pratique de l'agriculture. Depuis les années 2000, les développements résidentiels se sont multipliés tout autour du noyau villageois, faisant de Sainte-Brigitte-de-Laval une ville dont la majorité des résidents sont désormais permanents. Au fil des ans, le noyau s'est densifié, mais le peu d'espace disponible pousse les résidents sur les flancs des collines, ce qui a pour effet de dénaturer le paysage.

Avec la forte attractivité qu'exerce la ville, les enjeux relatifs aux paysages montagneux et aux points de vue offerts aux résidents sont bien réels. Il importe ainsi de mieux encadrer les développements résidentiels et commerciaux et de mettre en place des mesures afin de préserver les paysages à partir du circuit canotable de la rivière Montmorency.

Forces

- Noyau villageois consolidé, incluant l'église et le parc Richelieu.
- Nombreuses vues sur les collines.
- Sentiment englobant créé par l'effet de cuvette.
- Paysage champêtre et dynamique (rivière encaissée, versants naturels, noyau villageois, patrimoine bâti).
- Sentiers de randonnée.
- Préservation du couvert forestier sur la rive gauche de la rivière grâce à l'accès limité.

Faiblesses

- Développements sur les flancs de collines qui dénaturent le paysage.
- Importants déboisements relatifs aux nouveaux développements.
- Peu d'activités récréatives retiennent les visiteurs.
- Peu d'accès (visuel et physique) à la rivière Montmorency (aucun sentier linéaire).
- Rive gauche de la rivière Montmorency très peu accessible (chemins privés).

Opportunités

- Aménagement de belvédère(s) afin d'améliorer l'accessibilité visuelle et physique à la rivière Montmorency.
- Tirer profit de facteur attractif que sont les sentiers de randonnée.
- Miser sur l'enclavement de la municipalité et son environnement montagneux.
- Volonté des instances et de l'organisme de bassin versant Charlevoix-Montmorency de créer un sentier linéaire le long de la rivière Montmorency.

Menaces

- Tour de télécommunication qui pourrait être implantée au sommet d'une colline et serait donc fortement visible.
- Poursuite des développements à flanc de colline.
- Désertification du noyau villageois (décentralisation du pôle de référence en faveur des secteurs résidentiels plus à l'ouest).



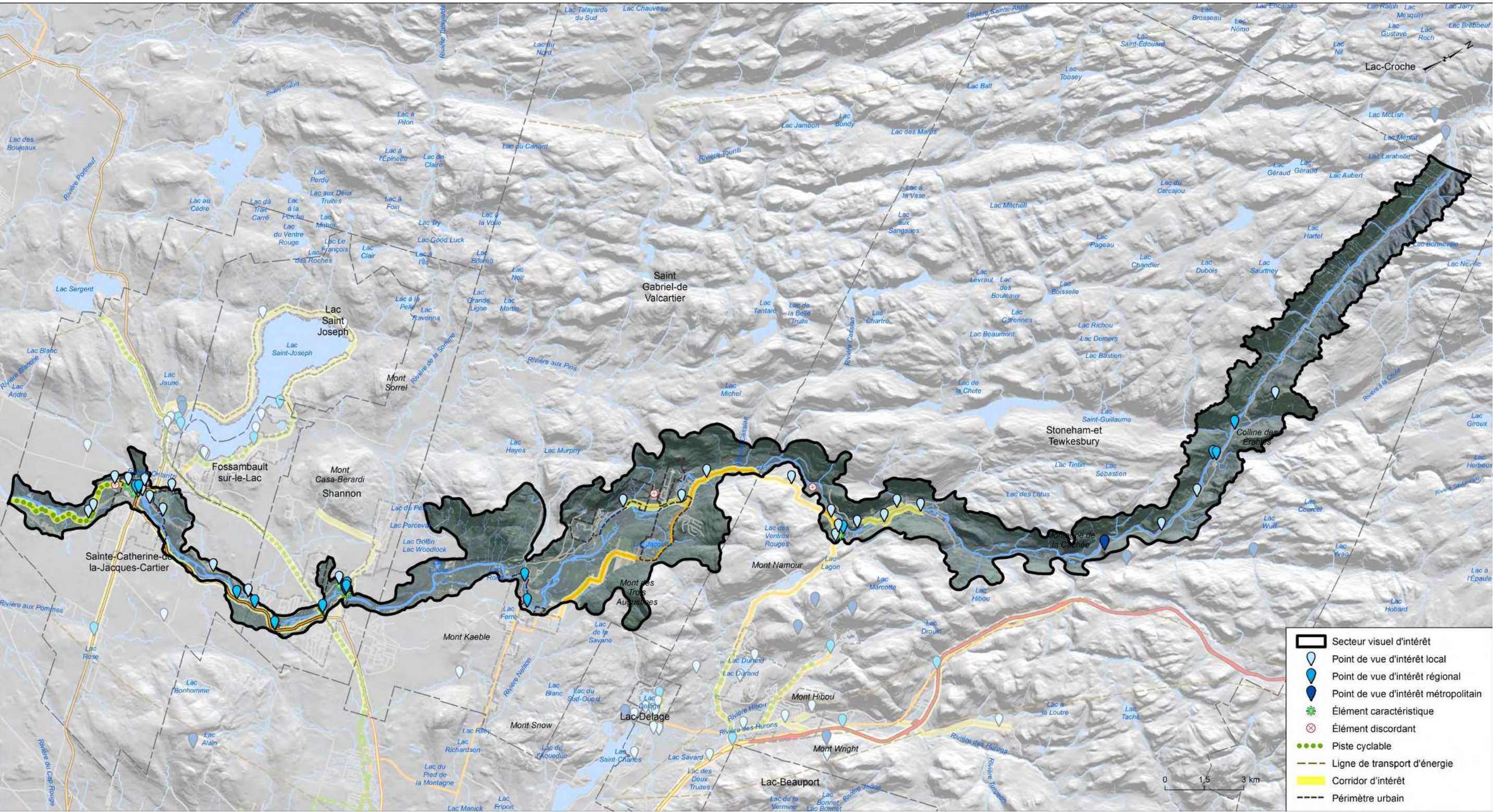
Caractère de villégiature et vues sur les collines du secteur.



Rivière Montmorency.

Secteur visuel d'intérêt J :

Bassin visuel de la rivière Jacques-Cartier



Secteur visuel d'intérêt J :**Bassin visuel de la rivière Jacques-Cartier****Description**

La MRC reconnaît l'ensemble de la rivière Jacques-Cartier comme un élément emblématique d'intérêt régional, en plus d'être un territoire d'intérêt naturel et récréotouristique. Ce cours d'eau parcourt en effet le territoire de la MRC du nord au sud, couvrant quatre unités de paysage. Les vues sur la rivière sont particulièrement valorisées et les enjeux diffèrent d'une portion à l'autre du territoire; la délimitation de ce secteur permet ainsi d'aborder la rivière et sa vallée dans son ensemble. Ce secteur visuel d'intérêt est donc délimité par les versants montagneux de la vallée et l'horizon visuel depuis la rivière Jacques-Cartier.

Éléments caractéristiques

- Parc national de la Jacques-Cartier.
- Portion nord du territoire : vallée glaciaire profonde aux versants montagneux escarpés.
- Portion sud du territoire : terrasses aplanies aux dépôts fertiles (fluviaux et marins).
- Rivière à saumon.

Éléments discordants

- Quelques sablières en exploitation.
- Quelques grandes infrastructures ayant nécessité un important déboisement.
- Présence d'un site d'entreposage peu esthétique à Shannon.
- Ensemble du nouveau pont à Shannon détonne dans l'ambiance naturelle et patrimoniale (secteur des chutes).

Valeur attribuée

Analyse multicritères présentée à l'annexe A

Le bassin visuel de la rivière Jacques-Cartier se distingue par la qualité et la variété de ses paysages. Dans certains tronçons, ils sont fortement accessibles et particulièrement stimulants. Ce secteur se démarque ainsi par une forte qualité scénique, en plus d'être emblématique dans la région. Elle est en effet associée à la colonisation de la région, elle est reconnue internationalement grâce au parc national en plus de posséder une valeur biophysique importante, en étant notamment la rivière à saumon la plus en amont sur le fleuve Saint-Laurent. La classe de valeur attribuée à ce secteur visuel d'intérêt est donc « **exceptionnelle** ».



Parc national de la Jacques-Cartier.



Secteur de Tewkesbury.



Saint-Gabriel-de-Valcartier.



Shannon.

Secteur visuel d'intérêt J :**Bassin visuel de la rivière Jacques-Cartier****Analyse stratégique et enjeux**

La rivière Jacques-Cartier est non seulement l'emblème de la MRC, qui porte d'ailleurs son nom, elle a aussi longtemps été un vecteur de développement, ayant jadis servi à pénétrer le territoire laurentien et à effectuer le transport du bois. Tout au long de son parcours, elle a subi de nombreuses transformations et ses berges sont par endroits privatisées et dénaturées. Ainsi, aucun accès public n'est permis sur le site de la base militaire. Il n'en demeure pas moins que la population alloue une grande importance à ce cours d'eau et à ses paysages. Les enjeux relatifs à ce secteur résident principalement dans le maintien de la qualité des berges et des paysages longeant le cours d'eau, de même que l'accès en continu à la rivière.

Forces

- Paysages bucoliques et diversifiés (rivière encaissée, versants naturels, agroforesterie).
- Plusieurs activités récréatives, notamment dans le parc national, à Stoneham-et-Tewkesbury, de même que le parcours de La Liseuse à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.
- Rivière canotable.
- Forte charge symbolique.
- Beaucoup de terres publiques.
- Vues sur la rivière sont recherchées (attrait régional).
- Programme de protection des rives mis en place sur le site de la base militaire de Valcartier.

Faiblesses

- Peu de randonnées possibles hors du parc national.
- Pas de lien continu dans la MRC.
- Aucun accès public sur le site de la base militaire de Valcartier (interruption des circuits de canotage et de randonnée).
- Privatisation des rives de la rivière.
- Plusieurs occupations sans droit sur les terres publiques.

Opportunités

- Miser sur son potentiel récréotouristique pour la découverte d'une rivière de grand intérêt.
- Projet en cours avec la MRC de Portneuf afin de mettre en valeur des terres publiques en bordure de la rivière Jacques-Cartier et de favoriser l'accès à la rivière.
- Projet de réserve aquatique projetée pour la portion aval de la rivière JC sous analyse par le MDDELCC (située en aval de Shannon).

Menaces

- Urbanisation désordonnée qui, dans certains secteurs, serait perceptible depuis les rives.
- Possible risque d'implantation d'une carrière (secteur des Équerres, particulièrement).
- Aucune mesure de contrôle des activités de déboisement sur la base militaire.



Depuis la Vélopite Jacques-Cartier/Portneuf.



Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

3.4 Éléments caractéristiques du paysage

Éléments du milieu naturel

Les quatre plans d'eau qui caractérisent le territoire sont aussi les plus grands et connus de la CMQ, soit les lacs Saint-Joseph, Delage, Saint-Charles et Beauport. Ayant grandement contribué au développement de la villégiature et donc, au développement du territoire, ils ont une importance historique et symbolique.

Les rivières Jacques-Cartier et Montmorency sont les deux principaux cours d'eau du territoire. La rivière Jacques-Cartier traverse la MRC du nord-est au sud-ouest, marquant le paysage de quatre municipalités (Stoneham-et-Tewkesbury, Saint-Gabriel-de-Valcartier, Shannon et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier). La rivière Montmorency occupe quant à elle la portion est du territoire, longeant le noyau villageois de Sainte-Brigitte-de-Laval. Elles comportent toutes deux des portions canotables et les vues sur celles-ci sont privilégiées. Leur charge symbolique, actuelle et passée, est majeure pour la population.

Plusieurs collines marquent les arrière-scènes visuelles du territoire. Le mont Bélair, en partie situé dans la MRC, est le

premier. Les monts Casa-Berardi et Triquet forment l'arrière-scène du paysage de Shannon, alors que le mont Brillant est visible depuis l'autoroute 573. Les monts Snow, des Trois-Augustines et Triquet encadrent la rivière Jacques-Cartier dans le secteur de Saint-Gabriel de Valcartier. Le mont Wright se détache des autres collines le long de l'autoroute 73, tout en étant reconnu pour sa forêt ancienne. À Lac-Beauport, le mont Tourbillon, visible depuis le lac, est synonyme de golf et glissades. Enfin, les montagnes à Deux-Têtes, à Tremblay et Thomassin forment les versants de la rivière Montmorency et marquent le paysage de Sainte-Brigitte-de-Laval.

Plusieurs milieux naturels ayant une forte valeur écologique se trouvent également sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier. On note ainsi la vaste forêt de la Station touristique Duchesnay, incluant sa forêt ancienne, la réserve écologique de la Tourbière-de-Shannon, la forêt ancienne du Mont-Wright, les refuges biologiques situés sur le territoire de Saint-Gabriel-de-Valcartier ainsi que le parc naturel des Marais du Nord, situé entre les lacs Delage et Saint-Charles.



Lac Saint-Joseph



Lac Delage



Lac Beauport



Rivière Jacques-Cartier (secteur Tewkesbury)



Rivière Montmorency (secteur Île Enchanteresse)

Sites et équipements récréotouristiques

La MRC de La Jacques-Cartier comprend une panoplie de sites et d'équipements récréotouristiques qui permettent de découvrir et d'apprécier ses paysages.

L'attrait premier est la nature et plusieurs sites au rayonnement métropolitain travaillent à la mettre en valeur. Mentionnons ainsi : la Station touristique Duchesnay; le Parc national de la Jacques-Cartier; la Station touristique Stoneham; la station de ski Le Relais; le Village Vacances Valcartier.

Avec un rayonnement davantage régional ou local, plus d'une trentaine d'autres sites permettent de profiter des attraits de la MRC. On trouve ainsi :

- Fossambault-sur-le-Lac :
 - Camping de Fossambault-sur-le-Lac
 - Plage du lac Saint-Joseph
- Lac-Beauport :
 - Cité Joie (base de plein air)
 - Le Saisonnier (base de plein air)
 - Sentiers du Moulin (base de plein air)
 - Mont Tourbillon (golf et glissades)
 - Entourage-sur-le-Lac (hôtellerie)
 - Club nautique de Lac-Beauport
 - Pourvoirie du Lac-Beauport
 - Érablière du Lac-Beauport
 - Le Relais (ski)
- Lac-Delage :
 - Sentiers Lac-Delage/Stoneham
 - Manoir du lac Delage (hôtellerie)
- Sainte-Brigitte-de-Laval :
 - Camping Domaine rivière Montmorency
 - Club de golf Alpin



Station touristique Duchesnay

- Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :
 - Domaine Notre-Dame (base de plein air)
 - Station touristique Duchesnay
 - Club de golf lac Saint-Joseph
- Saint-Gabriel-de-Valcartier :
 - Centre Castor (golf et base de plein air)
 - Vallée Jeunesse Québec (base de plein air)
 - Village Vacances Valcartier
 - Camping du Village Vacances Valcartier
 - Auberge du Mont (hôtellerie)
 - Corridor de rafting (rivière Jacques-Cartier)



Parc national de la Jacques-Cartier

- Shannon :
 - Centre communautaire Shannon
 - Plage municipale de Shannon
- Stoneham-et-Tewkesbury :
 - Parc national de la Jacques-Cartier
 - Aventure Nord-Bec (base de plein air)
 - Glissades Tewkesbury (base de plein air)
 - Camping Stoneham
 - Chalets Alpins
 - Club de golf Stoneham
 - Corridor de rafting (rivière Jacques-Cartier)
 - Station touristique de Stoneham (ski)



Station touristique Stoneham

Site patrimoniaux

La MRC de La Jacques-Cartier comprend une vingtaine d'espaces et bâtiments patrimoniaux de valeur exceptionnelle. Ces sites participent à la qualité du paysage en contribuant à la symbolique du lieu et à l'expérience des visiteurs. Si certaines sont moins connues, plusieurs constituent des points de repère dans le paysage. Mentionnons notamment la Chapelle Saint-James à Lac-Beauport, la croix lumineuse de Sainte-Brigitte-de-Laval, le Pont Clark du chemin Redmond à Saint-Gabriel-de-Valcartier, le pont du chemin Gosford (parc des chutes Saint-Gabriel) à Shannon, ainsi que le Site du patrimoine de la Chapelle-de-Saint-Jacques-de-Tewkesbury.

Les espaces et bâtiments patrimoniaux de valeur « exceptionnelle » de la MRC incluent :

- Fossambault-sur-le-Lac :
 - Chapelle Saint-Joseph-du-Lac (citation)
 - Résidences de villégiature de Lake View
- Lac-Beauport :
 - Chapelle Saint-Dunstan (citation)
 - Chapelle Saint-James (citation)
 - Maison Simons (citation)

- Sainte-Brigitte-de-Laval :
 - Calvaire du cimetière de Sainte-Brigitte-de-Laval (citation)
 - Calvaire Jean-Gagnon (citation)
 - Calvaire Léonidas-Lachance (citation)
 - Croix lumineuse de Sainte-Brigitte-de-Laval (citation)
- Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :
 - Site patrimonial du manoir seigneurial Juchereau-Duchesnay (site patrimonial cité)
- Site patrimonial de la Paroisse-de-Sainte-Catherine (église, presbytère, cimetière Juchereau-Duchesnay) Saint-Gabriel-de-Valcartier :
 - Diverses confessions
 - Pont Clark du chemin Redmond
- Shannon :
 - Petite école du 4^e Rang (citation)
 - Pont du chemin Gosford
- Stoneham-et-Tewkesbury :
 - Chapelle de la mission Saint-Jacques
 - Chapelle du secteur Saint-Adolphe
 - Église Anglicane
 - Place de l'Église-Saint-Edmond-de- Stoneham (site patrimonial cité)
 - Site du patrimoine de la Chapelle-de-Saint-Jacques-de-Tewkesbury (site patrimonial cité)

Activités et économie

Plusieurs activités et économie ont lieu sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier et ont des effets directs sur la qualité et la diversité des paysages.

D'abord, l'urbanisation, qui s'est grandement accrue depuis les quinze dernières années. On constate ainsi une densification des noyaux urbains, mais aussi un étalement des secteurs résidentiels, et ce, au détriment des milieux naturels existants.

Les activités agricoles sont concentrées à Saint-Gabriel-de-Valcartier et à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, et de façon ponctuelle à Shannon et Stoneham-et-Tewkesbury. Les champs et pâturages dynamisent grandement le territoire, participent à l'aspect champêtre et ouvrent les champs de vision.

Les activités forestières ont lieu loin de centres, mais peuvent tout de même être perceptibles. Bien qu'elles soient régies de façon strictes, les coupes à des fins commerciales laissent des cicatrices dans le paysage.

La villégiature se concentre près des plans d'eau d'intérêt et hors des noyaux villageois. Longtemps, les résidences secondaires étaient de petit gabarit, intégrées dans le milieu naturel. Elles laissent cependant place à des résidences permanentes de fort gabarit et l'on fait face à une densification qui diminue peu à peu l'importance de la vocation villégiature.

Enfin, la vocation militaire est présente sur le territoire. Bien qu'une bonne partie de la Base de Valcartier soit demeurée à l'état naturel, la présence de grands bâtiments sans cachet particulier et fortement visibles vient affecter la qualité du paysage.

4 Enjeux, objectifs et recommandations

4.1 Enjeux associés aux secteurs visuels d'intérêt

Enjeu 1 – Accessibilité visuelle et physique aux plans d'eau

L'accès tant visuel que physique aux plans d'eau (lacs et rivières) de la MRC est de l'ordre du bien public, et est considéré comme une évidence par les visiteurs. Or, la privatisation et la revégétalisation des berges ont un effet direct sur le maintien des points de vue sur les plans d'eau. De même, l'accès physique, que ce soit pour la baignade, la navigation ou simplement la détente et l'observation, est de plus en plus restreint.



Vue sur le lac Beauport (vouée à disparaître)

Ainsi, pour accéder au lac Saint-Joseph, un non-résident n'a d'autre choix que de payer son droit d'entrée au Camping Lac-Saint-Joseph ou encore à la Station touristique Duchesnay. Les lacs Delage et Saint-Charles sont accessibles moyennant également des frais, à partir du Club nautique Lac-Saint-Charles, du Manoir du lac Delage ou des Marais du Nord. Au lac Beauport, le seul accès public et gratuit se situe au Club nautique de Lac-Beauport. Le long des rivières Jacques-Cartier et Montmorency, on trouve quelques parcs, espaces verts et accès publics de mise à l'eau, dont le parc du Grand-Héron à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ou l'île Enchanteresse à Sainte-Brigitte-de-Laval.

De ce fait, le maintien de certains points de vue, la création de nouveaux points de vue et de points d'accès aux plans d'eau constituent des enjeux majeurs pour l'appropriation et la découverte des paysages de la MRC.

Un travail de concertation devra être envisagé en ce qui a trait des programmes de revégétalisation des rives, où le bon choix de végétaux permettra le maintien à long terme

des points de vue d'intérêt. À d'autres endroits, des travaux de gestion de la végétation pourraient être envisagés. Enfin, il est important de rechercher un équilibre entre l'accessibilité publique et la protection de l'environnement; un plus grand achalandage aux plans d'eau pourrait avoir un impact négatif sur la conservation (vandalisme, déchets, piétinement, etc.).

Enjeu 2 – Intégration de l'environnement bâti dans le paysage

Depuis environ les quinze dernières années, le développement résidentiel sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier a connu un essor important. Tel que mentionné dans le SADR, le territoire est « parmi les MRC du Québec ayant connu la plus grande croissance démographique et arrive au second rang à l'échelle des MRC de l'ensemble de la province quant aux projections démographiques de 2036 » (MRC JC, 2015 : 67). La grande attractivité du territoire, la proximité de la ville de Québec et la bonne desserte en transport sont à l'origine de cette effervescence.

La MRC privilégie les développements qui s'intègrent à l'environnement. Toutefois, plusieurs développements résidentiels ou commerciaux ont vu le jour dans les dernières années et s'inscrivent plutôt dans une vision de rentabilité financière et de densification plutôt que de préservation du paysage. Ces développements ont en commun des déboisements importants et une architecture peu recherchée, le tout ne s'inscrivant pas dans le caractère champêtre ou forestier du paysage.



Développement résidentiel, Sainte-Brigitte-de-Laval

Bien que certaines municipalités aient adopté des règlements municipaux encadrant l'abattage d'arbres, la grande superficie des nouveaux développements, le modèle

rectiligne de la trame et le grand gabarit des bâtiments principaux et connexes contribuent à accentuer la cicatrice de ces développements dans le paysage. Mentionnons également que les terrains disponibles sont de plus en plus pentus et situés en altitude, là où les paysages sont davantage sensibles et visibles.

De plus, on assiste à la conversion de plusieurs secteurs de vocation villégiature en secteurs résidentiels, où les chalets sont convertis ou détruit au profit de grandes résidences permanentes, ce qui affecte la typologie et l'implantation des bâtiments, de même que le caractère du paysage.

Un enjeu important réside donc dans le développement, où des choix judicieux devront être faits afin de préserver le caractère naturel du milieu périurbain et les milieux de vie distincts qu'on retrouve actuellement sur le territoire. La rencontre de ces objectifs devra ainsi passer par des mesures de contrôle architectural, de la densité et de l'organisation de l'urbanisation et des réseaux de rues, ainsi que de la conservation de la végétation.

Enjeu 3 – Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel

Le patrimoine est « l'ensemble des biens matériels et immatériels, qu'ils soient d'ordre naturel, culturel ou historique, appartenant à une communauté et transmissibles d'une génération à une autre. » (Office québécois de la langue française, 2008) Sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier, le patrimoine réfère aux bâtiments et sites historiques, mais aussi aux ensembles naturels formés par le couvert forestier, les collines, les vallées, les plans d'eau, et également les terres agricoles, les équipements récréotouristiques d'importance et les activités économiques. Même en l'absence de signes physiques d'occupation ancienne, le sentiment d'appartenance à un élément du paysage, son unicité ou son originalité, peuvent suffire à attribuer un intérêt patrimonial à celui-ci. Ainsi, le patrimoine contribue à la création et à la reconnaissance de paysages uniques, que ce soit des paysages emblématiques, identitaires ou de proximité.

La protection et la valorisation du patrimoine bâti et naturel de la MRC sont des enjeux que l'on doit considérer dans son sens large afin de pouvoir transmettre les différents trésors aux générations futures. Le fait même que certains éléments du patrimoine, qui participent indirectement à la dynamique des paysages, ne puissent pas être clairement désignés ou protégés (par exemple, la vocation agroforestière du secteur Tewkesbury, l'élevage de dindon à Saint-Gabriel-de-Valcartier, ou l'abondance de milieux humides à Shannon) en

font des éléments précaires qu'il est possible de gérer en les intégrant aux enjeux du paysage.



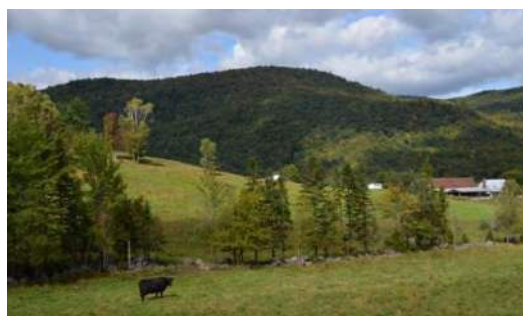
Maison Simons, Lac-Beauport

Enjeu 4 – Maintien des paysages agricoles

L'agriculture n'est pas une activité prédominante dans la MRC de La Jacques-Cartier. Environ 4% du territoire municipalité est d'affectation agricole. Concentrées à Saint-Gabriel-de-Valcartier et à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, et de façon ponctuelle à Shannon et Stoneham-et-Tewkesbury, ces terres en culture créent des ouvertures visuelles et donnent accès à des paysages uniques, tels les Équerres ou le hameau de Tewkesbury. Ces lieux sont également des témoins de l'histoire du développement du territoire et étroitement liées au patrimoine.

Or, les terres agricoles font face à une certaine pression pour le développement urbain, mais surtout, elles subissent un déclin des activités traditionnelles. Ainsi, la cessation de certaines pratiques (arrêt de la culture au profit de terres se revégétalisant) mettent directement en péril la qualité et le dynamisme des paysages agricoles.

La valorisation des activités agricoles afin de maintenir les ouvertures du paysage et le caractère agricole est donc un enjeu, particulièrement dans les secteurs où l'agriculture est pratiquée de façon moins intensive.



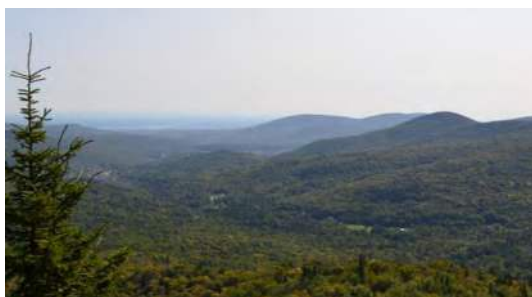
Paysage agroforestier, Stoneham-et-Tewkesbury

Enjeu 5 – Maintien de la qualité des paysages forestiers

Le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier est reconnu pour la qualité de ses paysages, lesquels sont majoritairement forestiers. En effet, près de 25% du territoire municipalisé est d'affectation forestière, alors que 35% est récréo-forestier et 11% d'affectation conservation, totalisant 71% du territoire.

Or, si plusieurs activités de coupes intensives ont lieu sur le territoire public, elles demeurent bien encadrées. En territoire privé, la forêt est à la base d'une part importante de l'économie, et ce tant pour les grands propriétaires fonciers que pour les plus petits propriétaires. Cependant, les développements en milieu forestier et à flanc de collines sont de plus en plus nombreux.

Considérant que la qualité et l'étendue du couvert forestier contribue directement à la qualité des paysages visibles dans la MRC de La Jacques-Cartier, le contrôle des activités forestières constitue un enjeu de taille. Il importe donc d'encadrer l'exploitation forestière en terres privées (coupes et reboisement) afin de maintenir la qualité du couvert forestier dans certains secteurs ciblés (cimes, versants visibles, secteurs visuels d'intérêt, milieux de vie habités), mais surtout, d'encadrer les coupes qui échappent à la réglementation courante, notamment lors de développements résidentiels.



Paysage forestier, Sainte-Brigitte-de-Laval

Enjeu 6 – Appropriation collective du paysage

Si autrefois la découverte du paysage était synonyme de tourisme rural, aujourd'hui on parle davantage de reconnaissance et d'appropriation de paysages de toutes sortes. La notion de paysage est certes un élément d'attrait touristique majeur, mais aussi un élément dans le choix résidentiel des individus. Le paysage fait donc partie du cadre de vie et est intrinsèquement lié à l'identité des populations locales.

Une façon de permettre aux individus de s'approprier et de découvrir – ou de faire découvrir – les paysages, est de les rendre visuellement et physiquement accessibles. Il importe ainsi de répertorier, de mettre en valeur, préserver et créer des points de vue, mais aussi de favoriser l'accès physique par le maintien, la diffusion et la création de sites et d'activités récréotouristiques, que ce soit pour les résidents ou les visiteurs.



Halte routière avec belvédère surplombant la rivière Jacques-Cartier, Stoneham-et-Tewkesbury.

Or, la route constitue un des principaux moyens de découverte des paysages, mais on ne recense que trop peu d'espaces d'arrêt pour l'observation des paysages. Qui plus est, la notion d'accès public aux paysages prend toute son importance dans un contexte où les vues et accès aux paysages primés sont trop souvent privatisés.

Une population qui ne connaît pas ses paysages, ses points de vue d'intérêt, ses petits trésors, son cachet unique, ne peut être sensible aux différents enjeux qui les menacent. Il importe donc d'informer la population et ainsi de faire en sorte que les gens se sentent concernés, qu'ils sachent quelles actions sont possibles, lesquelles sont néfastes envers l'intégrité des valeurs du paysage, et l'importance du rôle de chacun dans la création de paysages de qualité.

Enjeu 7 – Concertation entre les différents intervenants

La transformation constante des territoires et donc, des paysages, entraîne des attentes quant à la protection, à la gestion et au développement du paysage, qu'il soit rural ou urbain, dégradé ou préservé, emblème consacré ou cadre de vie quotidien. Ces attentes sont souvent locales et découlent du sentiment d'appartenance de la population, ou de la volonté de préserver des richesses ponctuelles.

Le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier étant très étendu, on assiste à une certaine dichotomie territoriale où les intérêts divergent. Les ateliers ont mis cette réalité en relief, nous permettant de constater que les résidents de l'ouest ne connaissent que très peu les municipalités de l'est, et *vice versa*.

Dans cette optique, la MRC se doit de jouer un rôle rassembleur afin que les différentes instances publiques, parapubliques et privées intervenant dans l'aménagement des territoires se dotent, de façon concertée, d'outils et de méthodes permettant d'atteindre des objectifs communs de préservation, de mise en valeur, de gestion, d'aménagement et d'accompagnement des paysages.

Un travail d'information, de concertation et de collaboration reste donc à faire afin de sensibiliser les acteurs et de les convaincre de se joindre à la discussion.

4.2 Outils existants

Cette section vise à présenter, de façon sommaire, les outils réglementaires actuels permettant à la MRC de valoriser ou de protéger le paysage, que ce soit directement ou indirectement. L'analyse de ces outils permettra de mieux orienter les objectifs et les recommandations.

Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMQ

L'**Atlas des unités de paysage** du territoire de la CMQ (2008) a permis de caractériser les paysages et d'évaluer leur valeur à l'échelle métropolitaine. Un plan d'action ainsi que des recommandations de protection et de mise en valeur des paysages d'intérêt métropolitain ont ensuite été produits (voir la carte 1 pour localiser les paysages d'intérêt métropolitain).

Dans son **Plan métropolitain d'aménagement et de développement** (PMAD), la CMQ vise à définir la portée transversale du paysage, assurer l'attractivité de son territoire en valorisant ses paysages identitaires et veiller à la protection et à la mise en valeur des bassins visuels du fleuve Saint-Laurent (CMQ, 2016). Le PMAD identifie ainsi la stratégie métropolitaine n° 9 : « **Attirer en valorisant nos paysages identitaires** ».

Les objectifs poursuivis par la CMQ vont comme suit :

- Reconnaître les unités de paysage d'intérêt métropolitain et contribuer à leur préservation, à leur valorisation et à leur aménagement;
- Protéger et améliorer l'accessibilité aux points de vue permettant de saisir les paysages d'intérêt métropolitain;
- Contribuer au rayonnement de la région en accordant une attention particulière à l'aménagement du réseau routier d'intérêt métropolitain constituant les principales portes d'entrée de la région. (CMQ, 2013, art. 9.2)

Dans le cadre de cette stratégie, la CMQ définit qu'aux abords des axes routiers servant de portes d'entrée régionale, l'implantation et l'apparence des bâtiments, l'aménagement des espaces publics, l'intégration des infrastructures verticales, le contrôle de l'affichage et le verdissement des stationnements et aires d'entreposage doivent faire l'objet de mesures particulières.

La CMQ a également identifié les bassins visuels du fleuve Saint-Laurent, dont une partie se trouve sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier (figure 4), auxquels elle attribue

la stratégie métropolitaine n° 10 : « **Attirer en faisant du fleuve Saint-Laurent un élément rassembleur** ». Bien que celle-ci soit axée sur les paysages fluviaux, il serait possible d'en tirer profit afin de mettre en valeur les arrière-scènes visuelles de certains paysages de la MRC.

La stratégie métropolitaine n° 12 : « **Durer en favorisant une utilisation judicieuse de nos ressources naturelles au profit des générations actuelles et futures** », permet quant à elle d'encadrer les activités d'abattage d'arbres et vise à :

- Innover dans notre façon d'aménager le territoire afin d'assurer la pérennité de la ressource eau;
- Introduire des pratiques d'aménagement durable de la forêt;
- Favoriser l'utilisation des énergies durables et, à ce titre, encadrer l'exploitation de la ressource vent par des pratiques d'aménagement soucieuses de l'environnement et du paysage;
- Définir une position métropolitaine consensuelle relativement aux activités d'extraction. (CMQ, 2013, art. 12.2).

Outre ces stratégies, plusieurs autres stratégies ont aussi une incidence directe sur la qualité des paysages. Mentionnons l'importance de consolider les milieux urbains et périurbains existants tout en préservant le patrimoine, de mettre en place des milieux de vie innovants, conviviaux, attractifs et respectueux des caractéristiques de l'environnement récepteur par un cadre de vie de qualité. Le verdissement des espaces, la mise en place de trajets piétonniers et cyclables, le contrôle des nuisances de pollution lumineuse, la présence de lieux publics aménagés avec qualité, de même que la réalisation de développements immobiliers qui respectent le couvert forestier et la topographie font partie d'autres objectifs poursuivis par le PMAD.

Ces grands objectifs doivent, par concordance, guider les orientations, objectifs et actions de la MRC de La Jacques-Cartier dans le cadre de la révision de son schéma d'aménagement et de développement.

Par ailleurs, la CMQ a adopté diverses mesures réglementaires dans le cadre de la protection des sources d'eau dans les bassins versants des rivières Saint-Charles et Montmorency. Ce règlement et ses modifications préconisent, entre autres, un développement adapté à la topographie, la protection du couvert forestier de même que de meilleures pratiques concernant la gestion des eaux de ruissellement.

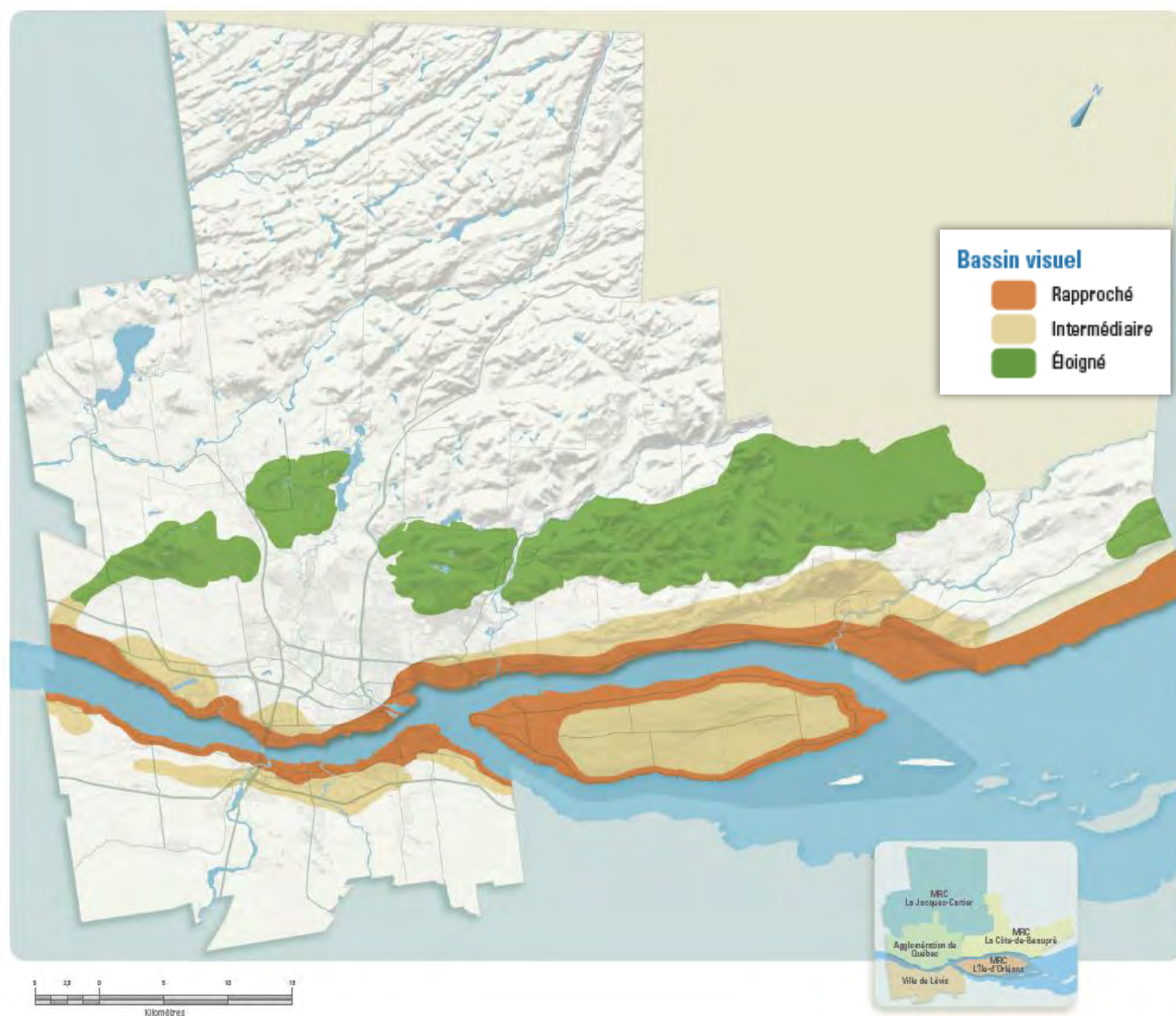


Figure 4 : Les bassins visuels du fleuve

Source : CMQ, 2016

Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC

Le contenu du SADR (MRC JC, 2016) comprend la grande orientation n° 6 spécifique au paysage : « **Favoriser le sentiment d'appartenance ainsi que le développement d'une identité territoriale** », qui vise essentiellement à assurer la pérennité du caractère distinct de la MRC.

À cet effet, le SADR spécifie les moyens suivants :

- protéger les paysages naturels structurants de la MRC;
- identifier, protéger et valoriser le patrimoine naturel et bâti;
- préserver le maximum de végétation à l'intérieur et autour des périmètres urbains;
- préserver et améliorer le caractère distinctif du territoire sur les plans culturel, patrimonial et paysager. (Art. 2.1.6).

Le SADR comprend également plusieurs dispositions qui permettent de gérer le développement du territoire tout en valorisant ou en protégeant les paysages. Les municipalités sont par ailleurs tenues de tenir compte de ces principes et critères lors de l'élaboration des règlements d'urbanisme en concordance avec le SADR. Les différentes dispositions sont ici résumées.

Gestion de l'urbanisation

> Développement dans les périmètres d'urbanisation

Parmi les dispositions applicables au développement à l'intérieur des périmètres d'urbanisation, la MRC prescrit des critères de densité résidentielle s'appliquant aux nouveaux développements ainsi qu'aux projets de consolidation. Les municipalités sont ainsi tenues de privilégier une densification reposant sur une hiérarchisation des densités, par exemple en établissant des transitions entre les milieux de plus haute densité et ceux moins denses, de façon à favoriser un développement continu de la trame bâtie. (Art. 4.7.1.1)

La MRC a également mis en place des dispositions afin de s'assurer que 40 % de la croissance résidentielle à l'échelle de la MRC se dirige vers les pôles, noyaux et axes. Ainsi, les municipalités de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Stoneham-et-Tewkesbury et Lac-Beauport, possédant un pôle, doivent diriger plus de 55 % de leur croissance vers leur pôle axe et noyaux. Pour les municipalités de Shannon et de Sainte-Brigitte-de-Laval, c'est plus de 40 % de leur croissance qui doit être dirigée vers leurs structures en place. (Art. 4.7.1.2)

Ensuite, le SADR prescrit différentes dispositions afin d'assurer la préservation du caractère distinct du milieu périurbain pour les nouveaux projets résidentiels.

Parmi les critères contribuant à la valorisation ou à la préservation des paysages, mentionnons :

- des aménagements qui favorisent la préservation des espaces naturels;
- une architecture, une implantation et des aménagements extérieurs qui contribuent à des milieux de vie de qualité et qui s'intègrent aux caractéristiques du milieu d'intervention;
- la présence d'espaces publics et d'espaces naturels qui contribue au confort des clientèles;
- des équipements d'éclairage qui s'intègrent au cadre bâti et au paysage;
- des espaces de stationnement intégrés au site et qui contribuent à la relation entre le cadre bâti et l'espace public.
- le maintien et la création de parcs, d'espaces verts et de places publiques répondant aux besoins des résidents actuels et futurs dont leur aménagement et leur localisation stratégique favorisent leur utilisation.
- une cohabitation harmonieuse entre les fonctions urbaines existantes et les nouvelles vocations implantées au sein des milieux de vie;
- l'élaboration de mesures visant le verdissement et la foresterie urbaine intégrant, par exemple, une obligation de plantations d'arbres et de végétaux, un aménagement paysager complet et diversifié sur le domaine public et le domaine privé, des mesures de protection des arbres lors de travaux, des normes de reboisement ou de compensation, une conservation des espaces boisés viables et de qualité, etc. (Art. 4.7.1.4)

Enfin, le SADR évoque certains principes d'aménagement pour des quartiers durables, dans une perspective de consommation responsable et efficiente des ressources disponibles (protection de milieux naturels, consolidation des espaces urbanisés, protection des sources d'eau potable), mais aussi pour maximiser l'utilisation des infrastructures publiques et créer des milieux de vie dynamiques.

La MRC retient ainsi cinq principes qui s'inscrivent dans une vision à long terme du développement urbain :

- la densité et la compacité des noyaux urbains;
- la mixité et la diversité des fonctions urbaines;
- la perméabilité de la trame de rue;
- la composition urbaine;
- la consolidation des milieux existants. (Art 4.7.2)

> Développement hors périmètre d'urbanisation

Parmi les dispositions applicables au développement hors périmètre d'urbanisation, le SADR spécifie que le caractère distinct du milieu devra être préservé. La MRC souhaite en effet conserver une plus faible densité d'occupation à l'extérieur des périmètres urbains, assurer un développement harmonieux à l'échelle du territoire, consolider les espaces vacants situés en bordure d'une rue existante et encadrer à l'aide de mesures précises tout nouveau développement.

Les diverses prescriptions applicables sont :

- Le développement ponctuel doit s'adapter aux milieux naturels ou agricoles de manière à minimiser leur fragmentation et la pression induite sur ces milieux par le développement.
- Le développement d'ensemble (projet immobilier de 5 lots et plus ou projet intégré de 5 unités ou plus), doit faire l'objet d'une planification afin d'atténuer les impacts sur les milieux naturels et de favoriser la préservation de ces espaces.
- Cette planification doit ainsi :
 - proposer, au sein des milieux naturels, un lotissement plus sensible sur le plan environnemental que les lotissements traditionnels;
 - limiter l'étalement du réseau routier;
 - privilégier un aménagement qui permet la préservation et la mise en valeur de 50 % et plus des espaces naturels;
 - assurer le maintien des superficies arbustives et arborescentes;
 - limiter la fragmentation du milieu naturel et des habitats fauniques;
 - préserver la biodiversité et les paysages naturels (sommets et flancs de montagne);
 - préserver la qualité des plans d'eau et limiter le ruissellement de surface;
 - intégrer les constructions au milieu naturel en respectant le couvert forestier et la topographie. (Art. 4.8.1.2)

Gestion du développement en fortes pentes

Les municipalités de Sainte-Brigitte-de-Laval, Lac-Beauport, Stoneham-et-Tewkesbury et Saint-Gabriel-de-Valcartier comportent de nombreux secteurs avec des pentes de plus de 30 %. Puisqu'elles constituent un obstacle au développement urbain, aucune construction n'y est autorisée (à moins de la présence d'un plateau constructible).

Pour un terrain dont la pente moyenne varie entre 16 et 30 %, les superficies minimales recommandées sont de 2 500 m² pour un lot partiellement desservi et de 4 500 m² pour un lot non desservi. De plus, au moins la moitié de la superficie du lot devrait demeurer à l'état naturel. Pour tout projet de développement sur des terrains dont la pente moyenne est supérieure à 9 %, les critères suivants devraient être respectés :

- éviter de tracer des rues dans les secteurs où la pente est trop forte;
- ne pas préconiser l'aménagement de rues ou de voies d'accès dont la pente excède 12 %;
- respecter la topographie naturelle du terrain de manière à ce que le tracé des rues suive longitudinalement les pentes;
- orienter les rues de préférence parallèlement ou diagonalement par rapport aux lignes de niveau du relief existant;
- prévoir des décrochés pour les rues dont la pente est la plus forte, et ce, afin de ralentir l'écoulement des eaux et minimiser l'érosion;

- prévoir les travaux de remblai et de déblai dans le même sens que les lignes de niveau du relief existant;
- exiger que les talus soient ramenés selon la pente naturelle du terrain et si cela est impossible, que cette pente n'excède pas 30 % afin de favoriser la régénération de la végétation et le reboisement;
- chercher à conserver le plus possible les patrons et les conditions de drainage prévalant à l'état naturel, notamment lorsque des travaux de stabilisation des pentes sont nécessaires ou lorsqu'une voie d'accès doit être aménagée;
- tenter de protéger les crêtes et les bordures de falaises par une bande non déboisée d'une largeur minimale de 20 m;
- conserver un maximum de végétation existante en limitant le déboisement de part et d'autre des rues, tout en permettant la réalisation de certaines percées visuelles;
- exiger que les constructions épousent le plus possible le relief naturel du terrain. (Art. 5.2.1)

Patrimoine, sites et territoires d'intérêt

> Espaces et sites d'intérêt patrimonial

La MRC a établi trois niveaux de protection des espaces et sites d'intérêt patrimonial. Pour les espaces, les sites et éléments identifiés comme étant de *valeur exceptionnelle ou distinctive*, la municipalité doit prévoir l'adoption d'un ou de plusieurs règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ou tout autre outil de planification visant à en préserver et en conserver les caractéristiques d'origine. La MRC précise par ailleurs certains objectifs et aspects qui doivent être considérés dans cette réglementation.

En ce qui concerne les éléments ayant une *valeur résiduelle*, la municipalité qui en aura dressé l'inventaire doit prévoir dans sa réglementation des mesures et critères permettant de baliser les interventions de manière à freiner ou à limiter son altération et sa destruction. (Art. 6.2.1)

> Territoires d'intérêt naturel et récréotouristique

La MRC a identifié, dans le SADR, plusieurs territoires d'intérêt naturel et récréotouristique, lesquels bénéficient de différentes mesures de mise en valeur et de protection :

- la rivière Jacques-Cartier;
- la station écotouristique Duchesnay;
- le Parc national de La Jacques-Cartier;
- la réserve écologique de Tantaré;
- la ZEC Batisca-Nelson;
- la réserve faunique des Laurentides (secteur Tourilli);
- la réserve écologique de la Tourbière-de-Shannon;
- plusieurs écosystèmes forestiers exceptionnels (forêts anciennes de la Rivière-Chézine, de la Rivière-Sainte-Anne, du Lac-Bouvet et de Duchesnay);
- la forêt ancienne du Mont Wright;
- la réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie du Triton;
- les milieux humides du lac Saint-Joseph

- les refuges biologiques situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier;
- le parc naturel des Marais du Nord. (Art. 6.3)

Sur cette base, la MRC souhaite élaborer une *politique culturelle régionale* qui mettrait en lumière les sites, bâtiments, projets, activités et infrastructures d'intérêt et qui reconnaîtrait l'importance de les conserver, bonifier et promouvoir. Cette politique permettrait également d'accroître les ententes possibles avec les paliers de gouvernement supérieur dans le cadre de leur mise en valeur.

> Territoires d'intérêt écologique et historique

De la même façon, la MRC a localisé les territoires d'intérêt écologique et historique (habitats fauniques, milieux riverains et milieux humides) présents sur son territoire. Les moyens mis de l'avant pour contribuer à la préservation de ces milieux apparaissent au document complémentaire. (Art. 6.4)

> Territoires d'intérêt esthétique

Les territoires d'intérêt esthétique identifiés au SADR concernent particulièrement les paysages sensibles. On recense ainsi huit *unités de paysage d'intérêt métropolitain* ainsi que différents points de vue permettant de percevoir l'ampleur de ces paysages (localisation relevant de l'Atlas des paysages (CMQ, 2008)). La MRC intègre les objectifs suivants relativement aux points de vue d'intérêt métropolitain :

- accroître et maintenir l'accessibilité aux points de vue par des aménagements spécifiques ou, le cas échéant, par des ententes avec les propriétaires privés ou publics;
- aménager les points de vue et permettre, le cas échéant, un usage approprié du site en fonction des saisons et des activités, et ce, à différentes heures de la journée;
- favoriser le développement des activités et des parcours d'interprétation et l'intégrer à l'offre de produits récréatifs ou aux attraits récréotouristiques (programme d'interprétation du paysage);
- lors de la planification et de la conception des réseaux récréatifs et des réseaux de transport actif, tenir compte des emplacements bénéficiant de vues de qualité. (Art. 6.5.1)

Les *paysages d'intérêt régional* correspondent, quant à eux, à des paysages sensibles en raison de leur attrait pour les lieux plus densément habités, les activités d'hébergement ou de restauration et les sites d'activités récréotouristiques. Mentionnons ainsi le couloir riverain rivière Jacques-Cartier (sud et nord), le couloir riverain rivière Montmorency, l'encadrement des périmètres urbains et l'encadrement des zones de conservation. Parmi les mesures de protection de ces paysages d'intérêt régional, mentionnons que plusieurs

municipalités régissent déjà l'abattage d'arbres dans leur territoire. (Art 6.5.1)

La MRC a identifié des *paysages fluviaux*, soit les crêtes des montagnes du massif Laurentien visibles depuis le fleuve Saint-Laurent. La MRC souhaite que leur aspect naturel soit préservé et prescrit, via le document complémentaire, les normes de protection minimales qui doivent être reprises par les municipalités. (Art 6.5.1)

Les *paysages associés au réseau routier d'intérêt métropolitain* bénéficient également de mesures identifiées au document complémentaire, et ce, afin d'encadrer les interventions aux abords des axes routiers et de respecter les percées visuelles sur les paysages d'intérêt métropolitain.

Ainsi, aucune construction n'est autorisée en bordure de l'autoroute 73. La MRC préconise également le verdissement des zones tampons, des aires de stationnement et des espaces publics en bordure des axes routiers d'intérêt métropolitain. Un souci d'harmonisation devrait enfin être accordé à l'implantation des infrastructures routières et du mobilier urbain afin qu'ils s'intègrent à l'environnement paysager de ces axes routiers.

> Réseaux vert, bleu et blanc

Les réseaux vert, bleu et blanc identifiés par la MRC correspondent aux corridors riverains, aux pistes cyclables, aux liens multifonctionnels et aux sentiers pédestres. Parmi les mesures en place, mentionnons que la MRC assure le maintien de la vocation récréotouristique de la Véloposte Jacques-Cartier/Portneuf en l'intégrant à une affectation de récréation et en participant à son financement. La MRC travaille également à la gestion d'un réseau de sentiers pédestres qui traversent le territoire, mais se bute à une faible fréquentation et à la dégradation des infrastructures.

Activités économiques et lieux d'emploi

Les principaux domaines d'activités économiques qui caractérisent la MRC ont également des effets sur le paysage. Ainsi, le récréotourisme, la Défense nationale, l'agriculture, la forêt et les activités extractives amènent leur lot d'enjeux et d'impacts visuels.

L'identification et la localisation de ces activités au SADR permettent de dicter des objectifs d'aménagement qui, à terme, protègent et valorisent le paysage. En découlent diverses mesures afin de favoriser les activités agricoles (qui participent à la dynamique des paysages), de contrôler les activités forestières (et ainsi protéger les peuplements

forestiers) ou de mieux localiser les activités extractives (qui peuvent détonner dans le paysage).

Par ailleurs, le Schéma d'aménagement identifie les principaux lieux d'emploi de la MRC auxquels sont associées différentes exigences quant à leur aménagement. Ces exigences sont modulées selon la catégorie des lieux d'emploi et, à plusieurs égards, misent sur une meilleure intégration dans le paysage des différents équipements (bâtiments, stationnements, éclairage, réseaux d'utilité publique).

Enfin, la protection des secteurs visuels d'intérêt permet une valorisation du paysage comme un des intrants majeurs du tourisme dont la MRC tire un large profit.

Document complémentaire au SADR

Le Document complémentaire au SADR de la MRC comprend également des dispositions relatives à la protection du milieu naturel et ayant donc pour effet de limiter les impacts sur les paysages.

Ressource en eau et terrains en pente

Les dispositions du document complémentaire régissent les normes de lotissement des lots qui ne sont pas desservis ou sont partiellement desservis par des services d'aqueduc ou d'égout sanitaire. La superficie minimale d'un lot situé hors du périmètre urbain et non desservi est ainsi établie à 4 000 m², alors qu'un lot situé en périmètre urbain et desservi par un égout municipal doit avoir une superficie minimale de 1 000 m².

Des dispositions s'appliquent également aux lots situés à proximité d'un lac ou d'un cours d'eau, selon la pente du terrain. De plus, dans un secteur de forte pente, les constructions ne sont autorisées que si certains critères sont rencontrés, de façon à minimiser les risques et les impacts sur le milieu naturel.

Ces mesures contribuent à limiter la densité et, du même coup, le déboisement associé aux nouvelles constructions. Les cicatrices associées au déboisement en secteurs de pentes, là où elles sont d'autant plus visibles, sont ainsi limitées.

Rives, littoral, milieux humides et plaines inondables

Le document complémentaire reprend les dispositions de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, qui ont pour effet de limiter les constructions et ouvrages dans ces milieux

sensibles. Ainsi, dans la rive, dont la largeur varie de 10 à 15 m, sont en principe interdits toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux.

D'autres mesures issues de la LQE contribuent à préserver la qualité des milieux naturels, mais elles préservent du même coup la qualité paysagère des berges. Ces mesures ont toutefois comme effet d'empêcher la MRC, les municipalités, entreprises et organismes d'intervenir sur les berges des plans d'eau afin de conserver ou de créer des points de vue. Il demeure possible de gérer la végétation selon de bonnes pratiques moyennant l'obtention d'un certificat d'autorisation du MDDELCC.

Déboisement et interventions en milieu forestier

Les dispositions du document complémentaire encadrent les activités forestières ayant lieu sur des terres de tenure privée. Ainsi, tout abattage de plus de 30% des tiges commercialisables doit faire l'objet d'un certificat d'autorisation, tout comme pour l'abattage d'arbres sur des pentes de plus de 30 %, dans une érablière ou dans des aires jugées incompatibles.

De plus, sans plan de gestion ou prescription sylvicole, différentes normes s'appliquent, comme par exemple, dans les aires compatibles, le prélèvement d'au plus 10 % d'une superficie boisée sur une période de 10 ans et, dans les aires de compatibilité conditionnelle, le prélèvement d'au plus 1 500 m² sur 15 ans (superficie boisée < 3 ha), ou 5 % de la superficie (superficie boisée > 3 ha), jusqu'à concurrence de 8 ha. Mentionnons enfin la présence d'aires incompatibles où le prélèvement est interdit, et la préservation en tout temps de lisières boisées le long des propriétés, routes, équipements récréotouristiques, etc.

Ces mesures contribuent grandement à la préservation du couvert végétal et donc, à la qualité des paysages forestiers de la MRC.

Abords du parc linéaire Jacques-Cartier/Portneuf

Les dispositions du document complémentaire encadrent les implantations et activités possibles près du parc, et ce, afin de préserver la qualité du paysage en bordure de celui-ci. Par exemple, un bâtiment principal ne peut être implanté en deçà d'une bande de 20 m de la piste et une lisière boisée de 10 m doit toujours être préservée en bordure de ladite emprise.

Sites et territoires d'intérêt visés pour l'enfouissement des infrastructures câblées

Des mesures de protection s'appliquent aux sites et territoires d'intérêt patrimonial, esthétique, culturel ou touristique reconnus au SADR et qui sont visés pour l'enfouissement des infrastructures câblées. Les municipalités doivent s'assurer de la compatibilité des usages et de l'intégration des constructions au cadre bâti existant de façon à préserver le caractère d'intérêt de ces territoires. Les règlements de zonage et de construction doivent contenir des prescriptions relatives à l'implantation, l'architecture et l'apparence des bâtiments, et des normes relatives à l'affichage doivent être prescrites à la réglementation d'urbanisme.

Prises d'eau de surface municipale

Dans les bassins versants des lacs Saint-Joseph et Saint-Charles ainsi que des rivières Montmorency et Ferré, la rive des cours d'eau permanents est portée à 20 m et les activités qui y sont permises sont considérablement restreintes. De même, les activités permises en littoral et plaine inondable sont régies. Par ailleurs, des mesures de conservation de la surface arbustive ou arborescente ou de plantation d'espèces arbustives ou arborescentes sont prescrites. En ce qui a trait aux secteurs de forte pente, les constructions, ouvrages et travaux permis sont régis de façon à limiter les risques mais aussi pour préserver la qualité des paysages.

Éoliennes

Le document complémentaire encadre l'implantation d'éoliennes, leur construction et leur démantèlement sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier. Ainsi, la localisation ainsi que les normes d'implantation, de construction, d'entretien, de remplacement et de démantèlement sont régies.

À titre d'exemple, aucune éolienne ne peut être érigée à moins de 1 km de toute installation humaine, ni à moins de 1,5 km des lacs et des secteurs propices à la villégiature ou encore, à moins de 3 km de l'emprise de la route 175.

La MRC s'assure ainsi de préserver la qualité des paysages en encadrant de façon stricte l'implantation de nouvelles éoliennes. L'implantation d'éoliennes pourrait cependant être un enjeu dans des secteurs où les champs de vision sont très profonds, comme dans le hameau de Tewkesbury, par exemple.

Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

Les paysages ne sont pas explicitement visés par le PDZA, mais ils sont identifiés comme étant un enjeu lié aux activités agricoles, mais surtout, forestières. Ainsi, le PDZA caractérise le couvert forestier en zone agricole et met de l'avant des orientations et objectifs visant à valoriser les ressources naturelles, mais aussi à confirmer la vocation récréotouristique de certains secteurs et de supporter les projets d'aménagements récréatifs. Une des actions du PDZA visait notamment à caractériser et à valoriser les paysages agricoles du territoire de la MRC.

Outils de valorisation des activités agricoles

Le MAPAQ a mis de l'avant un *programme d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture* afin que les activités agricoles participent au dynamisme et à la qualité des paysages.

Des programmes de subvention sont ainsi offerts et on propose diverses activités :

- Accessibilité à l'espace rural :
 - aménagement de sentiers dans un paysage agricole
 - installation d'une halte routière ou cycliste
 - installation de panneaux d'interprétation et offre de visites à la ferme
 - activités d'interprétation
 - mise en place d'un jardin communautaire
- Cultures paysagères :
 - implantation de fleurs indigènes riches en nectar
 - implantation le long des routes de cultures à haute valeur esthétique
 - inclusion dans les bandes riveraines de plantes présentant un intérêt paysager par leur production de fleurs et de fruits
- Pâturages :
 - amélioration des pâturages
 - création d'habitats pour la faune (aires de nidification pour la sauvagine, ajout de fleurs pour les insectes pollinisateurs, aménagement de sentiers pour la population, etc.)
 - retour des animaux au pâturage
 - pâturages communautaires
- Remise en état des terres en friche :
 - agroforesterie
 - cultures fruitières
 - cultures fourragères et pâturages
 - cultures paysagères
- Pratiques agroforestières :
 - haies brise-vent
 - bandes riveraines arborées
 - cultures intercalaires agroforestières
 - sylvopastoralisme

Ces différents programmes contribuent à maintenir les activités agricoles sur le territoire de la MRC, activités importantes à valoriser à la fois pour l'économie et les paysages. En effet, les activités agricoles participent grandement à la qualité, à la diversité et au symbolisme des paysages, de par les ouvertures dues aux champs et pâturages, mais aussi grâce aux bâtiments agricoles et patrimoniaux qui contribuent au cachet champêtre. Puisque l'on assiste à un certain déclin des activités agricoles, il convient de mettre ces programmes de l'avant afin de préserver la qualité des paysages agricoles.

Plans d'urbanisme

Le plan d'urbanisme est le document de planification élaboré par la municipalité et qui établit les lignes directrices de l'organisation spatiale et physique du territoire tout en présentant une vision d'ensemble de l'aménagement de son territoire.

C'est un outil de gestion et de planification qui comprend, entre autres choses, les grandes orientations d'aménagement du territoire, les grandes affectations du sol et les densités de son occupation, ainsi que les voies de circulation et les réseaux de transport projetés.

Les municipalités peuvent ainsi, par le biais du plan d'urbanisme, énoncer des orientations et objectifs qui permettent de mettre en valeur certains paysages d'intérêt.

C'est le cas de la municipalité de Lac-Beauport qui, dans les objectifs et lignes directrices relatifs à la qualité de vie, a introduit un objectif spécifique au paysage, soit : « préserver la qualité du paysage naturel ».

PIIA et PPU en vigueur

Les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), programme particulier d'urbanisme (PPU) et plans d'aménagement d'ensemble (PAE) participent à la mise en valeur et à la protection des composantes du paysage, en veillant notamment à l'intégration harmonieuse des éléments anthropiques dans l'environnement naturel et en assurant la protection du patrimoine.

Les municipalités de Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Beauport, Sainte-Brigitte-de-Laval, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Shannon et Stoneham-et-Tewkesbury sont toutes dotées de PIIA. Ces règlements permettent aux municipalités d'assurer la qualité de l'implantation et de

l'intégration architecturale de certaines catégories de projets tout en tenant compte des particularités du territoire.

Elles peuvent ainsi régir :

- la conception architecturale;
- l'intégration architecturale des nouveaux bâtiments aux bâtiments voisins, à la trame urbaine, aux espaces publics ou au milieu naturel;
- l'aménagement paysager;
- la prise en compte des perspectives visuelles remarquables;
- la circulation des véhicules;
- l'aménagement du site;
- la protection des caractéristiques naturelles et de la végétation urbaine;
- l'affichage et l'éclairage.

La Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a quant à elle adopté un programme particulier d'urbanisme (PPU) visant à revitaliser et mettre en valeur le secteur du noyau villageois. Parmi les objectifs visés, mentionnons l'accroissement des points de vue sur la rivière, le prolongement de la piste cyclable du Chemin de La Liseuse, la mise en valeur de bâtiments patrimoniaux et le développement d'un réseau piétonnier et cyclable.

Les municipalités des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury possèdent également un règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE) afin d'exiger dans certaines zones, lors d'une demande de modification des règlements d'urbanisme, la production d'un plan d'aménagement d'ensemble.

Les PIIA, PPU et PAE sont sans doute les outils permettant de protéger et de valoriser le paysage de la façon la plus concrète possible. Au-delà des grandes orientations et objectifs dictés dans les différents documents de planification, les PIIA, PPU et PAE encadrent de façon stricte les développements et protègent efficacement le patrimoine bâti, culturel et naturel.

Zonage

Le règlement de zonage est également un outil de nature normative qui permet de diviser le territoire en zones afin d'en déterminer la vocation et d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions. À titre d'exemple, la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury a intégré un corridor panoramique dans son règlement de zonage afin d'assurer la protection des paysages du secteur de Tewkesbury.

4.3 Objectifs et recommandations

Le diagnostic des paysages du territoire municipalisé de la MRC de La Jacques-Cartier nous a menés à l'identification des principaux enjeux relatifs aux paysages et plus particulièrement à la délimitation de secteurs visuels d'intérêt où ces enjeux sont davantage concernés. Afin de proposer des recommandations, une orientation générale et cinq objectifs particuliers sont proposés.

Orientation générale :
Reconnaître, préserver et mettre en valeur les
secteurs visuels d'intérêt de la MRC

Les secteurs visuels d'intérêt correspondent à des zones de forte valeur paysagère et dotées d'un paysage unique ou typique qui contribue à l'identité de la MRC et se distinguent par l'homogénéité relative des éléments paysagers, naturels et humains. Ils sont définis par une délimitation spatiale assurée par les formes du terrain et définissent une zone observable à partir de trois catégories d'éléments du paysage, soit : les composantes physiques du paysage; les éléments caractéristiques du paysage visible; les valeurs que les observateurs qui le perçoivent lui attribuent.

La reconnaissance des secteurs visuels d'intérêt dans le SADR de la MRC de La Jacques-Cartier est la première étape afin d'ultérieurement mettre en place des actions. Celles-ci viseront essentiellement à préserver les éléments du paysage présentant un certain intérêt ou faisant face à divers enjeux, ainsi qu'à mettre en valeur des éléments du paysage possédant une certaine valeur ou encore, ayant des aspects à améliorer.

Ainsi, les recommandations s'articulent autour de cinq objectifs spécifiques, lesquels sont détaillés aux pages suivantes :

1. Préserver le caractère naturel des versants boisés, des sommets et des lignes de crêtes;
2. Favoriser le maintien des activités agricoles;
3. Maintenir, favoriser et développer des accès visuels au paysage;
4. Favoriser et assurer un développement et un cadre bâti harmonieux;
5. Sensibiliser la population envers les attraits du paysage de la MRC.

Objectif 1 : Préserver le caractère naturel des versants boisés, des sommets et les lignes de crêtes

Le caractère naturel des versants boisés est principalement menacé par les développements résidentiels, les activités forestières étant relativement bien encadrées dans la MRC. Les sommets et les lignes de crêtes font quant à elles face à des enjeux relatifs aux tours de télécommunication, aux éoliennes et aussi aux développements résidentiels.

Bien que plusieurs normes et outils soient déjà en place afin de protéger les versants boisés, les sommets et les lignes de crêtes, il importe de renforcer certaines mesures dans les secteurs visuels d'intérêt de façon à protéger le paysage depuis certains points de vue.

Cet objectif est en relation avec les enjeux suivants :

- 1) Accessibilité visuelle et physique aux plans d'eau
- 2) Intégration de l'environnement bâti dans le paysage
- 3) Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel
- 5) Maintien de la qualité des paysages forestiers

Principes recherchés

- Préserver le caractère naturel et forestier des sommets et des versants.
- Restreindre le développement résidentiel de certains secteurs
- Adapter les modes de développement (développer autrement) afin de préserver le couvert forestier.
- Encadrer les pratiques forestières.
- Favoriser la conservation de certains secteurs.

Recommandations

- Identifier les milieux forestiers de grande valeur et les protéger, notamment grâce à un plan de conservation et de gestion.
- Désigner les lignes de crêtes fortement visibles comme des aires de conservation.
- Sensibiliser les intervenants du milieu forestier à des pratiques tenant compte de la qualité des paysages et entretenir un dialogue constant.
- Modifier les règlements d'urbanisme (PU, PIIA, PPU, PAE, etc.) pour favoriser la conservation du couvert végétal.
- Proposer aux municipalités et promoteurs des modes de développement alternatifs (lotissement écologique, superficie de plancher optimale, densification douce et intégrée au paysage, utilisation de matériaux nobles, etc.).
- Mettre en place des corridors verts et les rendre accessibles par des réseaux de sentiers.
- S'assurer d'une meilleure implantation des nouveaux équipements et infrastructures, notamment les réseaux routiers, et encadrer ou limiter certains usages comportant des impacts importants dans le maintien du couvert végétal (sites d'extraction, exploitation forestière, tours de télécommunication, ou autres).
- Prévoir des exigences spécifiques en vue d'atténuer l'impact visuel et préserver le caractère naturel et forestier dans les versants et sommets de montagnes lors du dépôt de demandes visant à autoriser des nouveaux projets de développement.
- Assurer le maintien des grandes caractéristiques de l'environnement naturel et plus spécifiquement la topographie en favorisant une implantation qui respecte le plus possible la topographie naturelle de manière à minimiser les déblais/remblais.
- En milieu à forte pente, éviter, à l'intérieur du bassin visuel d'un corridor d'intérêt, l'aménagement de rues ou de voies d'accès de façon perpendiculaire au corridor d'intérêt.
- Encadrer le reboisement de certains secteurs de manière à favoriser le reboisement avec des espèces d'arbres en respect avec le milieu naturel existant.



Vue depuis le belvédère de la montagne à Deux Têtes, Sainte-Brigitte-de-Laval

Objectif 2 : Favoriser le maintien des activités agricoles

Dans les secteurs visuels d'intérêt des Équerres et du Hameau de Tewkesbury, les activités agricoles participent grandement à la qualité, à la diversité et au symbolisme des paysages. Les ouvertures dues aux champs et pâturages permettent ainsi d'apprécier des vues sur la vallée de la rivière Jacques-Cartier et les collines qui la ceinturent, alors que les bâtiments agricoles et patrimoniaux contribuent au cachet champêtre.

On constate cependant un déclin des activités agricoles. Les terres font face à des pressions de développement, sont parfois laissées en jachère et reboisées, ou changent de vocation, comme à Saint-Gabriel-de-Valcartier, où les terres jadis dédiées à l'élevage de dindons ne servent plus.

Enfin, le caractère champêtre des paysages agricoles est un élément d'attrait pour les touristes, qui sont de plus en plus intéressés à découvrir les entreprises et activités agricoles locales. Les producteurs se montrent également ouverts à accueillir les visiteurs.

Cet objectif est en relation avec les enjeux suivants :

- 2) Intégration de l'environnement bâti dans le paysage
- 4) Maintien des paysages agricoles
- 6) Appropriation collective du paysage
- 7) Concertation entre les différents intervenants

Principes recherchés

- Préserver les éléments du paysage qui participent au cachet champêtre des paysages.
- Préserver les champs visuels créés par les champs et pâturages.
- Préserver certaines activités agricoles afin de conserver la dynamique actuelle ou passée des paysages.
- Intégrer les bâtiments et infrastructures agricoles au paysage.
- Améliorer l'agrotourisme et la découverte du paysage.

Recommandations

- Intégrer les points de vue d'intérêt au SADR.
- Sensibiliser les producteurs et la population quant à l'importance des activités agricoles sur le paysage.
- Bonifier l'inventaire des bâtiments d'intérêt patrimonial afin d'y inclure les infrastructures qui participent à l'ambiance agricole.
- Encourager les propriétaires à rénover et restaurer les bâtiments d'intérêt.
- Inciter les agriculteurs à remettre en culture certaines terres en friche, de façon à préserver le caractère agricole des secteurs visuels d'intérêt et à évaluer les possibilités de reconversion des terres vouées à l'abandon (programme d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture – MAPAQ).
- Concevoir, en collaboration avec les producteurs, un circuit de découvertes agrotouristiques, incluant des haltes routières et cyclables, servant autant aux touristes qu'aux excursionnistes.
- Préserver le caractère ouvert des milieux agricoles de façon à conserver les ouvertures visuelles et la dynamique des paysages.
- Limiter la visibilité des aires d'entreposage extérieures à partir des corridors d'intérêt.



Paysage agricole, Saint-Gabriel-de-Valcartier

Objectif 3 : Maintenir, favoriser et développer des accès visuels ou physiques au paysage

Si le paysage est généralement considéré comme un bien public, il en va autrement pour ce qui est de certains milieux d'intérêt, tels que les abords des cours d'eau et des routes ou les milieux forestiers, qui sont généralement privatisés.

L'accès tant visuel que physique aux paysages passe ainsi par le maintien et la création des points de vue, de points d'arrêt, de sentiers, de circuits, etc., mais aussi par la sensibilisation de la population face à ce bien public.

Cet objectif est en relation avec les enjeux suivants :

- 1) Accessibilité visuelle et physique aux plans d'eau
- 6) Appropriation collective du paysage

Principes recherchés

- Préserver les points de vue d'intérêt sur l'ensemble du territoire de la MRC.
- Protéger et valoriser les corridors d'intérêt.
- Créer de nouveaux points de vue vers les plans d'eau et paysages d'intérêt.
- Développer des sentiers et/ou circuits de découverte.
- Favoriser des accès physiques aux cours d'eau.

Recommandations

- Intégrer les points de vue d'intérêt au SADR.
- Sensibiliser la population quant à l'importance du maintien des points de vue sur le paysage.
- Identifier les terrains publics en bordure des plans d'eau où des points de vue, belvédères, haltes ou accès aux plans d'eau pourraient être créés.
- Concevoir un plan de gestion écologique et visuelle de la végétation aux points de vue stratégiques.
- Développer, en partenariat avec des entreprises et organismes locaux, des circuits de découverte, incluant des haltes (routières et cyclables).
- Favoriser la création de parcs locaux et régionaux.
- Favoriser l'implantation d'ouvrages, de constructions ou de certains usages ayant des impacts importants sur la qualité paysagère dans les secteurs les moins visibles à partir des corridors d'intérêt ou des points de vue d'intérêt.
- Favoriser l'accès public aux points de vue d'intérêt.
- Maintenir une bonne qualité visuelle le long des corridors d'intérêt notamment en favorisant un mode d'affichage et d'éclairage distinctif, respectueux des caractéristiques du secteur.
- Voir à préserver et valoriser le maintien du caractère et des particularités propres à certains axes routiers.



Vue sur le lac Saint-Charles limitée par la végétation et les résidences privées

Objectif 4 : Favoriser et assurer un développement urbain et un cadre bâti harmonieux

Le caractère naturel des paysages de la MRC de La Jacques-Cartier contribue en grande partie à son attractivité. Or, le développement rapide des dernières années ainsi que la densification du territoire amènent des problématiques qui compromettent certains éléments paysagers d'intérêt.

Dans les secteurs visuels d'intérêt faisant face à tout projet de développement résidentiel, commercial ou industriel, il apparaît important de prendre en compte la visibilité du projet lors de la détermination de son implantation, son gabarit ou sa densité.

Ces projets doivent également s'intégrer à la topographie et au milieu naturel afin d'éviter les cicatrices que pourrait laisser une trame orthogonale sur un flanc de montagne, le tout dans une perspective de développement durable. Enfin, la consolidation et l'amélioration esthétique des environnements bâtis existants pourront contribuer à la qualité des paysages urbains.

Cet objectif est en relation avec les enjeux suivants :

- 2) Intégration de l'environnement bâti dans le paysage
- 3) Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel
- 6) Appropriation collective du paysage
- 7) Concertation entre les différents intervenants



Développement résidentiel avec préservation de la végétation et valorisation d'une ouverture visuelle – Lac-Beauport

Principes recherchés

- Préserver le caractère naturel et forestier des sommets et des versants.
- Préserver le cachet champêtre ou de villégiature, où la nature est omniprésente, dans la conception de nouveaux projets.
- Améliorer le cachet des noyaux villageois.
- Intégrer les bâtiments et infrastructures agricoles au paysage.

Recommandations

- Encadrer l'implantation et l'architecture des bâtiments et des projets en fonction des vues potentielles sur les projets ou les paysages, de la topographie et du couvert forestier.
- Par exemple, en milieu forestier et/ou montagneux :
 - régir la superficie des lots selon la topographie;
 - limiter la hauteur des bâtiments selon le couvert végétal;
 - empêcher les trames orthogonales;
 - encadrer les couleurs et matériaux permis;
 - adapter les marges de recul de façon à préserver des écrans de végétation autour des bâtiments.
- Encourager la conception de simulations visuelles lors de la planification de tout développement résidentiel, commercial ou industriel, en particulier depuis les points de vue d'intérêt.
- Concevoir un guide d'aménagement pour des développements en milieux forestiers et/ou montagneux
- Encourager la revitalisation des noyaux villageois en misant sur les aménagements paysagers.
- Encadrer, par le biais d'outils réglementaires (PPU, PIIA, PAE, etc.), l'aménagement et la revitalisation des noyaux villageois de façon à favoriser une meilleure implantation des nouveaux bâtiments ou usages à l'intérieur de la trame urbaine existante de même qu'à favoriser le réaménagement des routes principales afin de créer une ambiance adaptée à un centre-ville (échelle piétonne).
- Favoriser la conservation du patrimoine bâti en encadrant la démolition de certains bâtiments et encourager les municipalités à mettre en place des programmes ou des mesures incitatives pour la rénovation des bâtiments (aide financière, crédit de taxe foncière, etc.).

Objectif 5 : Sensibiliser la population envers les attraits du paysage de la MRC

La grande étendue du territoire de la MRC de La Jacques-Cartier ainsi que le grand nombre de nouveaux arrivants font en sorte que la population ne connaît que très peu ses trésors cachés, ses paysages d'intérêt et les enjeux qui s'y rattachent.

De plus, plusieurs acteurs souhaitent pouvoir contribuer à la préservation et à l'amélioration de la qualité des paysages, sans toutefois connaître les actions possibles.

Cet objectif est en relation avec les enjeux suivants :

6) Appropriation collective du paysage

Principes recherchés

- Faire connaître les secteurs visuels d'intérêt et les enjeux du paysage à la population.
- Sensibiliser et faire connaître à la population les diverses actions qui peuvent être entreprises à toutes les échelles, afin de préserver et d'améliorer la qualité des paysages.

Recommandations

- Intégrer les secteurs visuels d'intérêt dans le SADR.
- Consacrer une page du site web de la MRC aux paysages.
- Mettre en place un comité de paysage et/ou un agent de paysage à la MRC.
- Sensibiliser et informer la population sur la création de servitudes de conservation et de réserve naturelle.
- Sensibiliser et impliquer les comités consultatifs d'urbanisme (CCU) à l'importance de la prise en compte du paysage lors des processus d'évaluation des projets soumis aux municipalités.
- Encourager les citoyens et les acteurs locaux à s'engager dans des actions visant la mise en valeur des paysages.
- Favoriser l'émergence de comités de citoyens pour chacun des secteurs visuels d'intérêt comme c'est le cas pour le hameau de Tewkesbury où l'Association des citoyens et citoyennes de Tewkesbury œuvre depuis 1999 à la préservation de la qualité de vie et la mise en valeur des paysages exceptionnels de ce secteur.
- Élaborer un guide pour les citoyens afin de promouvoir les paysages et sensibiliser sur les actions à entreprendre afin de les protéger et les valoriser.

5 Conclusion

Caractériser pour mieux planifier

La caractérisation des paysages de la MRC de La Jacques-Cartier s'inscrit dans une volonté de fournir une connaissance plus précise des paysages afin de faciliter la mise en place de mesures visant la protection et la mise en valeur des paysages d'intérêt de son territoire, de bonifier le contenu de son schéma d'aménagement en lien avec les secteurs visuels d'intérêt et de donner à la MRC un outil facilitant la prise de décision dans l'analyse de certains projets sur son territoire de façon à mieux protéger sa valeur paysagère.

D'une superficie de 727 km² et composé de neuf villes et municipalités, le territoire à l'étude fait face à plusieurs enjeux liés à son développement. La MRC souhaite en effet consolider son territoire tout en préservant son caractère naturel. Dans cette optique, dix secteurs visuels d'intérêt ont été délimités. Ces secteurs font face à différents enjeux :

1. Accessibilité visuelle et physique aux plans d'eau;
2. Intégration de l'environnement bâti dans le paysage;
3. Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel;
4. Maintien des paysages agricoles;
5. Maintien de la qualité des paysages forestiers;
6. Appropriation collective du paysage;
7. Concertation entre les différents intervenants.

Afin de répondre à ces enjeux, les recommandations proposées dans ce rapport s'articulent autour d'une grande orientation, qui est de « Reconnaître, préserver et mettre en valeur les secteurs visuels d'intérêt de la MRC », et de cinq objectifs spécifiques :

1. Préserver le caractère naturel des versants boisés, des sommets et les lignes de crêtes;
2. Favoriser le maintien des activités agricoles;
3. Maintenir, favoriser et développer des accès visuels au paysage;
4. Favoriser et assurer un développement et un cadre bâti harmonieux;
5. Sensibiliser la population envers les attraits du paysage de la MRC.

Des outils pour la qualité des paysages

Les différentes recommandations qui en découlent sont le résultat d'un travail de concertation avec les élus, dirigeants et intervenants de la MRC. Elles constituent un guide pour

que la MRC puisse élaborer des mesures réglementaires afin de protéger, mais surtout, de mettre en valeur les paysages d'intérêt de son territoire. Diverses actions concrètes pourront ainsi être entreprises. Mentionnons, à titre d'exemple, l'intégration dans le document complémentaire de dispositions spécifiques aux nouveaux développements en milieux boisés, de dispositions sur la protection des points de vue d'intérêt ou sur les ouvertures visuelles présentes en zone agricole.

À l'échelle municipale, la MRC pourrait inciter les municipalités à se doter de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les secteurs visuels d'intérêt, ou encore de plans d'aménagements d'ensembles avec des mesures relatives aux paysages pour les nouveaux développements. À cet effet, précisons que le document complémentaire peut inclure des dispositions permettant, par exemple, d'encadrer les implantations résidentielles en milieu montagneux. On peut ainsi y préciser les densités d'occupation et de lotissement souhaitées, en favorisant la densité d'occupation décroissante à mesure que la pente s'accroît et en privilégiant des formes et limites de terrain adaptées à la topographie. Le tracé du réseau routier peut être encadré de façon à éviter les tracés des rues dans les pentes trop fortes et minimiser les déblais-remblais. Les patrons naturels de drainage peuvent être conservés et la perte des boisés, minimisée. Enfin, les nouvelles constructions peuvent être implantées en épousant le plus possible la topographie naturelle et entourées d'aménagements extérieurs en harmonie avec l'aspect naturel du terrain environnant.

Dans la même veine, des sites à conserver et à valoriser pourront être identifiés alors que des actions visant à développer le récréotourisme pourront être mises de l'avant. À cet effet, la population ainsi que les intervenants se sont montrés enthousiastes à des idées telles que : la création d'un parc régional éclaté le long de la rivière Jacques-Cartier, la mise en valeur des sentiers historiques des Jésuites, la création de bandes cyclables avec haltes dans les secteurs des Équerres et du Hameau de Tewkesbury, etc.

L'identification des corridors et points de vue d'intérêt permettra également à la MRC de mettre en place diverses mesures afin de les valoriser, de protéger leurs abords ou encore, de revitaliser certaines zones.

Enfin, la préservation et la mise en valeur des paysages de la MRC de La Jacques-Cartier est une démarche impliquant la participation globale de toutes les instances et de tous les acteurs jouant un rôle dans le développement du territoire. C'est pourquoi la MRC doit prendre en charge les discussions afin de mettre en place des actions concrètes qui se répercutent au municipal et chez les citoyens. Ainsi, la mise en place d'un comité de paysage et/ou d'un agent de paysage à la MRC pourrait être envisagée.

En conclusion, certaines opportunités identifiées dans ce rapport et mentionnées par certains intervenants gagneraient à être approfondies : la valorisation du sentier historique des Jésuites, la mise en place d'un parc régional éclaté le long de la rivière Jacques-Cartier, l'installation de belvédères le long de différents corridors d'intérêt fréquentés par les cyclistes, et l'implantation de nouvelles pistes cyclables et de haltes routières afin de permettre à davantage de résidents et récréotouristes de découvrir et de profiter des merveilleux paysages de la MRC de La Jacques-Cartier.

Références

Références bibliographiques

- ANNEXE\U. 2014. *Caractérisation des paysages de la vallée de la rivière Jacques-Cartier à Tewkesbury*. Québec, 57 p.
- ANNEXE\U GROUPE A. 2015. *Démarche de consultation*. Rapport synthèse. Québec, 67 p.
- COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC. 2013. *Bâtir 2031 Structurer, attirer, durer - Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (PMAD)*. 183 p.
- COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC. 2016. *Aménagement du territoire – Paysages*. [En ligne] <http://www.cmquebec.qc.ca/amenagement-territoire/paysages> (page consultée le 10 janvier 2017).
- DANIEL ARBOUR & ASSOCIÉS. 2008. *Atlas des unités de paysage de la Communauté métropolitaine de Québec*. Préparé pour la Communauté métropolitaine de Québec. Québec, 761 p.
- LES PRODUCTIONS VIC PELLETIER Inc. Sans date. *Histoires oubliées : Le pont Clark de Saint-Gabriel-de-Valcartier*. [En ligne] <http://www.histoiresoubliees.ca/article/les-ponts-macquet-un-lien-dacier/le-pont-clark-de-saintgabrieldevalcartier/media/pont-clark3/filmbassequalite> (page consultée le 14 octobre 2016).
- MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. Répertoire du patrimoine culturel du Québec. [En ligne] <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/> (page consultée le 15 décembre 2016).
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC). 2014. *Les provinces naturelles : première fenêtre sur l'écologie du Québec*. [En ligne] http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/cadre-ecologique/rapports/Provinces_Internet_16-12-2014.pdf (page consultée le 3 octobre 2016).
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE LA JACQUES-CARTIER. 2015. *Schéma d'aménagement et de développement « bâtir 2031 ». Projet de règlement n° 02-p-2015 - document principal*. 555 p. + annexes.
- PAQUETTE, S., P. POULLAQUE-GONIDEC et G. DOMON. 2008. *Guide de gestion des paysages au Québec. Lire, comprendre et valoriser le paysage*. Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Québec. 96 p.
- SEPAQ. 2016. *Parc national de la Jacques-Cartier : Par monts et vallées, explorez le massif des Laurentides*. [En ligne] <http://www.sepaq.com/pg/jac/decouvrir/> (page consultée le 15 septembre 2016).
- SHEPPARD, S.R.J. 1989. *Visual simulation : a user's guide for architects, engineers, and planners*. New York, Van Nostrand Reinhold.
- HYDRO-QUÉBEC (LE GROUPE VIAU INC. EN COLLABORATION AVEC LE GROUPE-CONSEIL ENTRACO INC). 1992. *Méthode d'étude du paysage pour les projets de lignes et de postes de transport et de répartition*. Pour le service Ressources et Aménagement du territoire, direction Recherche et Encadrements, Vice-présidence Environnement, Hydro-Québec. 325 p.
- GAUDREAU, R., P. JACOBS et G. LALONDE. 1986. *Méthode d'analyse visuelle pour l'intégration des infrastructures de transport*. Montréal : Gouvernement du Québec, MTQ, Service de l'environnement. 124 p.
- THE LANDSCAPE INSTITUTE with THE INSTITUTE OF ENVIRONMENTAL MANAGEMENT & ASSESSMENT. 2002. *Guidelines for Landscape and Visual Impact Assessment – Second Edition*. London and New York. 163 p.
- COUNTRYSIDE AGENCY and SCOTTISH NATURAL HERITAGE. 2004. *Topic paper 6: Techniques and Criteria for Judging Capacity and Sensitivity*. Landscape Character Assessment, Guidance for England and Scotland. 19 p.

Références cartographiques

AECOM. 2016. Éléments caractéristiques et discordants des secteurs visuels d'intérêt

AECOM. 2016. Secteurs visuels d'intérêt

AECOM. 2016 Points de vue d'intérêt local et régional

Communauté métropolitaine de Québec, Municipalité régionale de comté (MRC) de La Jacques-Cartier et AECOM. 2008, mise à jour 2016. Pistes cyclables et sentiers

Communauté métropolitaine de Québec. 2008. Points de vue d'intérêt métropolitain

Communauté métropolitaine de Québec. 2008. Unités de paysage

Communauté métropolitaine de Québec. 2007. Milieux humides d'intérêt

Daniel Arbour & Associés. S.D. Modèle numérique d'élévation.

Gouvernement du Canada; Ressources naturelles Canada. 2016. CanVec : Cours d'eau et routes

Municipalité régionale de comté (MRC) de La Jacques-Cartier. 2013. Orthophotographie.

Municipalité régionale de comté (MRC) de La Jacques-Cartier. 2016. Affectation du sol

Municipalité régionale de comté (MRC) de La Jacques-Cartier. 2016. Équipements récréotouristiques

Municipalité régionale de comté (MRC) de La Jacques-Cartier. 2016. Limites administratives

Crédits photographiques

Les photos incluses dans ce rapport ont, sauf exception, été prises par AECOM à l'été et à l'automne 2016. Tous les droits sont exclusifs à la MRC de La Jacques-Cartier.

Annexe A
Méthode d'évaluation de la
valeur des secteurs visuels
d'intérêt

Méthode et critères

Critères d'évaluation de la valeur des secteurs visuels d'intérêt

Critère	Sous-critère	Pointage / sous-critère	Pointage / critère
Accessibilité visuelle	Vitesse de déplacement des observateurs	/ 8	/ 26
	Nombre et intérêt des points de vue	/ 12	
	Importance du bassin visuel	/ 6	
Qualité scénique	Intérêt visuel	/ 15	/ 30
	Qualité de la mise en scène	/ 15	
Valeur attribuée	Valeur biophysique	/ 6	/ 24
	Qualité historique	/ 8	
	Reconnaissance par le milieu	/ 10	
Total			/ 80

Pointage total : 80

Classes : 0-39 : bonne; 40-59 : distinctive; 60-80 : exceptionnelle.

Critère 1 : accessibilité visuelle (26 points)

Définition : Possibilités concrètes pour les observateurs d'accéder au paysage.

Sous-critère : vitesse de déplacement (8 points)

L'accessibilité est plus forte lorsque la vitesse de déplacement des observateurs est lente. Tous les types d'observateurs (résidents, travailleurs, villégiateurs et touristes) sont considérés au même niveau.

Débit journalier (MTQ) ↓	Vitesse		
	Faible (≤ 50)	Modérée (51-89)	Élevée (≥ 90)
Élevé (≥ 10000)	8	6	4
Moyen (5000 - 10000)	6	4	2
Faible (< 5000)	4	2	0

Sous-critère : points de vue (12 points)

L'accessibilité est plus forte lorsque le secteur comporte des points de vue d'intérêt. Des points sont donnés pour chaque point de vue recensé dans le secteur et selon l'intérêt de ce point de vue.

Intérêt	Pointage / point de vue
Métropolitain	+3
Régional	+2
Local	+1

Sous-critère : importance du bassin visuel (6 points)

L'analyse de visibilité indique la fréquence à laquelle chaque point du secteur visuel d'intérêt peut être vu depuis un point ou un tracé spécifique. Elle quantifie objectivement l'accessibilité visuelle.

Valeur médiane	Pointage
>60	6
40-59	4
20-39	2
0-19	0

Critère 2 : qualité scénique (30 points)

Définition : Qualité esthétique que l'on reconnaît aux éléments du paysage

Sous-critère : intérêt visuel (15 points)

Un paysage intéressant retient l'attention et captive l'esprit de l'observateur.

Expérience visuelle (dynamisme) : variété des éléments du paysage susceptibles de donner une impression de force, d'énergie, de vitalité. Allure et rythme créé par la distribution des grandes masses, des pleins, des vides, des lignes dominantes.

Capacité d'absorption : capacité des paysages à absorber visuellement de nouvelles infrastructures, déterminée en fonction des caractéristiques du paysage (topographie, densité de la végétation et utilisation du sol).

		Capacité d'absorption		
Expérience visuelle	Qualité du paysage ↓	Élevée	Modérée	Faible
	Stimulant	15	11	7
	Harmonieux	11	7	4
	Homogène	7	4	0

Sous-critère : qualité de la mise en scène (15 points)

Caractère distinctif : paysage reconnaissable et marquant. Le secteur comprend des caractéristiques marquantes et typiques, les points de repère visuels, une/des vues remarquables (panorama, vue sur le lac, horizon, etc.), des éléments d'attrait uniques (point de vue, chute d'eau; constructions et structures urbanisées uniques, spécificité par rapport aux autres espaces construits et naturels, vieille ville préservée, site historique, voie de communication ou chemin creux historique, pont de bois, quartier attractif et caractéristique, bâtiments intéressants du point de vue du patrimoine industriel, édifices religieux, etc.).

Harmonisation et structuration des éléments anthropiques : Éléments anthropiques cohérents, bien intégrés et harmonieux. La structure des éléments est en respect du paysage (juxtaposition étroite d'exploitations différentes et adaptées, modes d'exploitation diversifiés, relations harmonieuses et transitions entre champs, forêts et constructions; répartition de feuillus et de résineux, de cultures et de prés, paysages ruraux traditionnels finement structurés, diversité structurelle de l'habitat, aspect des localités charmant et non influencé, environs intacts, etc.).

		Harmonisation et structuration des éléments anthropiques		
Caractère distinctif du paysage	Qualité du paysage	Forte	Modérée	Faible
	Rare ou unique	15	12	9
	Marquant	12	9	6
	Reconnaissable	9	6	3
	Typique	6	3	0

Critère 3 : valeur attribuée (24 points)

Définition : Jugement porté sur les éléments des milieux naturel, visuel et humain auxquels le public touché ou les spécialistes accordent de l'importance.

Sous-critère : valeur biophysique (6 points)

Présence d'aires protégées (AP), d'habitats fauniques (HAB), de peuplements forestiers de valeur élevée ou très élevée (FOR), ou de milieux humides à forte valeur écologique (MH).

Proportion de milieux naturels d'intérêt	Pointage
≥ 60 %	6
40 à 59 %	4
20 à 39 %	
0 à 19 %	2

Sous-critère : qualité historique et symbolique (8 points)

		Charge symbolique globale du secteur		
		Forte	Modérée	Faible
N ^{bre} de sites patrimoniaux de valeur supérieure ou exceptionnelle	≥ 4	8	6	4
	2-3	6	4	2
	0-1	4	2	0

Sous-critère : reconnaissance par le milieu (10 points)

Pointage à être précisé lors des ateliers

Reconnaissance	Pointage
Très forte	10
Forte	7
Modérée	5
Faible	2
Très faible	0